

Master 1 - Gestion des Territoires et Développement Local
Institut d'Auvergne-Rhône-Alpes du Développement des Territoires
Université Clermont Auvergne
Stage

Analyse du réseau des Ambassadeurs impliqués dans la valorisation
de l'inscription à l'Unesco des Causses et des Cévennes au titre de
paysage culturel vivant de l'agropastoralisme méditerranéen



Illona BOUCOURT-BATAILLE

Encadrante de stage : Camille CASTELAIN
Tuteur de mémoire : Laurent RIEUTORT
Année universitaire 2021-2022

L'étudiante conserve la qualité d'autrice ou d'inventrice au regard des dispositions du code de la propriété intellectuelle pour le contenu de ce mémoire et assume l'intégralité de la responsabilité civile, administrative et/ou pénale en cas de plagiat ou de toute autre faute administrative, civile ou pénale. Elle ne saurait, en cas, appeler en garantie l'Université Clermont-Auvergne et/ou l'Institut d'Auvergne-Rhône-Alpes du Développement des Territoires.

Remerciements

Ce travail n'aurait pu être réalisé sans la participation, les conseils et le soutien de plusieurs personnes tout au long de ce semestre.

Je tiens particulièrement à adresser à mon encadrante, Camille Castelain, toute ma reconnaissance, pour sa pédagogie, son incroyable implication et son engouement pour mener à bien ce projet. Merci pour ce temps très riche passé ensemble, où tes conseils ont été d'une grande aide et auront presque réussi à me faire aimer les statistiques¹.

Je souhaite également remercier mon deuxième encadrant, Etienne Polge, pour son suivi et ses questionnements qui ont su me faire évoluer au fil du stage.

Je remercie Laurent Rieutort, tuteur pédagogique, pour son suivi et ses conseils tout au long de l'écriture de ce mémoire.

Merci à toute l'équipe de l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes pour leur accueil lors de la phase terrain. Ce fût une très belle découverte du territoire.

Un grand merci à tous les acteurs, publics et privés, qui ont participé aux entretiens réalisés. Merci pour la richesse des données récoltées, votre accueil et votre coopération sans laquelle cette étude n'aurait pu se faire.

Je tiens finalement à exprimer ma gratitude à toute l'équipe de l'Inrae des Cézeaux, stagiaires et doctorants, pour les moments partagés qui ont contribué à rendre ce stage chaleureux.

¹ Second degré.

Résumés

Titre : Analyse du réseau des Ambassadeurs impliqués dans la valorisation de l'inscription à l'Unesco des Causses et des Cévennes au titre de paysage culturel vivant de l'agropastoralisme méditerranéen.

Résumé : La démarche d'inscription des Causses et des Cévennes à l'Unesco a majoritairement mobilisé des acteurs publics. Suite à l'inscription de ce Bien en 2011, ses gestionnaires ont créé un dispositif ayant pour objectif la valorisation de cette inscription par la mise en réseau d'organisations, le réseau des Ambassadeurs. Cette enquête a pour intérêt de qualifier et quantifier l'implication des acteurs privés dans la valorisation de cette inscription. Six entretiens exploratoires ont été menés avec les animateurs du dispositif, ainsi que 23 entretiens à la fois semi-directifs et sociométriques avec les acteurs membres. Il ressort que 47% ont soutenu la démarche d'inscription et 87% ont valorisé cette inscription. L'analyse des réseaux sociaux complets montre que le nombre de relations et les échanges, d'information et de publicité, ont augmenté entre les acteurs touristiques. Cependant ces échanges ne sont pas spécifiquement liés aux Ambassadeurs et restent localisés soit aux Causses soit aux Cévennes.

Mots-clés : Causses et Cévennes ; Patrimoine mondial de l'Unesco ; Réseaux ; Acteurs privés ; Tourisme ; Analyse de Réseaux Sociaux Complets.

Title: Analysis of the network of Ambassadors involved in valorizing the Causses and the Cévennes' recognition as a living cultural agro-pastoral landscape on the World Heritage list.

Summary: The process of recognizing the Causses and Cévennes as a UNESCO World Heritage Site has mainly mobilized public institutions. The site managers' created a label to engage the private sector in the valorization of the international recognition obtained in 2011. The goal of the "Ambassadors' network" is to promote the inscription through the networking of local touristic organisations. The aim of this study is to qualify and quantify the involvement of private actors in the promotion of this inscription. Six exploratory interviews were conducted with the network coordinators, as well as 23 semi-structured and sociometric interviews with the network's members. It emerged that 47% supported the recognition process and 87% valued this inscription. The analysis of the social networks before and after the creation of the network shows that the number of relations and exchanges, mainly of information and publicity, has increased among the members. However, these exchanges are not specifically linked to the Ambassadors' network and remain localized to either the Causses or the Cévennes.

Keywords: The Causses and the Cevennes; UNESCO World Heritage Site; Private actors; Tourism; Social network analysis.

Table des matières

Remerciements	3
Résumés	4
Table des figures	6
Table des tableaux	7
Glossaire	8
I. Introduction	9
A. Choix du sujet	9
B. Zone d'étude	10
II. Etude de l'implication des acteurs dans les démarches de candidature et de valorisation à l'Unesco dans le Bien Causses et Cévennes	16
A. Description des démarches de candidature et de valorisation	17
B. Analyse de l'implication des acteurs dans les démarches d'inscription et de valorisation	28
III. Identification des acteurs impliqués dans la démarche de candidature et de valorisation à l'Unesco du Bien Causses et Cévennes	32
A. La filière agropastorale	32
B. Filière touristique	35
IV. Problématique et hypothèses	42
A. Formulation de la problématique	42
B. Sous-questions de recherche et postulats	43
C. Hypothèses	43
V. Méthodologie	45
A. Etude de la création et de l'animation du dispositif des ambassadeurs	45
B. Etude de la participation au dispositif des ambassadeurs	46
C. Etude de la coordination des membres du dispositif	51
VI. Résultats	58
A. Etude de la création et de l'animation du dispositif des ambassadeurs	58
B. Etude de l'implication des membres du dispositif	63
C. Etude de la coordination des membres du dispositif	80
VII. Discussions	97
A. Discussion des résultats obtenus	97
B. Apports successifs	107
C. Retours sur les hypothèses	108
D. Difficultés rencontrées et perspectives	111
Conclusion	113
Bibliographie & Webographie	114
Table des annexes	120

Table des figures

Figure 1 : Le paysage culturel des Causses et des Cévennes inscrit au Patrimoine Mondial	11
Figure 2 : Périmètre du Parc national des Cévennes par rapport au périmètre du Bien	12
Figure 3 : Situation géographique des co-gestionnaires du Bien Causses et Cévennes	15
Figure 4 : La Réserve de biosphère des Cévennes en 2018 Source : MAB Cévennes	17
Figure 5 : Périmètre d'étude du projet "Vers un Géoparc en centre Hérault"	25
Figure 6 : Chronologie des démarches d'inscription	30
Figure 7 : Recueil des initiatives agropastorales	34
Figure 8 : Logo du Bien Causses et Cévennes inscrit à l'Unesco	37
Figure 9 : Répartition des institutions membres du réseau des Ambassadeurs par type	39
Figure 10 : Répartition des ambassadeurs par type d'activité	39
Figure 11 : Carte de la situation géographique des ambassadeurs Causses et Cévennes	40
Figure 12 : Nombre d'inscriptions au réseau par année de 2012 à 2021	41
Figure 13 : Schéma des différentes méthodes d'échantillonnage	47
Figure 14 : Répartition de l'échantillon de 54 selon leur département	49
Figure 15 : Répartition de l'échantillon de 54 selon leur activité	50
Figure 16 : Visualisation sur R d'un réseau. Représentation d'un graphe.	52
Figure 17 : Schéma des différentes manières de définir une frontière pour un réseau social complet	53
Figure 18 : Schéma représentant une relation entre acteurs (Source : Camille Castelain)	56
Figure 19 : Schéma de l'orientation des liens possibles entre acteurs	56
Figure 20 : Suivi des mails et entretiens au 29 juillet 2022	63
Figure 21 : Localisation des 23 organisations rencontrées au 29 juillet 2022	64
Figure 22 : Répartition des ambassadeurs interrogés par département	64
Figure 23 : Répartition des organisations rencontrées selon leur statut juridique	65
Figure 24 : Répartition des organisations rencontrées selon le nombre d'employés temps plein	65
Figure 25 : Répartition des organisations rencontrées selon leur chiffre d'affaires annuel moyen	65
Figure 26 : Répartition des secteurs d'activité des acteurs privés enquêtés	66
Figure 27 : Catégorie des distinctions des organisations rencontrées	66
Figure 28 : Thématiques abordées par les réseaux auxquelles les organisations interrogées adhèrent	67
Figure 29 : Schéma des types de changements subis depuis 2011 par les organisations rencontrées	68
Figure 30 : Citation des Bien Unesco par les organisations rencontrées	69
Figure 31 : Répartition des organisations selon le biais de connaissance de la démarche d'inscription	70
Figure 32 : Répartition des organisations selon leurs raisons de diffuser des informations	71
Figure 33 : Avis des organisations interrogées sur l'intitulé paysages culturels	72
Figure 34 : Avis des organisations interrogées sur l'intitulé Causses et Cévennes	72
Figure 35 : Nombre d'inscriptions au réseau par année de 2012 à 2021	72
Figure 36 : Répartition des organisations interrogées par Office de tourisme de rattachement	73
Figure 37 : Classement des attentes des organisations rencontrées vis à vis du dispositif	74
Figure 38 : Engagements des ambassadeurs	74
Figure 39 : Utilisation du logo des Ambassadeurs selon le support	75
Figure 40 : Bénéfices ressentis du dispositif.	77
Figure 41 : Classement des types de liens recherchés par les organisations rencontrées..	78
Figure 42: Evolution de nombre de début et de fin de période d'implication des personnes allant aux réunions de la gestion des Causses et des Cévennes pour tous les acteurs	81
Figure 43 : Nombre d'acteurs participant aux réunions de gestion pour tous les acteurs	81
Figure 44 : Légende des réseaux modélisés sur R	82
Figure 45 : Visualisation sur R du réseau avant 2012 des organisations rencontrées	82
Figure 46 : Visualisation sur R du réseau entre 2012 et 2015 des organisations rencontrées	83
Figure 47 : Visualisation sur R du réseau après 2015 des organisations (tous liens confondus)	84
Figure 48 : Schéma explicitant les indicateurs de centralité	88

Figure 49 : Visualisation du réseau partenarial dans le temps	93
Figure 50 : Schéma de l'implication des ambassadeurs dans la démarche d'inscription	99
Figure 51 : Schéma de l'implication des ambassadeurs dans le dispositif	100
Figure 52 : Réseau modélisé des acteurs privés interrogés après 2015 toutes relations confondues	102

Table des tableaux

Tableau 1 : Liste des Biens inscrits, non-inscrits et projets en cours au patrimoine mondial dans le périmètre Causses et Cévennes	16
Tableau 2 : Implication des acteurs privés par démarche	28
Tableau 3 : Portage et valorisation du projet par démarche	29
Tableau 4 : Répartition des sites selon leur filière	31
Tableau 5 : Types d'étude sur les réseaux	53
Tableau 6 : Avantages et inconvénients dans la sélection des acteurs dans un réseau social complet	55
Tableau 7 : Types de liens entre organisations	56
Tableau 8 : Etat des lieux du dispositif des ambassadeurs par les acteurs publics interrogés	60
Tableau 9 : Liste des ambassadeurs cités comme actifs et recommandés pour une rencontre	62
Tableau 10 : Etat des lieux du dispositif des ambassadeurs par les acteurs privés interrogés	77
Tableau 11 : Analyse structurale du réseau des organisations impliquées	86
Tableau 12 : Evolution des membres de la clique la plus importante	87
Tableau 13 : Analyse statistiques de la position des organisations impliquées pour après 2015	88
Tableau 14 : Analyse statistiques résumées de la position des organisations impliquées	89
Tableau 15 : Acteurs principaux par indicateur dans les réseaux	90
Tableau 16 : Acteurs principaux selon les indicateurs et les périodes	91
Tableau 17 : Evolution du nombre de liens par type de lien	92
Tableau 18 : Evolution de la hiérarchisation des types de lien les plus représentés	95
Tableau 19 : Etat des lieux du dispositif avec les données similaires des acteurs publics et privés	98
Tableau 20 : Implication des ambassadeurs dans les activités proposées par l'EICC	101
Tableau 21: Opinion sur le dispositif des ambassadeurs	103
Tableau 22 : Lien entre les avis sur le dispositif, l'implication et les apports du dispositif	104
Tableau 23 : Lien entre l'avis sur le fonctionnement du dispositif et les scores après 2015	105
Tableau 24 : Comparatif du réseau des Ambassadeurs et des Professionnels engagés	107

Glossaire

- AAT – Agence d'Attractivité Touristique Gorges Causses Cévennes
- ADAT – Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme de l'Aveyron
- ADRT – Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Gard
- ADT – Agence de Développement Touristique de l'Hérault
- ARS – Analyse des Réseaux Sociaux
- AuRA – Auvergne-Rhône-Alpes
- CC CGC – Communauté de communes des Causses Gorges Cévennes
- CDT – Comité Départemental du Tourisme de la Lozère
- CPFL – Chaîne des Puys-Faille de Limagne
- CPIE CM – Centre Permanent d'Initiatives Environnementales Causses Méridionales
- EICC – Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes
- ENP – Espace Naturel Protégé
- ETP - Emploi Temps Plein
- GSF – Grand Site de France
- GSO – Grand Site Occitanie
- ICOMOS – Conseil International des Monuments et des Sites
- OGS – Opération Grand Site
- PCI – Patrimoine Culturel Immatériel
- PMU – Patrimoine Mondial de l'Unesco
- PNC – Parc National des Cévennes
- PNR-GC – Parc Naturel Régional des Grands Causses
- RGSF - Réseau Grand Site de France
- SIVU – Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- SPS - Société scientifique internationale pour l'étude pluridisciplinaire de la Pierre Sèche
- UNESCO – *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization* (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture)
- VUE – Valeur Universelle Exceptionnelle

I. Introduction

A. Choix du sujet

Le projet de recherche Valo-Sites, dans lequel s'inscrit ce travail, a débuté en 2019, afin de produire des méthodes reproductibles d'observation et d'évaluation des effets socio-économiques des politiques de gestion et de valorisation de sites naturels patrimoniaux, dont le Bien Unesco Chaîne des Puys-Faille de Limagne (CPFL) et le site partenaire des Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen. Ce projet, porté par l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE), associe chercheurs et enseignants-chercheurs de l'Unité Mixte de Recherche « Territoires ». Il est financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme opérationnel interrégional FEDER Massif Central, par le CD63 et par l'Etat Français dans le cadre du programme « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire - FNADT) ». Ce projet a pris fin en mars 2022.

Toutefois, un travail de thèse s'insérant dans le projet Valo-Sites est toujours en cours, même si ce dernier est arrivé à terme. Cette thèse, menée par Camille Castelain, porte sur l'analyse des démarches d'inscription au patrimoine mondial. Elle étudie deux Biens Unesco : la CPFL ainsi que les Causses et les Cévennes. Son travail a pour objectif de montrer les retombées socio-économiques du processus de candidature, dont la mise en place de réseaux d'acteurs mobilisés pendant la démarche ou après l'inscription. On y retrouve par exemple les réseaux d'entreprises sollicitant des dispositifs comme celui des Ambassadeurs pour les Causses et Cévennes ou des Professionnels engagés pour la Chaîne des Puys Faille de Limagne.

Dans ce contexte de recherche, un projet collectif a été réalisé entre octobre 2021 et mars 2022, regroupant six étudiants de l'Institut d'Auvergne du Développement des Territoires (IADT) en Master 1 Gestion des Territoires et Développement Local (GTDL). Ce groupe était encadré par Camille Castelain (doctorante), Etienne Polge (coordonateur du projet Valo-sites) et Laurent Rieutort (responsable du master GTDL). Les données collectées pendant ce travail ainsi que les résultats seront considérés dans cette thèse. Il s'agissait d'identifier et de caractériser le maillage des entreprises et associations impliquées dans la démarche de valorisation de l'inscription de la CPFL sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco (PMU).

C'est dans cet objectif, de continuité et de reproductibilité de la méthodologie utilisée pour ce projet collectif, que ce stage s'inscrit. Il s'agit d'appliquer cette méthode d'analyse dans la deuxième zone du travail de thèse de Camille Castelain, à savoir les Causses et les Cévennes. Ce stage, réalisé d'avril à septembre 2022, est également encadré par Camille Castelain et Laurent Rieutort (UMR Territoires) et Alain Argilier (Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes) et se base sur un dispositif mis en place par les gestionnaires du Bien Unesco, celui des Ambassadeurs, regroupant des entreprises touristiques et agrotouristiques.

B. Zone d'étude

Situé en France dans le Sud du Massif-Central, le Bien des Causses et des Cévennes a été inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'humanité le 28 juin 2011, au titre de « paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen », après une démarche d'inscription de 10 ans et trois candidatures successives (2006, 2009 et 2011). La notion de paysage culturel est définie par l'article 1 de la Convention du patrimoine mondial par « les œuvres conjuguées de l'être humain et de la nature, ils expriment une longue et intime relation des peuples avec leur environnement »².

Afin de figurer sur la Liste du patrimoine mondial, ce paysage culturel doit avoir une valeur universelle exceptionnelle (VUE) et satisfaire au moins un des dix critères de sélection. Les Causses et les Cévennes ont été retenus selon les critères (iii) et (v) fixés³ à l'orientation n°77 du Comité du patrimoine mondial. Le critère (iii) consiste en « l'apport d'un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue » et le critère (v) exige que le site soit « un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de culture), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ».

En effet, ce site témoigne d'une tradition culturelle d'une civilisation vivante, d'un établissement humain et de son adaptation, de l'utilisation du territoire représentatif d'une culture (l'agropastoralisme méditerranéen) et d'une interaction humaine avec son environnement. L'agropastoralisme est une pratique agricole traditionnelle associant l'élevage des troupeaux sur des parcours et la production de fourrages et de céréales pour leur alimentation. Cette pratique façonne les principales composantes des paysages de l'agro-pastoralisme de la zone d'étude depuis le Moyen-Âge.

Le site des Causses et des Cévennes a pour particularité d'être le paysage culturel inscrit à l'Unesco le plus étendu d'Europe, avec une superficie de 3 023 km² pour sa zone cœur et d'une zone tampon presque égale. Dans le cas présent, elle inclut également les portes d'entrée au territoire inscrit (Alès, Ganges, Lodève, Mende et Millau). Cette zone tampon n'est pas obligatoire, mais est fortement conseillée par le Comité du patrimoine mondial aux orientations 103 à 107, afin d'établir une zone supplémentaire de protection et de vigilance autour du Bien ou dans des zones à proximité pouvant l'impacter.

Ce site s'étend sur quatre départements de la région Occitanie : l'Aveyron (17%), le Gard (25%), l'Hérault (7%) et la Lozère (51%). Il est également composé de trois zones géographiques et géologiques : les Causses et Gorges, les Cévennes et les Massifs (Figure 1).

² <https://whc.unesco.org/fr/PaysagesCulturels> : définition des paysages culturels consulté le 26/07/2022.

³ <https://whc.unesco.org/fr/orientations/> : Orientations devant guider la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial. Mise à jour périodiquement. Consulté le 26/07/2022.

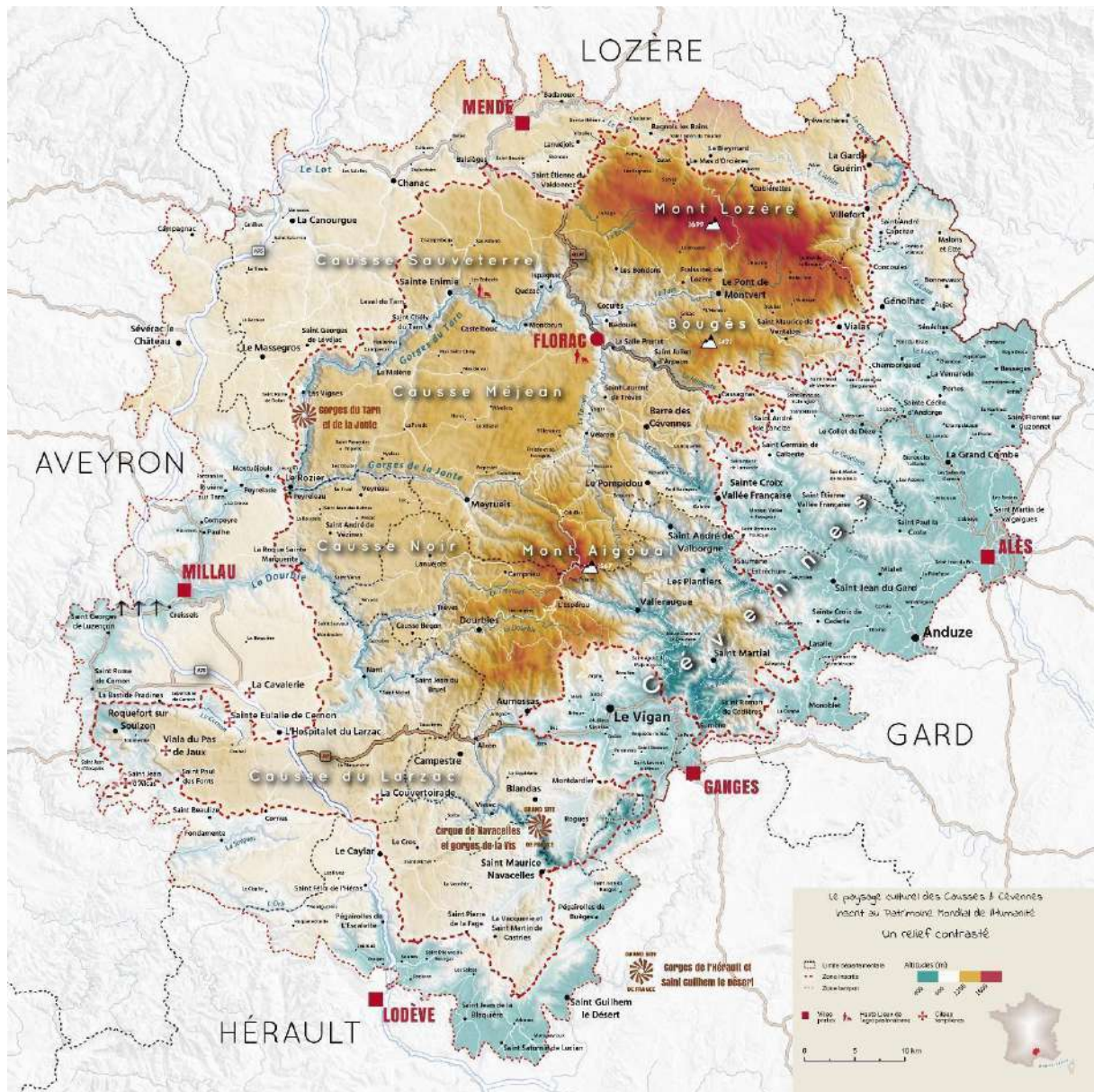


Figure 1 : Le paysage culturel des Causses et des Cévennes inscrit au Patrimoine Mondial de l'Humanité
Source : <http://www.causses-et-cevennes.fr/je-decouvre/plan-du-territoire/>

L'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes (EICC) a été créée le 11 avril 2012 par les quatre départements concernés par cette inscription, à savoir l'Aveyron, le Gard, l'Hérault et la Lozère, en tant qu'organe de gestion opérationnel. Cette collectivité, basée à Florac, a pour mission de gérer, valoriser et préserver la zone du Bien inscrite au PMU.

A cet organe s'ajoutent des co-gestionnaires du site dont le Parc national des Cévennes (PNC), le Parc naturel régional des Grands Causses (PNR-GC), le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Causses Méridionaux (CPIE CM), deux Grands Sites de France (GSF) et une Opération Grand Site (OGS).

Depuis sa création en 1970, le PNC permet la mise en place de nombreuses mesures de protection concernant l'environnement, permettant ainsi des mesures supplémentaires concernant une partie du Bien Unesco. Sa charte actuelle a été approuvée en Conseil d'Etat en novembre 2013 pour une durée de quinze ans. Cent-dix-huit communes adhèrent à cette charte. Le PNC s'étend sur trois départements, la Lozère, le Gard et l'Ardèche (Figure 2). Une partie conséquente du Bien C&C correspond au PNC, à savoir plus des deux tiers (69%) du Bien Unesco se trouvent dans le PNC et plus de la moitié du Bien C&C et de sa zone tampon se trouvent dans le PNC (55%). Cette diminution entre ces deux données est expliquée par le fait que la zone tampon des C&C est majoritairement en dehors du PNC.

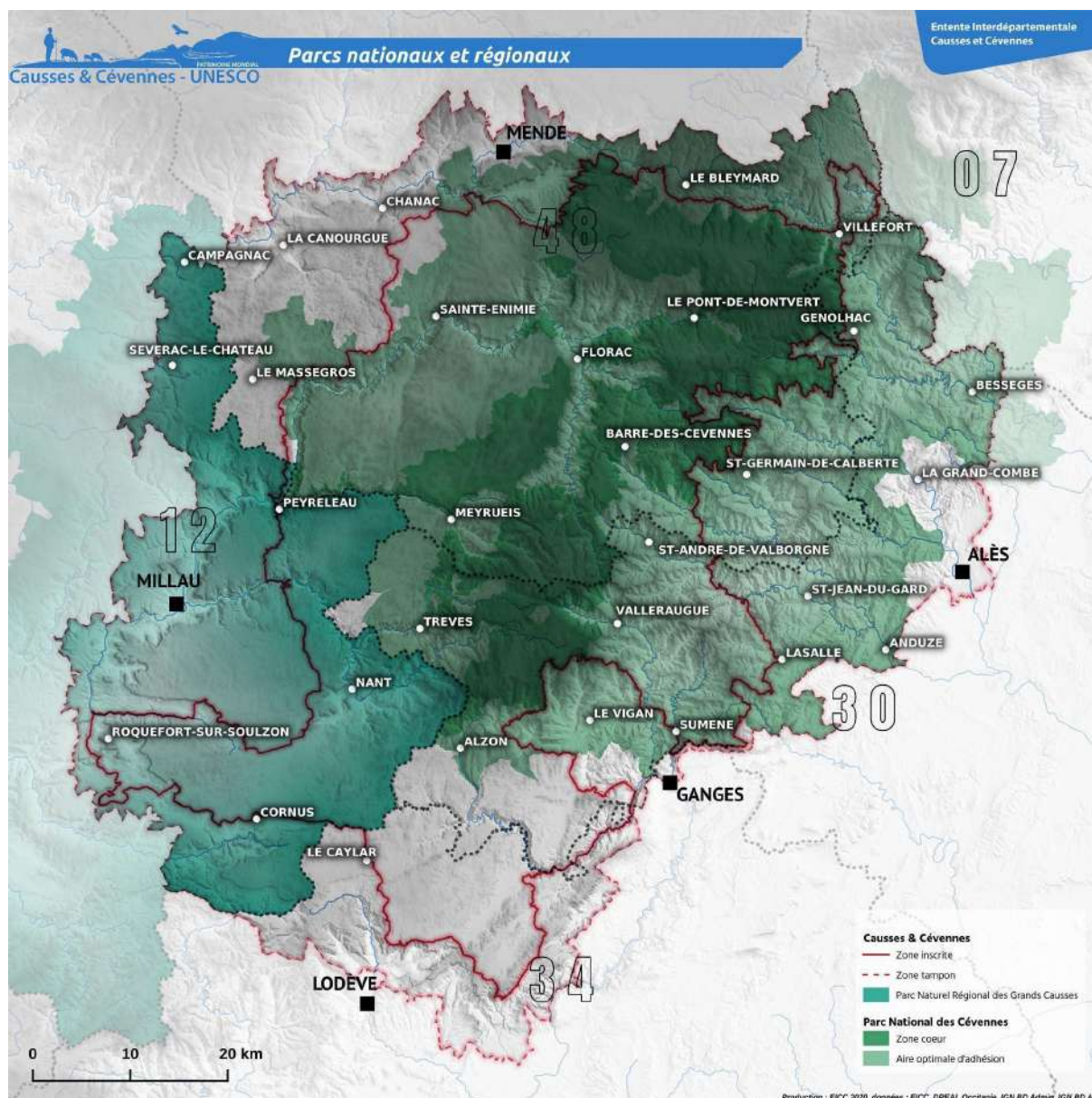


Figure 2 : Périmètre du Parc national des Cévennes par rapport au périmètre du Bien Causses et Cévennes

Le PNR GC, quant à lui, a été créé en 1995 et est le troisième parc le plus grand de France. Il s'étend sur 93 communes, dont 22 faisant partie du site inscrit des Causses et des Cévennes, après l'agrandissement de son périmètre dans le nouveau plan de gestion. Son objectif principal est la protection du patrimoine naturel et culturel (Figure 2).

Pour le CPIE CM, une partie de son territoire appartient au périmètre inscrit et au titre de co-gestionnaire, il organise des événements autour de cette inscription, notamment celui de « Cinémas à la ferme » pour mettre à l'honneur les 10 ans du Bien. Créé en 1994, il met en œuvre un programme de développement durable avec tous les partenaires locaux.

Deux Grands Sites de France (GSF)⁴, le « Cirque de Navacelles » et « Gorges de l'Hérault », sont également des opérateurs locaux de la gestion du Bien des Causses et des Cévennes.

Le premier prend place dans le département de l'Hérault, un des départements faisant partie du Bien « Causses et Cévennes » inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco et son attractivité touristique ne diminuant pas, une Opération Grand Site est engagée dès les années 1990. En 2007 est créé le Syndicat Mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles, qui a porté le site vers sa labellisation Grand Site de France en 2017. Ce syndicat, composé des conseils départementaux du Gard et de l'Hérault ainsi que des Communautés de communes du Pays Viganais et du Lodévois et Larzac, gère le site, dans l'optique de contribuer également à la préservation et la gestion du Bien « Causses et Cévennes ». Le classement du Cirque de Navacelles a été mené en étroite collaboration avec le CPIE des Causses méridionaux, notamment pour la partie animation, rédaction et mise en œuvre des actions agroenvironnementales. Les actions de valorisation et préservation envisagées sont les mêmes figurant dans le premier plan de gestion⁵ Causses et Cévennes, transmis par les gestionnaires du Bien en 2015 à l'Unesco.

L'Opération Grand Site de St-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault a été lancée par les élus locaux de Saint-Guilhem-le-Désert en 1991. Les objectifs étaient de gérer les flux de fréquentation tout en préservant les paysages, en améliorant l'accueil et en valorisant le patrimoine. Afin d'intégrer l'ensemble des espaces protégés et les sites à haut potentiel touristique, le périmètre est élargi et de nouvelles communes sont ajoutées au projet, avec la création, en 1998, d'un Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) du Grand Site. Cette gestion a été reprise en 2002 par la communauté de communes Vallée de l'Hérault, qui a continué de porter le projet jusqu'à la labellisation des Gorges de l'Hérault en tant que Grand Site de France en 2010. Ces mêmes acteurs se sont engagés à conforter leurs actions et ont proposé un schéma de gestion tel que le label a été renouvelé en 2018, sous le nom cette fois-ci de « Gorges de l'Hérault ».

Pour finir, une procédure est en cours pour faire labelliser le site des Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses en tant que Grand Site de France. Une Opération Grand Site (OGS) a ainsi débuté en 2004. En 2012 le Syndicat Mixte du Grand Site est créé pour assurer sa gestion. Toutefois, ce syndicat a été dissous en 2017 et ses compétences ont été transférées à la Communauté de Communes des Gorges Causses Cévennes (CC GCC). La collectivité espère obtenir des avancées concrètes vers l'obtention du label en 2022. En parallèle, le territoire fait partie du dispositif régional en faveur de la mise en tourisme de lieux emblématiques, nommé « Grands Sites Occitanie – Sud de France » (GSO). Faire partie de ce réseau permet l'obtention de subventions régionales sur des projets de développement touristique.

Un des axes de la stratégie GSO des Gorges du Tarn est de réaliser les actions prioritaires pour l'obtention du label GSF, à savoir préserver la qualité paysagère et gérer la fréquentation touristique.

⁴ Pour être labellisé GSF, le site concerné doit être classé au titre de la loi de 1930 sur la protection des monuments naturels et des sites, être un paysage emblématique ainsi que connaître une grande fréquentation touristique rencontrant des questions de gestion. Ce label est délivré, après avis de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages, au gestionnaire pour une période de 6 ans renouvelables et conditionné à la réalisation d'un projet de gestion, préservation ou valorisation du site.

⁵ Le plan de gestion est un document de coordination de la gestion du Bien réalisé dans la perspective des évaluations à fournir tous les 6 ans à l'Unesco. Le second plan de gestion est en cours d'écriture.

Parmi les questions les plus fréquentes des visiteurs, sur le site Réseau des Grands Sites de France (RGSF), se trouve celle concernant le lien entre un site GSF et un site inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco. Contrairement à l'Unesco, être reconnu Grand Site est un label et non une inscription et se fait au niveau national et non international. Il s'agit de préserver des sites touristiques et pour cela, un plan de gestion est obligatoire pour chaque site disposant du label. Cette question se justifie par le nombre important de Grands Sites inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité, tels que le Pont du Gard, le Cirque de Navacelles, Saint-Guilhem-le-Désert-Gorges de l'Hérault ou encore l'OGS des Gorges du Tarn et de la Jonte, ces trois derniers se situant dans le périmètre du Bien Causses et Cévennes. Labelliser un site touristique en tant que Grand Site de France permet d'avoir un plan de gestion pour protéger, conserver et valoriser le site, mais également d'avoir une expérience similaire à celle d'une candidature. C'est pour cela qu'il est possible de dire qu'il s'agit de « la réponse de la France à la demande de l'Unesco d'élaborer ce plan de gestion »⁶. Ici, il est fait référence à un site déjà inscrit à l'Unesco et dont le plan de gestion n'est pas encore réalisé.

Le RGSF est une association loi 1910, créée en 2000. Depuis 2011, ce réseau est un organisme de formation. Aujourd'hui, cette association regroupe les 49 organismes locaux chargés de la gestion des grands sites, ainsi que quelques sites en cours de labellisation. A ces membres s'ajoutent deux grandes collectivités, à savoir les départements de l'Hérault et du Puy-de-Dôme également gestionnaires de GSF, qui peuvent profiter de l'expertise du Réseau sur sa politique des sites classés. Par exemple, en 2015, le RGSF a accompagné le département de l'Hérault dans la conception d'un atelier sur les "Observatoires de fréquentation et de retombées économiques" où il a présenté l'expérience des Grands Sites de France. Par ailleurs, le RGSF ne comprend pas d'acteurs privés comme pour le Bien Causses et Cévennes que nous analysons. Enfin, le RGSF est membre du Conseil International des Monuments et des Sites – ICOMOS⁷, qui est l'organe consultatif Unesco sur les Biens culturels. Ce dernier évalue les dossiers d'inscription des sites, suit la sauvegarde des sites inscrits, conseille les Etats en faisant la demande et participe aux réflexions autour de la Convention du patrimoine mondial.

⁶ <https://www.grandsitedefrance.com/demarche/questions-frequentes> - consulté le 10/05/2022

⁷ <https://www.icomos.org/fr/accueil-home-europe> - consulté le 18/08/2022

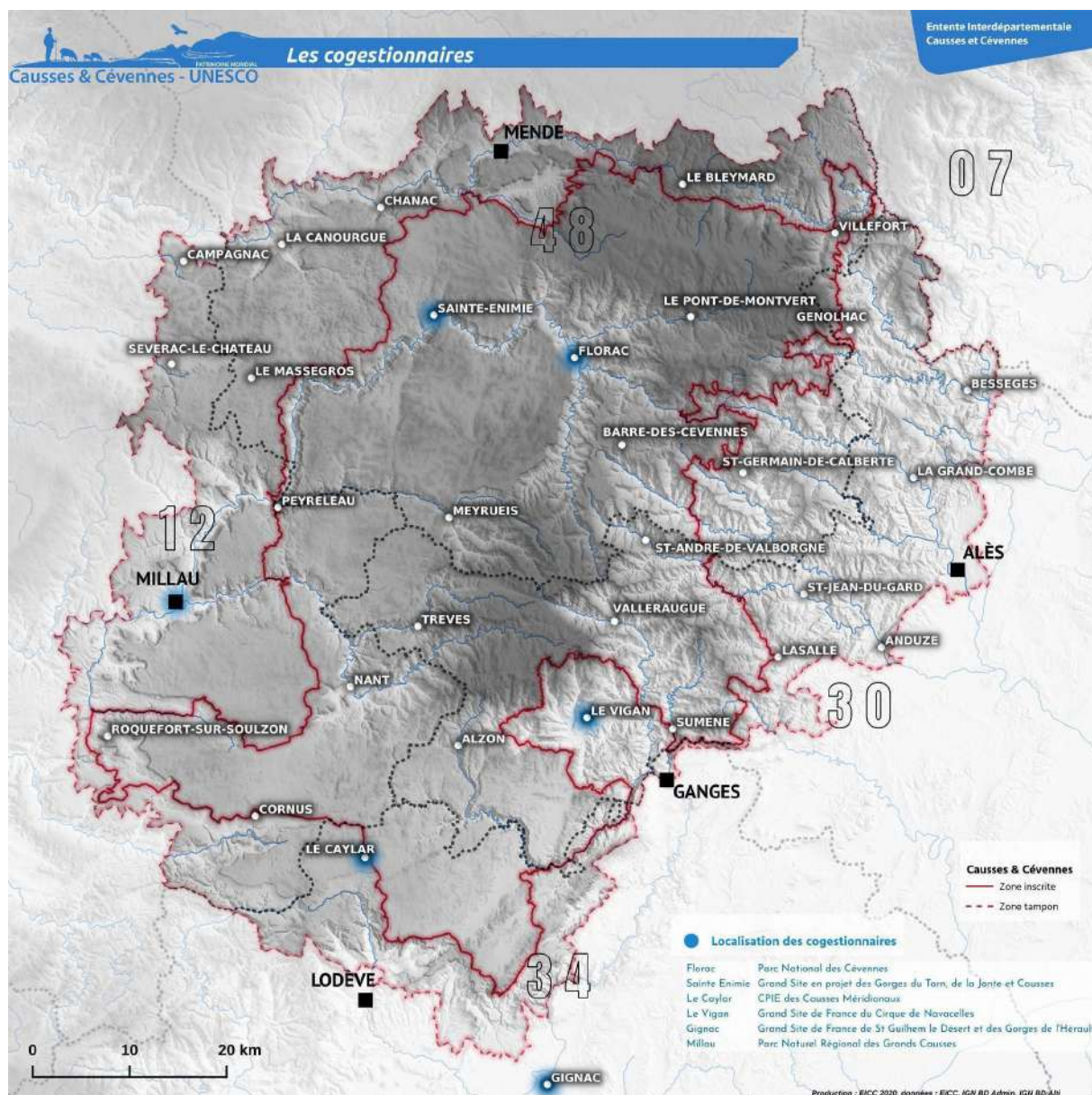


Figure 3 : Situation géographique des co-gestionnaires du Bien Causse et Cévennes

Tous ces espaces naturels protégés (ENP) sont gérés par des acteurs publics, dont le rôle est de préserver les ENP et leurs mesures de protection. Nous pouvons observer la mise en œuvre d'objectifs communs de gestion du territoire et d'actions coordonnées au travers des différents gestionnaires du Bien Causse et Cévennes. Ces co-gestionnaires sont tous des acteurs publics, aucun acteur privé n'est recensé dans les organigrammes des différentes organisations précédemment citées. Si le Bien Causse et Cévennes compte déjà un grand nombre de co-gestionnaires du fait des ENP présents (Figure 3), nous trouvons également d'autres Biens Unesco sur son périmètre. Nous allons donc chercher à voir l'implication des acteurs privés dans ces autres Biens Unesco (inscrits, en cours d'inscription ou projets non aboutis) pour mieux identifier les formes d'implication possibles des acteurs privés dans la valorisation d'une démarche d'inscription au patrimoine mondial.

II. Etude de l'implication des acteurs dans les démarches de candidature et de valorisation à l'Unesco dans le Bien Causses et Cévennes

Les différents co-gestionnaires du Bien Causses et Cévennes, notamment le PNC, ont participé à l'inscription ou au projet d'inscription d'autres Biens selon différentes conventions à l'Unesco se situant dans le périmètre Causses et Cévennes.

Nous allons, dans cette partie, recenser les autres Biens inscrits à l'Unesco. Pour ce recensement, nous allons sélectionner les Biens inscrits comme les Causses et Cévennes selon la convention du Patrimoine mondial⁸ de 1972 et les autres sites reconnus par l'Unesco telles que les réserves de biosphères du programme MAB⁹ et la convention d'octobre 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel¹⁰ (PCI). Nous allons également prendre en compte les sites ayant fait une démarche de candidature pour être reconnu à l'Unesco mais qui n'a pas abouti et les sites dont la démarche est en cours. Les démarches recensées doivent se situer dans le périmètre du Bien des Causses et Cévennes, sans limite dans le temps et aucune thématique n'est exclue.

Pour recenser ces différentes démarches (Tableau 1), nous avons lu les documents de candidature et programmatiques du Bien Causses et Cévennes pour repérer d'autres sites, effectué des recherches sur les Sites du PMU et du PCI et dans le livre de Lenoir et Tyckaert (2020). Pour compléter ces recherches, nous avons fait des recherches bibliographiques en ligne par le biais de la presse locale.

	Patrimoine mondial de l'Unesco	Patrimoine culturel immatériel
Inscrit	Réserve de Biosphère des Cévennes Chemins de St-Jacques de Compostelle	Construction en pierre sèche
Démarche en cours	Ponts à arche métallique du XXème siècle Géoparc Hérault	Filière de la ganterie Transhumance
Démarche non aboutie	Monuments Templiers Hospitaliers Protestantisme Cévenol Ponts de Garabit et Millau Grottes karstiques	

Tableau 1 : Liste des Biens inscrits, non-inscrits et projets en cours au patrimoine mondial dans le périmètre Causses et Cévennes

Suite à ce recensement des différentes démarches, nous avons pu comprendre la démarche de candidature et de valorisation du patrimoine, tout en se concentrant particulièrement sur la diversité des acteurs (publics et privés) impliqués dans celles-ci. L'objectif final étant d'analyser l'implication des acteurs dans ces démarches de candidature et de valorisation pour repérer des patterns et/ou des particularités, afin d'avoir les clés d'analyse pour notre étude sur l'implication des acteurs privés dans la valorisation de l'inscription des Causses et Cévennes au patrimoine mondial.

⁸ Aujourd'hui la liste du patrimoine mondial comprend 1121 sites dans 169 pays, dont 869 Biens culturels, 213 Biens naturels et 39 Biens à la fois culturels et naturels, comme celui des Causses et des Cévennes.

⁹ Actuellement 701 sites dans 124 pays du monde.

¹⁰ Définit comme « l'ensemble des pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire qui se manifestent, notamment, dans les traditions orales, les arts du spectacle (...) » (Lenoir, Tyckaert, 2020). A ce jour, 178 Etats l'ont ratifiée, dont la France en 2006, qui compte dix-huit inscriptions sur la Liste.

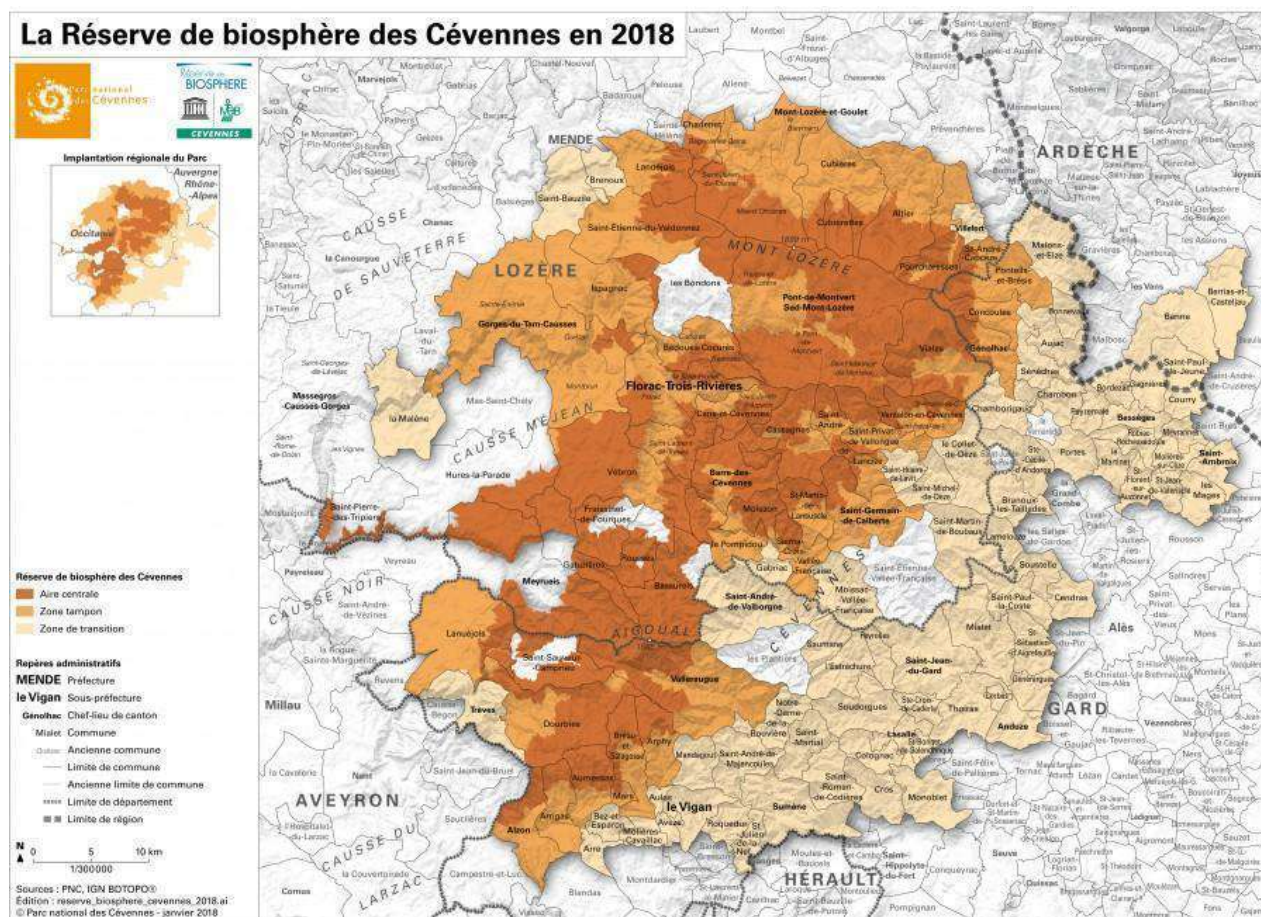
A. Description des démarches de candidature et de valorisation

1) Les Biens inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco dans le périmètre Causses et Cévennes

Le Bien Causses et Cévennes compte aujourd'hui dans son périmètre deux Biens inscrits au Patrimoine mondial (la réserve de biosphère des Cévennes et une partie des chemins de St-Jacques de Compostelle) et un au Patrimoine culturel immatériel (la construction en pierre sèche).

i. La réserve de biosphère des Cévennes

Depuis 1985, le Parc national des Cévennes est reconnu comme Réserve de biosphère par l'Unesco. Confirmé en 1998, son statut a été renouvelé en 2019 pour 10 ans¹¹. Il est le premier site en Occitanie à appliquer un programme Unesco et pour rappel, le périmètre du PNC recouvre une partie du bien Unesco Causses et Cévennes et son équipe de gestion est co-gestionnaire avec l'Entente. C'est d'ailleurs à travers la Charte du PNC que sont indiquées les actions envisagées pour la Réserve, document devenu le plan de gestion de celle-ci. De cela découle une fusion des périmètres du Parc et de la Réserve, autrement dit les zones cœur, les zones tampon et zones d'adhésion se superposent (Figure 4).



¹¹ Le renouvellement du statut en 2029 est subordonné à l'acceptation d'un rapport décennal sur les actions menées pendant la période précédente. Ces actions consistent notamment en la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) pour lesquels les Nations Unies se sont engagées.

Une réserve de biosphère est un territoire vivant et choisi pour appliquer le programme *Man and Biosphere* (MAB) de l'Unesco. Il s'agit plus précisément de « promouvoir un mode de développement économique et social basé sur la conservation et la valorisation des ressources locales, et pour lequel la participation citoyenne est favorisée¹² ». Les actions de ce dispositif sont nombreuses, les principales étant la conservation des écosystèmes du périmètre et la sensibilisation des populations. Parmi les objectifs de ce programme, nous retrouvons celui d'impliquer « les populations dans la prise de décision concernant leur région ».

Pour accomplir cet objectif, le MAB France, chargé de la mise en œuvre du programme *Man and Biosphere* en France, a lancé en 2013 un projet de création d'un réseau d'éco-acteurs. En effet, ces réserves de biosphères encouragent les acteurs socio-économiques à devenir « éco-acteur », c'est-à-dire à prendre des initiatives et monter des projets en faveur de l'environnement. Ces acteurs, entreprises et associations, sont invités à s'appuyer sur les initiatives locales et à créer un réseau de personnes engagées pour la réserve de leur territoire, en signant une charte d'engagement. L'idée est de « contribuer activement à un avenir plus durable pour leur Réserve de biosphère¹³ ». Ce projet illustre l'implication des locaux dans les espaces naturels protégés, et cela démontre que ces reconnaissances sont ancrées localement et qu'elles ont un impact sur les décisions du territoire inscrit (Bosredon, 2008). En effet, des acteurs engagés dans leur réserve se sont emparés de l'idée et ont signé les premières chartes d'engagement, notamment la réserve de biosphère du Mont Ventoux et celle des gorges du Gardon. Trois ans après cet engagement, Anne-Elise Lenne, chargée de mission pour le comité Man & Biosphere France, s'est rendue sur ces différents sites pour recueillir le ressenti et les attentes de ces éco-acteurs. Les attentes principales sont les suivantes :

- La présence d'un animateur du réseau portant l'équipe ;
- L'utilisation d'une communication commune pour améliorer la notoriété du réseau ;
- L'organisation de formations et journées thématiques pour s'informer et se mobiliser ;
- L'élargissement du réseau à des acteurs plus divers et plus complémentaires.

La réserve des Cévennes ne s'est pas encore saisie de cette initiative, qui pourrait renforcer l'implication des acteurs privés du territoire. C'est donc l'exemple d'autres réserves sur lequel nous pouvons nous appuyer pour comparer le réseau des Ambassadeurs des Causses et Cévennes.

ii. Les chemins de St-Jacques-de-Compostelle

En 1998, le Comité du patrimoine mondial inscrit les itinéraires vers Compostelle sur la liste du patrimoine mondial. Ces derniers comptent quatre voies historiques, dont une multitude de chemins secondaires. Parmi ces premières se trouve la *via Podiensis*, longue de 1530 kilomètres, qui part du Puy-en-Velay et qui passe par la Lozère et l'Aveyron dans la zone tampon du Bien des Causses et des Cévennes. Ce chemin qui s'étend de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) à celle de l'Occitanie, passe par 8 communes de la Lozère et 15 communes de l'Aveyron. Il s'agit d'un Bien culturel en série composé de 78 édifices et tronçons de sentier, inscrit pour son témoignage direct conservé et transmis jusqu'à nous de la pratique du pèlerinage au Moyen-Âge.

Bien avant cette inscription, l'association "Les Amis de Saint Jacques de Compostelle" a été créée en 1987 en Lozère, par une mobilisation des différents acteurs attachés à la notoriété de ce thème. En 1989, l'association est transformée et renommée "Sur les pas de Saint Jacques" et est étendue aux départements de Haute-Loire et de l'Aveyron. Ses actions s'inscrivent dans une démarche de mise en valeur des Chemins de Saint Jacques de Compostelle.

¹² <https://www.cevennes-parcnational.fr/fr/le-parc-national-des-cevennes/un-territoire-reconnu/une-reserve-de-biosphere>

¹³ <https://www.mab-france.org/fr/nos-ambassadeurs/construire-un-reseau-deco-acteurs/>

Les acteurs impliqués sont des acteurs publics (régions, départements et communes) et des acteurs privés (historiens, hébergeurs, commerçants, propriétaires, etc). L'association recense trois objectifs : l'accueil des randonneurs et des pèlerins, la valorisation du patrimoine et l'animation des sites et chemins secondaires.

L'association "Sur les pas de Saint-Jacques" adhère au réseau de l'Agence française des chemins de Saint-Jacques de Compostelle. Il s'agit d'une association professionnelle, laïque et culturelle réunissant des collectivités locales, des associations, des hébergeurs et des offices de tourisme pour la valorisation de ces chemins et le développement d'un tourisme culturel au service des territoires. Elle est « reconnue par l'Etat comme tête de réseau du Bien¹⁴ ». L'Agence anime et organise le réseau d'échanges et de coopération des propriétaires et gestionnaires des 78 composantes dans le but d'assurer l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures du Bien et de sa VUE.

A noter qu'il existe également la "Société française des Amis de Saint-Jacques", la plus ancienne de toutes les associations jacquaires, puisque créée en 1950. Elle n'est pas à recenser, comme les deux précédentes, comme actrice d'une mobilisation directement en lien avec l'inscription au patrimoine mondial des chemins de Compostelle. Toutefois, elle fait le lien entre toutes les associations, nationales et internationales, impliquées sur cette thématique.

Pour ce Bien Unesco, un grand réseau s'est formé sur la thématique, bien avant son inscription et indépendamment d'une démarche d'inscription. Suite à cette reconnaissance en 1998, la visibilité et les mesures de conservation se sont renforcées mais aucun réseau formel d'acteurs privés n'a vu le jour. Ces acteurs sont les membres des associations, créées depuis longtemps.

iii. La construction en pierre sèche

En 2018, l'art de la construction en pierre sèche est inscrit au Patrimoine culturel immatériel, après une démarche initiée en France en 2011. Cette candidature transnationale portée par Chypre comprend la France, l'Italie, l'Espagne, la Suisse, la Grèce, la Croatie et la Slovénie. Il s'agit de reconnaître une tradition agricole et pastorale ancestrale requérant un véritable savoir-faire associé à la construction d'ouvrages en pierre en empilant les pierres les unes sur les autres sans utiliser aucun autre matériau (parfois de la terre sèche).

C'est également, au-delà de l'étape de construction, l'inscription du petit patrimoine riche illustrant les moyens ingénieux mis en œuvre par les femmes et hommes pour optimiser les ressources locales. En France, cette tradition se retrouve dans différentes régions, notamment en Occitanie.

Différents acteurs se mobilisent pour valoriser ce patrimoine, à échelle internationale et à échelle plus restreinte. En effet, la Société scientifique internationale pour l'étude pluridisciplinaire de la Pierre Sèche (SPS) est une association internationale mettant en réseau les différents acteurs nationaux investis dans ce sujet. A l'échelle française, la Fédération française des professionnels de la pierre sèche (FFPPS), créée dans les années 1990, a pour objectif de regrouper et valoriser cette profession.

¹⁴ <http://www.cheminscompostelle-patrimoinemondial.fr/fr/l-agence/objectifs-et-missions-4>

Dans le périmètre du Bien Causses et Cévennes, des associations s'activent pour préserver et valoriser la technique de construction en pierre sèche, à l'image de l'association Lou Valat. Association créée dans les années 1970 par des passionnés, elle participe depuis 50 ans à la réhabilitation du hameau de Vernet situé en cœur de Parc. Son objectif est de restaurer le village et de développer des activités touristiques et culturelles dans le cadre du Parc national des Cévennes.

Depuis la création du PNC en 1970, ce dernier œuvre pour la préservation et la valorisation de la pierre sèche et de son patrimoine bâti. Cette technique connaît une nouvelle dynamique depuis vingt ans grâce aux associations et aux professionnels engagés dans sa reconnaissance et sa transmission. C'est ce travail qui a permis de faire reconnaître à l'Unesco la technique de construction, les savoir-faire associés, constituant ainsi un des attributs du Bien "Causses et Cévennes".

Le parc est également à l'origine de l'association Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches (ABPS) en 2002, qui par la suite a créé l'Ecole nationale de la pierre sèche à Ventalon en Cévennes. Elle impulse et structure depuis 2002 le développement de cette filière. Elle crée des qualifications, forme des bâtisseurs et anime un réseau de professionnels. Elle représente la profession du bâtiment spécialisée en pierre sèche au niveau national. Il s'agit, pour le cas de la construction en pierre sèche, d'un partenariat public privé de longue date, qui a permis de mettre en relation de nombreux acteurs (chercheurs, professionnels, élus, passionnés, etc), afin de faire reconnaître cette filière et la valoriser.

Il existe de nombreuses démarches d'inscription au patrimoine mondial et au patrimoine culturel immatériel, notre zone d'étude illustrant ce propos parfaitement puisqu'elle compte déjà trois biens inscrits. Toutes ces démarches ne peuvent pour autant aboutir, mais elles mobilisent également des acteurs autour d'un projet.

2) Les projets n'ayant pas abouti à une inscription au patrimoine mondial de l'Unesco

Notre zone d'étude des Causses et des Cévennes compte quatre démarches d'inscription n'ayant pas abouties, à savoir le protestantisme cévenol, les monuments Templiers Hospitaliers, les viaducs de Garabit et Millau et les grottes karstiques. Nous allons les recenser afin d'identifier les acteurs mobilisés pour ces projets, les raisons pour lesquelles les projets n'ont pas abouti et le devenir de ces dossiers, qui parfois peuvent évoluer vers un projet rassemblant divers sujets ou pays.

i. Le protestantisme cévenol

Le protestantisme cévenol « représente une part notable voire essentielle du patrimoine protestant [car il] trouve son expression dans les valeurs de partage, d'écoute » (Jérôme Ruch, 2017). Le protestantisme cévenol a également façonné l'histoire sociale des Cévennes, ce pourquoi dans les années 1990 le Parc national des Cévennes entame une démarche de candidature au patrimoine mondial. Ce projet d'inscription s'appuyait sur divers éléments :

- Les monuments liés au protestantisme et non détruits comme les places de foire ;
- L'avis et la mobilisation de géologues et géographes (A. Martel, création du Club Cévenol) ;
- La littérature sur le protestantisme notamment avec l'écossais Robert Louis Stevenson et le poète Max Rouquette ;
- Les représentations picturales et photographiques puisque « la peinture est liée principalement à l'expression de l'histoire du protestantisme »¹⁵.

¹⁵ Dossier de candidature au Patrimoine mondial de l'Unesco, Causses et Cévennes, p.93.

Cette candidature n'a pas abouti et aucun document officiel se trouve sur le site de l'Unesco. Toutefois, nous retrouvons des traces dans le dossier de candidature des Causses et des Cévennes, car cette religion a également participé à façonner les territoires aujourd'hui inscrits au PMU au titre de paysages culturels vivants de l'agropastoralisme méditerranéen. Si cette démarche n'a pas abouti, c'est parce que le comité français du patrimoine mondial a incité les porteurs du dossier à se rapprocher de ceux qui portaient un autre dossier, celui des Templiers Hospitaliers. Voilà l'origine du dossier des Causses (Templiers Hospitaliers) et des Cévennes (Protestantisme). Et en effet, nous retrouvons des références au protestantisme dans les deux premiers dossiers des C&C. Cependant, le sujet est mis de côté dans le troisième dossier car jugé trop éloigné du sujet de l'agropastoralisme, celui-ci étant la VUE des C&C.

Aujourd'hui, des acteurs valorisent le protestantisme cévenol d'autres façons. Il existe également une muséalisation de la mémoire protestante, à travers des musées notamment virtuels. En 2003, le musée protestant a été créé par la fondation pasteur Eugène Bersier et retrace l'histoire du protestantisme en France depuis le XVI^e à nos jours. Nous pouvons trouver sur le site des ressources par date, par lieu ou par thème. A titre d'exemple, nous y trouvons l'histoire protestante d'Alès et d'Anduze, des villes se situant dans le périmètre du Bien Causses et Cévennes.

En revanche, aucun réseau d'acteurs privés n'a été identifié comme mobilisé pour inscrire et valoriser cette démarche d'inscription. Il existe toutefois, à échelle nationale, la Société de l'Histoire du Protestantisme Français, fondée en 1852 par Charles Read et reconnue d'utilité publique en 1870. Celle-ci a pour but de rechercher, recueillir et publier des documents sur le protestantisme français, mais cette organisation n'a pas participé directement à ce projet d'inscription.

Toutefois, certains acteurs regrettent quand même ce manque de reconnaissance à l'Unesco et cette fusion Causses et Cévennes, notamment le Club cévenol¹⁶ qui est un acteur privé bien ancré sur le territoire cévenol.

ii. Les Templiers Hospitaliers

Tout comme le protestantisme cévenol, l'histoire du Larzac Templiers Hospitaliers et principalement son bâti était un projet d'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco. Il fait partie de l'identité du territoire caussenard et a contribué largement au façonnement des paysages des Causses. C'est un projet qui a précédé celui des Causses et des Cévennes et qu'aujourd'hui nous ne retrouvons pas dans le dossier de ce dernier. Toutefois, nous retrouvons des traces de cette envie de reconnaissance dans la presse locale de l'époque, qui s'était emparée quelques fois du sujet afin de mettre en avant cet exemple de développement local (La Dépêche, Magazine Aveyron, Aveyron Environnement).

En effet, les ordres religieux et militaires des Hospitaliers et des Templiers, respectivement fondés en 1113 et 1120, ont marqué le Larzac d'une histoire et d'un patrimoine bâti très riche. Ce Larzac fait pleinement partie des projets du territoire puisqu'en 1995 est créé le Conservatoire Larzac Templier et Hospitalier¹⁷ où se retrouvent le Conseil général et les collectivités locales. Ce conservatoire a pour mission de mettre en valeur cette histoire et ce patrimoine, d'animer et restaurer les sites de la commanderie Templière et Hospitalière et de créer un centre d'interprétation.

Quelques années plus tard, en 1998, le Président du Conseil général de l'Aveyron, Jean Puech, déclarait « qu'au même titre que d'autres grands projets aveyronnais, le Larzac Templier et

¹⁶ Poujol O., Cabanel A. (2014). Le Club cévenol (1824-2014). L'aventure d'un siècle entre Causses et Cévennes. Alcide, Club cévenol. Nîmes.

¹⁷ Aujourd'hui fermé.

Hospitalier, en valorisant son identité, ses atouts et ses potentialités, participera au développement économique aveyronnais du prochain siècle » (La Dépêche, 1998).

Cet objectif est un succès puisque les sites de ce territoire sont les plus visités du département de l'Aveyron avec 700.000 visiteurs par an, comme l'indique le Conseil Général de l'Aveyron en 2011 dans le 166^{ème} numéro de son magazine. L'institution dédie un article sur les 5 sites¹⁸ du Larzac Templier et Hospitalier afin d'illustrer le fait qu'ils sont sources de dynamisme économique et de projet de territoire. Christophe Laborie, président du Conservatoire à ce moment-là, explique qu'il s'agit d'un projet « de développement en harmonie avec les acteurs locaux, la population et le territoire ».

A défaut que le projet d'inscription aboutisse, Christophe Laborie explique, en 2011, que le Conservatoire Larzac Templier et Hospitalier a été un outil pour le classement à l'Unesco des Causses et des Cévennes et rappelle que « c'est sur la base du Larzac Templier et Hospitalier que ce dossier a été construit par Jean Puech et le Conservatoire » (Magazine Aveyron, 2011). Pour lui, l'ensemble des acteurs locaux doit participer et être associé aux actions et au plan de gestion du Bien, surtout les agriculteurs directement concernés par cette inscription de l'agropastoralisme méditerranéen.

Ce Conservatoire, même si fermé aujourd'hui, a participé à la réalisation du premier plan de gestion des Causses et Cévennes, mais il n'est pas directement impliqué dans la valorisation de cette inscription.

iii. Les Viaducs de Garabit et Millau

Le viaduc de Garabit, inauguré en 1884 dans le Cantal et permettant de traverser les Gorges de la Truyères, a été pensé par les architectes Gustave Eiffel et Emile Nouguier pour la ligne Béziers-Neussargues, dite aussi "ligne des Causses". Appartenant à la même catégorie d'ouvrage, mais beaucoup plus récent, le Viaduc de Millau situé dans l'Aveyron, a été inauguré en 2004 et pensé par les architectes Norman Foster et Michel Vilorgeux. Ce dernier est géré par la Compagnie Eiffage. Le projet d'inscrire ces deux ponts au patrimoine mondial, au-delà de l'augmentation de la fréquentation touristique, permettrait de protéger ces deux ouvrages et de porter le patrimoine industriel sur le devant de la scène, qui « jusqu'à présent, ce type de sites est peu représenté au niveau de l'Unesco » (Jean Guenard, ancien président d'Eiffage, 2015).

La démarche d'inscription des Viaducs de Garabit et Millau au Patrimoine mondial de l'Unesco est assez récente. Ce projet commun a été lancé en 2012, peu de temps après l'inscription des Causses et des Cévennes, soutenu par un comité de parrainage à la tête duquel nous retrouvons deux anciens ministres, Jean-Claude Gayssot, ancien Ministre des Transports de France, et Jacques Godfrain, ancien Ministre de la Coopération. C'est un sujet dont s'empare la presse locale, notamment Midi Libre qui interrogera ces deux anciens ministres, dont l'objectif est de « faire de ces deux viaducs des lieux de passage incontournables » (Jacques Godfrain, 2012) ou encore La Dépêche, mettant en avant les critères remplis par les viaducs, à savoir le génie créateur et leur dimension mondiale.

Pour porter ce projet d'inscription, ces deux hommes politiques sont à la tête de l'association "Garabit-Millau, les viaducs de l'extrême" créée en 2011 et regroupant des ingénieurs et architectes, de grandes entreprises et d'anciens hauts fonctionnaires. Cette association a été interrogée par la presse locale en 2012, afin de comprendre les actions mises en place pour soutenir ce projet. Afin de mettre en avant l'attrait touristique de ces deux viaducs mais également leur rôle historique dans le désenclavement du Massif Central grâce à la « méridienne ferroviaire et routière », l'association a

¹⁸ Sainte-Eulalie-de-Cernon, la Couvertorade, la Cavalerie et ses remparts, le Viala-du-Pas-de-Jaux et Saint-Jean-d'Alcas.

organisé le 26 novembre 2013 une rencontre au Sénat sur le thème « deux viaducs pour un grand projet ». Inscire ces deux ponts, construits à plus d'un siècle d'intervalle, est un véritable défi car « il faut savoir qu'il n'y a que six ponts dans le monde, classés au patrimoine Mondial de l'Unesco et un seul en France : celui du Gard » (La Dépêche, 2012). Le rapport de cette rencontre montre que ces deux viaducs appartiennent « à une même catégorie d'ouvrage, ceux qui franchissent une brèche » et qu'ils répondent aux mêmes critères « de l'esthétique des ingénieurs » (Queffelec, 2013).

Cette association s'entoure du plus de soutien possible pour faire inscrire les deux viaducs sur la liste indicative de l'Unesco comme celui du Réseau SNCF. Toutefois, malgré l'implication de tous ces acteurs et la mobilisation autour de ce projet commun, celui-ci ne verra pas le jour.

En revanche, le Viaduc de Garabit est actuellement associé à un autre projet d'inscription à l'Unesco, toujours en cours, s'intitulant « Les ponts métalliques à grandes arches de la fin du XIXe siècle ». Ce projet a débuté en 2018 et regroupe six ponts dont deux en France, les viaducs de Garabit et de Vialar. C'est un exemple de démarche d'inscription à l'Unesco rebondissant suite à un premier refus, mettant en exergue que la collaboration entre différents sites permet parfois d'aller plus loin, comme pour les Causses et Cévennes.

iv. Les Grottes karstiques

Il y a plus de 40 ans, la très célèbre grotte de Lascaux entrait au Patrimoine mondial de l'Unesco. Deux décennies plus tard, en 2006, 18 grottes françaises¹⁹ sont candidates au Patrimoine mondial, dont celle de l'Aven Armand située dans la zone cœur du Bien des Causses et des Cévennes. Se trouvent également, tout près de la zone tampon de ce Bien, la grotte des Demoiselles et la grotte de Clamouse. L'intérêt paysager de ces sites est aujourd'hui avéré dans le monde entier, notamment par les mesures de protection mises en place mais surtout par la fréquentation observée (4,5 millions de visiteurs par an pour les 107 grottes touristiques françaises selon Alain Martinez, directeur de Publication et correspondant de TourMag.com). La France est le troisième pays visité pour ce patrimoine naturel, après la Chine et les Etats-Unis.

Il s'agit d'un travail de longue haleine puisque cette candidature a été envisagée dès 1999 par l'Etat, selon une sélection du spécialiste Patrick Cabrol. Ce dernier explique l'intérêt de l'Unesco sur ce dossier par le fait que « nulle part ailleurs, sur une zone aussi petite, existe une telle concentration de cavité ». Un travail qui a consisté à cartographier ces grottes et à rédiger un dossier interrégional. Jean-Marie Decorse, journaliste à La Dépêche, rapporte en 2006 qu'un comité national composé de spéléologues avait également mis l'accent sur la protection et la valorisation scientifique de ces différents sites.

C'est le ministère de l'Ecologie et du Développement durable qui a soumis à l'Unesco ce dossier de candidature, comprenant 18 grottes de 9 départements et de trois régions différentes (anciennes régions Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées). Leur sélection se justifie par leur qualité esthétique et l'intérêt scientifique qu'elles présentent. En effet, « les concrétions souterraines sont considérées comme des archives naturelles se prêtant à l'étude du paléoenvironnement » (Lelong, 2006).

Le 11 mai 2007, le Comité du Patrimoine mondial lors de sa 31^e session, a examiné la proposition d'inscription des Concrétions des grottes françaises, témoins exceptionnels du fonctionnement du karst

¹⁹ Grotte d'Amélineau, grotte de Choranche, aven Armand, grotte des Demoiselles, Balme del Pastre, grotte de l'Aguzou, grotte de Lauzinas, grotte du TM 71, réseau Cabrespine-Lastours, gouffre d'Esparros, grotte de Pousselières, grotte de Clamouse, réseau André-Lachambre, réseau du Rautely, aven du Mont-Marcou, grotte de la Cigalère, aven d'Orgnac, Barrenes de Fournes.

et archives de paléoclimats en tant que Bien naturel sur la Liste du patrimoine mondial. Le Comité a répondu à la négative à cette demande, tout en recommandant à la France d'avoir recours à d'autres moyens de reconnaissance et de systèmes de protection de ces sites tels que les réserves de Biosphère et les Géoparc mondiaux.

Il a également ajouté que ces « systèmes karstiques sont relativement bien représentés sur la Liste (...) soulignant le potentiel de plus en plus limité d'inscription de nouveaux sites karstiques »²⁰. En effet, au cours de cette même session, la Chine avait proposé l'inscription des Groupes Shilin et Libo du Karst de Chine du Sud en tant que Bien naturel et sériel, un patrimoine aujourd'hui inscrit et un site jumelé au Bien Causses et Cévennes depuis 2018. Toutefois, suite à l'échec de la candidature avec une charte, ces grottes sont réunies au sein d'un réseau d'acteurs privés.

Ces quatre démarches d'inscription n'ayant pas abouties ont mobilisé les acteurs du territoire, que ce soit à échelle nationale comme pour les grottes karstiques ou plus locale comme pour les Templiers Hospitaliers. Ce sont des projets qui ont concerné des Biens situés dans le périmètre du Bien des Causses et des Cévennes et dont le lien est plus ou moins indirect avec ce dernier. Le protestantisme cévenol et le Larzac Templier Hospitalier sont aujourd'hui diffus dans cette inscription des Causses et des Cévennes, tandis que les projets d'inscription des deux viaducs et des grottes sont, respectivement, modifié et abandonné.

3) Les démarches en cours pour une reconnaissance au patrimoine mondial de l'Unesco et au patrimoine culturel immatériel

Parallèlement à ces projets aboutis et non aboutis, trois démarches d'inscription au patrimoine mondial et au patrimoine culturel immatériel sont en cours, à savoir le Centre Hérault en tant que Géoparc, la filière de la ganterie et la transhumance au PCI. Nous pourrions voir par ces exemples si la mobilisation actuelle des acteurs se déroule de la même façon que les projets précédemment présentés.

i. Le Géoparc de l'Hérault

Le département de l'Hérault possède un patrimoine géologique exceptionnel reconnu à l'échelle internationale²¹ par les scientifiques, c'est pourquoi le projet "Vers une Géoparc en centre Hérault" est né. Il s'agit d'une démarche territoriale visant à préserver et valoriser ce patrimoine retraçant 600 millions d'années d'évolution. Ce label a pour mission de développer les liens entre ce site géologique et tous les autres types de patrimoine (naturel, culturel et immatériel). Le projet initial ne s'étendait pas jusqu'au Bien Causses et Cévennes mais les limites définitives du Géoparc seront à affiner selon les évaluations des sites géologiques par le Conseil Scientifique et de Prospective du projet (Figure 5).

²⁰ Propositions d'inscription de Biens sur la Liste du patrimoine mondial, Christchurch, 2007, p.9.

²¹ <https://geoparc-herault.fr/?Perimetre> consulté le 28/07/2022

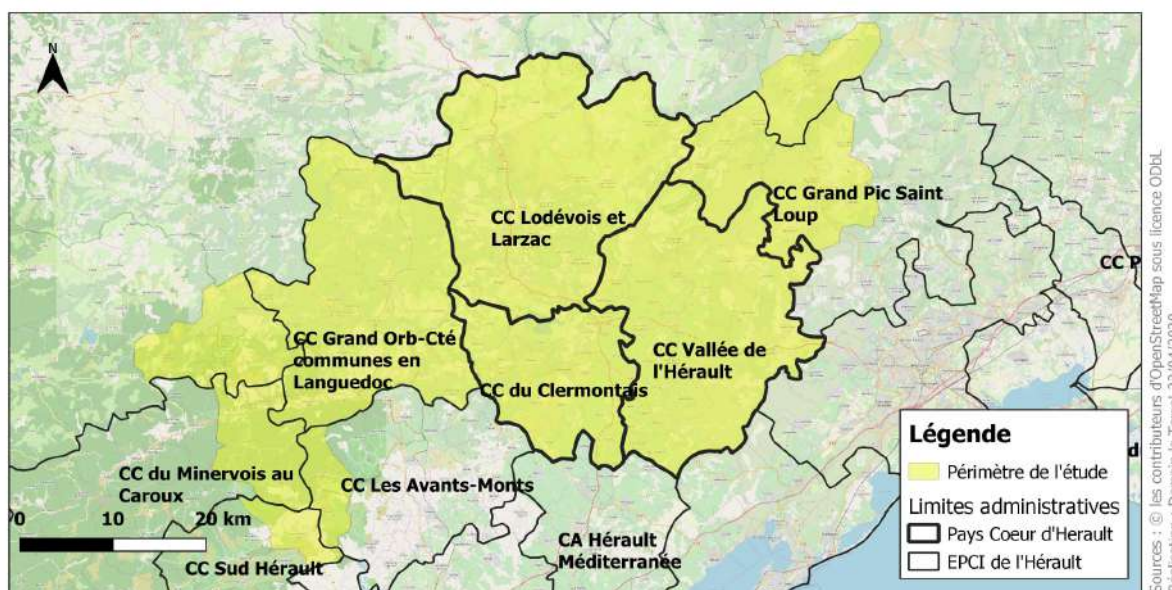


Figure 5 : Périmètre d'étude du projet "Vers un Géoparc en centre Hérault"

En 2015, l'association Demain la Terre !²² a l'idée d'obtenir le label Géoparc mondial Unesco et se met dès lors à visiter des sites ayant obtenu cette distinction. Cette association bénévole basée à Gignac (34) a pour mission principale l'éducation à l'environnement, qui passe par la sensibilisation au développement durable et par la valorisation du patrimoine naturel et culturel.

Fondée en 1999 par un groupe d'éducateurs spécialisés dans les domaines tourisme, environnement et patrimoine, cette dernière s'investit dès 2016 dans le portage du dossier et l'animation de la première phase, celle de la délimitation du territoire et la mobilisation des acteurs. Pour cela, Demain la Terre ! organise des journées d'études sur ce thème avec la Grotte de Clamouse et des spécialistes.

Ce label Géoparc mondial Unesco existe depuis 2015. Un géoparc est une aire géologique protégée où des actions de protection et de valorisation y sont menées. Avant 2015 et la création d'un label Unesco, il s'agissait d'un réseau européen créé en 2000 dont la France faisait partie, d'où le grand nombre de sites français. En 2019, le label Géoparc mondial Unesco comptait déjà 147 géoparc répartis dans 41 pays, dont 7 en France²³. Il s'agit d'un concept global de protection, d'éducation et de développement durable partant des individus et impliquant les communautés locales. C'est un projet de territoire nécessitant une démarche collaborative, ce pourquoi l'association Demain la Terre! agit. En effet, cette dernière s'entoure d'acteurs privés et publics pour porter ce dossier, pour obtenir des avis et définir le périmètre du Bien. Un géoparc n'a pas de statut juridique et n'impose donc aucune réglementation pour protéger la zone reconnue : c'est aux personnes mobilisées d'agir et de mettre en place des mécanismes de protection, d'éducation et de développement durable.

Encore une fois, nous pouvons observer qu'il s'agit d'un travail long puisqu'après cinq ans de travail préparatoire, l'association Demain la Terre ! obtient des soutiens affichés des élus locaux, notamment par le président du département Kléber Mesquida. Depuis 2022, l'association continue la médiation sur ce projet mais elle a passé le relais pour le portage et l'animation au département de l'Hérault. C'est également un projet en mouvance puisqu'au début le périmètre de celui-ci ne s'étendait pas au territoire Causses et Cévennes, alors qu'aujourd'hui sa partie Nord fait partie du projet. Est à noter également que la directrice de l'EICC participe au Comité de pilotage du projet d'inscription comme géoparc.

²² <https://demainlaterre.fr/lassociation> consulté le 28/07/2022

²³ Haute Provence, Luberon, Massif des Bauges, Chablais, Monts d'Ardèche, Quercy, Beaujolais.

ii. La filière de la ganterie

L'idée de faire reconnaître la filière de la ganterie à Millau sur la liste du patrimoine immatériel de l'Unesco, comme l'est la dentelle au point d'Alençon, est née en 2015. L'exceptionnalité de cette filière millavoise vient du fait qu'elle est la seule filière complète de ganterie depuis le Moyen-Âge sur un territoire restreint. Elle pourrait ainsi intégrer la liste du patrimoine immatériel de l'Unesco qui a pour objectif de valoriser et sauvegarder des pratiques dites immatérielles, tels que les savoir-faire artisanaux. La liste a été instaurée par la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, afin d'assurer une meilleure visibilité au patrimoine immatériel, de faire prendre davantage conscience de son importance et de favoriser le dialogue dans le respect de la diversité culturelle.

En 2015, Daniel Janicot, président de la commission nationale française à l'Unesco, afin de rencontrer les maîtres gantiers, les élus et de visiter les lieux emblématiques de la cité du gant s'est rendu sur place. Lors de cette même visite, Daniel Janicot a été invité par Jacques Godfrain, co-président de l'association des Viaducs de l'extrême (viaducs de Millau et de Garabit), à une visite guidée du viaduc de Millau. Tout le potentiel de Millau est mis en avant afin de redynamiser le territoire, la ville apparaît alors comme la capitale du savoir-faire et de l'excellence.

Ce projet de reconnaissance s'est concrétisé en 2017 lors de la rencontre entre Olivier Fabre, maître gantier depuis 4 générations, et Nadia Bédar qui a porté l'inscription des savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse en 2018 et qui serait un atout pour monter le dossier.

L'association Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) en Pays de Millau porte ce projet de reconnaissance. Elle a été créée en 2019 par Olivier Fabre, spécifiquement pour soutenir ce projet de candidature. Son but est de porter le projet de reconnaissance de la filière de la ganterie traditionnelle millavoise comme patrimoine culturel immatériel de l'Humanité, en intégrant « l'ensemble de la chaîne de savoir-faire, de l'agropastoralisme à la transformation des matières naturelles, indissociables de l'Art de confectionner les gants » (Fabre, 2019). Elle doit prochainement déposer une fiche d'inventaire auprès du Ministère de la Culture avant un dépôt de dossier auprès de l'Unesco.

Le projet concerne les six départements d'Occitanie et implique 1780 éleveurs de brebis lacane. Les objectifs sont divers et incluent la bien-traitance animale, la création d'une route des gantiers écotouristique et le lancement d'une formation de ganterie. Cette reconnaissance permettrait de « valoriser tous les secteurs de l'agropastoralisme » et pas uniquement le lait ou la viande, déclare Olivier Fabre, directeur de la ganterie Fabre à Millau et l'un des porteurs du projet de valorisation. L'idée est également de regrouper et de fédérer les acteurs de la filière. C'est dans l'optique de sauvegarder son patrimoine vivant que l'association à travailler au retour de la célébration de la Saint-Anne, patronne de la ganterie. Cette fête était célébrée tous les ans à Millau jusque dans les années 1970, et cette tradition est de retour depuis juillet 2020.

En 2021, l'association organisait un colloque pour présenter le projet de candidature aux professionnels, mais également aux universitaires, aux experts ainsi qu'à des ambassadeurs officiels. Parmi eux, l'ambassadeur de Chine auprès de l'Unesco, Yang Jin, était présent. Olivier Fabre y voit l'occasion de « renforcer et de créer des ponts culturels et économiques entre nos deux pays » et ambitionne de déposer le dossier en 2023 et émet l'hypothèse d'une inscription à l'Unesco pour novembre 2024. La candidature pourrait même devenir internationale avec l'inclusion de l'Éthiopie, car actuellement les gantiers travaillent majoritairement avec des agneaux métis venant d'Éthiopie, un pays clé.

Cette reconnaissance permettrait la mise en œuvre de mesures de sauvegarde, l'association en a émis 14 dans son dossier de candidature. Olivier Fabre énonce qu'il n'y a pas de marques, mais uniquement

des praticiens, que tous les secteurs sont représentés localement et nationalement dans cette démarche, que « c'est une candidature qui représente une filière. »

Cela englobe l'agropastoralisme, les éleveurs, les tondeurs, les nourrisseurs, les agriculteurs, les vétérinaires, les bergers, ainsi que tout ce qui touche à la transformation des matières premières.

La ganterie est une ressource forte pour le territoire, génératrice de dynamiques sociales et économiques, faisant le pont entre divers acteurs et éléments culturels. Notamment, lors d'une exposition sur les patrimoines culturels immatériels français inscrits à l'Unesco organisée au quartier général de la 13^e DBLE dans le camp du Larzac, il a été rappelé d'une part le lien entre l'uniforme des militaires et les gants, et d'autre part que sur ces plateaux, les Templiers et les Hospitaliers avaient été les protecteurs de ces troupeaux. De plus, il s'agit d'une exposition itinérante, qui sera également reçue à la Maison de l'entente interdépartementale des Causses et des Cévennes à Florac.

iii. La Transhumance

Depuis décembre 2019, la Liste représentative pour la transhumance dans les Alpes et en Méditerranée compte l'Autriche, la Grèce et l'Italie. La transhumance se définit par la migration des troupeaux herbivores se rendant dans les pâturages pour se nourrir. Elle peut être estivale ou hivernale, la première est lorsque les bêtes gagnent les pâturages d'altitude alors que la seconde est lorsqu'elles redescendent dans les plaines pour profiter d'un climat plus doux. Ce déplacement saisonnier de troupeaux fait l'objet de savoir-faire ancestraux. En France, la transhumance est pratiquée dans les Alpes, la Corse, le Jura, le Massif Central, les Pyrénées et les Vosges. Ces territoires de hautes et moyennes montagnes sont riches en biodiversité, paysages et terroirs d'exception à l'origine de 50 appellations d'origine protégée (AOP) et de 35 Label rouge en viande et fromage. On peut également compter dans la transhumance l'ensemble des rituels festifs.

A partir de cette reconnaissance internationale, le Collectif des Races locales de Massif (CORAM), a eu l'objectif d'agrèger la France à cette inscription. Pour cela, l'association a dû, sous le pilotage de Fabienne Gilot et de son homologue espagnol, monter le dossier avec d'autres pays. En effet, une phase de coopération internationale est en cours avec une concertation entre l'Albanie, Andorre, la Croatie, le Luxembourg, le Portugal et la Roumanie.

Toutefois, avant de prétendre à cette inscription, le CORAM devait d'abord faire reconnaître la transhumance au patrimoine culturel immatériel (PCI) en France. Pour ce projet, le mot d'ordre était l'inclusivité, c'est-à-dire que toutes les transhumances (type de bête, utilisation de camions, différentes régions) devaient être impliquées et valorisées. Le CORAM a alors sélectionné des relais locaux et les a réunis en comité de pilotage pour monter le dossier et créer une synthèse nationale à propos de cette pratique. Par exemple, pour les Causses et Cévennes, c'est l'entente interdépartementale des Causses et des Cévennes (EICC) qui était relais local et qui s'occupait de réunir des acteurs locaux pour échanger à ce sujet. Ces relais ne sont pas forcément publics, notamment dans les Pyrénées où il s'agit d'un fonctionnement plus associatif.

Depuis juin 2020, la pratique de la transhumance est reconnue comme patrimoine culturel immatériel (PCI) en France. Cette concrétisation a été possible grâce au CORAM qui a su coordonner et mobiliser plus de 150 acteurs durant plus d'un an à échelle nationale. Cette inscription protège trois choses :

- Les modes d'élevages et les pratiques de gestion pastorale en altitude ;
- Les pratiques coutumières de gestion collective des territoires pastoraux ;
- Les savoir-faire liés à l'artisanat et à l'élaboration de produits alimentaires reconnus.

Grâce à cette reconnaissance nationale, le projet à l'international a pu être suivre son cours et c'est au mois d'avril 2022 que le dossier de candidature à l'inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel a été déposé : « La Transhumance, déplacement saisonnier de troupeaux ».

L'EICC est également impliquée dans cette partie du projet puisque plus de 20.000 brebis transitent chaque été sur les Causses et les Cévennes pour la transhumance. Elle a constitué, avec les collectivités, un réseau cohérent de sites d'interprétation des paysages culturels sur les Boissets, le Pont-de-Montvert et Florac, et organise actuellement en partenariat avec la commune une exposition sur la transhumance, avec des photos prises par tous les pays candidats. « Cette reconnaissance permet à un des éléments patrimoniaux des Causses et Cévennes une mise en lumière majeure », souligne l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes.

B. Analyse de l'implication des acteurs dans les démarches d'inscription et de valorisation

Toutes ces démarches, abouties, non abouties ou en cours, ont plusieurs points communs : avoir mobilisé des acteurs diversifiés autour de projets de valorisation du patrimoine local, avoir impliqué des acteurs sur une longue durée, parfois à une échelle au-delà de celle du national et la plupart du temps en regroupant des filières ou des individus partageant les mêmes centres d'intérêt comme la construction en pierre sèche.

Nous allons commencer par regarder la diversité des acteurs dans ces démarches tout en formulant l'hypothèse qu'il est possible que les acteurs privés s'impliquent dans ces démarches (hypothèse 1). Certaines ont mobilisé des acteurs uniquement publics, d'autres uniquement privés et parfois les deux (Tableau 2). Nous remarquons que pour les démarches en cours et l'inscription au PCI, des acteurs privés se sont impliqués. D'après ce que nous savons, la construction en pierre sèche a abouti à une inscription et les deux démarches en cours sont en bonne voie. Concernant le PMU, seuls deux sur les sept projets recensés n'ont pas eu d'acteurs privés impliqués et il s'agit de deux démarches n'ayant pas abouties à une inscription. Pour les cinq autres, des acteurs privés ont participé à la démarche ou bien il était possible qu'ils y participent. Pour la plupart des projets, qu'ils soient inscrits, non inscrits ou en cours, les acteurs privés sont mobilisés ou peuvent être mobilisés. Toutefois, dans certains projets, si les acteurs privés ne sont pas impliqués, notamment pour le protestantisme cévenol et les monuments Templiers Hospitaliers, c'est qu'il s'agit de projet dont la démarche est partie d'acteurs publics et qui n'a pas été assez loin dans la candidature pour impliquer d'autres acteurs. Pour d'autres projets, les acteurs privés ne sont pas forcément impliqués mais peuvent l'être selon leur propre initiative, notamment avec la Réserve de Biosphère où c'est à eux de s'emparer du sujet.

Sites	Patrimoine mondial de l'Unesco	Patrimoine culturel immatériel
Inscrits	 Réserve de Biosphère des Cévennes  Chemins de St-Jacques-de-Compostelle	 Construction en pierre sèche
Non inscrits	 Protestantisme cévenol  Monuments Templiers Hospitaliers  Grottes karstiques  Viaducs de Garabit et Millau	⊖
En cours	 Géoparc Hérault	 Transhumance  Filière de la ganterie
<u>Légende :</u>  Implication des acteurs privés  Implication d'acteurs privés possible  Pas d'implication des acteurs privés		

Tableau 2 : Implication des acteurs privés par démarche

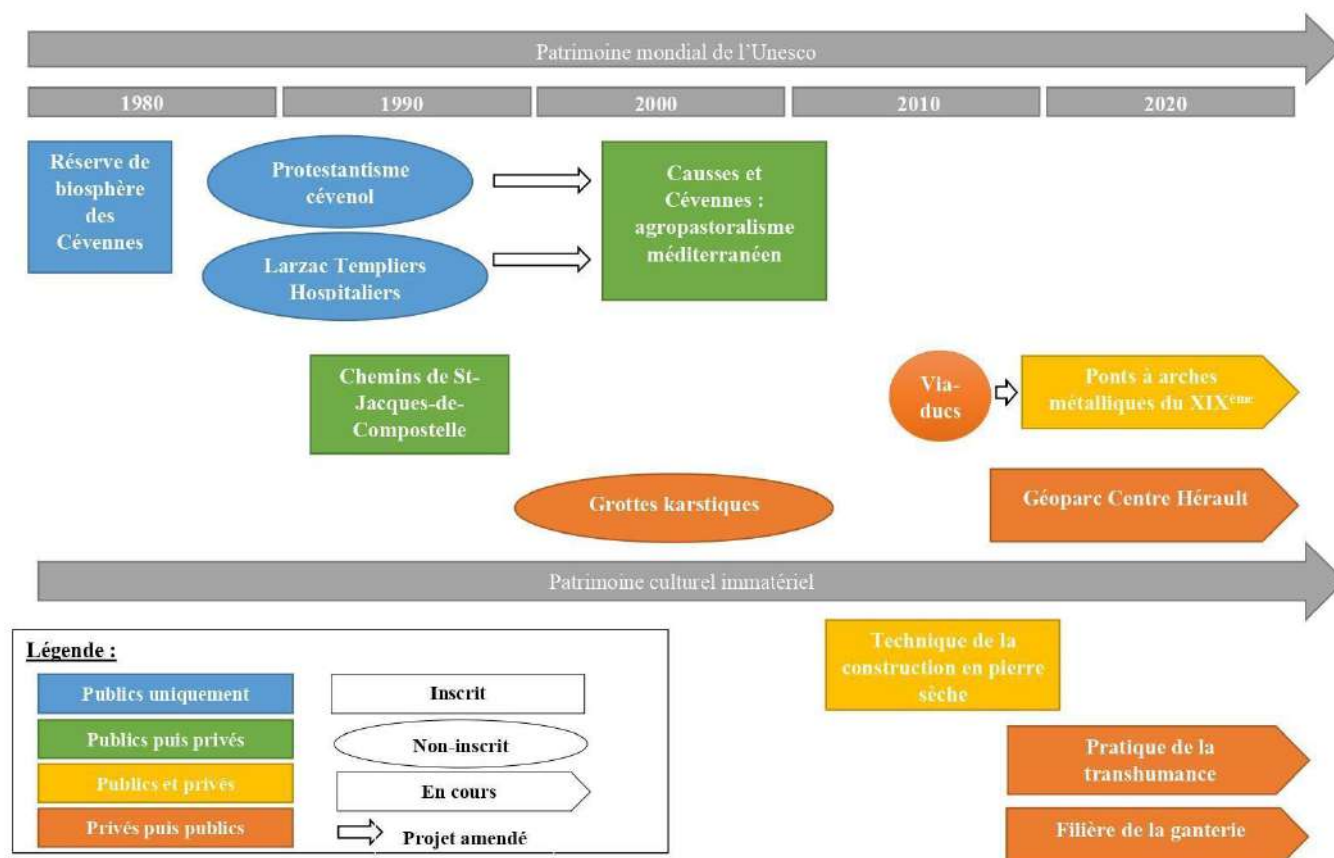
Au sujet du portage du projet puis de sa valorisation pour chaque démarche (figure 8), nous formulons l'hypothèse que les acteurs privés s'impliquent plus au niveau de la valorisation que du portage (hypothèse 2). Nous remarquons qu'aucune n'a été réalisée avec uniquement des acteurs privés. Cela est impossible puisque la démarche doit être portée auprès de l'Unesco par l'Etat français, celui-ci demandant la plupart du temps un soutien politique local. Concernant les démarches portées uniquement par des acteurs publics, nous en avons recensé deux (le protestantisme cévenol et les monuments templiers hospitaliers) qui ont été portées par le département mais elles n'ont pas abouties et sont anciennes (1990-2000). Pour les démarches qui ont été portées par des acteurs privés puis publics, nous en recensons quatre (les grottes karstiques, la ganterie, la transhumance et le géoparc hérault) et nous remarquons qu'il s'agit principalement de regroupement au sein d'associations. Tandis que pour les projets soutenus par des acteurs publics puis privés, nous remarquons que c'est une fois inscrit que les acteurs privés s'implique, notamment pour valoriser le site (Chemins de St-Jacques de Compostelle) ou pour sa gestion (Viaducs de Garabit et Millau). Seul un projet a été porté par un partenariat public-privé, celui concernant la filière de la pierre sèche au patrimoine culturel immatériel.

Concernant le PCI, il s'agit soit d'un partenariat public privé, soit d'une implication des acteurs privés puis publics, mais ce n'est jamais le privé seul ou à l'initiative du public que la démarche est lancée. De plus, cela ne concerne que des projets autour de filières et savoir-faire (Tableau 3). Pour le patrimoine mondial, aucun partenariat n'a été recensé entre publics et privés.

Acteurs	Patrimoine mondial de l'Unesco	Patrimoine culturel immatériel
Acteurs privés uniquement	Θ	Θ
Acteurs publics uniquement	Réserve de Biosphère des Cévennes Protestantisme cévenol Monuments Templiers Hospitaliers	Θ
Acteurs publics puis privés	Chemins de St-Jacques-de-Compostelle Viaducs de Garabit et Millau	Θ
Acteurs privés puis publics	Grottes karstiques Géoparc Hérault	Filière de la ganterie Transhumance
Acteurs publics et privés	Θ	Pierres sèches

Tableau 3 : Portage et valorisation du projet par démarche

Nous pouvons également remarquer dans la chronologie des démarches (Figure 6) qu'avant 2000, l'implication dans les projets ne concerne que les acteurs publics (réserve de biosphère, protestantisme cévenol), alors qu'après 2000, les acteurs publics s'impliquent pour porter l'inscription et les acteurs privés valorisent le projet post inscription (Causses et Cévennes). Nous pouvons noter également qu'après 2010, il ne s'agit que de démarches où acteurs privés et publics travaillent en partenariat, peu importe l'ordre d'implication.



Les acteurs privés qui s'impliquent dans ces projets d'inscription sont par filière et/ou centre d'intérêt (Tableau 4). Nous pouvons remarquer que deux catégories se démarquent, celle du tourisme (religieux, karstique, etc) ou des filières (ganterie, pierre sèche, etc) et toujours sous la forme de regroupement associatif. Seul le projet de Géoparc en Centre Hérault ne montre pas une filière particulière mais il s'agit tout de même d'une association liée à l'environnement qui porte le projet.

Sites avec implication des acteurs privés	Filière associée	Regroupement
Chemins de St-Jacques-de-Compostelle	Filière tourisme religieux et pédestre	Association Fédération
Grottes karstiques	Filière tourisme karstique	Association

Viaducs de Garabit et Millau	Filière tourisme de monuments de voirie	Association
Géoparc Hérault	X	Association
Construction en pierre sèche	Filière pierre sèche	Associations
Ganterie	Filière de la ganterie	Association
Transhumance	Filière agropastorale	Association
Causses et Cévennes	Filière spécifique agropastorale ? Filière touristique ?	Association ?

Tableau 4 : Répartition des sites selon leur filière

Pour conclure, nous avons vu que les acteurs privés étaient souvent impliqués ou pouvaient l'être dans les démarches d'inscription au patrimoine mondial (Tableau 2), donc nous supposons qu'ils peuvent l'être pour l'inscription des Causses et des Cévennes. Cette dernière a été faite au PMU et non au PCI, de ce fait nous supposons que les acteurs privés s'impliquent mais uniquement avec des acteurs publics (Tableau 3). Les Causses et Cévennes ont été inscrites pendant les décennies 2000 et 2010, ce qui laisse supposer que ce sont les acteurs publics qui se sont mobilisés pour la démarche et que les privés se sont mobilisés pour la valorisation (Figure 6).

La VUE des Causses et des Cévennes est en lien avec la filière agropastorale (Tableau 4), nous émettons alors l'hypothèse que ces acteurs privés se regroupent soit selon cette filière (hypothèse n°3), soit selon la filière touristique (hypothèse n°4). Nous émettons également une hypothèse sur la forme du regroupement qui pourrait être associative (hypothèse n°5).

III. Identification des acteurs impliqués dans la démarche de candidature et de valorisation à l'Unesco du Bien Causses et Cévennes

Comme évoqué en introduction (cf. B. Zone d'étude), pour figurer au patrimoine mondial de l'Unesco, les Causses et Cévennes doivent avoir une VUE, c'est-à-dire que le Bien doit avoir une importance culturelle et/ou naturelle ainsi qu'une exceptionnalité universelle et doit répondre à un des dix critères fixés par le Comité du patrimoine mondial car ils sont constitutifs de cette VUE. Les Causses et Cévennes ont été retenus selon les critères iii et v au titre de paysages culturels vivants de l'agropastoralisme méditerranéen. Les attributs du Bien témoignant de sa VUE sont les paysages façonnés par l'activité agropastorale, le patrimoine bâti lié à l'agropastoralisme et les traditions et savoir-faire illustrant la culture agropastorale.

En effet, dans les Causses et Cévennes, l'agropastoralisme est présent sous plusieurs formes : un pastoralisme sédentaire, un pastoralisme transhumant, un agropastoralisme et un sylvopastoralisme où plusieurs races locales permettent l'entretien de ces paysages reconnus au Patrimoine mondial. Cet agropastoralisme englobe des pratiques et savoir-faire, des paysages, des animaux, des festivités et du patrimoine bâti. Selon les hypothèses formulées précédemment, nous allons recenser les regroupements d'acteurs privés de la filière agropastorale selon deux types de regroupements, à savoir par production (AOP, AOC, IGP) et par initiatives.

Nous allons procéder à ce recensement en plusieurs étapes. La première consiste à faire des recherches sur les sites de AOP, AOC et IGP. Il existe beaucoup de distinctions concernant les Causses et les Cévennes. Dans un second temps, nous avons lu les documents de candidature du Bien C&C pour repérer des regroupements, puis pour finir, nous avons lu les documents programmatiques et évaluatifs (nouveau plan de gestion du Bien C&C) afin d'étudier les initiatives agropastorales repérées.

A. La filière agropastorale

En ce qui concerne la filière agropastorale, l'idée de ce recensement était de comprendre leur implication avec un focus particulier sur la valorisation de l'inscription. Pour comprendre cela, nous avons effectué des recherches bibliographiques en ligne avec les sites des différentes AOP/AOC/IGP pour ceux repérés et en lisant le compte-rendu des initiatives agropastorales sur le site de l'EICC.

1) Par production

L'exploitation de troupeaux, la production de lait et de produits locaux, l'exigence de qualité, toutes ces étapes sont liées par le territoire où elles se situent et font le lien entre les différentes démarches. Les différentes générations ont développé une activité d'agropastoralisme et ont forgé des paysages culturels uniques et représentatifs de ce milieu. Tant est si bien que « si les pierres pouvaient parler, elles vous raconteraient les 2000 ans d'agropastoralisme et d'ingénierie mutualisée entre l'Homme et la Nature. Bergers et troupeaux de brebis ont sculpté ces paysages steppiques et rocaillieux. La brebis donne son lait pour le fromage de Roquefort, la peau de ses agneaux pour la confection de gants à Millau, sa viande pour les trénelles, gigots et autres recettes de pays. »²⁴.

²⁴ [Patrimoine Unesco Causses & Cévennes | Viaduc de Millau, Office de tourisme Millau Grands Causses \(millau-viaduc-tourisme.fr\)](http://Patrimoine-Unesco-Causses-et-Cevennes-Viaduc-de-Millau-Office-de-tourisme-Millau-Grands-Causses-millau-viaduc-tourisme.fr)

Ces professionnels ont également cherché à valoriser leur production locale en obtenant des labels français et européens reconnaissant la qualité du produit :

- L'Appellation d'origine contrôlée (AOC) est un signe certifiant la qualité du produit et de son origine géographique, reconnue à échelle nationale dès 1905 et au niveau européen depuis 1992. Nous retrouvons ce label pour les fromages Roquefort, Pélardon et Bleu des Causses mais également sous le label Appellation d'origine protégée (AOP) ;
- L'Indication géographique protégée (IGP) pour l'Agneau de l'Aveyron et l'Agneau de la Lozère.

Ces trois labels imposent un cahier des charges à respecter et définissent les conditions de production. Cela participe à la gestion de l'agropastoralisme méditerranéen et de ce fait à la protection du paysage culturel des Causses et des Cévennes qui en découle. Le pari sur la qualité des produits débouche sur une valorisation du terroir, notamment à travers l'exemple du Pélardon. En effet, dans les années 1980, la vente de ce fromage se limitait qu'à quelques fromagers et restaurants à Nîmes et Montpellier. Reconnu AOP en 2000, il fait aujourd'hui partie du patrimoine culinaire des Causses et Cévennes, dont l'inscription à l'Unesco n'a fait que renforcer sa position.

Des partenariats avec ces produits de qualité, le développement et la valorisation de ces différentes niches économiques du territoire des Causses et des Cévennes sont des actions mentionnées et prévues dans le plan de gestion du Bien. Ces activités économiques sont directement en lien avec l'agropastoralisme, sans lequel il serait impossible de préserver ces paysages culturels inscrits à l'Unesco. C'est pourquoi nous retrouvons chez les acteurs institutionnels un relais sur les produits labellisés, notamment dans la communication des Offices de Tourisme pour l'AOP Pélardon et Roquefort en Pays Cœur d'Hérault, deux traditions très ancrées. D'autres acteurs se mobilisent pour valoriser les métiers et productions des Causses et Cévennes, notamment le département de la Lozère, qui depuis une dizaine d'année s'applique à donner un second souffle à la filière ovins viande et travaille à l'intégration de cette filière dans des labels de qualité.

Ces labels ne concernent pas uniquement les filières d'élevage et laitières, mais d'autres produits tel que l'oignon doux des Cévennes. Il se cultive dans les vallées de l'Hérault et du Rieutord, et est le premier oignon à obtenir une AOC en 2003 puis une AOP en 2008. Le territoire de l'AOP s'étend sur 32 communes des Cévennes méridionales et a donc un impact paysager, culturel et économique conséquent sur sa zone de production et de vente, zone située dans le périmètre des Causses et des Cévennes inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2011. Il est également labellisé Site remarquable du goût, le quatrième dans le Gard, comme l'est Roquefort-sur-Soulzon pour la production du Roquefort dans l'Aveyron.

Néanmoins, si les éleveurs et producteurs ont un lien direct avec le Bien Causses et Cévennes et sa VUE, ils ne s'impliquent pas directement dans la valorisation de son inscription, aucun réseau ou projet n'est envisagé en ce sens. Les réseaux dans lesquels ils se trouvent via les AOP, AOC et IGP ont un but qualitatif, sans lien avec cette reconnaissance au PMU. Nous nous demandons alors si ces acteurs s'impliquent ailleurs, notamment via des initiatives agropastorales que nous avons identifiées.

2) Par initiatives

Parallèlement à ces labels de qualité mettant en avant les éleveurs et les producteurs des Causses et des Cévennes, des initiatives agropastorales ont été mises en place sur le territoire. L'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes a fait la commande, auprès d'étudiants en licence professionnelle Gestion Agricole des Espaces Naturels Ruraux (GENA) de SupAgro Florac, d'un recueil des différentes initiatives agropastorales sur l'ensemble du territoire reconnu par l'Unesco. Ces étudiants sont allés à la rencontre de ces acteurs qui œuvrent pour la mise en valeur de cette pratique, ont recueilli leur témoignage et ont également créé une carte interactive²⁵ où sont recensés les différents projets (Figure 7).

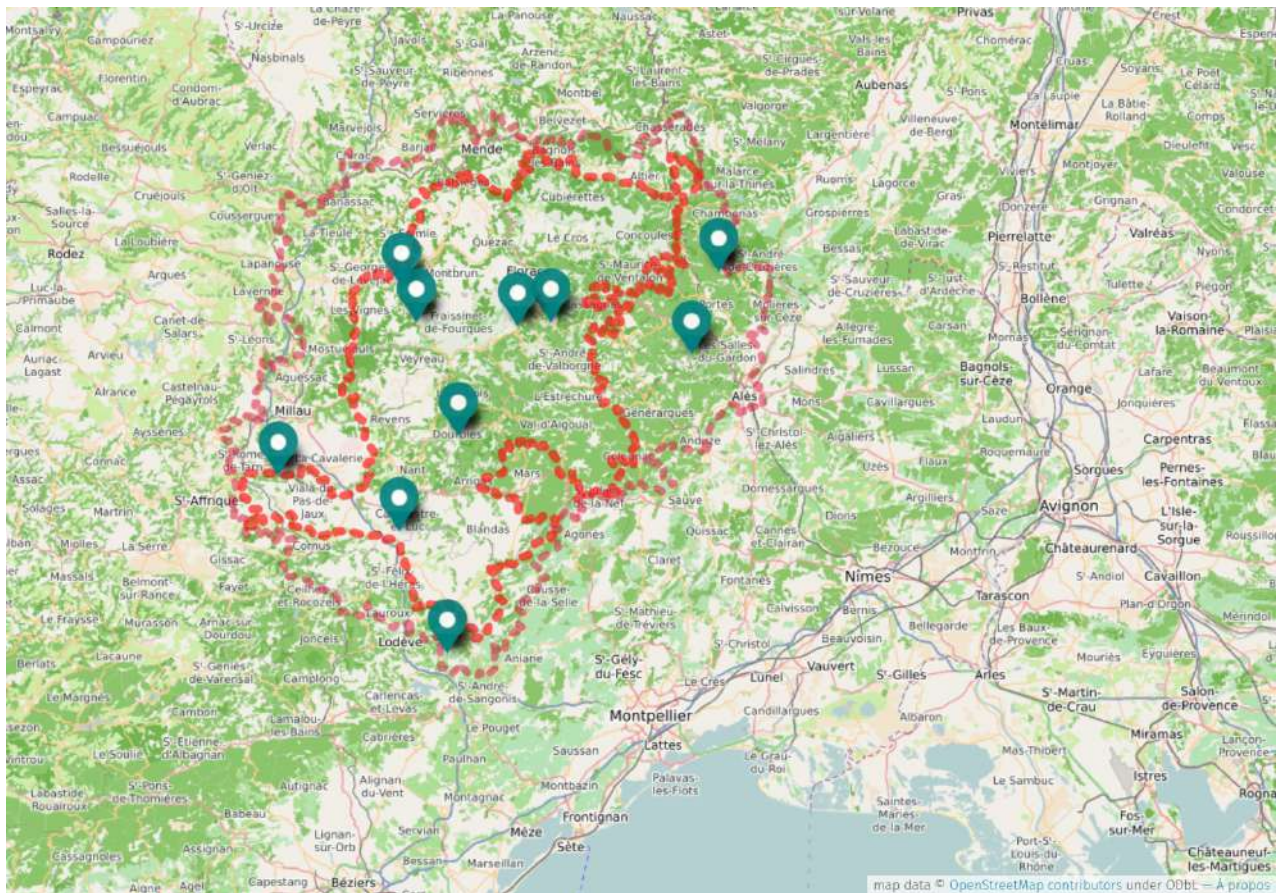


Figure : Recueil des initiatives agropastorales
Source : Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes

Dix initiatives ont été recensées (Annexe 1), pour chacune d'elle nous pouvons retrouver une vidéo de l'acteur interrogé, pour la plupart des maires, et une fiche récapitulative du projet (origine de l'initiative, financements, etc), des informations sur la commune et une frise chronologique de l'état d'avancement.

Parmi elles, trois se situent dans le Gard, quatre en Lozère, deux dans l'Aveyron et une dans l'Hérault. La plus ancienne a commencé en 2006 et s'est prolongée jusqu'en 2008 afin de créer une chèvrerie communale à Lamelouze (30). Tandis que la plus récente a débuté en 2018 pour s'achever en 2020 et consistait à réhabiliter une estive délaissée à la Bastide Pradines (12).

²⁵ La carte interactive est visible en ligne sur le site de l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes.

Pour la majorité, il s'agit de projet de restauration de patrimoine lié à l'agropastoralisme, mais quelques-unes se démarquent en réintroduisant un élevage, en installant un éleveur ou en créant une bergerie. Il s'agit uniquement d'acteurs publics et il n'existe ni lien apparent entre ces projets (ce sont des actions ponctuelles), ni relations particulières entre les porteurs de projet (pas de réseau existant). Chacun de ces acteurs, à l'échelle de leur commune, a à cœur de préserver et de « sauvegarder le patrimoine de nos ancêtres » (Jean-Luc Aigouy, 2018) mais également de valoriser et non pas de « mettre sous cloche un territoire [car cela] ne le protège pas » (François Rouveyrol, 2018). Ce sont uniquement des projets portés par des acteurs publics, les éleveurs ne saisissant pas de l'inscription, comme mentionné dans le nouveau plan de gestion du Bien²⁶. En effet, « les ambassadeurs touristiques (...) sont les seuls à essayer d'en tirer une plus-value économique dans le respect du site » et « le multi usage de l'espace pastoral semble peu profiter aux éleveurs »²⁷. De plus, il n'existe ni de lien apparent entre les projets ni de relations particulières entre les porteurs de projet et si un lien est fait avec l'inscription des Causses et des Cévennes, il reste indirect.

Toutefois, ces différents labels qualités et initiatives agropastorales ne correspondent pas à nos critères pour être analysés dans notre étude. En effet, pour les initiatives il ne s'agit pas d'un réseau d'acteurs privés, quant aux labels, même s'ils finissent par mettre en réseau les producteurs et éleveurs, ils ne sont ni créés ni mobilisés dans le but premier de valoriser l'inscription des Causses et des Cévennes au patrimoine mondial de l'Unesco. Nous remarquons également que le secteur agro-pastoral n'est pas particulièrement impliqué dans cette inscription alors que la VUE de ce dernier le concerne directement. Nous nous demandons alors si d'autres filières s'impliquent. Nous supposons que ce soit le cas pour la filière touristique car nous avons vu ce modèle précédemment avec les chemins de St-Jacques-de-Compostelle et la présence des GSF.

B. Filière touristique

En ce qui concerne la filière touristique, nous avons d'abord recensé les regroupements d'acteurs privés de la filière du tourisme selon l'hypothèse de la section précédente, en faisant le choix de les recenser par type (agritourisme, actions touristiques labellisées et tourisme). Pour les recenser, nous avons utilisé les données recueillies par Camille Castelain lors d'entretiens exploratoires avec l'EICC et les données des lectures programmatiques.

Au-delà du recensement, l'objectif était la compréhension de l'implication des acteurs du tourisme avec un focus particulier sur la valorisation. Pour ce faire, nous avons recherché en ligne les différentes initiatives et dans la presse locale partagée par le site de l'EICC des données pertinentes. Puis nous avons réalisé des entretiens exploratoires avec les membres de l'EICC ainsi qu'avec les Comités Départementaux du Tourisme et Agences de Développement Touristique des quatre départements concernés par le Bien Causses et Cévennes.

1) Visites de ferme

En 2017, le département de la Lozère a initié le projet « Visites de ferme » ayant lieu l'été et dont l'Entente interdépartementale s'est chargée de la mise en œuvre. Ce projet a deux objectifs :

- Développer un tourisme responsable et culturel où le touriste est invité à visiter des lieux de production et d'exploitation ;
- Impliquer les acteurs du pastoralisme dans ce tourisme pour valoriser les pratiques et produits du territoire inscrit.

²⁶ Plan de gestion Causses et Cévennes 2022-2030, document de travail.

²⁷ ibid 23, page 40.

Le principe est de choisir une visite dans la liste proposée sur le site et de réserver un créneau via l'office de tourisme référent. Ces visites sont souvent clôturées par des dégustations afin de valoriser au mieux les produits locaux. Depuis 2017, les visites de ferme attirent, car de plus en plus de touristes font le choix de visiter les producteurs et exploitants locaux. Ayant rencontré un franc succès, pour l'édition de 2018, quelques changements sont à noter : il y a plus de participants, en effet on peut compter une quarantaine de fermes référencées (contre 24 l'année précédente) et la période est allongée de mai à septembre. Il s'agit d'élevage bovins, caprins, ovins, d'apiculture et de cueillette de fruits.

Pour l'édition 2020, l'Entente a choisi de recentrer le projet sur la raison de l'inscription des Causses et des Cévennes au patrimoine mondial de l'Unesco, à savoir l'agropastoralisme méditerranéen. Ils ont souhaité valoriser toutes les formes d'agropastoralisme existantes dans le Bien inscrit et ont donc réduit la liste de fermes précédentes à 15 fermes se consacrant à l'élevage ovin, caprin et/ou bovin sur les quatre départements. Actuellement, ce projet suit son cours mais est désormais piloté par l'Office de Tourisme des Cévennes au Mont Lozère avec les Offices de tourisme partenaires et est référencé sur le site internet de l'Entente²⁸. Comme en 2018, le principe est d'offrir la possibilité à la fois aux éleveurs de montrer leur savoir-faire au public et à la fois aux touristes de visiter des sites dans une démarche écotouristique.

Toutefois, l'Entente compte toujours quelques visites de ferme dans sa programmation afin de mettre en avant des acteurs de l'agropastoralisme méditerranéen, à la différence qu'il s'agit de trois visites²⁹, à des dates précises et que les acteurs qui interviennent sont bien connus de l'institution. Pour ces visites, les animations sont plus longues et un membre de l'EICC est toujours présent. Nous n'étudierons pas ce dispositif « Visites de ferme » car le dispositif a été complètement modifié et repris par une communauté de communes, que le dispositif actuel n'est pas considéré comme un réseau par l'EICC mais des initiatives séparées avec des fermes. De plus, l'EICC connaît très bien ces acteurs, il n'y a donc pas de besoin opérationnel pour faire une étude.

2) Labellisation d'événements

Parmi les actions touristiques privées en lien avec le Bien des Causses et Cévennes, nous avons identifié des événements grâce à une labellisation faite par l'EICC. Nous pouvons retrouver cette labellisation depuis 2017. Son principe est de labelliser un événement organisé par un acteur privé, qui s'engage à valoriser le Bien pendant celui-ci. Pour ce faire, l'organisation signe une convention avec l'EICC, dans laquelle il certifie répondre à plusieurs critères :

- L'événement sportif, culturels ou scientifique doit être ouvert au public ;
- L'événement doit avoir une notoriété au moins communautaire ;
- L'événement doit avoir lieu dans la zone cœur ou dans la zone tampon du Bien Unesco Causses et Cévennes ;
- L'événement doit contribuer à la découverte et à la valorisation d'au moins un des aspects du Bien inscrit et l'organisateur doit veiller particulièrement à ne pas dégrader l'environnement lors de cet événement.

Une fois ces critères remplis, la candidature est étudiée par l'EICC, avant signature. Cette labellisation permet à la fois à l'événement de participer à la valorisation du territoire du Bien inscrit, et également à l'EICC de toucher des publics à travers ces événements qu'elle n'aurait pas forcément touchés. L'Entente communique ensuite sur les événements et ces derniers, une fois labellisés, peuvent afficher le logo du Bien Causses et Cévennes (Figure 8).

²⁸ <https://www.visitedeferme.fr/> - consulté le 2/08/2022

²⁹ Trois visites thématiques sont prévues pour l'été 2022 : « Au cœur d'une exploitation caussenarde » sur le Causse Méjean, « Chèvres, pastoralisme et Pélardon » dans le Gard et « Découverte de la vie en estive » au Mont-Lozère.



En 2021, une vingtaine d'événements ont été labellisés par l'EICC, qui généralement participent aux événements en installant un stand pour expliquer l'agropastoralisme méditerranéen et son inscription, ou bien si elle ne peut y participer, elle prépare en amont des kits de communication et forme les organisateurs pour parler du Bien. Pour l'année 2022, une vingtaine d'événements est également prévu, dont le Trail de la Cité de Pierre de Montpellier-le-Vieux et les Transhumances à l'Espérou et sur le Mont Lozère³⁰.

Toutefois, même si cette action de l'Entente a été créée dans le but de promouvoir le Bien inscrit par le biais d'acteurs privés du territoire et de garantir la qualité de l'événement, nous n'étudierons pas la labellisation d'événements car il n'y a que 20 acteurs, qu'il s'agit d'événements temporaires donc pas d'implication sur le long terme et se limite à de la communication. De plus, l'EICC ne considère pas la labellisation comme un dispositif et comme il s'agit encore d'une action récente, il n'y a pas de besoin opérationnel pour faire une étude.

3) Réseau des ambassadeurs

L'Entente a créé en 2012, l'année suivant l'inscription des Causses et des Cévennes à l'Unesco, le réseau des Ambassadeurs. Il s'agit d'un réseau regroupant des professionnels du tourisme afin de fédérer, promouvoir et comprendre le Bien inscrit. Cette initiative a été portée par le département du Gard, puis a été adoptée par les trois autres départements concernés par le Bien, à savoir l'Aveyron, l'Hérault et la Lozère. Le réseau des Ambassadeurs compte aujourd'hui 159 membres³¹, dont 48 institutions et 111 acteurs privés.

Pour être membre du réseau, certaines conditions sont à remplir. Tout d'abord, les entreprises et associations, appelées « organisations » pour la suite de cette étude, doivent remplir un dossier de candidature auprès de l'EICC. Dans ce dernier, elles doivent :

- Présenter leur structure ;
- Etre parrainée par un Office de Tourisme ;
- S'engager à « conduire au moins une action qui participe à la préservation et/ou à la promotion » du Bien Causses et Cévennes ;
- Signer la Charte des Valeurs des Ambassadeurs Causses et Cévennes.



³⁰ Le Trail a eu lieu les 26 et 27 mars, la transhumance à l'Espérou le 11 juin et la transhumance sur le Mont Lozère le 18 juin.

³¹ Ce nombre correspond à la mise à jour des acteurs privés effectuée les deux premiers mois (avril et mai) du stage en vérifiant si chacun des ambassadeurs inscrits était encore en activité ou membre du réseau et quelques suppressions ont été faites pendant la phase terrain. Le fichier initial comptait 153 ambassadeurs. Cette mise à jour du fichier a été approuvée par Alain Argilier, Chargé de la Communication et du Tourisme et également responsable du réseau.

Cette Charte des Valeurs comporte les cinq articles suivants.

Article 1 – Qui peut être Ambassadeur ? : Les ambassadeurs sont prioritairement des prestataires touristiques, des organisations proposant des activités en lien avec le Bien ou des musées. Toutefois, toutes personnes souhaitant s'impliquer dans une animation en lien avec l'inscription et recevoir du public peut rejoindre ce réseau sous réserve de remplir les autres conditions. L'organisation doit se situer dans la zone cœur ou tampon du Bien Causses et Cévennes.

Article 2 – Quelles sont les missions des Ambassadeurs ? : S'engager à connaître les éléments caractéristiques du Bien, comprendre et valoriser son inscription, communiquer et transmettre les valeurs et informations sur ce Bien universel auprès des publics. L'Ambassadeur doit également s'engager à préserver et protéger ce Bien, et de manière plus générale, il doit s'informer et diffuser les valeurs de l'Unesco.

Article 3 – Comment devient-on Ambassadeur ? : L'Ambassadeur doit remplir un dossier de candidature, respecter des conditions d'adhésion et être parrainé par un Office de Tourisme. L'adhésion vaut pour un délai de trois ans, renouvelable de manière explicite. Tout manquement aux engagements peut valoir le retrait du titre d'Ambassadeur.

Article 4 – Quels sont les engagements formalisés du réseau ? : Les Ambassadeurs doivent répondre à une démarche qualité, s'engager à protéger et promouvoir le territoire inscrit et participer à un minimum d'événements organisés par l'EICC.

Article 5 – Quels sont les avantages à être Ambassadeurs ? : Les Ambassadeurs, par leur engagement, deviennent les interlocuteurs privilégiés de leur Office de tourisme référent et de l'EICC, reçoivent des kits de communication sur le Bien et des informations sur son actualité et ont la possibilité de participer à des journées d'étude entièrement prises en charge.

Ces ambassadeurs sont des acteurs privés et des acteurs publics. L'objectif de l'EICC était d'impliquer des acteurs privés afin qu'ils s'approprient cette inscription, pour ensuite la valoriser auprès des locaux et des visiteurs. Ce sont principalement des acteurs du tourisme (hébergement, restauration, activités de loisirs, etc), ce pourquoi les acteurs publics ambassadeurs sont pour la majorité des Offices de tourisme et communautés de communes en charge du tourisme (Figure 9). En effet, ils sont les meilleurs relais de proximité auprès des ambassadeurs d'après les entretiens exploratoires réalisés. Nous retrouvons également d'autres acteurs tels que le Parc national des Cévennes, co-gestionnaire du Bien. Toutefois, nous n'étudierons pas les acteurs institutionnels dans ce mémoire, mais uniquement les acteurs privés. Ces premiers seront traités dans la thèse de Camille Castelain.

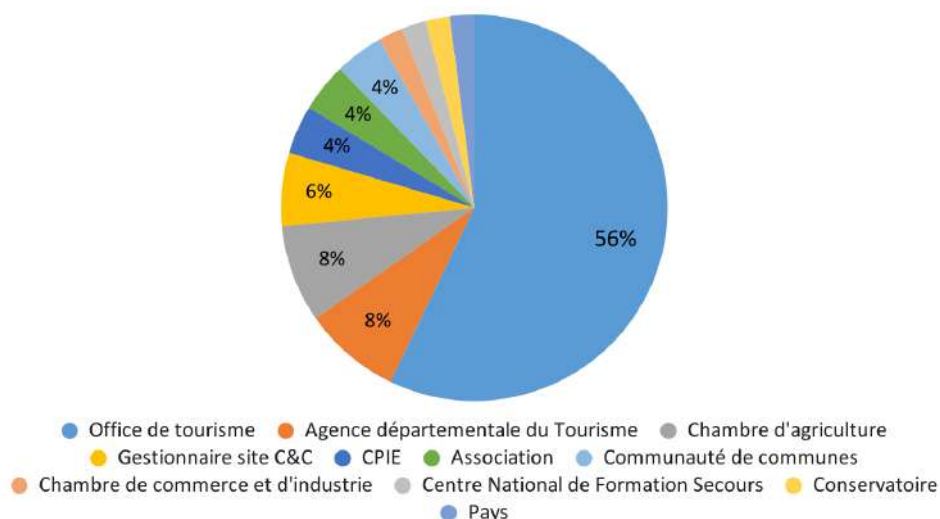


Figure 9 : Répartition des institutions membres du réseau des Ambassadeurs par type

Quant aux 111 ambassadeurs privés (Figure 10), il s'agit de prestataires touristiques, dont les activités principales sont l'hébergement (45,9%) et les activités culturelles et de loisirs (39,6%). Seulement 5,4% des ambassadeurs ont pour activité la production agricole et artisanale et 3,6% la restauration. Les activités de service (agence de voyages) et de commerce (point de vente) sont très peu représentées, soit à hauteur de 0,9% chacune.

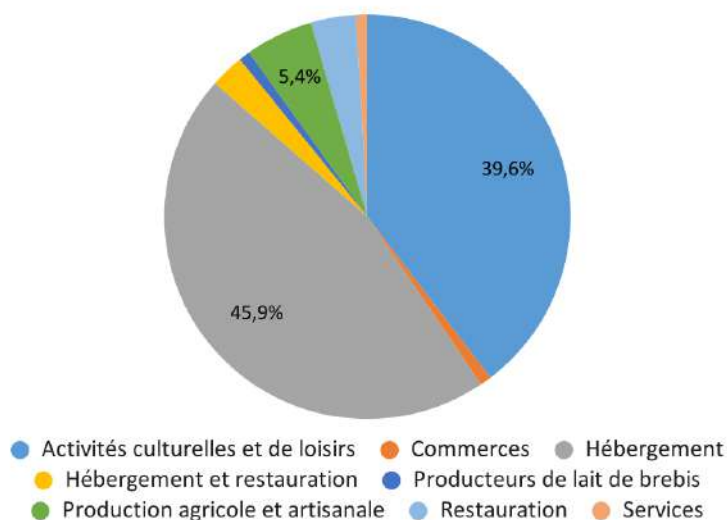


Figure 10 : Répartition des ambassadeurs par type d'activité

Situés dans la zone cœur ou la zone tampon du Bien Causses et Cévennes (Figure 11), les Ambassadeurs sont plus nombreux dans le Gard (40,5% des membres) et la Lozère (36,9%). En effet, moins d'Ambassadeurs se situent dans l'Aveyron (13,5%) et dans l'Hérault (9%), ce qui s'explique par le fait que le périmètre du Bien s'étend moins sur ces départements. Le Gard compte le plus d'ambassadeurs car le réseau a été initié par ce département et qu'Abdelhak Maatoug, à l'Agence de Développement Touristique (ADT) du Gard à l'époque, a promu ce réseau auprès de nombreux prestataires touristiques.

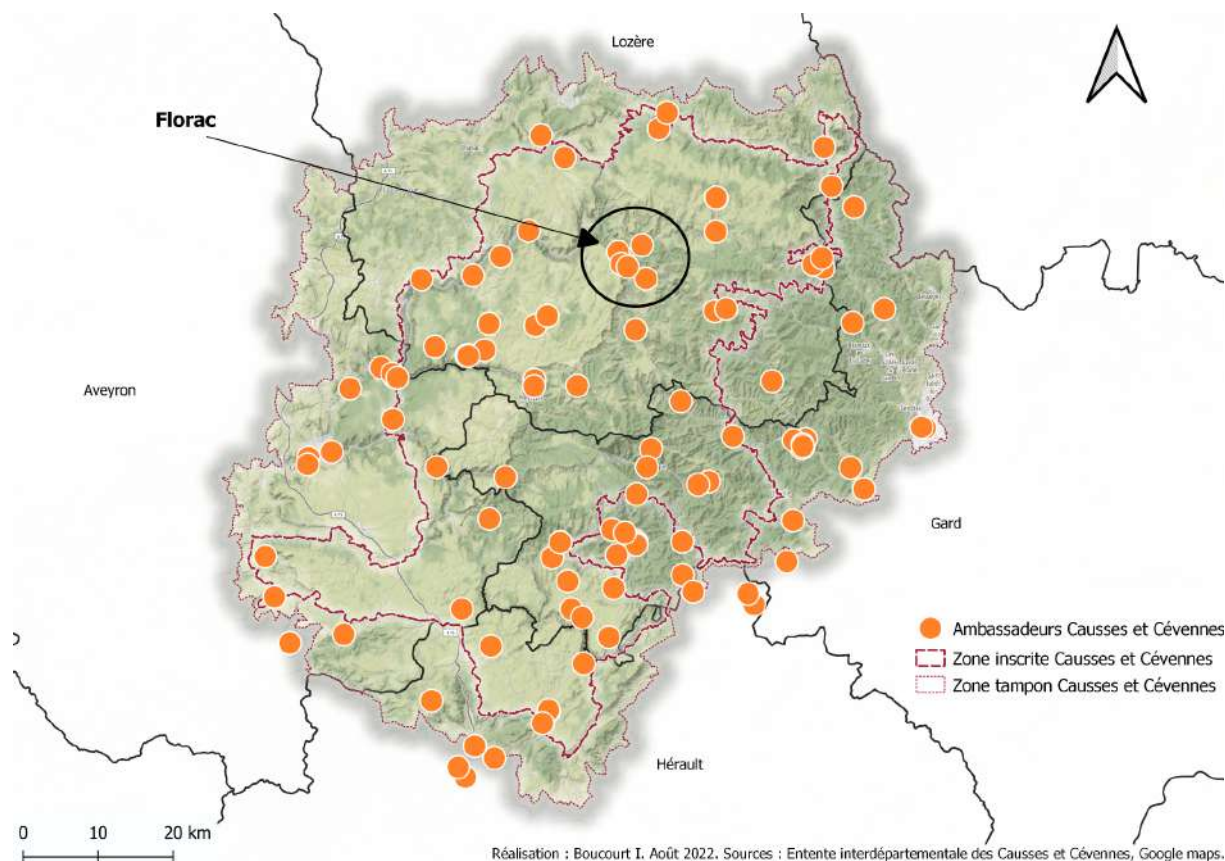


Figure 11 : Carte de la situation géographique des ambassadeurs Causse et Cévennes

Ce réseau existe depuis 2012, l'année enregistrant le plus d'inscriptions (Figure 12). De 30 ambassadeurs en 2012, le réseau en compte 111 en 2022. Les trois années suivant la création de ce projet comptent un bon nombre d'inscriptions, montant jusqu'à 25 nouveaux ambassadeurs en 2014. Toutefois, en 2017 et en 2020, aucune inscription n'est réalisée, s'expliquant par un renouvellement de l'équipe de l'Entente en 2017 et par la crise sanitaire en 2020. Une réunion s'est tenue le 29 juin 2022 entre l'Entente et les différentes institutions³² en charge du développement touristique pour les quatre départements afin d'étudier les dossiers de candidature des potentiels nouveaux ambassadeurs. Deux dossiers ont été reçus, étudiés et approuvés par les personnes présentes. Ainsi deux nouveaux ambassadeurs rejoignent le réseau en 2022³³.

³² Présents lors de la réunion : Alain Argilier (EICC), Caroline Vidal-Sals (CDT de Lozère) et Abdelhak Maatoug (ADT du Gard). Jacques Patri (ADT de l'Hérault) et Cathy Aragon (ADT de l'Aveyron) étaient absents pour cause de Covid-19.

³³ Le camping La Molière situé à Vébron en Lozère et l'association Chemin de la soie située à Florac, également en Lozère.



Figure 12 : Nombre d'inscriptions au réseau par année de 2012 à 2021 par rapport au 111 ambassadeurs

Les ambassadeurs se réunissent 1 à 2 fois par an autour de conférences ou sur le site touristique de l'un d'entre eux, afin de partager autour de thématiques relatives au Bien. Par exemple, en 2015, les ambassadeurs se sont retrouvés à l'auberge de la Baume Auriol pour une journée de formation. Pendant cette dernière, ils ont pu assister à la présentation sur le rôle et l'importance des milieux ouverts pour Causses et Cévennes par Jacques Lepart, Membre du Conseil scientifique Causses et Cévennes. Être ambassadeur c'est également proposer une action concrète via son activité pour valoriser l'inscription, comme peut le faire l'association FIRA avec son festival de randonnée annuel au cours duquel le territoire des Causses et Cévennes est mis en avant.

Notre objectif final dans cette section est d'analyser l'implication des acteurs du tourisme dans ces démarches de candidature et de valorisation pour repérer des patterns et/ou des particularités. En effet, nous observons bien une implication formalisée uniquement par des dispositifs créés par l'EICC à destination de l'agritourisme et du tourisme. Cela valide alors notre hypothèse n°4 sur le tourisme et invalide notre hypothèse n°5 sur le regroupement sous forme associative car il s'agit de dispositifs créés par un acteur public. De ces trois dispositifs cités, nous n'en étudierons qu'un, celui des ambassadeurs et au sein de celui-ci nous ne prendrons en compte que les acteurs privés.

IV. Problématique et hypothèses

A. Formulation de la problématique

Pour formuler une problématique dans le cadre de ce stage, nous avons réalisé l'exercice proposé dans l'article *Problématiser* de Cyril Lemieux (2012). L'objectif est de suivre quatre étapes pour formuler une question critique qui ne soit ni descriptive ni scolastique.

La première étape est de "s'emparer d'une croyance partagée ou d'un constat reconnu relatifs à l'objet qu'on entend étudier". Dans notre cas, la croyance identifiée est qu'une inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco donne une grande visibilité au territoire reconnu, notamment au travers des guides de voyage comme Lonely Planet³⁴. La reconnaissance est même perçue comme un outil marketing voire un label touristique (Florent, 2012 ; Prigent, 2013 ; Courvoisier, Aguiillaume, 2021). Il est généralement acquis que cela engendre une augmentation du nombre de touristes et par conséquent un développement économique basé sur des revenus touristiques croissants (Prud'homme et al., 2008).

La seconde étape est d'en "tirer une série d'inférences logiques ou d'énoncés prédictifs". Nous pouvons ainsi inférer que l'inscription au patrimoine mondial est bénéfique pour le territoire. Nous pouvons également induire que ces effets ont lieu directement après l'inscription et cela sans aucune action particulière des acteurs du territoire concerné, car l'inscription sur la liste suffit pour que le site soit promu. Le label en lui-même suffirait ainsi pour permettre l'augmentation de l'activité touristique et de l'économie locale. car cela crée des retombées économiques directes sans action particulière. Nous pouvons en déduire que les acteurs n'ont donc pas besoin de se mobiliser pour que l'inscription à l'Unesco ait des conséquences positives sur le territoire environnant en particulier le domaine touristique en termes de communication.

La troisième étape est de "faire apparaître un ou plusieurs éléments empiriques qui contredisent les inférences logiques ou les prédictions que l'on vient de tirer". La démarche de candidature des Causses et Cévennes et son inscription contredisent la liste d'inférences précédemment énumérées. Les retombées économiques attendues ne sont pas directes, et parfois il se peut que les acteurs économiques n'en voient aucune. De plus, s'ajoutent aux instances de gestion du Bien, des réseaux créés afin de mobiliser les acteurs pour valoriser l'inscription au patrimoine mondial. De manière générale, les retombées de ce type de reconnaissance ne sont pas automatiques et systématiques (Duvivier, 2021).

La quatrième étape est de "se demander comment, si les croyances partagées ou les constats reconnus relatifs à l'objet sont *vrais*, comment ces éléments empiriques *peuvent* exister". On peut dorénavant admettre qu'une inscription au patrimoine mondial n'engendre pas à elle seule des retombées économiques directes. Nous pouvons donc nous demander comment s'impliquent les acteurs locaux dans la démarche d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'unesco pour valoriser cette dernière.

Avant de développer cette problématique, sa pertinence reste à vérifier et pour ce faire nous allons utiliser les outils proposés par l'article de Lemieux (2012). Tout d'abord, cette question passe le test de l'empiricité nécessaire qui élimine les questions théologiques, scolastiques et d'ordre religieux. Cela signifie que pour y répondre, il est obligatoire de réaliser une étude de terrain. En effet, pour établir l'appropriation et l'implication des acteurs privés dans l'inscription des Causses et des Cévennes, il est indispensable de les interroger.

³⁴ <https://www.lonelyplanet.com/articles/best-unesco-world-heritage-sites> - consulté le 21/08/2022

Ensuite, cette question réussit les tests de l'unicité, du refus de l'exhaustivité et du lissage qui tirent les questions descriptives. Effectivement, la problématique comprend une unique question, qui peut être déclinée en plusieurs autres, discriminables et hiérarchisables. Elle permet également de prendre en compte des éléments collectés qui soient conflictuels.

La problématique est donc la suivante : quelle est l'implication des acteurs privés du dispositif des Ambassadeurs pour valoriser l'inscription des Causses et Cévennes à l'Unesco ? Nous émettons l'hypothèse générale que cette implication passe par la coordination des acteurs. Pour cela nous allons observer cette coordination et son évolution dans le temps. Ces acteurs privés sont les entreprises et associations du territoire impliquées dans la valorisation du Bien C&C. Elles sont regroupées sous le terme « organisations » dans la suite du rapport et s'opposent aux organisations publiques considérées comme des institutions.

B. Sous-questions de recherche et postulats

Cette problématique peut être déclinée en plusieurs sous-questions de recherche :

- Quelles sont les organisations ayant soutenu la démarche d'inscription ?
 - o Comment ont-elles soutenu la démarche ?
 - o Pourquoi ont-elles soutenu la démarche ?
- L'implication des organisations a-t-elle débuté avant l'inscription et a perduré après ? Ou a-t-elle commencé après l'inscription ?
- Par quels moyens et quels projets ont-elles valorisé cette inscription ?
 - o Ces actions et relations ont-elles été formalisées par la création de projets et/ou partenariats ?
 - o Quelles sont les attentes des organisations autour de ces projets et/ou partenariats ?

Plusieurs postulats ont été décidés au début de l'étude :

- Toutes les organisations sélectionnées sont impliquées dans la valorisation de cette inscription au PMU car elles ont fait la démarche pour être membre du réseau des Ambassadeurs des Causses et Cévennes ;
- Les personnes à l'origine de la création, de l'appartenance et de la gestion du réseau sont des personnes ressources. Ces personnes seront donc sollicitées au cours de l'étude ;

C. Hypothèses

Des hypothèses ont été établies en amont des entretiens sur le dispositif, la démarche d'inscription et sur les liens créés entre ambassadeurs.

1) Hypothèses sur la création du dispositif

- Le réseau des ambassadeurs a été créé par un acteur public, l'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes.
- L'Entente met en lien les quatre départements (Aveyron, Gard, Hérault, Lozère).
- La création du dispositif permet de centraliser les quatre départements et de les représenter (nombre égal d'ambassadeurs entre les départements).

2) Hypothèses sur l'animation du dispositif

- Le réseau des ambassadeurs propose une animation très planifiée, régulière.
- L'animation du réseau se fait par l'Entente à Florac.
- L'inscription au dispositif est renouvelée tous les trois ans, moment où l'action labellisée est vérifiée.

3) Hypothèses sur la participation des ambassadeurs au dispositif

- Les ambassadeurs participent de manière active (viennent nombreux et de manière régulière aux réunions).
- Le dispositif met en lien les ambassadeurs.
- Les ambassadeurs communiquent via leur site internet et leur documentation sur le Bien et le dispositif.

4) Hypothèses sur la valorisation de la démarche d'inscription

- Chaque ambassadeur valorise l'inscription via l'action labellisée au moment de leur inscription au dispositif (action obligatoire et en lien avec l'inscription).
- L'action labellisée doit être en lien avec l'objet de l'inscription donc l'agropastoralisme méditerranéen ou les paysages culturels.
- Des actions de valorisation sont mises en place entre ambassadeurs d'un même périmètre (même département, même commune, etc).

5) Hypothèses sur l'intérêt de participer au dispositif

- Le dispositif met en réseau les acteurs privés pour monter des projets ensemble et mutualiser les actions comme la communication à destination des touristes (par filière).
- Faire partie du dispositif certifie l'activité de l'ambassadeur (démarche qualité obligatoire pour être ambassadeur).
- Le dispositif permet un partenariat avec le gestionnaire des C&C pour être mis en avant dans le territoire en tant que site touristique et pour avoir des informations et expertise sur le territoire reconnu.

6) Hypothèses sur les apports du dispositif

- Le dispositif apporte de la visibilité aux organisations grâce au logo (vu comme un label).
- Être membre permet une relation privilégiée avec l'Entente (l'EICC est vu comme un acteur ressource, comme un expert sur la thématique du Bien).
- Le dispositif permet de créer du lien entre les ambassadeurs grâce aux animations proposées.

7) Hypothèses sur les liens créés entre ambassadeurs

- Les ambassadeurs s'identifient entre eux. Ils se sentent appartenir au réseau.
- Les ambassadeurs communiquent sur les autres ambassadeurs (leurs actions ou comme autres destinations touristiques).

V. Méthodologie

Afin d'étudier, dans un premier temps, la création et l'animation du dispositif des ambassadeurs et, dans un second temps, la participation au dispositif, nous avons utilisé deux outils de collecte, le questionnaire semi-directif et le questionnaire sociométrique. Nous allons expliquer, dans cette section, comment nous avons étudié la coordination des membres du dispositif (relations, échanges, évolution des relations) par le biais d'une méthode qualitative et d'une méthode d'analyse des réseaux sociaux. Pour ce faire, nous reprenons les outils de collecte et les méthodes d'analyse que nous avons utilisés pour la CPFL. Nous testons donc la reproductibilité de cette étude antérieure.

A. Etude de la création et de l'animation du dispositif des ambassadeurs

Dans cette étude, la phase exploratoire comprend la recherche documentaire et les entretiens exploratoires. Elle a duré deux mois et a précédé une phase terrain d'une même période.

La recherche documentaire a permis de formuler la problématique. Les entretiens exploratoires ont pour objectif de comprendre le processus de création du dispositif des ambassadeurs ainsi que d'analyser son animation passée, actuelle et ses perspectives d'évolution. Nous entendons par dispositif le réseau des ambassadeurs Causses et Cévennes.

Après des recherches documentaires sur le Bien Causses et Cévennes, sa gestion et les acteurs privés impliqués dans sa valorisation, nous avons souhaité compléter nos données par des entretiens exploratoires. Ceux-ci "permettent de mettre en lumière les aspects du phénomène auxquels le chercheur ne peut penser spontanément" (Blanchet, Gotman, 2010). Ici, le phénomène est l'implication des acteurs privés dans la valorisation d'une inscription au patrimoine mondial. Cet outil est fondamental dans un travail de recherches car il permet "un processus de vérification continu et de reformulation d'hypothèses" (Thompson, 1980). En effet, le schéma d'une étude qui se veut justifiée, "procède d'une phase initiale plus exploratoire à une étape finale de vérification" (Combessie, 2003). Pour certains auteurs (Kaufman, 2007), la partie exploratoire se veut compressée, c'est-à-dire pas trop longue afin de privilégier la phase terrain.

Pour réaliser ces entretiens exploratoires, nous avons choisi des acteurs, animateurs du dispositif, à savoir l'EICC et les quatre personnes représentant les CDT des départements du Bien. Nous avons également pris en compte deux autres acteurs, parmi les Offices de tourisme regroupant le plus d'ambassadeurs. Six entretiens ont donc été réalisés avec des acteurs publics dans le domaine du tourisme, tous étant impliqués dans le réseau des ambassadeurs :

- Matthieu Ancy - Communauté de communes du Pays viganais / OT Cévennes et Navacelles
- Cathy Aragon - Agence de développement touristique Aveyron
- Ludovic Insalaco - Agence d'attractivité touristique Gorges Causses Cévennes
- Abdelhak Maatoug - Agence de développement et de réservation touristique du Gard
- Jacques Patri - Agence de développement touristique Hérault
- Caroline Vidal-Sals - Comité départemental du tourisme Lozère

L'entretien exploratoire s'est fait via questionnaire (Annexe 2), le même pour chacun des acteurs. Il a pour objectif d'identifier les enjeux du réseau, le processus d'adhésion au dispositif et le type d'adhérents possibles, mais également d'identifier les acteurs impliqués dans sa création et son animation. Celui-ci se divise en cinq sections :

- Section 1 - Profil de la personne interrogée
- Section 2 - Inscription des Causses et des Cévennes à l'Unesco
- Section 3 - Dispositif des Ambassadeurs des Causses et des Cévennes
- Section 4 - Espaces naturels protégés
- Section 5 - Marques et labels

La section 2 permet de questionner la personne interrogée sur l'implication de sa structure dans la valorisation de la démarche d'inscription et l'inscription des Causses et Cévennes au patrimoine mondial. Il s'agit également de connaître les projets en lien et s'ils sont fait avec les autres acteurs publics touristiques des autres départements concernés par le Bien. La section 3 relative au réseau des Ambassadeurs Causses et Cévennes regroupe des questions au sujet de la création et de l'animation du réseau, des attentes des structures, des modalités d'adhésion et de renouvellement. Il comporte également un bilan sur ce dispositif grâce à la méthode SWOT (sur la base d'une matrice AFOM : force, faiblesse, opportunité et menace). La section 4, celle sur les espaces naturels protégés, a pour but d'identifier les structures et les actions réalisées en lien avec d'autres démarches d'inscription au PMU, les démarches du type OGS et les GSF. Enfin, la section 5 concerne le label Grand Site Occitanie. Ces questions sont posées afin de comprendre ce label (création, objectifs, différences avec les GSF) et de connaître son aura.

Ces 6 entretiens exploratoires via questionnaire ont permis divers apports pour notre questionnaire semi-directif (les modalités d'adhésion, l'animation proposées, etc). Ils ont pu mettre en évidence des ambassadeurs (acteurs privés) très impliqués dans le réseau. Ces informations étaient importantes car l'objet de notre étude est l'implication des acteurs privés dans la valorisation de l'inscription des Causses et Cévennes à l'Unesco. Nous avons donc pris en compte cette implication dans nos critères d'échantillonnage.

B. Etude de la participation au dispositif des ambassadeurs

L'étude de la participation au dispositif des ambassadeurs consiste à analyser l'implication des ambassadeurs dans ce réseau (participation aux réunions, actions de valorisation, etc). Au-delà de savoir comment les organisations s'impliquent il s'agit également de comprendre qui et qui ne le fait pas. Nous allons donc sélectionner un échantillon d'organisations, puis analyser leur implication.

1) Etude des membres du dispositif

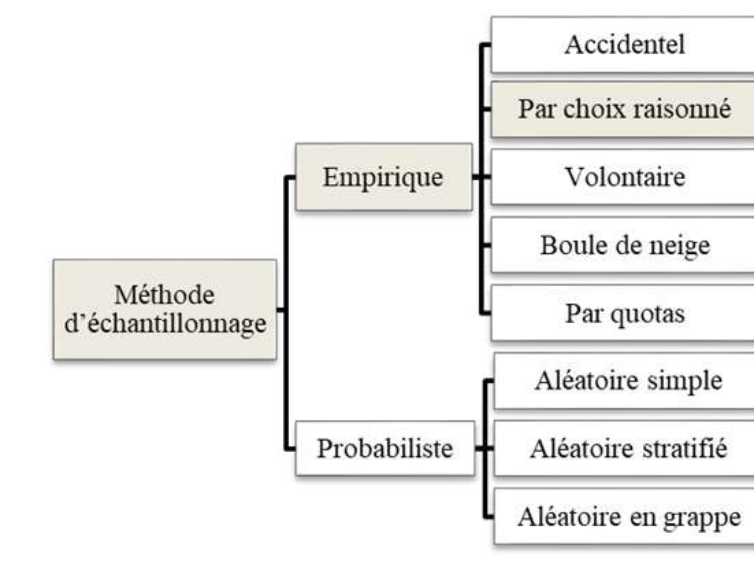
Au début de l'étude, le réseau des Ambassadeurs comptait 148 membres³⁵, il n'était pas nécessaire de tous les rencontrer pour répondre à l'objectif, ce pourquoi nous avons dû sélectionner les membres pertinents.

³⁵ Après une mise à jour du réseau suite à la phase de terrain, nous comptons 111 membres parmi les acteurs privés. C'est selon cette donnée que nous vous avons présenté le réseau dans la section "réseau des Ambassadeurs".

a) Critères d'échantillonnage

Pour sélectionner les membres pertinents, un échantillonnage a été réalisé afin d'avoir un échantillon pertinent des membres du dispositif. Une telle méthode permet de sélectionner un échantillon, c'est-à-dire un sous-ensemble d'individus à l'intérieur d'une population pour estimer les caractéristiques de l'ensemble de la population. Ce dernier se doit d'être le plus représentatif possible de la population initiale.

Nous avons choisi une méthode d'échantillonnage empirique plutôt que probabiliste, car cette première a pour avantage de cibler les individus pertinents en fonction de leurs caractéristiques et de cibler les classes d'individus recherchées. Cette méthode est non-aléatoire, autrement dit chaque élément n'a pas une chance égale d'être choisi. Elle présente plusieurs inconvénients en comparaison aux méthodes probabilistes. Il y a un risque de ne pas être représentatif et la précision de ne pas être calculée. La réussite de cette méthode dépend de l'expertise des enquêteurs. Ces risques ont été prévenus dans la mesure du possible par des études préalables, réalisées par Margaux Lion et Florian Boulay dans la zone d'étude du Puy-de-Dôme, ainsi que par le travail de thèse de Camille Castelain.



Il existe plusieurs méthodes d'échantillonnage empirique. Nous avons décidé d'utiliser celle par choix raisonné (Figure 13). C'est une sélection basée sur le jugement de l'enquêteur à partir de critères fixés à l'avance. Elle présente comme principale limite le manque de représentativité. Or, dans notre étude, l'objectif n'est pas de regarder l'implication de l'ensemble des organisations du territoire dans la démarche d'inscription des Causses et Cévennes au PMU, mais d'étudier le maillage des organisations impliquées.

Nous ne voulions appliquer ni un critère géographique (aucune organisation en dehors du Bien) ni un critère sur le domaine d'activité (souci de diversité).

Nous avons appliqué les critères suivants :

Critères d'exclusion	Justification	Nombre d'organisations exclues
Organisations dont l'activité a cessé ou a été vendue	Il serait difficile de reprendre contact avec l'ancien.ne gérant.e et nous ne pourrions pas comparer leur réseau jusqu'à aujourd'hui.	25 organisations
Organisations dont le statut juridique n'est pas renseigné	Nous avons sélectionné uniquement des acteurs privés dont le statut juridique est renseigné sur societe.com ou le site internet de l'organisation. Il y a effectivement parmi les ambassadeurs de nombreuses organisations du type gîte ou maison d'hôte dont l'activité n'est pas considérée comme commerçante car le ou la propriétaire s'est déclaré.e en tant que loueur non professionnel en mairie. Ici, les revenus découlant de l'activité sont considérés comme provenant du patrimoine et doivent être inférieurs ou égaux à 23 000€.	16 organisations
Organisations où l'activité est « individuelle »	Il s'agit d'analyser les relations entre organisations et non entre individus. Garder celles où il n'y a aucun.e salarié.e telles que les entrepreneurs individuels ou les affaires personnelles commerçantes ne permettrait pas d'analyser des liens inter-organisationnels. Toutefois, nous avons gardé les 3 affaires personnelles commerçantes signalant avoir des salariés.	27 organisations
Organisations créées après de 2012	Ce choix se justifie par la volonté de vouloir étudier les relations entre organisations sur les mêmes périodes, ce qui exclut les organisations nouvellement créées (mais pas celles arrivées tardivement dans le dispositif).	26 organisations
Doublons	Nous gardons une organisation renseignée deux fois (deux ambassadeurs sont inscrits pour la même organisation). Nous fusionnons ces deux inscriptions au dispositif.	1 organisation

Après application de ces critères, nous sommes à **54 organisations**³⁶.

³⁶ Cet échantillon se base sur des données recensées via internet et le conseil d'Alain Argilier, chargé du réseau des Ambassadeurs.

Nous avons également souhaité ajouter un critère d'implication afin d'interroger des personnes impliquées concrètement dans le dispositif des Ambassadeurs. Nous avons repéré que ce critère ne pouvait pas être unique car différentes formes d'implication sont possibles. Ainsi trois critères d'implication ont été choisis, à savoir :

- Avoir fait la démarche pour renouveler l'adhésion au dispositif des ambassadeurs ;
- Être cité par l'un des animateurs du dispositif pour l'EICC comme membre actif ;
- Et/ou avoir communiqué sur le réseau et/ou l'Unesco sur son site internet.

Si l'un de ces critères ou plusieurs étaient respecté, l'organisation est sélectionnée. Ainsi, il nous reste **35 organisations** sur les 54 échantillonnées. Ces organisations ont été contactées de manière prioritaire. Les 19 autres restantes font partie de la réserve, elles sont interrogées dans un second temps, en l'occurrence en cas de refus trop important de la part des 35 organisations ou si trop de questionnaires sont inexploitable.

b) Présentation de l'échantillon des 54 ambassadeurs

Parmi l'échantillon (Figure 14), presque la moitié se situe dans le Gard (48%) ainsi qu'une bonne partie se situe en Lozère (31%). C'est dans l'Hérault que nous trouvons le moins d'organisations participant au dispositif, à hauteur de 7%. Cela s'explique comme dit dans la section présentant le réseau, le Gard est le département à l'origine du dispositif, la Lozère est le cœur du réseau aujourd'hui et l'Hérault a la plus petite partie concernée par le périmètre Causses et Cévennes. Le Gard se situe en troisième position en ayant un peu plus d'ambassadeurs que l'Hérault avec 13%.

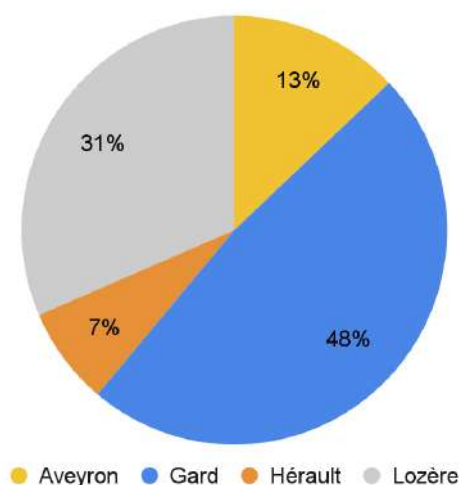


Figure 14 : Répartition de l'échantillon de 54 selon leur département

Concernant leur domaine d'activité (Figure 15), la majorité a pour activité les activités culturelles et de loisirs (52%) et un tiers a pour activité l'hébergement (30%). Les activités de restauration (4%) et de services (2%) sont très peu représentées. Tandis que pour la forme juridique, nous avons 35% d'associations et 65% d'entreprises.

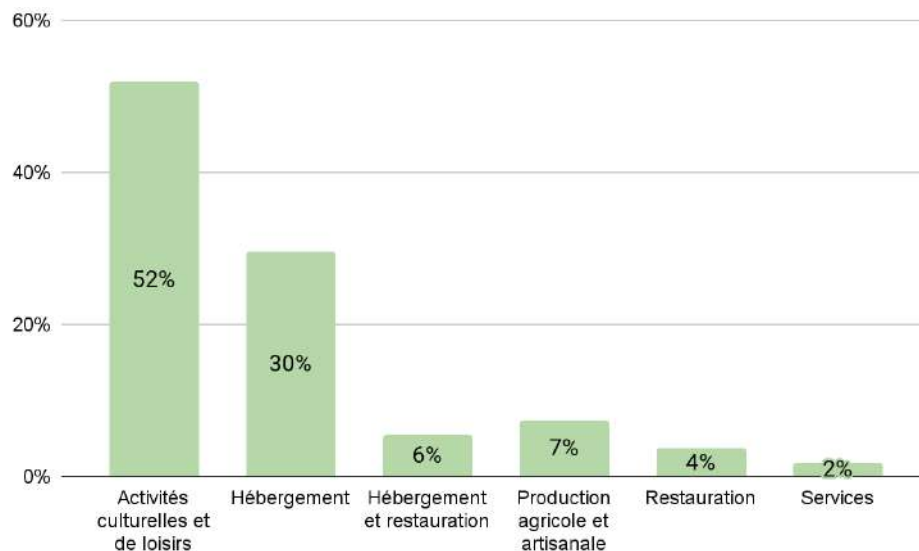


Figure : Répartition de l'échantillon de 54 selon leur activité

Notre échantillon d'organisations est représentatif de la population initiale car les pourcentages ne diffèrent que très peu. Par exemple, les ambassadeurs restent plus nombreux dans le Gard (48%) et en Lozère (31%) (Figure 14). Concernant leur domaine d'activité (Figure 15), la majorité a pour activité les activités culturelles et de loisirs (52%) et un tiers a pour activité l'hébergement (30%). Les deux secteurs les plus représentés dans la liste initiale. Notre méthode d'échantillonnage n'a donc pas biaisé l'étude.

Maintenant que les acteurs privés à interroger ont été choisis, nous pouvons étudier l'implication des membres du dispositif dans la valorisation de l'inscription des Causses et Cévennes au patrimoine mondial.

2) Etude de l'implication des membres du dispositif

Afin de comprendre l'implication des organisations dans la démarche d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco et dans la valorisation de l'inscription, il a été décidé de réaliser des entretiens semi-directifs. L'entretien semi-directif se compose d'une série d'interrogations ouvertes préparées en amont de l'entretien. En fonction des questions, les réponses peuvent être libres ou ciblées. Cette méthode permet de collecter des données informatives et de faire émerger de nouvelles hypothèses de travail non perçues jusqu'alors. Contrairement à l'entretien directif, il permet à la personne interviewée de répondre aux questions librement et à l'intervieweur d'approfondir un sujet en posant de nouvelles questions. A l'inverse de l'entretien libre, il a l'avantage de cadrer le sujet de la discussion. Il permet de relancer la personne interrogée et de diriger son champ de réponse pour ne pas s'éparpiller sur des sujets trop éloignés de la thématique de recherche (Vilatte, 2007).

Pour le questionnaire semi-directif (Annexe 3), nous avons repris celui utilisé pour la Chaîne des Puys – Faille de Limagne, afin d'obtenir des éléments de comparaison pertinents et l'avons adapté à notre nouvelle zone d'étude, celle des Causses et des Cévennes. Nous avons choisi de diviser en deux temps nos entretiens. Le début de l'entretien est animé par le questionnaire semi directif et la suite de l'entretien est réservée au questionnaire sociométrique (voire partie C.4). Notre questionnaire semi-directif comprend plusieurs sections.

La première partie du questionnaire est consacrée à la personne rencontrée (son statut et son ancienneté dans l'organisation) et à l'organisation impliquée (secteur d'activité, date de création, nombre d'employés, chiffre d'affaires, distinction, changements dans l'activité, etc). Cette première partie nous permet de vérifier l'exactitude de notre base de données et sert d'introduction à la suite de l'entretien.

La deuxième section du questionnaire se penche sur la démarche d'inscription des Causses et des Cévennes à l'Unesco. Dans un premier temps, pour faire écho à l'état de l'art sur les nombreuses démarches d'inscription à l'Unesco et au patrimoine culturel immatériel se situant dans le périmètre du Bien Causses et Cévennes, nous avons demandé si les organisations étaient au courant de ces démarches (abouties ou non), ainsi que leur rôle dans ces projets. Dans un second temps, nous avons demandé aux organisations si elles avaient soutenu cette démarche, et si oui, de quelles manières. Cette partie permet de visualiser le degré d'implication de chaque organisation dans le processus d'inscription.

Enfin, la dernière partie du questionnaire a été pensée dans le but de comprendre la fonctionnalité du dispositif de coopération mis en place, et de saisir l'intérêt que chaque organisation porte au réseau des Ambassadeurs. Nos questionnements sont tournés vers les attentes, la participation et le sentiment d'appartenance des organisations à ce réseau formel. Si nous savons que des acteurs privés sont impliqués dans la valorisation du Bien des Causses et Cévennes via un réseau formel, nous nous demandons comment ils se coordonnent.

Ce questionnaire permet de recueillir des données à la fois quantitatives et qualitatives. Pour pouvoir comparer au mieux les données collectées et les traiter de manière systématique, nous avons construit un questionnaire en grande partie directif. Néanmoins, nous avons ajouté plusieurs questions ouvertes laissant à nos enquêtés la possibilité de répondre librement. En parallèle, nous avons décidé d'enregistrer nos entretiens afin d'être les plus exactes possibles lors du traitement qualitatif de nos données.

C. Etude de la coordination des membres du dispositif

Après avoir étudié l'implication des membres dans le dispositif, nous allons étudier leur coordination. L'objectif est de comprendre les relations des membres entre eux, de leurs échanges et d'observer l'évolution dans le temps de ces échanges. Nous pourrions alors voir si faire partie de ce réseau a modifié les relations entre ces membres par exemple.

1) Etude des relations des membres du dispositif

Afin d'étudier le réseau des acteurs privés impliqués dans la valorisation de l'inscription des Causses et des Cévennes sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, il nous fallait choisir en premier lieu une frontière.

Pour analyser la coordination des acteurs privés impliqués dans la valorisation de l'inscription des Causses et des Cévennes sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco et son évolution dans le temps, nous avons choisi la méthode de l'analyse de réseau. Elle permet d'étudier l'espace relationnel des acteurs et de leur position respective au sein de leur réseau de relation. Cette approche sociologique permet d'analyser les interactions sociales des acteurs selon la théorie des réseaux. Ces interactions sont modélisées sous la forme d'un graphe de relation. Chaque acteur est représenté par un nœud et chaque relation par un lien (Figure 16).

Figure : Visualisation sur R d'un réseau. Représentation d'un graphe.

Un graphe permet d'étudier tous les liens entre les nœuds en visualisant l'ensemble des relations. Cela permet de repérer non seulement des cliques³⁷ mais également des trous structuraux³⁸(Burt, 1995). La modélisation permet plus spécifiquement d'analyser la structure d'un graphe grâce à des outils statistiques. Elle apporte des informations sur la densité du réseau, les types de relations représentées, la cohésion ainsi que la collaboration et/ou le partage de connaissance entre les acteurs (Degenne et Forsé, 1994 ; Vicente et al., 2018).

L'idée sous-jacente est de mettre en avant les interactions entre les acteurs plutôt que leurs attributs. L'objectif est de comprendre dans un premier temps comment ces acteurs sont en lien pour ensuite analyser pourquoi, plutôt que de présumer des interactions entre des acteurs aux attributs similaires (âge, domaine d'activité, lieu de travail, etc.). Le but n'est pas de considérer chaque relation indépendamment des autres mais d'analyser l'ensemble des relations. Cela permet de repérer les interdépendances ou encore les personnes centrales du réseau.

Il existe plusieurs types d'études sur les réseaux sociaux. Il a été choisi de réaliser une analyse de réseaux sociaux complets. Ces réseaux dits complets permettent d'étudier toute une population d'acteurs choisis selon un critère, généralement l'appartenance à un dispositif. Choisir ce type de réseau plutôt qu'un autre met au centre de l'analyse l'action collective (Tableau 5).

Types d'étude sur les réseaux	Définition	Problématique type
-------------------------------	------------	--------------------

³⁷ Toutes les relations possibles qui existent entre plusieurs acteurs.

³⁸ Absence de liens directs.

Réseaux personnels (égocentrés)	Etude des relations autour d'un acteur pris au sein d'une population	Solidarités sociales
Réseaux complets	Sélection des acteurs sur un critère et étude de leurs relations	Pouvoir, action collective
Chaînes relationnelles	Etude des processus de mise en relation entre d'acteurs et des échanges de ressources via des intermédiaires	Accès aux ressources
Grands réseaux (petits mondes)	Estimation des paramètres et modélisation du réseau d'ensemble	Connectivité, diffusion des ressources

Tableau 5 : Types d'étude sur les réseaux (Source : Camille Castelain, adapté de Bidart et al., 2018)

Dans une analyse de réseaux complets, deux types d'informations sont recueillies via des entretiens sociométriques : individuelles et relationnelles. Les unités observées sont donc non seulement les nœuds, soit les acteurs, mais également les types de liens constituant les relations sociales entre les acteurs. La modélisation d'un réseau social complet nécessite ainsi la définition d'une frontière permettant de déterminer les acteurs qui se trouvent au sein du réseau et ceux qui en sont exclus.

La détermination de cette frontière est un enjeu crucial lors de la réalisation d'une analyse des réseaux (Laumann et al., 1983). En effet, la manière dont la frontière est définie, et donc les acteurs sélectionnés, influe grandement sur les résultats de l'analyse (Barnes, 1979 ; Provan et al., 2007). Il existe plusieurs méthodes pour définir une frontière (Figure 17).

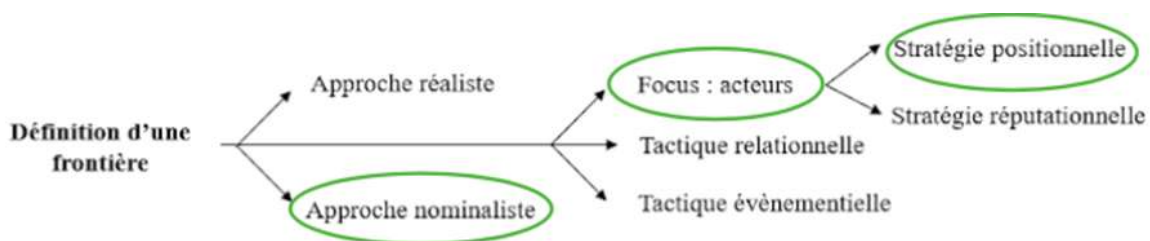


Figure 17 : Schéma des différentes manières de définir une frontière pour un réseau social complet (Laumann et al., 1983)

Laumann et al. proposent deux approches non exclusives pour définir la frontière d'un réseau social complet. Une première approche se base sur le ressenti des acteurs interrogés. Le réseau étudié est ainsi composé des acteurs qui se définissent comme en faisant partie. Cette approche dite réaliste est fondée sur la notion d'appartenance au réseau en postulant qu'un réseau existe si et seulement si tous les acteurs se considèrent comme des membres du groupe.

Cette hypothèse peut être validée dans le cas d'organisation formalisée ou de dispositif reconnu. Il n'est pas possible d'appliquer cette méthode car nous ne pouvons rencontrer la totalité des membres du dispositif sélectionné.

La seconde approche quant à elle se base sur les choix analytiques de l'enquêteur. Ce dernier choisit la frontière du groupe étudié en fonction de l'analyse qu'il souhaite réaliser. La stratégie nominaliste

suppose donc que le réseau représenté peut ne pas correspondre au réseau observable sur le terrain. La perception de l'enquêteur revêt alors une grande importance. Cette deuxième approche utilise des données primaires au contraire de la première qui utilise principalement des données secondaires. Nous avons ainsi défini la frontière de notre échantillon selon une approche nominaliste, c'est-à-dire en fonction de l'analyse que nous souhaitons réaliser, qui pour rappel, est sur l'environnement relationnel des organisations impliquées dans la valorisation de l'inscription des Causses et des Cévennes au PMU.

Quelle que soit l'approche, trois tactiques existent pour sélectionner les acteurs, soit en se focalisant sur les acteurs eux-mêmes, leurs relations ou des événements auxquels les acteurs ont participé (Figure 17). La première tactique de sélection des acteurs porte sur les acteurs eux-mêmes en fonction de leurs caractéristiques ou attributs. Cette tactique s'applique quel que soit le type d'acteurs (individus, groupes, organisations). Elle peut être déclinée de deux façons selon la position ou la réputation de l'acteur dans le réseau. Dans le premier cas, un acteur est sélectionné dans le réseau s'il présente l'attribut choisi, généralement s'il est membre d'une organisation formalisée.

Dans le second cas, un acteur est sélectionné s'il est désigné comme membre du groupe par un expert ou un autre membre actif. La seconde tactique porte sur des relations entre acteurs. Un premier set d'acteur restreint est sélectionné puis élargi en fonction des relations entretenues par les acteurs de ce set. Le réseau s'élargit ainsi au fur et à mesure, selon une méthode boule de neige, jusqu'à ce qu'un critère soit rempli (par exemple un nombre maximum de participants) ou que plus aucun nouveau nom ne soit généré. La troisième tactique s'intéresse aux événements regroupant à un moment donné des acteurs. La participation à cet événement est le critère de sélection des acteurs. Cette technique permet de ne pas présupposer des attributs des acteurs ni de leurs relations.

Nous avons privilégié une approche centrée sur les acteurs selon des attributs définis et sur leur position par rapport à ces attributs. Autrement dit, nous sélectionnons l'acteur dans le réseau s'il présente l'attribut choisi. Cela présente plusieurs avantages comme prendre en compte les organisations ayant peu de relations avec d'autres et sélectionner les acteurs selon des critères (Tableau 6). Le critère choisi est l'appartenance au réseau des Ambassadeurs Causses et Cévennes précédemment présenté.

Objets	Avantages	Inconvénients
--------	-----------	---------------

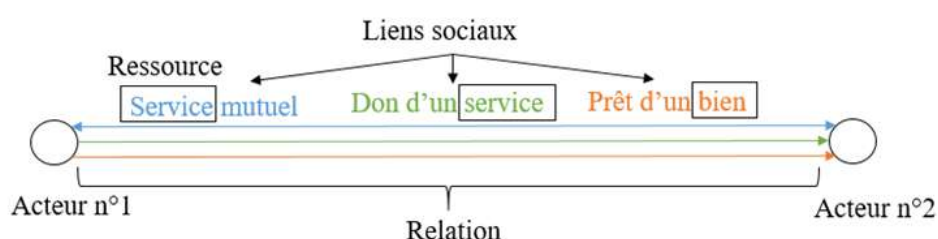
Acteurs	Capture des isolés / sous-groupes Pas de supposition sur les relations Liste d'acteurs pouvant préexister à l'étude via des critères Relativement aisé à mettre en place	Oblige à fixer un attribut Empêche d'obtenir une diversité d'acteurs Risque d'obtenir des réseaux très étendu ou besoin de définir un seuil de saturation
Relations	Vision réelle du réseau Permet de reconstituer les chaînes relationnelles Permet de repérer et étudier des réseaux informels N'exclue pas en fonction de l'affiliation ou de la participation	Ne prend pas en compte les isolés et les sous-groupes Risque d'oublier des relations entre acteurs Risque de choisir le(s) type(s) de relation qui permettra de cerner l'ensemble du réseau
Evénements	Capture des isolés / sous-groupes N'exclue pas en fonction de l'appartenance ou des relations existantes Pas de supposition des relations et des relations entre acteurs	Limitation à un évènement Besoin de définir l'évènement (début/fin) Limitation spatiale et temporelle Limitation aux acteurs présents à ne prends pas en compte les absents qui potentiellement auraient dû être présent Pas de lien obligatoire avec d'autres évènements (à d'autres endroits, à un autre moment, sur une autre thématique/ raison) Difficulté de généraliser

Tableau 6 : Avantages et inconvénients des focus dans la sélection des acteurs dans un réseau social complet (adapté de Nowell et al., 2018)

2) Etude des échanges entre les membres du dispositif

Par la suite, pour étudier les échanges entre les membres du dispositif, nous avons construit un questionnaire sociométrique (Annexe 4), qui correspond à la deuxième partie de l'entretien. Pour ce faire, nous avons déterminé quels types de données nous souhaitons recueillir. Nous avons énuméré les différents liens potentiels à rechercher, en nous basant sur plusieurs définitions, notamment celle d'une relation comme « l'ensemble des liens sociaux existants entre personnes qui se rencontrent, se fréquentent, communiquent entre elles » et la définition du lien social comme « le rapport entre acteurs qui s'échangent de manière réciproque ou non des ressources » (Figure 17).

Les ressources sont définies comme moyens matériels et immatériels pouvant être ou non échangés (monnayés ou non) permettant de mettre en œuvre des actions, de façonner des biens ou de fournir des services, eux-mêmes matériels et immatériels pouvant être ou non échangés (monnayés ou non). Les biens sont des objets physiques, produits pour lesquels il existe une demande, sur lesquels des droits de propriété peuvent être établis et dont la propriété peut être transférée d'une unité institutionnelle à une autre par le biais d'une opération sur le marché. Les services correspondent à une mise à disposition d'une prestation technique ou intellectuelle. Son produit final est immatériel, il n'est ni stockable, ni transportable.

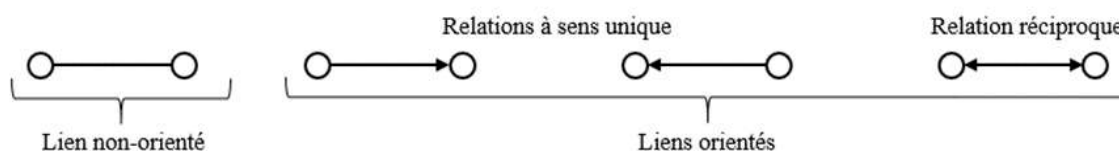


De ces relations potentielles entre les organisations de l'échantillon étudié, nous avons énuméré tous les types de liens possibles (Tableau 7). Nous pouvons compter, après la première étude avec les acteurs privés impliqués dans la valorisation de l'inscription de la CPFL au PMU, 11 types de liens, répartis dans les catégories « Liens marchands » et « Liens non marchands ». Tous ces liens sont définis dans le guide d'entretien (Annexe 5).

Liens marchands	Liens non marchands
Achat Vente Financement Affiliation ou actionnariat	Partenariat avec convention Projet commun Communication mutualisée Prêt de matériel Conseil Information Rapport administratif

Tableau 7 : Types de liens entre organisations (Source : Camille Castelain)

En ce qui concerne les liens, certains peuvent ne pas être réciproques. Les liens marchands ne sont pas réciproques, tandis que pour la catégorie des liens non marchands, certains sont réciproques (propriété, projet commun, partenariat et communication mutualisée) et certains peuvent ne pas l'être (information, conseil). On dit alors que les liens sont orientés (Figure 19).



Cette phase minutieuse de travail consiste à reporter manuellement chaque relation entre organisations appartenant au dispositif des Ambassadeurs dans un tableau qui servira de base pour l'analyse sociométrique de notre étude (Annexe 6). Pour ce faire, nous avons construit deux listes regroupant dans un premier temps les organisations impliquées de notre échantillon, en plus des organisations faisant parties de la réserve (Annexe 8), puis une liste consacrée aux institutions liées à la démarche d'inscription (Annexe 9).

Chaque organisation et institutions sont numérotées de 1 à 491 afin de faciliter le traitement de ces données. Lors de l'entretien, il est demandé à la personne rencontrée de nous indiquer ligne après ligne, si sa structure a une relation avec une autre organisation ou institution, puis de nous caractériser le type de lien, sa fréquence (unique à très régulière), sa qualité (impersonnelle à très bonne) et sa période d'effectivité (date de début et de fin).

La liste des organisations est classée selon le statut de l'organisation (entreprise, association ou auto-entrepreneur) et en fonction du secteur d'activité afin que sa lecture soit plus facile pour la personne interrogée. Quant à la liste des institutions, elle est découpée en plusieurs catégories selon un ordre hiérarchique (Etat, services déconcentrés, collectivités du Bien, services des collectivités, gestionnaires, établissements publics, musées et groupement d'individus).

3) Etude de l'évolution des relations avec le dispositif

Afin de répondre à nos hypothèses sur l'évolution des relations entre les organisations, nous avons décidé de repérer les différentes relations que les organisations ont entretenues dans le temps. Pour réaliser l'analyse, il est nécessaire de choisir des périodes de temps. Pour chaque période, un réseau sera modélisé et comparé aux autres.

Nous n'avons pas voulu présupposer de période. C'est pourquoi dans le questionnaire sociométrique, nous avons demandé le début et la fin de chaque relation énoncée. C'est a posteriori que nous avons pu définir ces pas de temps, au moment de l'analyse des données recueillies.

Toutefois, pour le questionnaire semi-directif, ce dernier démontrant l'implication des organisations dans la démarche d'inscription, nous l'avons construit selon certaines dates-clés. Trois périodes ont été décidées :

- Jusqu'à 2011 inclus, soit jusqu'à l'inscription du Bien ;
- Entre 2012 et 2015, soit pendant le pré-plan de gestion et la rédaction du plan de gestion ;
- De 2016 à aujourd'hui, soit pendant le premier plan de gestion et l'écriture du second.

Afin de visualiser les organisations dans chaque pas de temps, nous avons sélectionnées uniquement des organisations créées avant 2012.

4) Collecte de données pour les trois études précédentes via les entretiens sociométriques

Pour finir, afin de réaliser notre étude, nous avons adapté le guide d'entretien accompagnant les questionnaires semi-directif et sociométrique (Annexe 5). En effet, nous avons repris celui utilisé pour la Chaîne des Puys – Faille de Limagne, afin d'obtenir des éléments de comparaison pertinents. Ce dernier permet de garder un fil conducteur à l'entretien. Pour l'entretien sociométrique, nous avons réalisé un guide (Annexe 4) permettant d'accompagner l'acteur interrogé dans sa caractérisation des relations entretenues avec d'autres.

En ce qui concerne les données collectées, nous avons créé un document de stockage des données sur Excel (Annexe 6). Après avoir effectué tous les entretiens et le report des données, nous avons réalisé un document formaté pour le traitement sur R, qui a été la première étape de vérification et de nettoyage des données, ainsi que d'homogénéisation entre les entretiens. Puis, la deuxième étape a été d'effectuer les matrices de relation (Annexe 7).

VI. Résultats

La partie résultats se scinde en trois parties. Nous présentons d'abord les réponses obtenues lors des entretiens exploratoires avec des acteurs publics pour étudier la création et l'animation du dispositif, puis celles récoltées lors des entretiens semi-directifs pour analyser l'implication des membres. Nous finissons par les résultats relatifs au questionnaire sociométrique afin d'étudier la coordination des membres du dispositif.

A. Etude de la création et de l'animation du dispositif des ambassadeurs

1) Présentation des institutions interrogées

Afin de comprendre la création, l'animation et l'évolution du dispositif des ambassadeurs, nous avons contacté et interrogé six acteurs publics, à savoir les Agence Départementale du Tourisme (ADT)³⁹ et Comité de Développement Touristique des quatre départements du Bien et deux Offices de Tourisme liés à des communautés de communes (OT) (ceux recueillant le plus d'adhésions d'ambassadeurs et impliqués dans l'animation du réseau). Un des OT est appelé agence d'attractivité touristique.

Parmi ces six acteurs, présentés dans la section précédente, quatre étaient en fonction au sein de l'organisation au moment de la création de ce dispositif et ont été à l'origine de l'implication de la structure dans ce réseau. Pour certains, comme Abdelhak Maatoug et Caroline Vidal-Sals, il s'agissait même d'une implication dans la création du dispositif. Les deux autres acteurs qui n'ont pas été à l'origine de cette implication étaient soit dans une autre structure au moment des faits, soit à un autre poste.

Nous allons donc pouvoir étudier l'implication et la valorisation de Bien par ces organisations ainsi que la création, l'animation et l'évolution du réseau des Ambassadeurs Causses et Cévennes.

2) Implication et valorisation de l'inscription des Causses et des Cévennes au patrimoine mondial de l'Unesco

Au moment de la démarche d'inscription des Causses et Cévennes, quatre des six acteurs publics interrogés ont participé au montage du dossier. Il s'agit de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Gard (ADRT), du Comité Départemental du Tourisme de la Lozère (CDT), de l'Agence Départementale de l'Attractivité et du Tourisme de l'Aveyron (ADAT) et de l'Agence de Développement Touristique de l'Hérault (ADT). S'impliquer dans le dossier de candidature, c'était participer à la définition de l'agropastoralisme, à la délimitation du Bien, à la réflexion sur les termes employés, etc. Pour les deux autres organisations publiques, pour l'une la personne interrogée n'était pas en poste au moment de la candidature et n'a pu nous répondre, pour l'autre, sa structure a participé à quelques réunions mais il s'agissait d'un "volet très politique, moins opérationnel". Nous remarquons qu'au moment de la démarche d'inscription, dans les années 2000, ce sont les acteurs publics qui sont impliqués.

Suite à l'inscription des Causses et des Cévennes à l'Unesco, tous les acteurs publics interrogés se sont impliqués plus ou moins directement. Sur les six, deux ont participé directement à la création du réseau des Ambassadeurs (choix des critères de sélection, travail collectif sur la communication, création d'un logo, etc). Pour les quatre autres institutions, la valorisation de l'inscription passe par de la promotion et des outils de communication sur les C&C, ainsi que par leur adhésion au dispositif des ambassadeurs.

³⁹ ADRT Gard, ADAT Aveyron, ADT Hérault, ADT Gorges Causses Cévennes, CDT Lozère, OT Cévennes Méditerranée (Ganges) et de l'OT Cévennes et Navacelles (Le Vigan).

En ce qui concerne de potentiels projets en lien avec l'inscription, tous les acteurs interrogés disent que leur implication est indirecte et "reste en marge". Le moteur des actions est l'EICC et les CDT et ADT se joignent ensuite aux projets et actions pour soutenir et participer à la valorisation de l'inscription du Bien auprès des publics. Néanmoins, la moitié des acteurs publics nous ont mentionné participer à des commissions techniques pour discuter du plan de gestion, de la mise en tourisme et donc à des instances de gestion de manière ponctuelle. Cette participation à ces instances reste lointaine surtout sur la partie scientifique, "mais nous pouvons intervenir sur certains points [tourisme], notamment pour l'écriture du plan de gestion".

Parmi les six entretiens exploratoires, un des acteurs n'a pu nous répondre concernant les liens de l'organisation avec les autres ADT et CDT des autres départements concernés par le Bien Causses et Cévennes. Pour les cinq autres, ils sont tous en lien car ils sont "des relais départementaux". Nous leur avons donc demandé s'ils profitaient de ce lien pour créer des projets par rapport au Bien C&C. Les cinq ont répondu agir en tant qu'appui à l'EICC pour le réseau des Ambassadeurs et partagent le plan d'actions réfléchi par les gestionnaires du Bien (communication, promotion, etc), mais ils n'ont pas d'actions propres relatives au Bien.

3) Etude du réseau des Ambassadeurs Causses et Cévennes

Pour étudier le réseau des Ambassadeurs Causses et Cévennes, nous avons questionné les acteurs publics sur leur implication dans ce réseau, son fonctionnement, ses objectifs et son évolution. Tous sont adhérents au réseau depuis 2012, et au plus tard 2013.

Cette implication dans le réseau s'explique de plusieurs manières. D'abord, l'ADRT du Gard est l'initiateur d'une "cellule technique pour porter l'inscription" et a rattaché d'abord les prestataires touristiques gardois avant que les autres départements se rattachent à l'initiative. Suite à cette initiative, la création du réseau s'est faite avec le CDT de Lozère (logo, plaquettes de communication, charte des valeurs, etc). Une fois le dispositif créé, l'ADT de l'Hérault, de l'Aveyron et des Gorges Causses Cévennes ont rejoint le dispositif pour proposer des actions communes, car ce sont des organisations "à la tête de réseau du tourisme ayant pour rôle l'union des Offices de tourisme", ils sont des acteurs relais sur le territoire Causses et Cévennes. Aujourd'hui, le réseau des ambassadeurs a 10 ans et ces acteurs publics continuent de s'impliquer, notamment dans les réunions de sélection des ambassadeurs et les réunions de formation.

Nous avons demandé quelles attentes avait chaque structure des acteurs publics interrogés de ce dispositif. Deux attentes principales ressortent : celle de l'appropriation de l'inscription par les acteurs du territoire et celle d'une communication commune à propos du Bien. En ce qui concerne l'appropriation, les acteurs publics sont partis "du constat que le Bien était immense et que pour porter cette inscription il fallait s'appuyer sur des acteurs" et c'est le tourisme "qui s'est approprié la chose même si le sujet est l'agropastoralisme". Pour ce qui est de la communication commune, l'idée est de s'assurer que les prestataires touristiques sauront "porter le message Unesco à travers un discours commun" afin de "vendre le territoire" et de "mettre en avant l'agropastoralisme". A l'inverse, l'ADT de l'Hérault a répondu que les attentes venaient plutôt de l'EICC vis-à-vis des acteurs privés et publics. Pour celle-ci, il s'agit plutôt de répondre aux sollicitations du gestionnaire du Bien que de faire appel à ce dernier.

Nous leur avons également demandé, d'après eux, quels étaient les objectifs de ce dispositif. Comme pour répondre aux attentes des acteurs publics et privés, les objectifs selon eux étaient "de renforcer l'identité du territoire et des dynamiques de protection" ainsi que "d'impliquer des acteurs et créer un discours commun" pour valoriser l'inscription des Causses et des Cévennes. Pour tous, ces objectifs sont les mêmes aujourd'hui que lors de la création du dispositif, ce dernier considéré comme important car "les ambassadeurs sont le squelette du territoire".

Si les objectifs du dispositif n'ont pas varié entre 2012 et aujourd'hui, seuls deux acteurs publics nous ont répondu avoir remarqué des changements dans ce dernier. En effet, il semblerait que la crise du Covid-19 ait eu des conséquences positives pour l'un et négatives pour l'autre. Pour le premier, il s'agissait du département le moins touché (la Lozère) et cela a amené la presse à en parler, "interpellant alors la population sur nos paysages". Tandis que pour le second, il remarque un essoufflement dans la mobilisation des ambassadeurs.

Nous avons souhaité effectuer un bilan des forces, faiblesses, menaces et opportunités du dispositif, tout en demandant les recommandations des institutions pour la suite de ce dispositif (Tableau 8).

ATOUTS	FAIBLESSES
- porte le lien au territoire - diversité des membres - relie les quatre départements - dispositif identifiable - implication des ambassadeurs - réseau réparti sur le territoire - travail de proximité réalisé par l'EICC (3)	- territoire trop vaste pour mobiliser (2) - manque de sensibilisation aux élus locaux et habitants pour s'approprier l'inscription - manque de mobilisation des ambassadeurs et de sentiment d'appartenance (2) - manque de suivi et d'évaluation de la part des gestionnaires (2)
OPPORTUNITÉS	MENACES
- remobilisation du réseau autour de thématiques en lien avec le territoire (2) - mobiliser d'autres acteurs que les prestataires touristiques (habitants) - sensibiliser les élus locaux pour convaincre de l'utilité de l'inscription - repenser la dynamique du réseau (proactifs)	- essoufflement de l'implication (3) - opportunisme (bonification des prestataires touristiques) - trop d'ambassadeurs pour peu de valorisation - peu de diversité dans les ambassadeurs (manque les agriculteurs) - multiplication des labels et réseaux (engendre méfiance et suspicion)
RECOMMANDATIONS	
- renouveler et augmenter l'animation du dispositif (3) - campagne de recrutement basée sur la qualité des prestations - faire se démarquer les ambassadeurs d'autres prestataires - clarifier le rôle des ADT/CDT et faire appel à eux pour l'animation du dispositif - faire des élus locaux des ambassadeurs - inclure les agriculteurs - continuer la valorisation de l'inscription avec des outils de vulgarisation	

Tableau 8 : Etat des lieux du dispositif des ambassadeurs par les acteurs publics interrogés

Nous pouvons voir que parmi les forces du dispositif, le travail de proximité effectué par l'EICC auprès des acteurs a été cité par la moitié des institutions. Néanmoins, ces forces sont à nuancer car même si la diversité des membres est soulignée, certains regrettent voire qualifient la non implication des agriculteurs, des habitants et des élus locaux dans ce dispositif comme une menace. C'est également le cas avec la grande superficie du Bien qui complexifie les actions de mobilisation des acteurs et menace le réseau d'un essoufflement (cité trois fois). Toutefois, les institutions voient des opportunités à ce dispositif, notamment la remobilisation des acteurs via des thématiques en lien avec la VUE du Bien (citée deux fois) ou encore la mobilisation d'autres types d'acteurs.

Suite à cet état des lieux, nous avons demandé aux institutions de proposer des recommandations pour la suite du réseau, afin d'envisager de nouvelles actions. Sept recommandations ressortent de cette question, dont une citée trois fois, à savoir le renouvellement et l'augmentation de l'animation du dispositif.

En ce qui concerne la gestion du dispositif, celle-ci se fait par l'Entente. Cette dernière reçoit les dossiers d'adhésion puis la sélection des ambassadeurs se fait en collectif avec les CDT et ADT. Les OT sont quant à elles le lien direct avec le public et transmettent aux CDT et ADT. Les institutions interrogées sont donc des relais départementaux, autonomes pour porter le message Unesco auprès des prestataires touristiques.

Toutefois, le travail se fait collectivement sur la construction du cahier des charges pour cadrer ce que doit être un ambassadeur. Les critères sont les suivants :

- être un prestataire touristique et à jour de son adhésion à un office de tourisme ;
- proposer une action labellisée et en lien avec l'inscription ;
- avoir une démarche qualité ;
- renouveler son inscription tous les trois ans.

Le choix de ces critères, déjà présentés dans la section concernant le réseau des ambassadeurs, s'explique par l'objectif "d'impliquer les prestataires touristiques pour s'appuyer sur une promotion complémentaire à celle des institutions, pour qu'ils soient acteurs de ce bien en le valorisant et afin d'amenuiser les inquiétudes concernant la multiplication des mesures de protection". Tout comme l'adhésion à un office de tourisme qui est exigé "afin que l'ambassadeur soit impliqué dans le réseau local. Tous les OT sont au courant, certains plus petits mais plus proches font le relais auprès des OT principaux qui font le relais aux CDT/ADT ou à l'Entente". Ces critères sont les mêmes depuis la création du dispositif des ambassadeurs.

L'adhésion à ce dispositif se fait à l'initiative des acteurs privés, mais il arrive parfois que les OT repèrent de potentiels ambassadeurs et aillent à leur rencontre. La plupart sont des acteurs du tourisme, même "les producteurs ont une casquette tourisme pour vendre le territoire". Chacun d'eux doit avoir une démarche qualité, que ce soit un label pour un produit ou le respect de l'environnement dans leur pratique.

La question du renouvellement s'est également posée, puisqu'il s'agit d'une adhésion renouvelable tous les trois ans de manière explicite. Toutefois, cela demande un gros travail de suivi et "avec le covid on a pas l'impression que les renouvellements se soient fait, sans pour autant exclure les ambassadeurs. Peut-être un système à rediscuter".

En ce qui concerne l'animation du réseau, chaque ambassadeur au moment où il devient membre est formé pour parler du Bien auprès des visiteurs. L'Entente organise également une à deux fois par an une rencontre thématique et des visites de lieux (sites des prestataires touristiques). Les CDT/ADT se retrouvent avec l'Entente environ deux fois par an pour parler des dossiers et du réseau. Pour ce qui est des offices de tourisme, ces derniers sensibilisent les ambassadeurs sur le Bien.

Nous avons effectué ces entretiens exploratoires pour mieux comprendre la création et l'animation du dispositif des ambassadeurs dans l'optique d'interroger ensuite ses membres. C'est pourquoi nous avons demandé aux institutions de nous citer selon eux les ambassadeurs actifs de mémoire et de nous recommander les acteurs privés à rencontrer impérativement (Tableau 9). Douze ambassadeurs ont été cités, et nous en avons rencontré la moitié, à savoir la Ferme caussenarde, Semelles au vent, l'Atelier des plantes, la Lozerette, la Cité de pierre et le Musée cévenol.

Ambassadeur actif	Ambassadeur recommandé	Localisation
Ferme caussenarde d'autrefois	1	Lozère
Semelles au vent	0	Gard
Association l'atelier des plantes	0	Gard
Gîte du colombier	1	Gard
L'Auberge de Blandas	0	Gard
Aigoual pleine nature	0	Gard
La Pommeraie	0	Gard
Association des Brebis et des Hommes	0	Lozère
La Lozerette	0	Lozère
La Cité de pierre	0	Aveyron
Musée cévenol	1	Gard
Le monde de Jade	0	Gard

Tableau 9 : Liste des ambassadeurs cités comme actifs et recommandés pour une rencontre

Pour clôturer cette section sur l'étude du réseau, nous avons interrogé les acteurs publics sur leur connaissance d'un autre dispositif ayant le même objectif que celui des Ambassadeurs, c'est-à-dire la valorisation de l'inscription des Causses et Cévennes au patrimoine mondial. Seulement deux acteurs publics nous ont répondu positivement, l'un a évoqué les visites de ferme que nous avons présentées en amont de ce rapport, l'autre a évoqué la marque Esprit parc créée par le PNC et le réseau Cévennes écotourisme créé par le CDT de Lozère. La marque Esprit parc "regroupe des acteurs publics et privés ayant un objectif qualité" dans le périmètre du Parc, tandis que Cévennes écotourisme regroupe des "prestataires de différents secteurs tout en s'assurant d'une démarche de qualité environnementale". Toutefois, ce ne sont pas des réseaux directement impliqués dans la valorisation de l'inscription des Causses et Cévennes.

Cette section sur l'étude de la création et de l'animation du dispositif des ambassadeurs nous permet de mieux comprendre son fonctionnement, ses objectifs et les attentes que peuvent se faire les acteurs publics et privés de ce réseau. Nous allons voir à présent dans cette partie sur l'étude de l'implication des membres du dispositif, si celui-ci répond dans la pratique à ce qui a été annoncé.

B. Etude de l'implication des membres du dispositif

Dans notre étude, sur les 54 organisations sélectionnées (dont la réserve), 23 entretiens ont pu être réalisés du 30 mai au 29 juillet 2022 (Annexe 10). A cela s'ajoutent 9 refus, 13 sans réponses et 10 ambassadeurs supprimés au cours de l'étude (Figure 20). Pour cette dernière catégorie, les ambassadeurs ont été supprimés car l'activité n'existait plus ou la société avait été revendue et les nouveaux propriétaires ne font pas partie du dispositif des ambassadeurs.

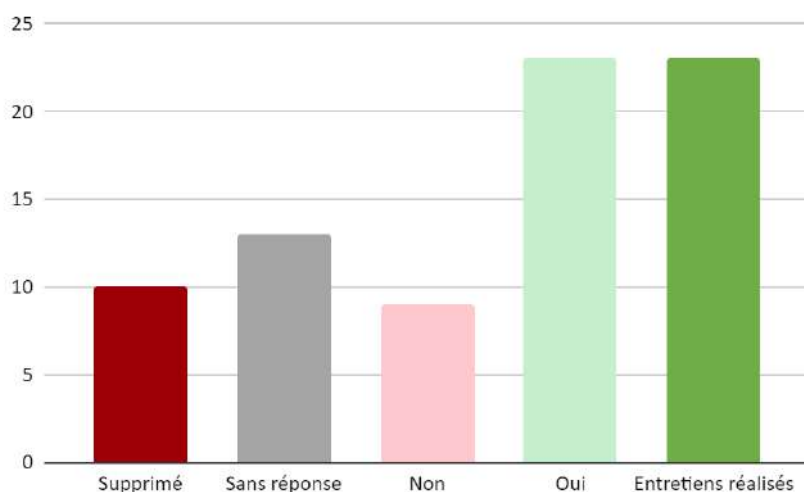


Figure 20 : Suivi des mails et entretiens au 29 juillet 2022

Une trentaine d'entretiens était envisagée au début de l'étude, mais nous comptons un taux de refus de 20% dû à la période estivale, quand les acteurs touristiques sont le moins disponibles. Ayant supprimé 10 acteurs au cours de l'enquête, nous nous basons sur une liste de 46 ambassadeurs. La complétude de l'étude est donc de 51,11%.

1) Présentation des organisations interrogées

Les résultats ci-dessous se baseront sur les 23 entretiens réalisés dans le périmètre des Causses et des Cévennes (Figure 21). Une analyse quantitative globale des résultats a été faite, ainsi qu'une analyse qualitative pour mettre en avant des cas spécifiques.

Une première partie du questionnaire a permis de présenter plus en détail les organisations rencontrées. Ces dernières ont toutes⁴⁰ été créées avant 2011, avant l'inscription des Causses et Cévennes au patrimoine mondial, elles ont alors pu profiter de cette dynamique. Le premier dossier d'inscription date de 2006, 17% de notre échantillon n'existait pas encore et n'a donc pas pu répondre à certaines de nos questions telle que celle sur la mobilisation pendant la démarche d'inscription.

Ces organisations sont ancrées dans le territoire Causses et Cévennes puisqu'elles se situent toutes soit en zone cœur soit en zone tampon du périmètre du Bien et souhaitent s'impliquer dans la valorisation du Bien. Il s'agit d'une grande zone inscrite comprenant 4 départements où les acteurs interrogés sont répartis (Figure 22). La grande majorité se situe dans le Gard et en Lozère, ce qui s'explique pour le premier par le fait que le réseau ait été initié par ce département et pour le deuxième par le fait que l'EICC est située en Lozère. Pour l'Hérault, si seuls 9% des ambassadeurs interrogés s'y trouvent, c'est parce que la portion du département faisant partie du périmètre Causses et Cévennes est très restreinte.

⁴⁰ Le musée Maison rouge a rouvert en 2017 et est géré par Alès agglomération, mais existait déjà à l'époque sous forme associative.

Nous avons également demandé aux organisations à quel territoire elles se sentaient appartenir. Il est intéressant de voir que 30% se sentent appartenir aux Cévennes, 13% aux Causses et 13% aux Causses et Cévennes. Pour ces derniers, il s'agit de trois organisations dont deux sont en Lozère et une dans l'Hérault. Les organisations se sentant appartenir aux Cévennes se situent majoritairement dans le Gard. Pour le reste des organisations, il s'agit d'appartenance régionale (4%) ou locale du type canton (4%) et pays (4%).

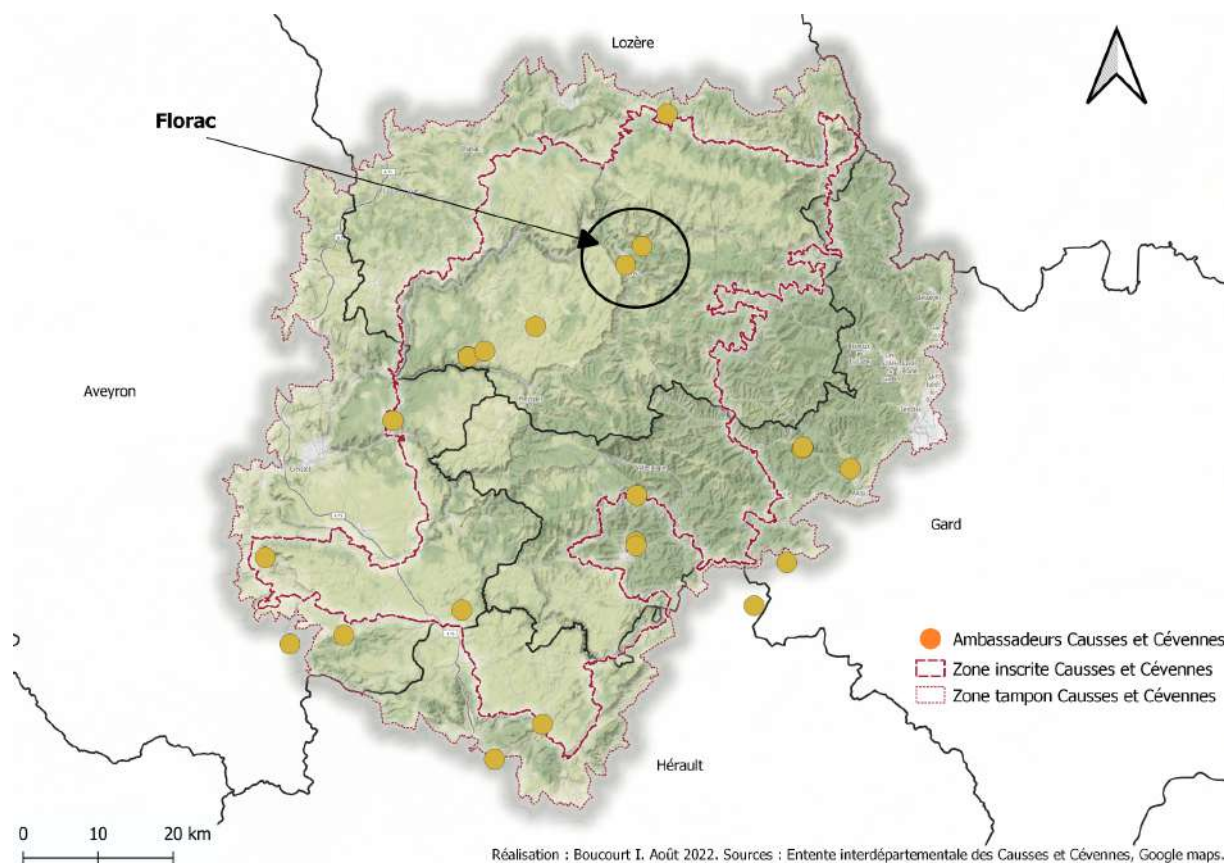


Figure 21 : Localisation des 23 organisations rencontrées au 29 juillet 2022

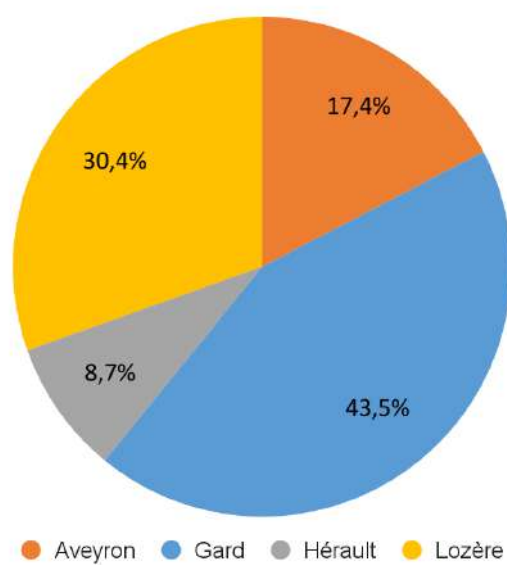
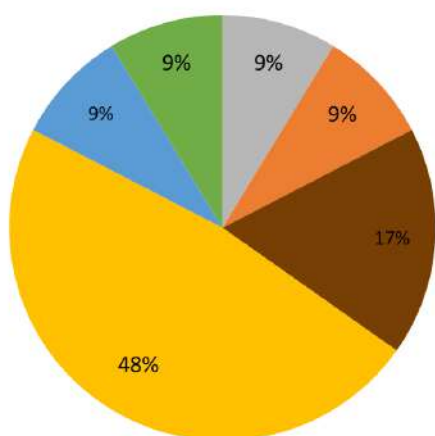


Figure 22 : Répartition des ambassadeurs interrogés par département

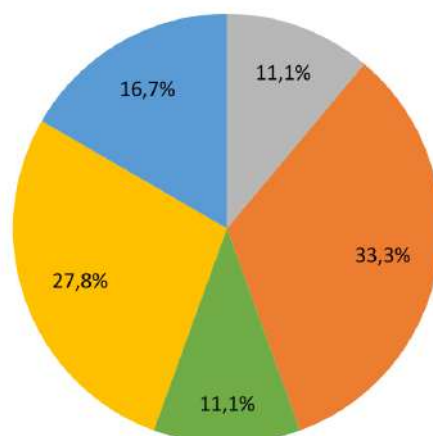
Près de la moitié des acteurs interrogés sont des entreprises, 17% sont des SARL. Les SA, SAS, musées communaux et affaires personnelles commerçantes sont tous représentés à hauteur de 9% (Figure 23). La moitié des organisations a moins de dix employés. Un dixième des acteurs rencontrés travaille seul. Un tiers d'entre eux a entre deux et cinq employés. 28% des organisations ont plus de 10 employés et 18% ont plus de 20 ETP (Figure 24). La plus grosse entreprise est le fromagerie papillon. Elle a moins d'une centaine d'employés dans ses caves de roquefort. Les structures interrogées sont soit des micro-entreprises soit des petites à moyennes structures.

Pour ce qui est des associations interrogées (48% de l'échantillon), les deux tiers a entre 1 et 10 bénévoles. 38% a entre 11 et 20 bénévoles et 12,5% plus de 20 bénévoles. Aucune association a déclaré ne pas avoir de bénévoles mais un tiers d'entre elles n'ont pas répondu à la question. Aucune entreprise n'a recours à des bénévoles.

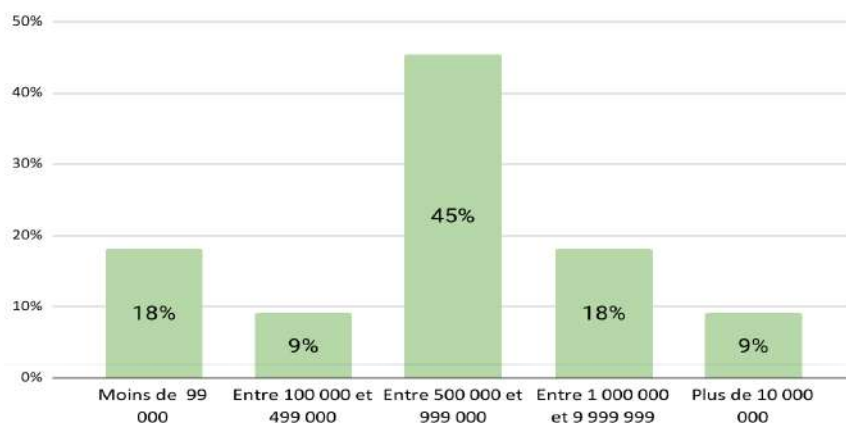
Ces données se retrouvent également dans le chiffre d'affaires (CA) annuel moyen des organisations (Figure 25). Sur les 23 ambassadeurs, 11 nous ont répondu concernant leur CA. Ce faible taux de réponse s'explique par le fait que la plupart des associations n'est pas à but lucratif. De plus, certaines entreprises ne souhaitaient pas diffuser leur chiffre d'affaires et d'autres n'avaient pas les données à nous présenter lors de l'entretien. Sur les 11 ayant répondu, un quart a un CA annuel moyen inférieur à 500 000€ et un autre quart a un CA annuel moyen supérieur à 1 000 000€ sur les trois dernières années. La tranche la plus représentée concerne celle gagnant entre 500 000 et 1 million puisque 45% des organisations nous ont déclaré réaliser ce CA.



● SA ● SAS ● SARL ● Association ● Musée communal ● Affaire personnelle commerçant



● 1 ETP ● Entre 2 et 5 ● Entre 6 et 9 ● Entre 10 et 19 ● 20 et plus



Concernant les secteurs d'activités des organisations rencontrées, 57% d'entre elles ont comme activité principale les activités culturelles et de loisirs (Figure 26). Nous retrouvons également, à part égale (22%) les activités d'hébergement et de production. A l'inverse, la restauration et les services ne sont pas représentés. 87% des organisations ont une activité secondaire, dont 14 avec une activité culturelle, éducative ou de loisir, 2 un restaurant, 1 une activité de camping et 1 un service point de vente. Aussi, 35% ont des activités tertiaires dont 2 activités éducatives et 1 sportive, 2 restaurants et 2 services point de vente. Le fait de cumuler différentes activités n'est pas original pour le domaine du tourisme car souvent un site touristique propose un point de vente ainsi que de la restauration.

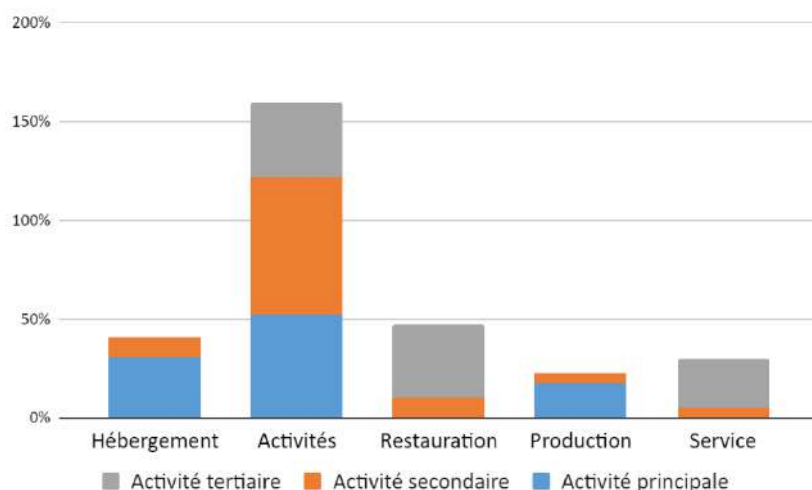
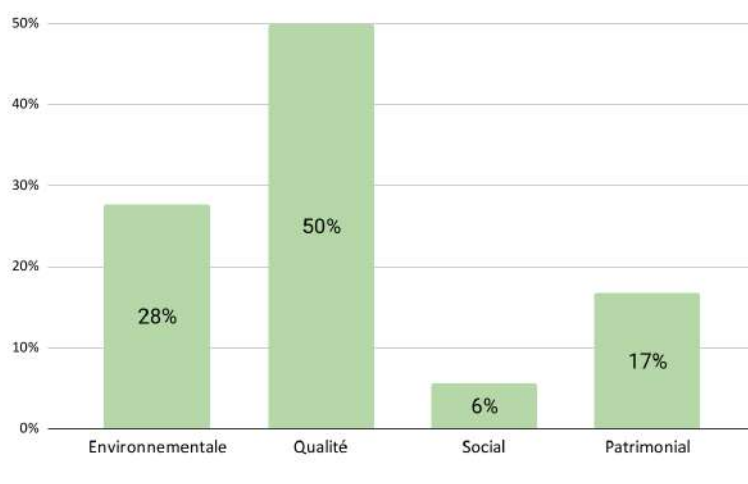


Figure 26 : Répartition des secteurs d'activité des acteurs privés enquêtés

78% des organisations rencontrées ont obtenu des distinctions. Nous définissons par distinction toutes formes de labels, concours ou certifications obtenues. Nous supposons un intérêt de la structure pour une thématique dont elle met en avant les distinctions. Ainsi, on dénombre 12 organisations ayant deux distinctions sur les 18 distinguées. Le maximum recensé pour une organisation est de 4 distinctions. La première catégorie la plus citée offre à la structure une preuve de qualité de service (50%) et la seconde une valorisation environnementale (28%) (Figure 27).

Les distinctions les plus citées par les organisations sont le label Qualité Sud de France (5 fois), le label d'Etat Qualité tourisme (3 fois) et la Marque Parc du PNC (4 fois). Toutes ces distinctions (Annexe 11) sont en lien direct avec le domaine des organisations que nous analysons, à savoir le domaine du tourisme. La moitié d'elles sont des distinctions d'échelle nationale, 22% régionale et 11% locale. Nous comptons deux distinctions d'échelle internationale, à savoir AOP (norme européenne) et Travellers Choice TripAdvisor.



Afin d'ouvrir notre recherche, nous avons demandé aux organisations à quels autres dispositifs, réseaux et/ou associations elles adhèrent. A l'exception d'une organisation, Au fil des jours, se disant "être très isolée", toutes ont répondu faire partie de réseaux ou associations (Figure 28).

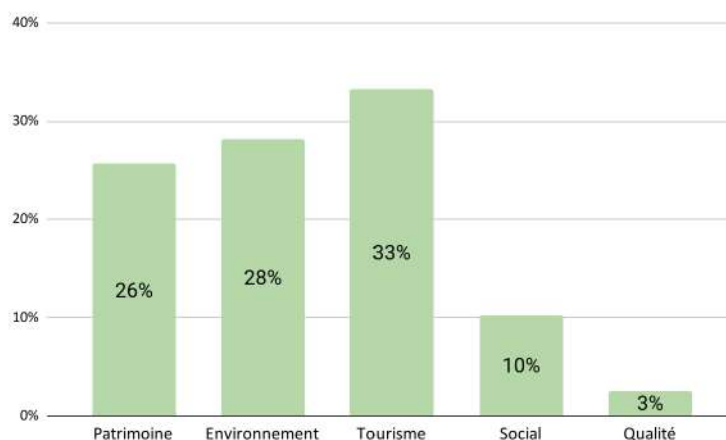


Figure 28 : Thématiques abordées par les réseaux auxquelles les organisations interrogées adhèrent

29 dispositifs ont été recensés, les plus cités étant Cévennes écotourisme, Esprit parc (PNC) et les Sites d'exception en Languedoc (Annexe12). Seul un de ces réseaux est informel, il s'agit du réseau Causse Méjean, aussi appelé "l'île Méjean" par ses membres. Nous remarquons une tendance à se regrouper en fonction du type d'activité avec des réseaux regroupant des organisations partageant la même thématique. Par exemple, nous retrouvons les musées dans des réseaux relatifs au patrimoine et des sites tel que l'Aven Armand dans des dispositifs en lien avec le tourisme. Les catégories social (10%) et qualité (3%) sont les moins représentées car, d'une part, la qualité telle qu'entendue ici concerne les labels des producteurs (AOP, AOC), qui sont très peu représentés dans l'échantillon, et d'autre part, pour la thématique sociale, celle-ci se diffuse généralement dans les autres thèmes. Il est important de noter que 41% de ces dispositifs sont locaux et 36% régionaux, ce qui met en avant la quantité de dispositifs mis en place. Cela a notamment été signalé par les organisations qui se trouvent "surchargées par les réseaux et les événements" et ne peuvent donc s'investir dans tout.

Pour approfondir notre recherche et déterminer l'impact de l'inscription sur les organisations impliquées, nous avons demandé à ces dernières, de manière générale, si elles avaient connu un changement dans leur activité depuis 2011. 91% d'entre elles nous ont répondu avoir observé une différence dans leur organisation. Parmi ces changements les plus notables, 61% ont subi un changement relatif à leur clientèle, 22% par rapport à leur chiffre d'affaires et 17% quant à leur production (Figure 29).

Le changement principal remarqué est celui concernant la clientèle. En effet, pour 35% des organisations il s'agit d'une hausse de la clientèle contre 22% d'une baisse de la clientèle. Pour les organisations ayant connu un changement dans leur chiffre d'affaires (22%) et dans leur production (17%), ces changements sont moins courants. Seuls 9% ont connu une hausse du chiffre d'affaires et 8% une baisse, ainsi que pour la production, 13% ont connu une hausse contre 4% une baisse. 61% des organisations ayant connu un changement dans leur activité depuis 2011 nous ont déclaré ne pas faire le lien avec l'inscription des Causses et Cévennes au patrimoine mondial. Tous se désolent que l'inscription ne parle pas plus aux locaux et visiteurs et plusieurs organisations évoquent plutôt l'impact de la construction du viaduc de Millau "qui a marqué l'activité des organisations en augmentant le nombre de visites" et l'impact du développement du tourisme durable.

Une dernière question quant à l'impact de l'inscription des Causses et Cévennes au PMU sur les organisations, a été d'émettre l'hypothèse d'une perte de cette reconnaissance et quels en seraient les impacts économiques et financiers ressentis. Ce qui ressort le plus de ce scénario, est qu'un impact positif n'est envisagé par personne.

65% des organisations rencontrées disent qu'il n'y aurait aucun impact économique et à eux s'ajoutent 9% qui ne savent pas. Pour les 30% qui pensent que la perte du label aurait un impact sur leur chiffre d'affaires, il s'agit d'acteurs du Gard, de Lozère et de l'Hérault proposant soit des activités de loisirs soit de production. Ces résultats s'expliquent premièrement parce que les acteurs privés n'ont pas vu ou ne savent pas quantifier l'impact de l'inscription dans leur chiffre d'affaires, et deuxièmement, parce que l'impact est plus en lien avec leurs valeurs (préservation de l'environnement, sensibilisation). En effet, "perdre le label Unesco n'aurait pas d'impact économique, mais pas contre ça aurait un impact par rapport à notre visibilité à l'étranger et puis sur les projets en lien avec la thématique de l'agropastoralisme".

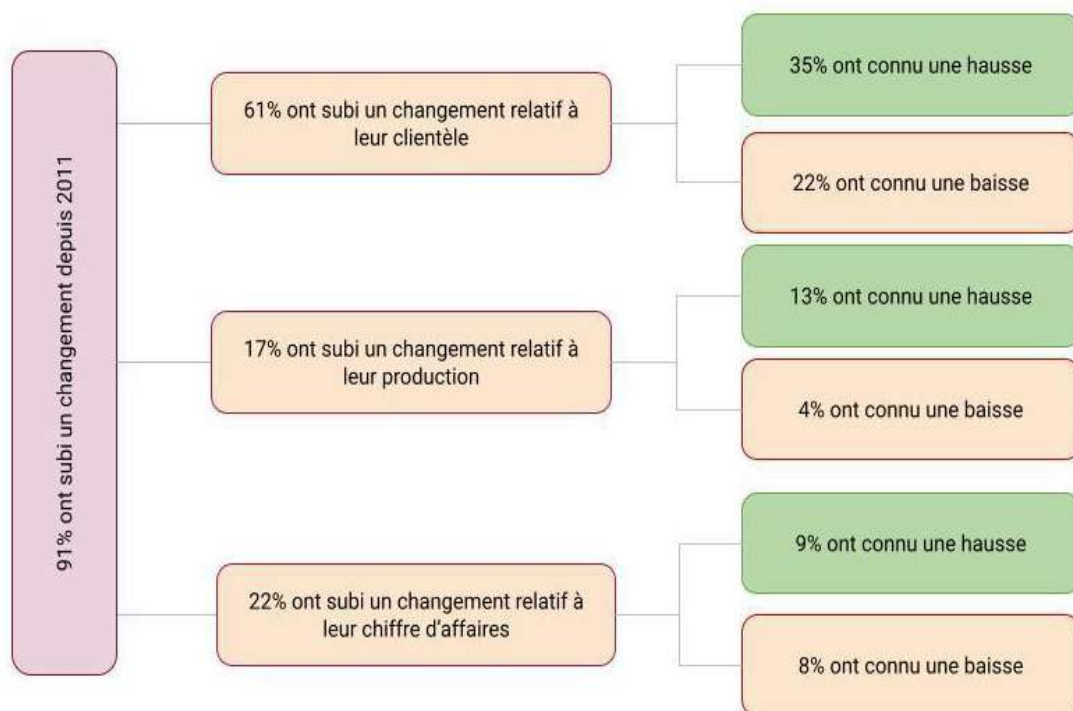


Figure 29 : Schéma des types de changements subis depuis 2011 par les organisations rencontrées

2) Implication et valorisation de l'inscription des Causses et des Cévennes au patrimoine mondial de l'Unesco

Une deuxième partie du questionnaire a permis de présenter plus en détails l'implication des organisations interrogées dans l'inscription des Causses et Cévennes sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Pour commencer, nous avons demandé aux organisations si elles connaissaient d'autres démarches d'inscription au patrimoine mondial et au patrimoine culturel immatériel dans le périmètre du Bien Causses et Cévennes, afin de voir si elles étaient impliquées dans d'autres projets de valorisation du patrimoine. 61% d'entre elles nous ont répondu positivement (Figure 30). C'est un bon score en sachant qu'aucune des organisations n'a participé à ces projets.

Les démarches les plus citées sont celles où le Bien a été inscrit (en vert) et les démarches en cours (en bleu) mais également les plus anciennes avec les Chemins de Compostelle cités 9 fois et la Réserve de biosphère citée 8 fois. Les projets n'ayant pas abouti à une inscription (en orange) sont les moins cités, notamment les Ponts de Garabit et Millau qui n'ont été cités par personne. Cela s'explique par le fait que ce sont des démarches datant des années 2000 et que les personnes interrogées n'étaient pas forcément sur le territoire. Par exemple, pour une organisation située dans l'Hérault, elle ne nous citera pas un projet non abouti du côté de l'Aveyron. Tandis que pour les démarches les plus citées, le

Chemin de Compostelle et la réserve de Biosphère, elles sont mentionnées par pratiquement les mêmes acteurs (sites touristiques et hébergements) répartis de manière éparse sur le territoire.

L'avis général sur ces projets est partagé. D'une part, les structures interrogées ont majoritairement un avis positif sur cette démarche car c'est "un gage de qualité, une reconnaissance de longévité d'un patrimoine", mais d'autre part, "où est la limite?" car cela crée "un millefeuille institutionnel" et "peut entraîner des restrictions de communication sur d'autres patrimoines non reconnus à l'Unesco" dans le même périmètre. Et même si cela est la preuve d'un "dynamisme local" et d'un "territoire efficient", les acteurs privés s'interrogent sur la quantité de projets inscrits ou en cours d'inscription à l'Unesco. En effet, pour eux, cette multiplication des patrimoines reconnus "réduit l'exceptionnalité du label".

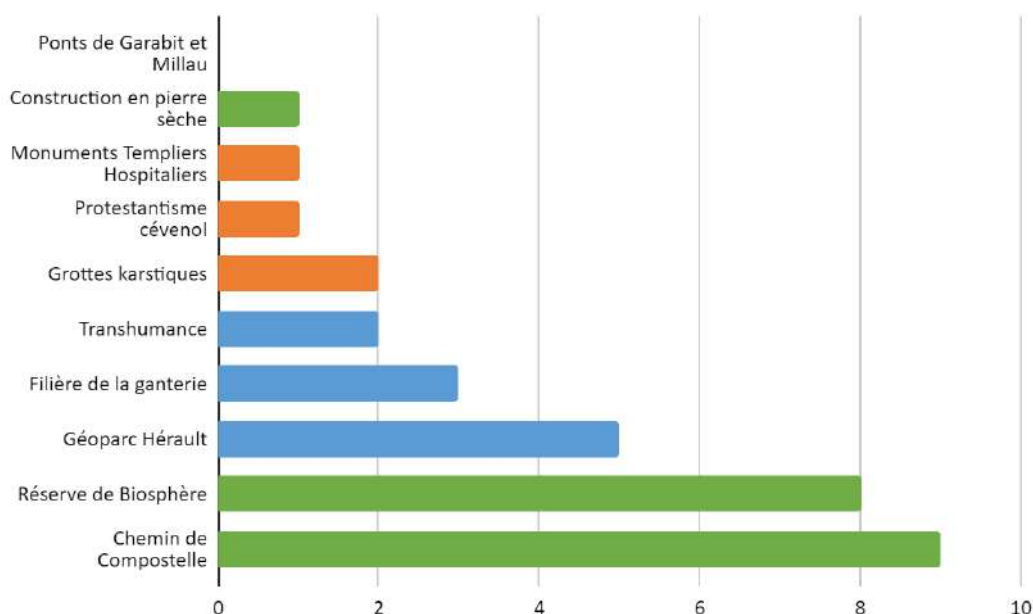


Figure 30 : Citation des Bien Unesco par les organisations rencontrées

En interrogeant les acteurs privés sur les différentes démarches de valorisation du patrimoine dans le Bien C&C, nous avons souhaité connaître leur opinion sur l'échelle adéquate, selon eux, pour mener ces projets. Presque la moitié des organisations (43%) a mentionné une échelle locale (commune, communauté de communes) et 17% l'échelle départementale. Seulement 9% ont évoqué l'échelle régionale ainsi que l'échelle nationale. Il ressort de cette question l'envie des organisations de valoriser le patrimoine par le biais d'acteurs locaux, connaissant le terrain et l'objet à valoriser. Toutefois, même s'il est préférable d'agir localement, il se dégage une conscience globale que des soutiens, notamment financiers, à l'échelle régionale et au-delà sont à aller chercher. En effet, "les projets de valorisation du patrimoine doivent se faire en intelligence collective et on voit qu'il y a une évolution dans les partenariats publics-privés, le public prend plus en compte les acteurs locaux aujourd'hui."

Plus des deux tiers des organisations interrogées, soit 65%, ont répondu avoir eu connaissance de la démarche d'inscription des Causses et Cévennes au patrimoine mondial. Parmi elles, même si certaines ont eu connaissance de cette démarche au début des années 2000, ce n'est qu'à partir de 2008 que ce nombre augmente. En effet, 40% ont pris connaissance de la démarche en 2009 (année de la deuxième candidature), contre 20% en 2008 et en 2010. Ces organisations ont pris connaissance de cette démarche par différents biais, dont les plus courants sont les Offices de tourisme et le bouche à oreille (via des élus locaux, des amis impliqués dans le dossier, etc) (Figure 31). Nous pouvons également noter que même si 65% des organisations interrogées ont eu connaissance de cette

démarche, seulement 3 d'entre elles étaient au courant des projets précédents celui des Causses et Cévennes (Monuments Templiers Hospitaliers, Protestantisme cévenol). Sur les 3, deux estiment qu'il s'agissait de projets "trop restreints à un thème, une période", et un évoque "une suite logique après la création du Conservatoire, mais pas forcément utile à échelle Unesco".

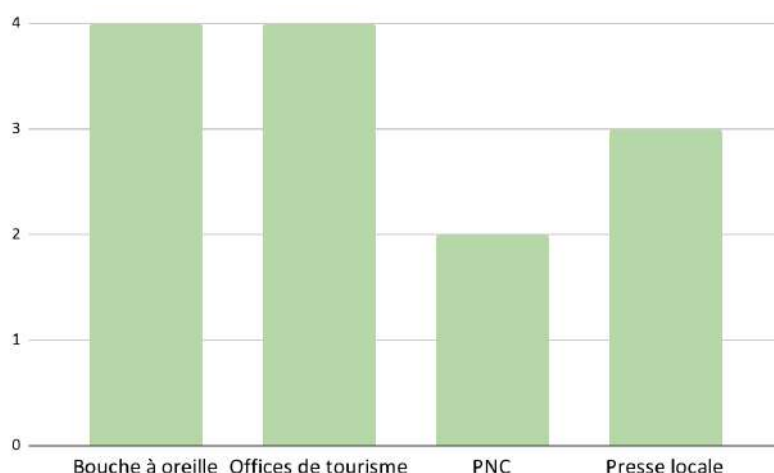


Figure 31 : Répartition des organisations selon le biais de connaissance de la démarche d'inscription

Sur les 15 organisations ayant eu connaissance de la démarche d'inscription, 11 nous ont répondu avoir soutenu cette démarche. Pour celles n'ayant pas soutenu la démarche (12 organisations), cela s'explique par le fait que la majorité n'étaient pas en poste à l'époque ou parce qu'ils ont été impliqués qu'à partir de l'inscription. Ce soutien prend différentes formes et varie selon les organisations rencontrées. Parmi ces différentes formes, 36% des structures ont décidé de communiquer sur la démarche, 73% l'ont soutenu oralement, 27% ont participé à des événements et 9% étaient en lien avec l'AVECC. Il semblerait que les organisations se soient impliquées, de manière modérée, dans une démarche individuelle avant de s'impliquer dans un dispositif formel de valorisation.

Les raisons de ce soutien sont les suivantes :

- Valorisation du territoire et de l'agropastoralisme ;
- Publicité, partage et sensibilisation à propos de l'agropastoralisme ;
- Implication locale.

Ce soutien s'est fait tardivement, à partir de 2009 pour la plupart (7 organisations), même si une organisation, l'Atelier des plantes, soutenait dès 2004 ce projet.

Afin de cerner si cette mobilisation a perduré après l'inscription, nous avons souhaité comprendre quelles structures diffusaient des informations sur l'obtention de la reconnaissance et comment. 87% se sont saisis de l'inscription. La moitié a communiqué via leur site internet, 45% par le biais de flyers, 15% par les réseaux sociaux.

Nous remarquons que 80% ont communiqué de manière informelle, encore une fois une pratique courante dans le domaine touristique (gîtes, sites touristiques, etc). Les publics visés par toutes ces organisations sont les touristes, pour 60% d'entre elles les locaux et pour 45% les scolaires. En ce qui concerne les raisons de cette diffusion (Figure 32), 95% des organisations ont cité la présentation générale du territoire, 60% la fierté de travailler dans le territoire reconnu et 20% l'aura de l'inscription à l'international. Seuls 5% ont cité l'implication dans un réseau et dans la gestion du Bien.

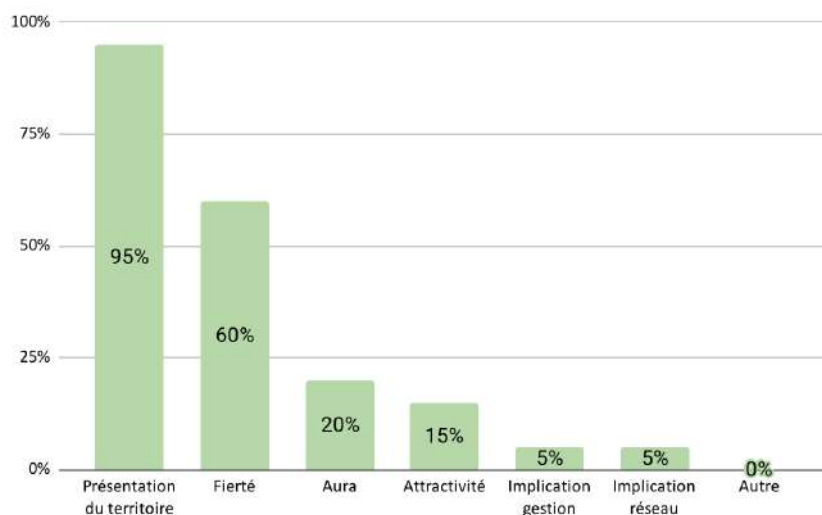


Figure 32 : Répartition des organisations rencontrées selon leurs raisons de diffuser des informations sur l'inscription des Causses et Cévennes au patrimoine mondial

Au-delà de la diffusion d'informations concernant l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, nous avons voulu savoir si les organisations entreprennent des projets en interne en lien avec cette reconnaissance. Sur les 23 organisations, 14 ont monté des projets en interne, soit 61% des enquêtés. Certaines organisations ont jusqu'à trois projets en lien avec l'inscription. Au total, nous avons recensé 24 projets (Annexe 13). Ces projets sont nombreux, pour certains ils sont très anciens (1980) et pour d'autres récents (2022), car il s'agit pour les premiers d'une activité principale labellisée pour être Ambassadeur (cf. étude du réseau des Ambassadeurs Causses et Cévennes), et pour les seconds, de projets créés localement dans le but de valoriser la VUE de l'inscription (Festival Vivre le Méjean). Ces projets ont pour objectif de sensibiliser à l'environnement, de valoriser les paysages et les produits qui en découlent via des ateliers, des expositions ou encore la vente de produits. Très peu ont recours (7 projets) à des partenariats, mais nous remarquons qu'il y a autant de partenariat avec des acteurs privés qu'avec des acteurs publics (université, offices de tourisme).

Puisque toutes les organisations interrogées font partie du même dispositif, le réseau des Ambassadeurs, dont l'objectif est de valoriser et de permettre l'appropriation du Bien C&C aux acteurs du territoire, nous avons demandé deux choses à ce sujet aux organisations : leur avis sur l'intitulé Causses et Cévennes et sur l'intitulé paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen. En ce qui concerne l'intitulé Causses et Cévennes (Figure 34), presque la moitié le trouve pertinent car "il s'agit d'un ensemble géologiquement différent mais qui se complète" tout en "trouvant son unité dans l'agro-pastoralisme". Tandis que pour les 30% en désaccord, les arguments donnés sont "un territoire trop vaste" qui n'explique pas forcément bien ce qui est inscrit car "c'est l'agropastoralisme qui est intéressant".

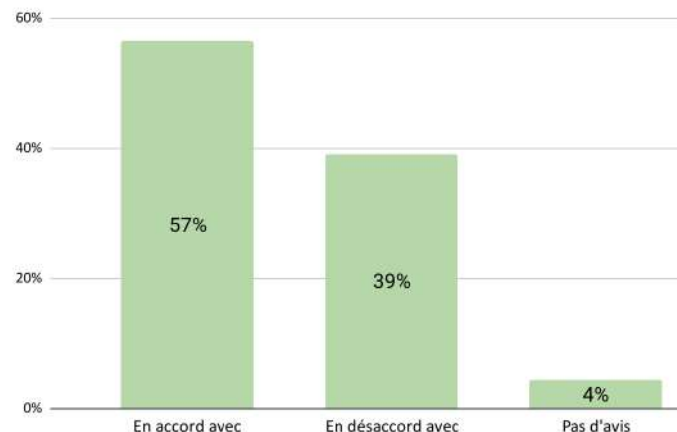
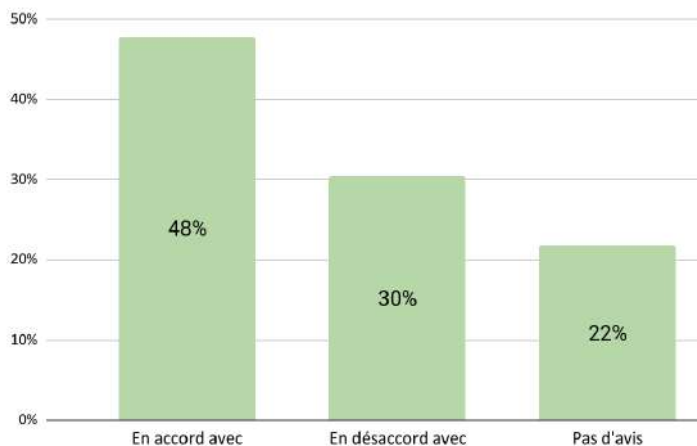


Figure : Avis des organisations interrogées sur l'intitulé "paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen"

En ce qui concerne l'intitulé "Paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen" (Figure 33), plus de la moitié des organisations est en accord avec car c'est "un sous-titre long, précis et explicatif" illustrant "la tradition de l'élevage liée à l'environnement". A l'inverse, 39% des organisations sont en désaccord avec cet intitulé car il s'avère "compliqué, trop intellectuel" et que le méditerranéen sonne plus au Sud. Toutefois, parmi les acteurs privés en accord avec, certains émettent également une réserve sur la complexité de l'intitulé qui s'avère parfois difficile à expliquer aux visiteurs.

Enfin, aucune des organisations interrogées ne participe aux instances de gestion du Bien Causses et Cévennes, que ce soit par le biais de la Conférence territoriale, de groupes de travail, de l'AVECC ou du Conseil scientifique.

3) Etude du réseau des Ambassadeurs Causses et Cévennes

Dans cette section, nous étudions le réseau des Ambassadeurs Causses et Cévennes au travers des entretiens via questionnaire semi-directif.

Parmi les 23 organisations interrogées, presque 80% se sont inscrites dans les trois ans suivants la création du dispositif des ambassadeurs. Un tiers s'est inscrit en 2014. 2014 est une des années avec 2012 à compter le plus d'inscriptions (25 en 2014 et 30 en 2012 dans notre échantillon). Seuls cinq se sont inscrits après 2015, dont trois en 2021 (Figure 35).

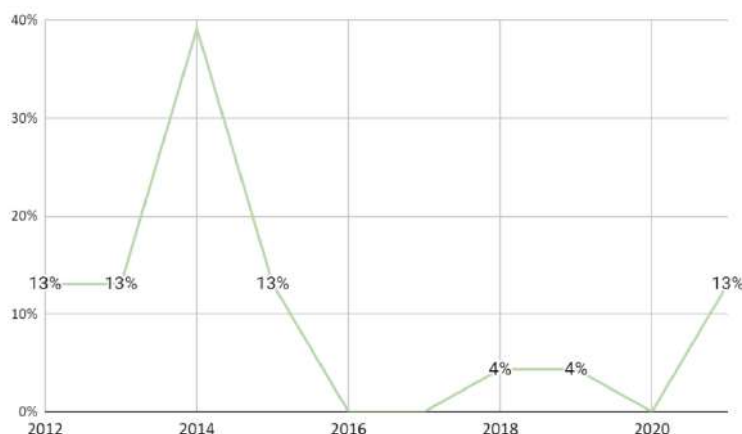


Figure 35 : Nombre d'inscriptions au réseau par année de 2012 à 2021 par rapport au 23 ambassadeurs

Nous avons rencontré des acteurs privés faisant partie du réseau depuis le début en 2012 ainsi que des acteurs s'étant inscrits récemment en 2021, nous permettant d'avoir des réponses variées pour le reste de cette section. Avoir des inscriptions anciennes dans notre échantillon nous permet de les interroger sur leur raison de la renouveler⁴¹. 83% des acteurs interrogés ont été dans la situation de devoir renouveler leur inscription, toutefois, 3 des 19 acteurs concernés ne l'ont pas fait, donc 16 ont renouvelés. Il est intéressant de noter que lorsque nous leur demandons pourquoi, ils ne savent pas nous répondre. Cela va dans le sens des réponses apportées par les acteurs publics interrogés lors des entretiens exploratoires, qui mentionnent que ce pan de l'adhésion était encore à réfléchir car le suivi semblait être compliqué. A l'inverse, ceux ayant renouvelé mentionnent la continuité et l'importance de soutenir ce dispositif "car il y a des intervenants de qualité et à plusieurs nous sommes toujours plus forts pour porter un projet".

Si ces acteurs se sont inscrits au dispositif, pour 52% cela est dû à la communication faite par l'EICC et pour 22% grâce à la communication des Offices de tourisme. La communication par les co-gestionnaires et le bouche à oreille ont été cités une fois chacun. Quant à l'inscription en elle-même, elle s'est faite pour 78% d'entre eux directement auprès de l'Entente. Pour le reste, les organisations se sont d'abord rapprochées de leur office de tourisme de référence (Figure 36). En ce qui concerne ces derniers, les deux les plus cités par les acteurs privés sont Cévennes Tourisme (cinq fois) et Gorges du Tarn Causses et Cévennes (quatre fois).

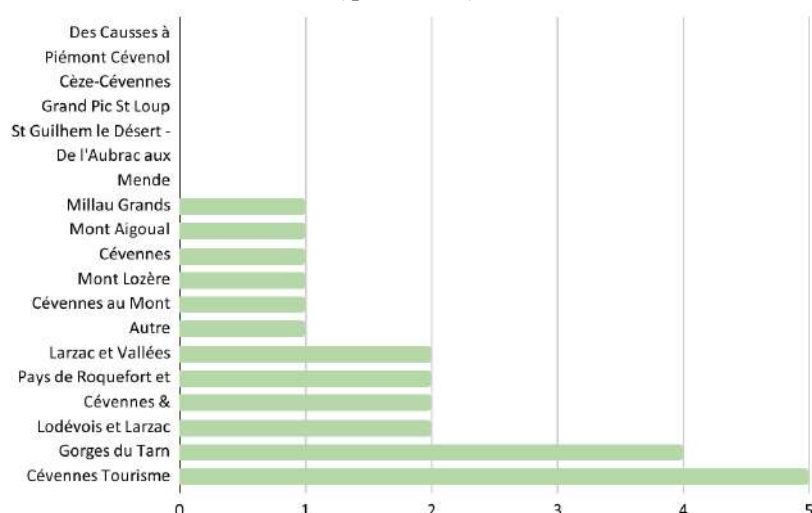


Figure : Répartition des organisations interrogées par Office de tourisme de rattachement

La première raison ayant poussé ces organisations à s'inscrire dans ce dispositif est la volonté de s'impliquer localement (citée trois fois en premier et cinq fois en deuxième) (Figure 37). La seconde raison la plus citée est l'intérêt pour l'agro-sylvo-pastoralisme (3 organisations l'ont citée en premier, 2 en second et 5 en troisième). Puis, nous remarquons en troisième position deux raisons, celle d'un rapprochement avec l'EICC (2 l'ont citée en premier, 2 en second et 3 en troisième) et d'un attachement à la région (2 l'ont citée en premier, 3 en second et 1 en troisième). C'est donc le sujet de l'inscription et la possibilité d'agir par rapport au Bien qui a motivé les organisations à s'impliquer dans le dispositif. A l'inverse, les raisons les moins citées sont l'implication dans la gestion (cité une fois en premier et une fois en troisième) et l'obtention d'une reconnaissance vis-à-vis de partenaires professionnels (cité une fois en deuxième).

⁴¹ Pour rappel, le renouvellement de l'adhésion se fait tous les trois ans.

Pour ce qui est d'inviter d'autres organisations à rejoindre le dispositif, seulement 17% nous répondent l'avoir fait, à savoir 4 organisations sur 23. Parmi elles, la Ferme caussenarde d'autrefois a invité la Fromagerie de Hyelzas et le Moulin de la Borie à participer, et sont aujourd'hui membres. Quant aux trois autres organisations, il s'agit d'invitations générales, de bouche à oreille et donc non ciblées.

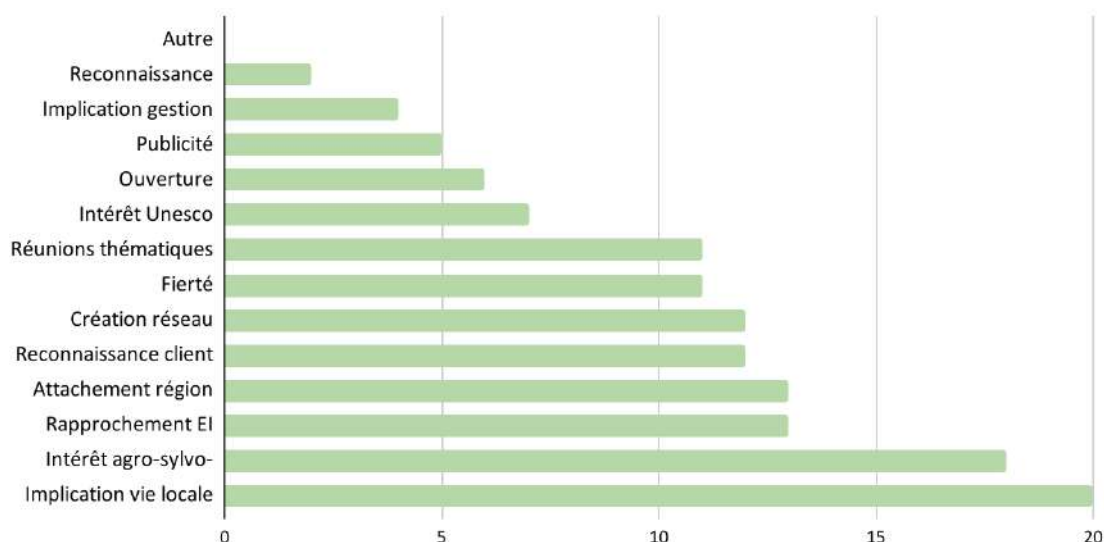


Figure 37 : Classement des attentes des organisations rencontrées vis à vis du dispositif
Les scores présentés sont le résultat d'une pondération de 1 à 3 du nombre de répétitions pour chaque élément de réponse.

Au moment de l'inscription au dispositif, l'organisation signe une charte des valeurs dans laquelle elle accepte certains engagements. Nous avons souhaité connaître les engagements qui étaient respectés et ceux qui étaient plus ou moins mis de côté, par manque de temps ou désintérêt (Figure 38). Il s'avère que la totalité des organisations rencontrées font la promotion du pastoralisme et presque la totalité s'informe en continue dessus. Nous pouvons dire que la mission d'appropriation du Bien par l'Entente est une réussite. Néanmoins, nous remarquons que l'engagement le moins cité est le relais des actions partenaires, les organisations pour la plupart ne comprenant pas trop ce que cela voulait dire.

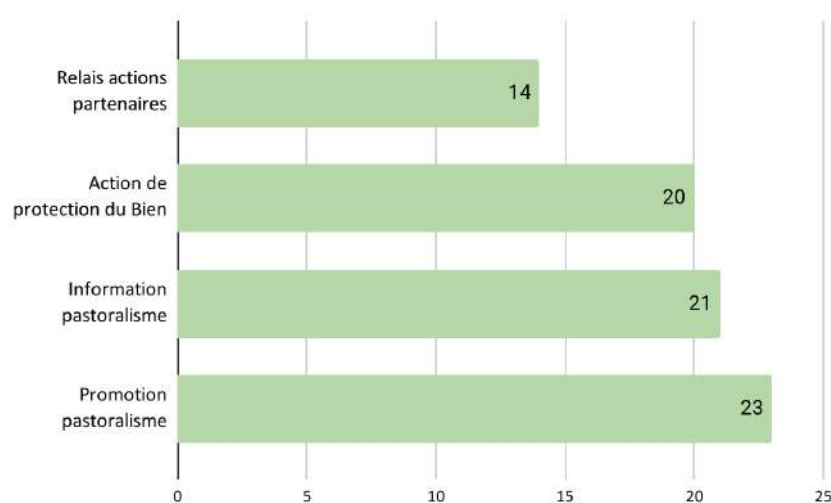


Figure 38 : Engagements des ambassadeurs

En plus de la signature de la charte, chaque ambassadeur doit labelliser une action, permettant ainsi à l'EICC de s'assurer un minimum de l'implication des acteurs privés dans la valorisation du Bien Causses et Cévennes. L'inscription des Causses et Cévennes au patrimoine mondial ainsi que garantir une démarche qualité. Pour ce qui est de l'activité labellisée, deux thèmes se distinguent : un thème sur l'agropastoralisme (production, exposition, ateliers, etc) et un thème sur le patrimoine culturel et bâti (randonnées, expositions, etc). Pour la moitié, il s'agit également de l'activité principale de leur organisation, tandis que pour l'autre moitié il s'agit d'une activité supplémentaire venant compléter leur activité principale. Par exemple, un hébergeur aura pour activité principale l'hébergement et en activité supplémentaire un espace réservé à la valorisation du Bien ou des animations en lien. Quant à la démarche qualité, 17 sur 23 des acteurs confirment en avoir une, 3 ne se souviennent pas que lors de l'inscription cela leur ait été demandé et 3 autres répondent que non. Pour les 17 premiers, il s'agit principalement de labels du type "Qualité Tourisme" ou "Qualité Sud de France" (Annexe 14).

En plus de la labellisation d'une activité en lien avec le Bien, les Ambassadeurs peuvent avoir recours à la labellisation d'événements⁴² par l'EICC. Sur les 23 organisations, seule la Cité de pierre a labellisé son événement sportif "Le Trail de la Cité de pierre" en 2022. Nous avons voulu savoir ce que cela apportait à l'organisation, mais cette dernière est mitigée et nous répond "je ne suis pas sûre que ce soit à refaire car Alain n'a pas eu beaucoup de monde, les gens étaient là pour le trail... c'est à lui qu'il faudrait demander si la labellisation a servi".

Nous pouvons également ajouté, qu'en plus de ces actions, un autre projet dans le cadre du dispositif a eu lieu en 2016 pour le Musée cévenol, avec comme partenaires l'EICC et l'OT du Vigan⁴³.

Nous avons demandé aux ambassadeurs s'ils utilisaient le logo du réseau et en effet, 87% l'utilisent comme signe d'appartenance et de visibilité car " quand on appartient à quelque chose, on le dit. C'est une évidence". Seulement 3 organisations nous ont répondu ne pas l'utiliser, mais les raisons sont justifiées (n'est pas en possession du logo, pensait ne pas pouvoir l'utiliser). Cette utilisation du logo se fait surtout via le site internet des organisations (80% d'entre elles), dans les locaux (55% d'entre elles) et sur les flyers (40% d'entre elles) (Figure 39).

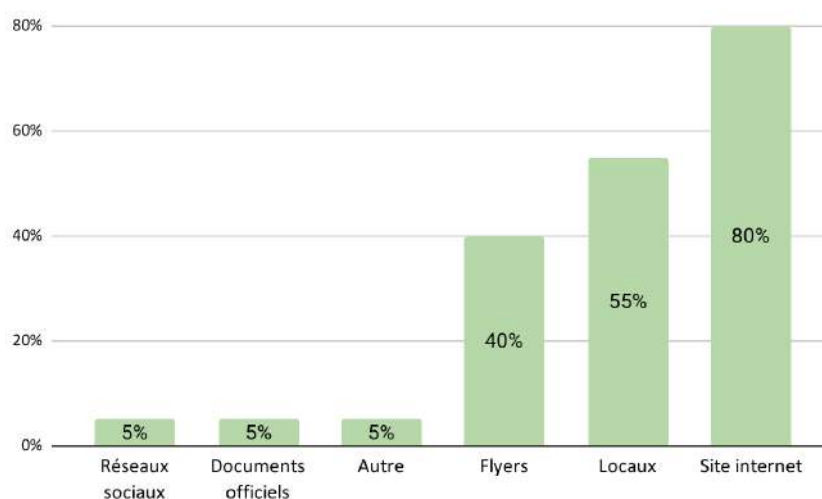


Figure 39 : Utilisation du logo des Ambassadeurs selon le support

⁴² Dispositif présenté précédemment.

⁴³ "En route vers les Causses et Cévennes", un parcours en voiture dans les Causses et Cévennes mettant en avant des acteurs tout au long de l'itinéraire.

Au-delà de l'utilisation du logo des ambassadeurs, nous nous sommes demandé si les organisations membres diffusaient des informations sur les autres membres et s'ils invitaient d'autres organisations à rejoindre le dispositif. En ce qui concerne la diffusion d'informations sur les autres membres, la majorité répond non car "nous ne savons pas les identifier". Si 35% d'entre eux diffusent des informations sur des événements culturels et des visites de ferme, ce n'est "pas parce qu'ils sont ambassadeurs mais par proximité géographique".

83% ont déjà participé à un événement organisé par l'EICC et ont un avis positif sur ces événements "les petites formations organisées par l'Entente sont toujours intéressantes, cela me permet d'échanger avec les gens, de faire du lien. Et les conférences, c'est vraiment très bien car on peut rencontrer des personnes." Parmi les événements cités par les organisations, les journées de formation (citées 13 fois), les journées d'étude (citées 8 fois) et les conférences (citées 5 fois) reviennent le plus. Ce sont les événements concernant directement le dispositif qui mobilisent, car les événements les moins cités sont les Causeries et les Visites de ferme qui sont des événements de la programmation de l'EICC ouverts au public. Seules quatre organisations nous ont répondu à la négative, il s'agit pour elle d'une question de temps et de trajet car souvent "c'est très compliqué d'y participer car nous sommes une petite structure avec deux salariées et si nous participons nous devons fermer". Effectivement, les animations les plus régulières ont lieu à Florac ou sont réparties sur le territoire du Bien, qui est immense.

Suite à ces questions sur l'utilisation du logo, la participation aux événements ou encore la communication mutualisée entre ambassadeurs, nous souhaitons savoir si, selon les ambassadeurs, ce réseau était fonctionnel, s'il mettait en lien les acteurs privés entre eux et permettait l'appropriation du Bien. Sur sa fonctionnalité, 39% nous ont répondu oui contre 48% non et 13% ne pouvant se prononcer. Nous remarquons que pour certains "oui il est fonctionnel et nous avons fait beaucoup de choses, il n'est pas tout à fait remis du covid", alors que pour d'autres "le réseau n'est pas assez mobilisé car les réunions et les sujets ne sont pas assez localisés".

Cette question divise, et pourtant lorsque nous creusons plus loin et demandons si les organisations se sentent "quand même" appartenir au réseau, les deux tiers nous répondent oui (65%). Ce qui semble alors pêcher, c'est la mobilisation, car 74% des organisations estiment que les ambassadeurs ne mobilisent pas assez le dispositif.

Sur les 23 organisations interrogées, 57% ont déclaré ressentir des bénéfices (Figure 40) à leur implication dans le dispositif, dont 12 obtenant plusieurs bénéfices (en moyenne 3 bénéfices par organisations). Nous remarquons que ce dispositif apporte surtout un accès à de nouvelles connaissances sur le Bien (cité par 19 organisations) et à des formations (cité par 18 organisations). C'est en troisième position que nous trouvons comme apport de nouvelles relations avec des organisations (cité par 6 organisations). Par ailleurs, aucune organisation n'a déclaré bénéficier d'un avantage financier à s'impliquer dans le dispositif.

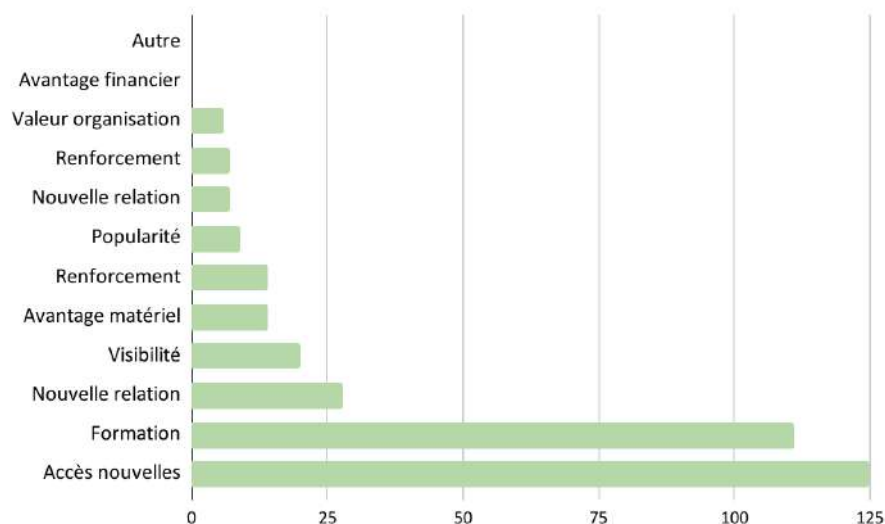


Figure 40 : Bénéfices ressentis du dispositif

Les scores sont le résultat d'une pondération de 1 à 7 du nombre de répétitions pour chaque élément de réponse.

Nous avons souhaité effectuer un bilan des forces, faiblesses, menaces et opportunités du dispositif, tout en demandant les recommandations des organisations pour la suite de celui-ci (Tableau 10).

ATOUTS	FAIBLESSES
- les événements organisés par l'EICC (4) - la reconnaissance à l'international (2) - les actions de l'EICC (sensibilisation, valorisation) (8) - la diversité des membres (4) - le nombre de membre (2) - la volonté de mettre en réseau (3)	- territoire trop grand pour une bonne mise en réseau des acteurs (12) - pas assez de mobilisation, d'événements organisés (6) - peu de communication ou uniquement par mails (9) - réseau peu diversifié (4) dont pas d'éleveurs (2) - participation coûteuse
OPPORTUNITÉS	MENACES
- augmentation des réunions (distanciels, points récurrents) (2) - réunions et animations itinérantes (3) - création d'une carte interactive des ambassadeurs - augmentation des actions (7) - militer auprès des agriculteurs pour l'ouverture des paysages - créer du lien entre ambassadeurs (2) - impliquer les éleveurs - être conseillé par l'EICC sur des projets - jumelage entre sites français	- disparition de l'agropastoralisme (3) - pas d'appropriation du Bien (3) - perte de la mobilisation des ambassadeurs (4) - ne pas savoir identifier les ambassadeurs (4) - mauvais maillages entre les territoires - multiplicité des réseaux = manque de temps
RECOMMANDATIONS	
- créer des antennes départementales pour contrer l'éclatement du territoire (3) - augmenter le nombre de réunions thématiques et d'animation par an (8) - diminuer les mails ou les rendre plus concis - faire le relais des actions des autres ambassadeurs - meilleure prise en main des réseaux sociaux - meilleur suivi des ambassadeurs - mise en relation des ambassadeurs par thématique ou catégorie d'acteurs	

Tableau 10 : Etat des lieux du dispositif des ambassadeurs par les acteurs privés interrogés

Nous pouvons voir que parmi les forces du dispositif, le travail d'animation effectué par l'EICC qu'il s'agisse d'actions de sensibilisation (8 citations) ou des événements organisés (4 citations) a été cité plusieurs fois. On retrouve également la diversité des membres (cité 4 fois) et la volonté de se mettre en réseau (3). Néanmoins, ces forces sont à nuancer, notamment sur la localisation de l'animation où 12 organisations ont estimé que la grandeur du territoire était une faiblesse du réseau et empêchait une bonne mobilisation des acteurs (cité 6 fois). Neuf organisations relèvent également le manque de communication entre l'EICC et les ambassadeurs. Cela engendre des menaces selon eux, notamment celle de la perte de mobilisation des acteurs (cité 4 fois) voire la disparition de l'agropastoralisme (cité 3 fois). Toutefois, les organisations identifient des opportunités à ce dispositif, notamment l'augmentation des actions de l'EICC (cité 7 fois) ainsi que des réunions et des animations itinérantes (cité 3 fois).

Suite à cet état des lieux, nous avons demandé aux organisations de proposer des recommandations pour la suite du réseau, afin d'envisager de nouvelles actions. Sept recommandations ressortent de cette question, dont une citée huit fois, à savoir l'augmentation du nombre annuel de réunions thématiques et d'animation, et la création d'antennes départementales pour contrer l'éclatement du territoire, citée trois fois.

Nous avons également interrogé les organisations sur leur connaissance d'un autre dispositif ayant le même objectif que celui des Ambassadeurs, c'est-à-dire la valorisation de l'inscription des Causses et Cévennes au patrimoine mondial. Seulement trois ont été cités, à savoir :

- La marque Parc, créée en 2015 par le PNC (créé en 1975) afin de fédérer les acteurs économiques des parcs nationaux.
- Cévennes côté soleil, créé en 1996, consiste à regrouper des professionnels du tourisme pour mettre en valeur le territoire et ses activités
- Entre thym et châtaigne, est un réseau de producteurs gardois pour vendre leurs produits directement sous forme d'association.

On remarque qu'il s'agit de deux acteurs privés et d'un acteur public. Toutefois, ce ne sont pas des réseaux directement impliqués dans la valorisation de l'inscription des Causses et Cévennes et aucun autre projet en lien avec l'inscription du Bien n'a été réalisé.

Afin de clore l'étude du réseau des Ambassadeurs Causses et Cévennes et d'amorcer l'étude sur la coordination de ses membres, nous avons souhaité interroger les organisations sur les types de liens souhaités avec d'autres organisations (Figure 41).

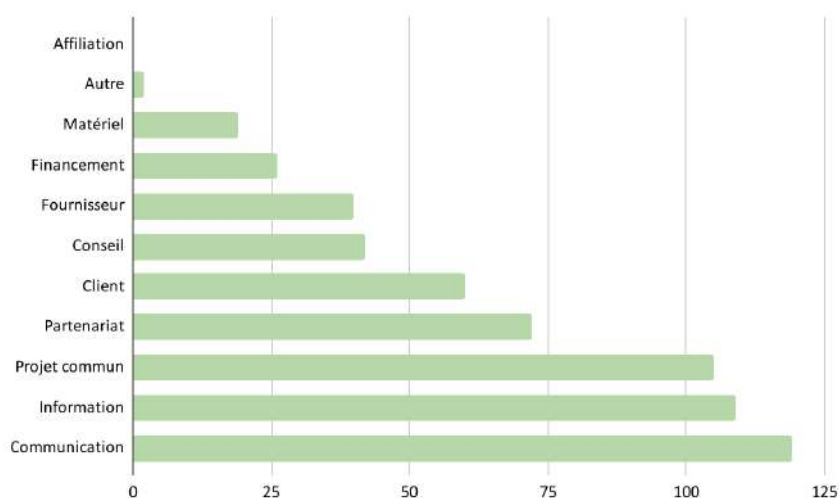


Figure 41 : Classement des types de liens recherchés par les organisations rencontrées.
Les scores présentés sont le résultat d'une pondération de 1 à 8 du nombre de répétitions pour chaque élément de réponse.

Parmi les onze liens proposés et explicités précédemment, les trois liens recherchés les plus cités sont la “communication mutualisée”, le “partage d’informations” et les “projets communs”. En revanche, les relations recherchées les moins citées sont le “financement” et le “prêt de matériel” avec zéro citation pour un lien d’affiliation.

Cette section sur l’étude de l’implication des ambassadeurs dans le dispositif nous permet de mieux comprendre les projets de valorisation qui sont au nombre de 23 (une action obligatoire par organisation membre), les relations souhaitées entre organisations (en majorité la communication l’échange d’information et les projets communs) et les attentes de ces dernières (augmentation de l’animation du dispositif). Nous allons voir à présent dans cette partie sur l’étude de la coordination des membres du dispositif, si celle-ci répond dans la pratique à ce qui a été observé en amont.

C. Etude de la coordination des membres du dispositif

En étudiant l'implication des acteurs privés dans le dispositif des ambassadeurs, il ressort que l'implication dans le tissu local et la création d'un réseau sont des attentes des participants. Ces derniers estiment que leur implication leur apporte de nouvelles relations entre organisations (en troisième position après l'accès à de nouvelles connaissances via des formations). Les organisateurs n'ont cependant pas relevé comme objectif du dispositif cette mise en relation des acteurs, ils le perçoivent plus comme un moyen de transmettre un discours commun permettant d'améliorer l'attractivité touristique du territoire. Pourtant sur le site officiel du gestionnaire principal du Bien Unesco, le premier enjeu du « réseau » est de « fédérer » les acteurs qu'il regroupe. Reste à savoir si ce dispositif a effectivement permis à ses membres de créer de nouvelles relations ou de renforcer des relations préexistantes et de mettre en œuvre des projets en lien avec la reconnaissance du site sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité.

Pour étudier la coordination des acteurs du dispositif des ambassadeurs, des entretiens sociométriques ont été menés. Ils permettent de collecter des données qualitatives et quantitatives sur les relations entretenues par les acteurs interrogés entre eux. Ces données sont analysées grâce au logiciel R sous la forme de réseaux sociaux. Cette méthode d'analyse a été présentée dans la section méthodologie.

1) Modélisation des réseaux ⁴⁴

Grâce au logiciel R et la library igraph, il est possible de visualiser le réseau des acteurs privés impliqués, ici au nombre de 23. Trois réseaux ont été modélisés, un pour chaque période : avant 2012 (avant la création du dispositif des ambassadeurs), entre 2012 et 2015 (pré-plan de gestion du Bien Unesco et années de lancement du dispositif) et de 2015 à 2022 (premier plan de gestion et années de mobilisation des membres du dispositif). Un deuxième plan de gestion est en cours de rédaction et les animateurs du dispositif des ambassadeurs réfléchissent actuellement à modifier les modalités du dispositif (localisation des réunions, tenue en présentiel ou distanciel, division par section géographique).

Ces dates n'ont pas été choisies au hasard. Elles ont été définies grâce aux entretiens exploratoires et grâce à une étude préliminaire sur l'implication des acteurs locaux, qu'ils soient privés ou publics, dans les instances de gestion du Bien des Causses et des Cévennes. Il ressort de cette étude que les relations ont débuté en 2012 lors des premières réunions des différentes instances (Figure 42). Le nombre d'acteurs venant pour la première fois aux réunions diminue jusqu'en 2015 avant d'augmenter à partir de 2016 avec la mise en place du premier plan de gestion. Il diminue de nouveau avant d'augmenter récemment avec la densification des réunions pour écrire le second plan de gestion qui n'a pas encore été publié au grand public. Quand on étudie le nombre d'acteurs venant aux réunions par an, on remarque là encore trois périodes, une première entre 2012 et 2015, une seconde entre 2016 et 2020 ainsi qu'une dernière à partir de 2021.

Nous décidons de rajouter une période avant 2012 afin de voir l'impact de l'inscription des Causses et des Cévennes ainsi que de la création des différents dispositifs spécifiques au Bien. Nous décidons de ne pas prendre en compte la différence entre avant 2021 et après car le nouveau plan de gestion n'a pas été publié, le Covid a fortement impacté cette période et enfin parce que cette dernière période serait trop courte dans le temps comparée aux autres.

⁴⁴ Cette section a été écrite par C. Castelain qui a réalisé l'analyse de réseaux sociaux complets sur R avec le package igraph à partir des données collectées, vérifiées et formatées par l'autrice. Elle a été discutée, relue et amendée à deux.



Figure 42: Evolution de nombre de début et de fin de période d'implication des personnes allant aux réunions de la gestion des Causses et des Cévennes pour tous les acteurs

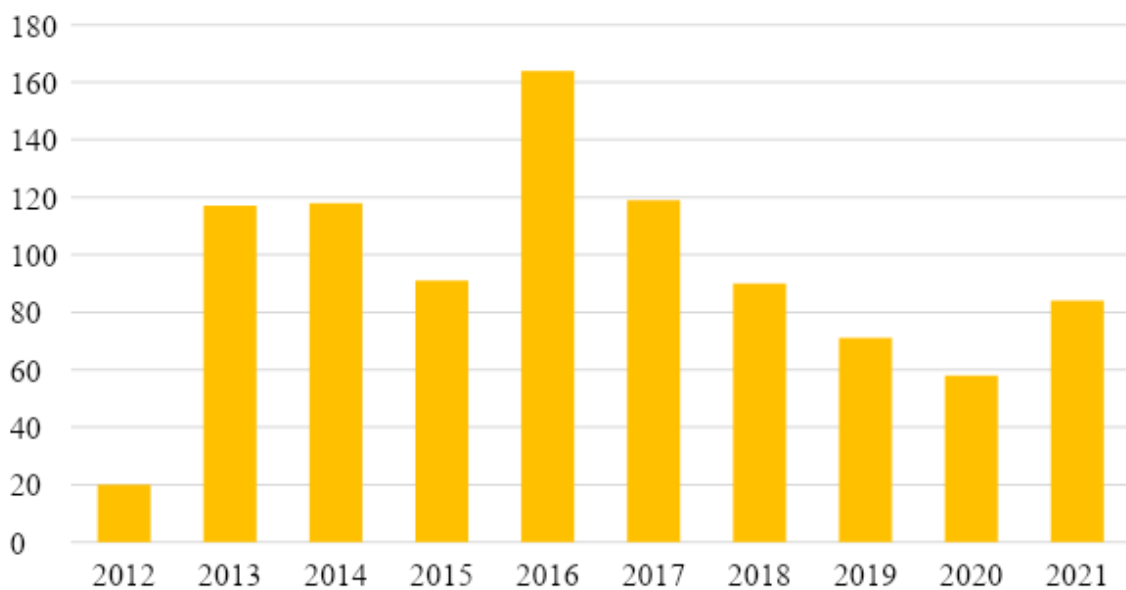


Figure 43 : Nombre d'acteurs participant aux réunions de gestion (entre le début et la fin de leur implication) pour tous les acteurs

Le réseau des acteurs interrogés a été modélisé trois fois, une fois par période sélectionnés (avant 2012, entre 2012 et 2015 ainsi qu'après 2015) et par ordre chronologique, tout en gardant la même légende. Les acteurs sont numérotés pour préserver l'anonymat des acteurs interviewés.

La modélisation réalisée permet de visualiser :

- L'ensemble des acteurs, représentés par des ronds (appelés nœuds, « nodes » ou « vertices ») et plus spécifiquement :

- o La localisation de leur entreprise ou association : La couleur des nœuds (des cercles) correspond aux quatre départements dans lesquels se trouve le Bien Unesco.
- L'ensemble des relations entretenues par les acteurs entre eux (appelés « edges ») et plus spécifiquement leurs :
 - o Existence : La présence d'un trait entre deux organisations signifie qu'une organisation X dit avoir au moins un lien avec une organisation Y.
 - o Force : Si plusieurs liens sont identifiés dans une relation, c'est-à-dire si une relation permet d'échanger différentes ressources, l'épaisseur du trait des edges augmente.
 - o Réciprocité : L'orientation des liens a été conservée, afin de savoir si une relation est réciproque ou non. Elle est représentée par une flèche double ou simple (Figure 42).

Caractéristiques des acteurs :

-  Acteur privé parmi les 23 interrogés
-  Gard
-  Hérault
-  Aveyron
-  Lozère

Caractéristiques des relations :

-  Existence d'un lien entre deux acteurs
-  Existence de plusieurs liens entre deux acteurs
-  Existence d'une relation orientée entre deux acteurs
-  Existence d'une relation réciproque entre deux acteurs

Figure 44 : Légende des réseaux modélisés sur R

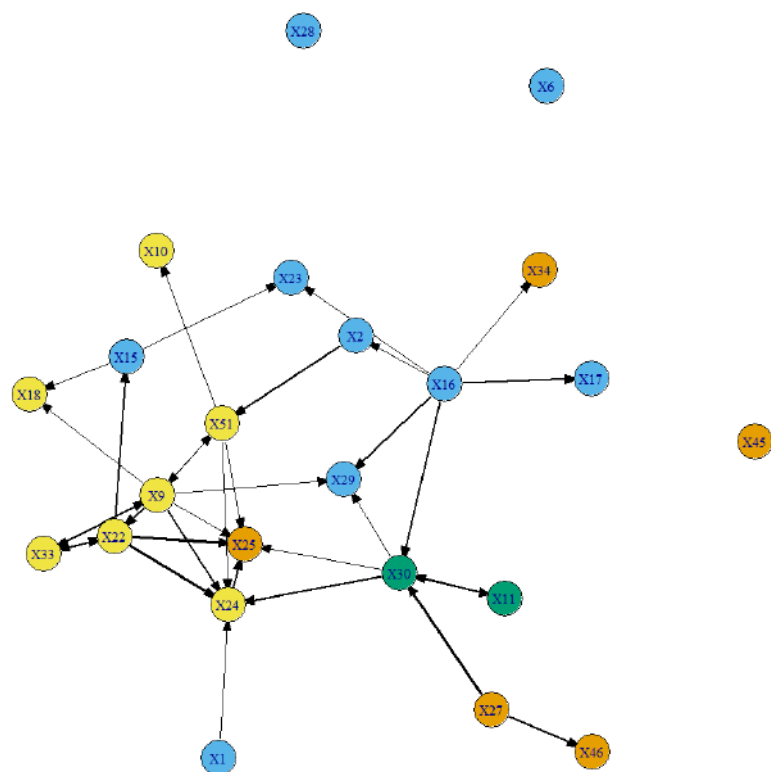


Figure 45 : Visualisation sur R du réseau avant 2012 des organisations rencontrées (tous liens confondus)

Il est déjà possible grâce à la visualisation de remarquer que trois acteurs sont isolés (X26, X6 et X45) avant 2012 tandis que tous les autres forment un seul groupe d'acteur (Figure 43). Avant la création du dispositif des ambassadeurs, les acteurs impliqués se connaissent déjà pour la majorité. Certains acteurs en relient beaucoup d'autres comme X25 et X16. Le premier a été cité à plusieurs reprises (il reçoit des relations) tandis que le second a cité beaucoup d'autres ambassadeurs (il donne des relations). Les relations ne sont pas majoritairement réciproques. On identifie également des relations plus fortes que d'autres, en l'occurrence autour de X22, X24 et X30, mais on ne peut pas dire avec la visualisation s'ils sont des acteurs centraux dans le réseau et/ou des intermédiaires. Enfin, on constate que les acteurs sont regroupés par département (nœuds de même couleur).

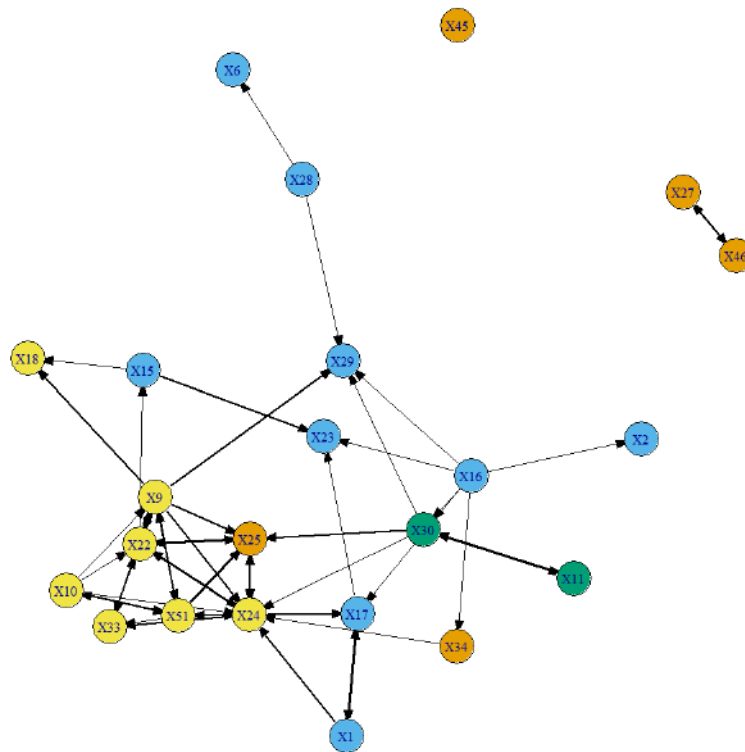


Figure 46 : Visualisation sur R du réseau entre 2012 et 2015 des organisations rencontrées (tous liens confondus)

Le second réseau modélisé représente les relations entretenues par les acteurs interrogés entre 2012 et 2015 inclus (Figure 44). On remarque qu'un seul acteur est encore isolé (X45). Les deux autres ont rejoint le groupe principal grâce à X28 qui a déclaré une relation avec X6 et une avec X29. On constate également que tous les acteurs reliés au groupe principal par une seule relation avant 2012 sont dorénavant mieux intégrés dans le groupe en ayant développé des relations avec d'autres acteurs (X34, X17, X1 et X10), à l'exception de X11 qui garde sa relation privilégiée avec X30 (se sont les deux seuls acteurs du département de l'Hérault). Au contraire, X2 est relié par une unique relation après que celle, pourtant forte, avec X51 se soit terminée.

On identifie un sous-groupe resserré autour de X22 et X24 comprenant tous les acteurs lozériens (en jaune). Il forme peut-être une clique (groupe d'acteurs où tous les membres ont une relation deux à deux, sans prendre en compte la réciprocité des edges). Un groupe minoritaire s'est également créé en se détachant du groupe principal. Il comprend deux membres sous la forme d'une dyade (X27 et X46) dont la relation est devenue réciproque.

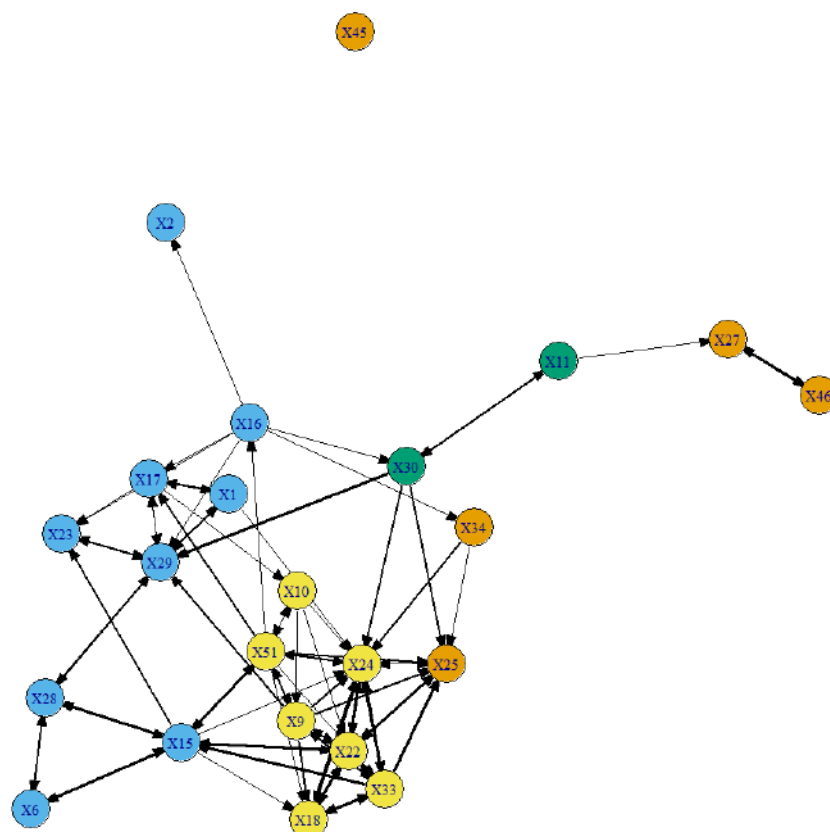


Figure 47 : Visualisation sur R du réseau après 2015 des organisations (tous liens confondus)

Enfin la figure 45 représente les relations à partir de 2016 jusqu'à la date de réalisation des entretiens (entre juin et juillet 2022). Il reste encore le même acteur isolé et le groupe principal est de nouveau d'un seul tenant. La dyade formée par X27 et X46 a rejoint le groupe principal grâce à une relation créée par X11. Ce dernier est toujours en lien avec X30 (en vert) dont les fortes relations se sont développées avec des acteurs des trois autres départements. On remarque dans ce graphe un regroupement très fort par département en particulier pour les acteurs du Gard (en bleu) et de la Lozère (en jaune). Ils forment désormais des sous-groupes denses avec des relations qui semblent majoritairement réciproques et fortes.

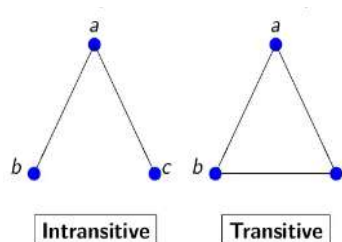
Il est déjà possible grâce à la visualisation de remarquer que le nombre d'organisations isolées a nettement diminué entre les trois phases. On peut également noter qu'il y a la présence d'un unique groupe qui grossit au fil du temps. On remarque un noyau dur en jaune, qui correspond aux acteurs lozériens. Il semble que les relations existantes se sont renforcées (les traits paraissent plus épais) et multipliées. Le réseau a un aspect plus condensé. La densité du réseau, l'agrandissement du groupe (nommé clique) et la centralité des acteurs sont étudiés dans la section suivante.

2) Etude statistique pour le réseau dans son ensemble

Pour commencer, nous allons étudier les caractéristiques du réseau dans son ensemble (Tableau 3). Nous réalisons ainsi une étude structurale. Cette étude porte sur le réseau des 23 acteurs privés interrogés tous types de liens confondus. Nous approfondirons l'étude dans la section suivante en se focalisant sur les statistiques de chaque acteur.

L'étude structurale du réseau permet de déterminer les caractéristiques du réseau. Elle se base sur une série d'indicateurs :

- Nombre de relations = nombre de relations existantes entre tous les acteurs (23 acteurs privés)
- Densité = rapport entre le nombre de liens qui existent et ceux qui pourraient exister, varie de 0 à 1, mesure de la cohésion globale
- Réciprocité = rapport entre le nombre de liens qui sont réciproques et ceux qui sont orientés, varie de 0 à 1, mesure de la réciprocité dans les échanges
- Chemin moyen = Distance moyenne entre tous les paires d'acteurs dans un réseau (moins sensible aux isolés que le diamètre)
- Rayon = Plus petite distance à laquelle puisse se trouver un acteur de tous les autres
- Diamètre = Distance la plus longue entre deux acteurs (nombre de relations intermédiaires)
- Importante clique = Plus grand sous-ensemble d'acteurs où tous les acteurs ont des relations entre eux
- Transitivité globale = Nombre de triade (groupe de 3 acteurs) transitive (l'ami de mon ami est mon ami) par rapport au nombre de triade total (liens bilatéraux uniquement). Attention, elle est calculée à partir de relations non orientés (la réciprocité n'est donc pas prise en compte).
- Transitivité locale moyenne = moyenne des transitivités calculées pour chaque acteur



Le tableau 11 recense les scores pour chaque indicateur du réseau sur les trois périodes étudiées, avant 2012 (en bleu), entre 2012 et 2015 (en vert) et après 2015 (en jaune). Le premier indicateur permet de montrer que le nombre de relations existantes entre les acteurs a été multiplié par deux entre avant 2012 et après 2015. Cette augmentation du nombre de relations crée une densification du réseau. La densité est elle aussi multipliée par deux. Cependant le score après 2015 reste faible (seulement 0,162). Cette faible densité s'explique par la grande diversité des acteurs privés rencontrés en l'occurrence leurs domaines d'activité et la superficie de la zone d'étude. Le réseau pourrait donc devenir encore beaucoup plus dense dans le futur par exemple si les dispositifs permettaient de mettre en lien les acteurs sur des thématiques au-delà de leur domaine d'expertise ou par départements.

Les indicateurs permettent également de remarquer la forte augmentation de la réciprocité dans les relations entre les acteurs privés. Elle passe de 23% à 61% entre avant 2012 et après 2015. Cela signifie que plus de la moitié des relations sont réciproques après 2015. On peut ici supposer que cette réciprocité passe par une augmentation des relations non marchandes. En effet, les relations marchandes sont généralement dirigées (on n'achète pas toujours à son client) alors que les relations non marchandes se base sur l'entraide (création de projet et partage d'information).

Période	<2012	2012-2015	>2015	Analyse	Signification
Nombre de relations	35	52	82	Augmentation de 148% puis de 158%	Le nombre de relation a doublé entre les acteurs
Densité	0,069	0,103	0,162	Multiplication par 2,3 mais reste faible	Seuls 16% des relations possibles existent réellement
Réci-procité	0,229	0,462	0,610	Multiplication par 2,6	Plus de la moitié des relations sont devenues réciproques
Chemin moyen	1,941	2,291	2,825	Multiplication par 1,5	Il y a plus d'intermédiaire, s'explique aussi par le fait que moins d'acteurs sont isolés
Rayon	0	0	0	Si égal à 0, il y a des isolés	Présence d'isolés sans savoir leur nombre
Nombre d'isolé	3	1	1	Nombre d'isolés en baisse	Deux isolés se rattachent au groupe ensemble puis forment une clique de 3 membres. Un acteur n'a aucune relation avec les autres acteurs interrogés sur les trois périodes.
Diamètre	5,000	5,000	9,000	Distance entre les acteurs les plus éloignés augmente	Il y a plus d'intermédiaire, s'explique aussi par le fait que moins d'acteurs sont isolés
Transitivité globale	0,280	0,368	0,469	Multiplication par 1,7 permettant d'être dans la fourchette entre 0,3 et 0,6	Le réseau n'est pas aléatoire.
Transitivité locale moyenne	0	0	0	Légère baisse puis augmentation mais reste faible	Peu d'acteurs en relation avec un acteur, qui lui-même en lien avec un autre acteur, est en lien direct avec ce dernier
Importante clique	4	4	5	La plus grande clique reste stable, 15% des acteurs en font partie	15% des acteurs forment un groupe où tous les acteurs sont en lien entre eux

Tableau 11 : Analyse structurale du réseau des organisations impliquées

On peut également remarquer que la plus importante clique existe même avant 2012 et s'agrandit après 2015 pour intégrer un acteur de plus. Cinq acteurs privés sur les 23 sélectionnés forment un groupe où tous les membres sont en lien les uns avec les autres.

Ces acteurs sont dans différents domaines (activité de loisirs, hébergement et production) mais quasiment tous se situent en Lozère (Tableau 12). Plus spécifiquement tous sont localisés sur l'axe Florac-Millau qui traverse le Causse Méjean.

Trois acteurs font toujours partie de cette clique (grotte de l'aven Armand, la Lozerette et Cévennes Evasion). La Cité de Pierres en fait partie avant 2012 puis après 2015 après une période en dehors. C'est le seul acteur en dehors de la Lozère. La fromagerie de Hyelzas intègre la clique après 2015 après avoir augmenté en taille au fil du temps.

Domaine d'activité	Nom de l'organisation	<2012	2012-2015	>2015	Localisation
Activité de loisir culturelle	Grotte de l'Aven Armand	X	X	X	Lozère
	La Cité de Pierres à Montpellier-le-Vieux	X		X	Aveyron
Activité de loisir et hébergement	Les chemins de Francis		X		Lozère
Hébergement	La lozerette	X	X	X	Lozère
	Cévennes Evasion	X	X	X	Lozère
Production artisanale	Fromagerie de Hyelzas			X	Lozère

Tableau 12 : Evolution des membres de la clique la plus importante

Enfin, l'analyse structurale permet de repérer les isolés. Ces acteurs n'ont donc aucune relation dans le réseau. Cela ne signifie pas pour autant que ces acteurs privés n'ont aucune relation en réalité. Leurs partenaires, clients, fournisseurs se trouvent peut-être à l'extérieur de la frontière tracée dans le cadre de cette étude. Un seul acteur est isolé sur les trois périodes, l'association au fil des jours. Cette association est le seul acteur localisé à la Couvertorade et a une activité très réduite dans le temps.

3) Etude statistique pour chacun des acteurs ⁴⁵

Pour affiner cette analyse, il est possible d'étudier des indicateurs pour chaque acteur pour chaque période séparément. Ces indicateurs permettent d'identifier les acteurs les plus importants dans le réseau.

- In-degree (vers l'intérieur) = Nombre de relations reçues (fois où l'on a été cité), mesure de prestige ou popularité
- Out-degree (vers l'extérieur) = Nombre de relations émises (fois où l'on a cité un autre acteur), mesure d'ouverture, initiative, ou activité
- Degree (total) = Somme des relations reçues et émises, mesure de la centralité
- Intermédiation = Mesure pour identifier les intermédiaires qui connectent deux groupes d'acteurs et qui contrôlent les flux de ressources dans le réseau
- Excentricité = Distance la plus longue d'un acteur à un autre, mesure d'isolement ou d'indépendance
- Vecteur d'Eigen = Mesure de la centralité des acteurs en donnant un poids plus élevé aux acteurs centraux dans le réseau, mesure des positions de pouvoir
- Proximité = Inverse de la distance, mesure de l'influence, de la réception ou transmission directe de ressources

⁴⁵ Cette section a été écrite par C. Castelain qui a réalisé l'analyse de réseaux sociaux complets sur R avec le package igraph à partir des données collectées, vérifiées et formatées par l'autrice. Elle a été discutée, relue et amendée à deux.

Les trois premiers permettent de calculer la centralité de degré (le nombre de contact direct pour chaque acteur). Le graphe étant orienté (prise en compte du sens des relations), il est nécessaire de diviser cet indicateur en deux. Ainsi le demi-degré intérieur et le demi-intégré extérieur sont additionnés pour calculer le degré total. Les demi-degrés peuvent différer car une personne très active (avec un demi-degré extérieur important) n'est pas nécessairement populaire (demi-degré intérieur faible). Grâce à une étude plus poussée, ils ne sont d'ailleurs même pas corrélés dans notre cas.

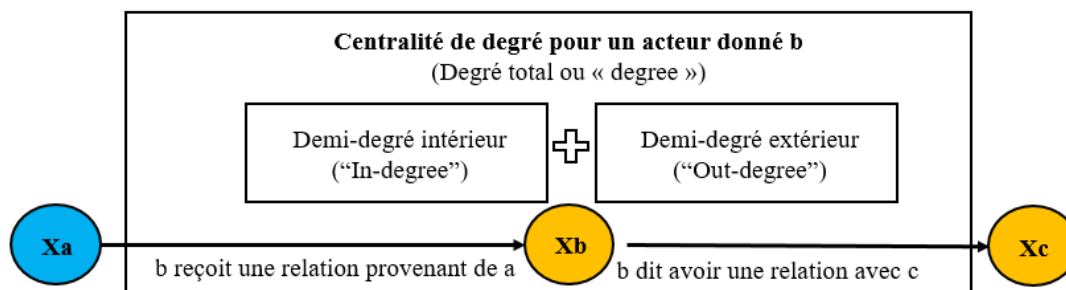


Figure 48 : Schéma explicitant les indicateurs de centralité

Deux indicateurs, le vecteur d'Eigen et le score de proximité, n'ont pas été pris en compte car les résultats étaient négligeables (inférieur à 0,01) pour tous les acteurs sur toutes les périodes. Cependant deux autres moyens sont utilisés pour identifier les acteurs importants : la centralité de degré et l'intermédierité. Le dernier indicateur permet de repérer les acteurs indépendants. L'excentricité est donc surlignée avec une palette de couleur différente dans le tableau 13.

Acteur	In-degree	Out-degree	Degree	Intermédierité	Excentricité
X24	0,5	0,227	0,727	93,9	4
X51	0,182	0,409	0,591	146,1	5
X22	0,318	0,273	0,591	24,9	5
X9	0,182	0,318	0,500	19,3	5
X30	0,091	0,181	0,272	71,7	3
X17	0,182	0,182	0,364	22,6	5
X1	0,091	0,136	0,227	14,1	5
X16	0,045	0,273	0,318	100,1	4
X29	0,318	0,182	0,500	53,6	4
X23	0,182	0,045	0,227	0,8	5
X28	0,136	0,136	0,272	21,6	5
X45	0	0	0,000	0,0	0

MAX	0,500	0,409	0,727	146,100	6,000
MIN	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000

MOY	0,158	0,162	0,320	31,807	4,565
-----	-------	-------	-------	--------	-------

Tableau 13 : Analyse statistiques de la position des organisations impliquées pour après 2015

Afin de ne pas analyser tous les indicateurs pour les 23 organisations séparément, nous analysons dans le tableau 14 la moyenne des scores ainsi que le maximum pour chaque indicateur. Les minimums ne sont pas pertinents car ils sont tous égaux à zéro à cause de la présence d'acteurs isolés dans le réseau.

Indicateurs	Score	<2012	2012-2015	>2015	Signification	Définitions
Vers l'intérieur	Moy	0,072	0,102	0,158	Après 2015, les acteurs sont plus cités (passe de 7% à 15%).	Nombre de relations reçues (fois où l'on a été cité), mesure de prestige ou popularité
	Max	0,227	0,363	0,5	Après 2015, les acteurs les plus cités sont encore plus cités (passe de 22% à 50%).	
Vers l'extérieur	Moy	0,069	0,103	0,162	Après 2015, les acteurs citent plus de contacts (passe de 6% à 16% comme pour la réception de citation)	Nombre de relations émises (fois où l'on a cité un autre acteur), mesure d'ouverture, initiative, ou activité
	Max	0,318	0,318	0,409	Après 2015, les acteurs citant un nombre important de nom précédemment, en citent encore plus (passe de 32% à 41%). Ils ont donc agrandi leur réseau de relation.	
Total	Moy	0,142	0,205	0,320	Les acteurs sont plus en lien (fois 2,3 entre avant 2012 et après 2015).	Somme des relations reçues et émises, mesure de la centralité
	Max	0,409	0,545	0,727	Après 2015, les acteurs les plus en lien sont en lien avec les trois quarts des acteurs interrogés (passe de 41% à 73% soit fois 1,8)	
Inter médarité	Moy	3,522	9,657	31,80	Multiplication par 3 entre chaque période, au total fois 9. Les acteurs deviennent des intermédiaires qui connectent d'autres acteurs entre eux.	Nombre de chemins les plus courts entre toute paire d'acteur passant par l'acteur identifié par rapport au nombre total de chemins les plus courts entre toute paire d'acteur
	Max	24	59,6	146,1	Multiplication par 6. Les acteurs contrôlant les flux de ressources dans le réseau, sont encore plus en position de force. Mais l'augmentation est plus faible que pour l'ensemble des acteurs.	

Excentricité	Moy	3,478	3,522	4,565	Distance en augmentation car les acteurs isolés intègrent le réseau et forment des chaînes de relation.	Distance la plus longue d'un acteur à un autre, mesure d'isolement ou d'indépendance
	Max	5	5	6	Distance élevée (il faut au maximum 6 relations pour atteindre un acteur non isolé sur un réseau comprenant 23 acteurs).	

Tableau 14 : Analyse statistiques résumées de la position des organisations impliquées

Le score concernant le nombre de relations par acteur est passé de 0,142 en moyenne à 0,320. Cela signifie que le nombre de relations par acteur a doublé entre avant 2012 et après 2015. Il est passé de faible à moyen. Le réseau est donc de plus en plus dense mais n'est pas compact. On remarque cependant que certains acteurs ont des scores particulièrement élevés et l'augmentation de leur score a été plus importante que pour les autres (0,727). Cela signifie que les acteurs avec beaucoup de relations ont su développer encore plus de relations en en créant des nouvelles et en passant par leurs relations existantes. Les acteurs centraux sont donc restés les plus centraux et donc des scores de centralités bien supérieurs aux autres acteurs. Si l'on décompose le nombre de relations entre relations entrantes et sortantes, le score est passé de 0,07 à 0,16, ce qui concorde avec l'analyse structurale. Cependant les acteurs recevant déjà des relations en reçoivent encore plus et ceux donnant des relations en donnent encore plus. Le score d'intermédierité est également multiplié par neuf.

L'analyse du tableau 15 permet de mettre en avant les acteurs ayant reçu les scores les plus importants dans le tableau précédent. Cela permet d'affiner les résultats obtenus en montrant l'évolution des organisations les plus importantes dans le réseau au cours du temps.

Indicateurs	<2012	2012-2015	>2015
Vers l'intérieur	Grotte de l'Aven Armand avec 0,23 puis cité de pierres	Grotte de l'Aven Armand avec 0,36 puis cité de pierres et ferme Caussenarde avec 0,23	Grotte de l'aven Armand avec 0,5 puis maison rouge et ferme Caussenarde avec 0,4
Vers l'extérieur	La Lozerette avec 0,32 puis l'atelier des plantes avec 0,27	La Lozerette avec 0,32 puis Cévennes évasion et l'atelier des plantes avec 0,27	Cévennes évasion avec 0,5 puis amis du chemins de Saint Guilhem et la Lozerette avec 0,4
Total	La Lozerette avec 0,4 puis l'atelier des plantes et Prieuré Saint Michel de Grandmont avec 0,3	Grotte de l'Aven Armand avec 0,55 puis la Lozerette avec 0,5, ferme Caussenarde avec 0,45 et Cévennes évasion avec 0,4	Grotte de l'Aven Armand avec 0,7 puis Cévennes évasion et ferme Caussenarde avec 0,6
Intermédierité	La Lozerette avec 24 puis Cévennes Evasion avec 19	Grotte de l'aven Armand avec 60 puis Cévennes évasion avec 37	Cévennes évasion avec environ 150 puis atelier des plantes avec 100, grotte de l'aven Armand avec 95 et le Prieuré Saint Michel de Grandmont avec 70

Excentricité	Prieuré Saint Michel de Grandmont, grotte de l'aven Armand, l'atelier des plantes, la cité de pierres, la maison rouge	Si on regarde les moins excentrés dans le groupe principal : prieuré, association des plantes, maison rouge et la Lozerette ⁴⁶	Le Prieuré Saint Michel de Grandmont est le moins excentré.
--------------	--	---	---

Tableau 15 : Acteurs principaux par indicateur dans les réseaux

On constate que les mêmes acteurs reviennent entre les trois périodes. La maison rouge apparaît comme un acteur recevant beaucoup de relation à partir de 2015. Cévennes évasion devient un acteur donnant des ressources aux autres à partir de 2012 et devient même le premier après 2015. Les acteurs avec le score de centralité total le plus élevé change en 2012, la Lozerette l'atelier des plantes et le prieuré Saint Michel de Grandmont, également ceux avec le score d'excentricité le plus faible, sont remplacés par la grotte de l'aven Armand, la ferme Caussenarde et Cévennes évasion. Tous ces acteurs sont également les intermédiaires du réseau des ambassadeurs.

Afin de repérer quels acteurs sont principaux de manière générale, sans regarder indicateur par indicateur, nous mettons dans le tableau 16 les acteurs identifiés dans le tableau précédent en ligne et les indicateurs en colonne selon les trois périodes (avant 2012 en bleu, entre 2012 et 2015 en vert, ainsi qu'après 2015 en jaune).

Acteurs principaux	Indicateurs												Analyse	
	In-degree			Out-degree			Degré total			Intermédierité			Tot aux	Clique
Grotte de l'Aven Armand	X	X	X					X	X		X	X	7	X
Cévennes évasion					X	X		X	X	X	X	X	6	X
Ferme Caussenarde		X	X					X	X				4	
La Lozerette				X	X	X	X	X		X			6	X
Atelier des plantes				X	X		X					X	4	
Maison rouge			X										1	
Amis du chemin de Saint Guilhem						X							1	
Prieuré Saint Michel de Grandmont							X					X	2	
Cité de pierres	X	X											2	X

Tableau 16 : Acteurs principaux selon les indicateurs et les périodes

La grotte de l'aven Armand et la Lozerette sont des acteurs principaux selon trois critères quelle que soit la période tout comme Cévennes évasion. Les deux premiers acteurs privés font partie de la clique identifiée précédemment et ce sur toutes les périodes.

⁴⁶ Les Ateliers de la scierie et l'association des Amis du Château de Latour sur Sorgues ont les scores les plus faibles. Cela s'explique par le fait qu'ils forment une dyade entre 2012 et 2015.

L'association l'atelier des plantes avait beaucoup de relation vers l'extérieur avant 2015 puis devient un intermédiaire important après 2015. L'hébergeur donne des informations sur les sites à visiter à ses clients. La ferme Caussenarde reçoit à l'inverse beaucoup de relation après 2012.

La maison rouge, les amis du chemin de Saint Guilhem ainsi que le prieuré Saint Michel de Grandmont deviennent des acteurs principaux après 2015 pour des raisons différentes. La maison rouge est beaucoup citée après 2015. Cela s'explique par le fait que la maison rouge a rouvert en 2017 après trois ans de travaux. Les amis du chemin de Saint Guilhem ont beaucoup de relation vers l'extérieur, car ils vendent beaucoup de place à d'autres acteurs du tourisme avec qui ils font de la communication mutualisée. Ils font également le lien entre les acteurs gardois et lozériens. Le prieuré Saint Michel de Grandmont est quant à lui un intermédiaire. C'est l'un des deux acteurs associatifs se situant dans l'Hérault avec l'«Oreillette – Sens Espace Europe ».

Tous deux sont labellisés « Vignobles et découvertes ». Le prieuré fait également le lien avec deux autres associations : l'association des Amis du Château de Latour sur Sorgues et l'Atelier de la Scierie. Les quatre associations sont à proximité de l'A75 entre la Couvertorade et le lac du Salagou.

4) Etude statistique par type de liens⁴⁷

Jusqu'ici l'analyse a été faite pour toutes les relations quel que soit le type de lien. On dit que l'analyse a été faite sur des données agrégées. Cela signifie que si un type de lien existait, alors la relation était considérée comme existante. Le nombre de type de lien et la diversité de ces liens n'étaient pas pris en compte. Dans le tableau 17, nous pouvons observer l'évolution du nombre de lien par type sur les trois périodes. Les liens sont classés de celui avec le plus grand nombre de citations après 2018 à celui en ayant le moins.

Caractéristique du lien		Nombre de lien			Evolution
Type de lien	Nom du lien	<2012	2012-2015	>2015	Entre avant 2012 et après 2015
Non-marchand	Information	24	33	50	Multiplication par 2
Non-marchand	Communication mutualisée	20	24	36	Multiplication par 2
Non-marchand	Projet	7	12	28	Multiplication par 4
Marchand	Vente	5	6	11	Multiplication par 2
Non-marchand	Partenariat	2	5	8	Multiplication par 5
Non-marchand	Conseil	3	4	8	Multiplication par 3
Marchand	Achat	1	1	5	Multiplication par 5
Marchand	Affiliation / actionnariat	3	4	4	Augmentation +1

⁴⁷ Cette section a été écrite par C. Castelain qui a réalisé l'analyse de réseaux sociaux complets sur R avec le package igraph à partir des données collectées, vérifiées et formatées par l'autrice. Elle a été discutée, relue et amendée à deux.

Non-marchand	Prêt de matériel	0	0	1	Quasiment nul
Non-marchand	Rapport administratif	0	0	0	Nul
Marchand	Financement	0	0	0	Nul

Tableau 17 : Evolution du nombre de liens par type de lien

Nous pouvons remarquer que le nombre de lien a augmenté quelle que soit la catégorie à l'exception du financement et du rapport administratif qui restent nul. Le nombre de partenariats et de projets a même été multiplié par cinq et par quatre entre avant 2012 et après 2015. Les trois types de lien les plus cités sont le partage d'information, la communication mutualisée et les projets.

Les deux premiers ont été multipliés par deux entre avant 2012 et après 2015 passant d'une vingtaine de lien à respectivement 50 et 36 liens. Ils sont tous les trois non-marchands.

Pour les liens marchands, la vente est le quatrième lien le plus cité et l'achat a été multipliée par cinq entre avant 2012 et après 2015. Cependant la vente reste faible parmi les acteurs du réseau. Les liens marchands se font surtout entre les sites touristiques. On remarque un nombre important de lien d'affiliation et d'actionnariat par rapport au nombre d'acteurs interrogés. La grotte de l'aven Armand et la cité de pierres font partie de la même entreprise « Aven Armand Montpellier-le-Vieux SA ». La fromagerie de Hyelzas et la ferme Caussenarde appartiennent à la même famille à Hures-la-Parade. Le GAEC de Hyelzas, le glacier « Armand et Marie » et l'« association des brebis et des hommes », également dans le village, font aussi partie des sociétés de cette famille. Il est à noter que le GAEC de Hyelzas et l'association sont des ambassadeurs du Bien Unesco des Causses et des Cévennes mais ils n'ont pas été rencontrés dans le cadre de cette étude.

Tous se trouvent sur le Causse Méjean. Cette forte proximité organisationnelle et géographique peut expliquer la création d'un réseau informel d'acteurs privés sur le Causse à l'origine de nombreux projets comme le festival « Vivre le Méjean ».

Sur le Causse Méjean, quatre ambassadeurs sont également en partenariat avec convention après 2015, la fromagerie de Hyelzas, la ferme Caussenarde, l'association Takh ainsi que la grotte de l'aven Armand (Figure 47). C'est cette dernière qui a déclaré les trois relations de partenariat.

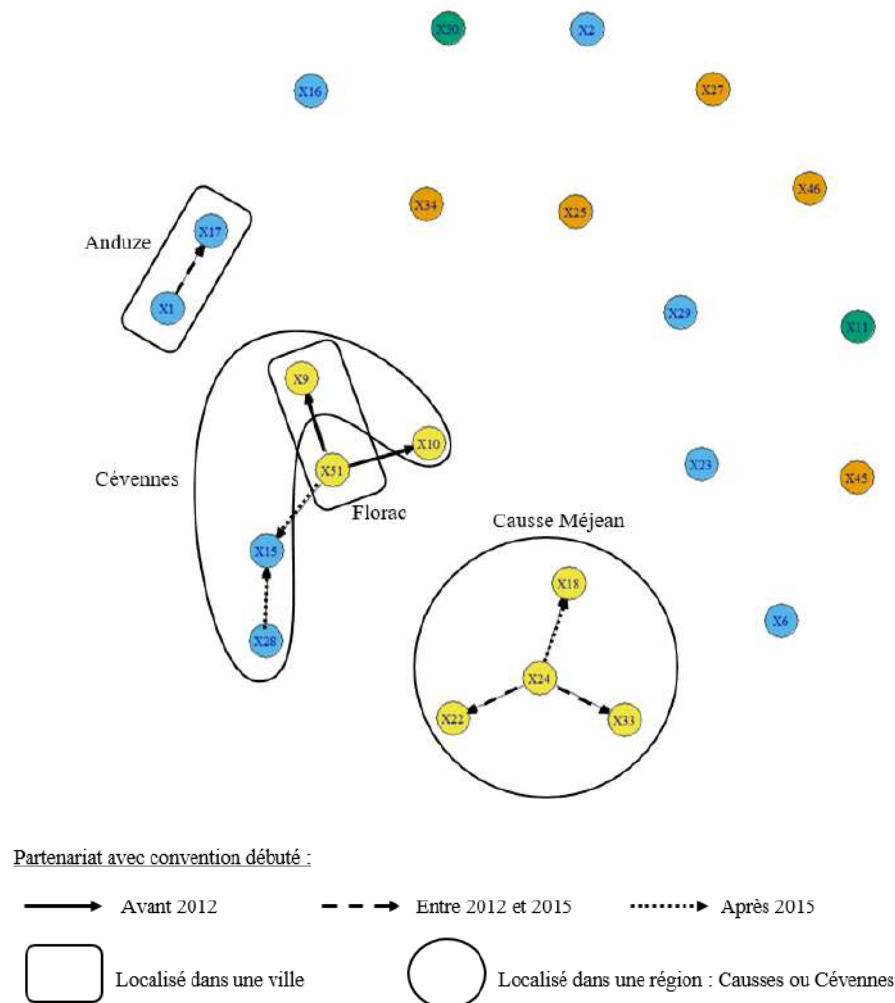


Figure 49 : Visualisation du réseau partenarial dans le temps

La ferme Caussenarde, Takh et l'aven Armand ont participé au festival « Vivre le Méjean » qui a eu lieu à l'été 2022. L'aven Armand recevait l'exposition faite par l'EICC sur le Bien des Causses et des Cévennes ainsi que la conférence « Quelle activités pastorales à l'étranger ? » réalisée par l'association Takh et SupAgro Florac. L'EICC proposait des randonnées dans les paysages Caussenards. A Takh se déroulait une conférence sur « Regard sur les paysages et la biodiversité des Causses à travers les pratiques pastorales et agricoles : l'effet de l'introduction d'un grand herbivore sauvage sur un ancien parcours ovin ». La ferme Caussenarde d'autrefois faisait une session contes et légendes des grands Causses ainsi qu'un atelier de confection de pain à partir de la farine du moulin de la Borie, également ambassadeur du Bien.

On constate que tous ces acteurs font partie du dispositif des ambassadeurs, en étant membres ou animateur. L'EICC a diffusé l'évènement sur son site internet mais ne l'a pas labellisé et le logo des ambassadeurs ne figure pas sur le programme. La semaine d'animation n'a pas été considérée comme un évènement ambassadeurs. Les différents acteurs ne savaient d'ailleurs pas que les autres étaient tout comme eux ambassadeurs. Cette initiative s'est faite à partir de bouche à oreille sur le Causse Méjean. La directrice de l'aven Armand, arrivée en 2019 pour relancer l'activité économique du site, a souhaité créer une dynamique locale. Pour ce faire, elle a contacté le nouveau directeur de Takh, également arrivé en 2019 pour porter le projet écotouristique du centre, et les autres sites accueillant des visiteurs à proximité pour faire vivre le Causse Méjean surnommé « l'île Méjean » (voir section précédente).

Le dernier acteur en partenariat sur le Causse est la fromagerie de Hyelzas. Elle n'a pas participé à la semaine « Vivre le Méjean ». Pour autant, elle est en lien avec les autres acteurs du Causse. Par exemple, elle distribue un « carnet de découverte du fédou sur le Causse Méjean » (fromage au lait cru de brebis). Sur la page de couverture, un panneau directionnel indique les noms des autres sites touristiques du Causse. Dans le livret se trouve une section « mon séjour, mon expérience » incluant entre autres l'aven Armand, la ferme Caussenarde, le moulin de la Borie ainsi que le GAEC de Hyelzas.



On remarque que les autres partenariats se font également entre acteurs proches géographiquement. Cévennes évasion et les chemins de Francis, tous deux situés en Lozère, sont partenaires depuis au moins une décennie. Là encore, un acteur déclare trois liens partenariaux en l'occurrence Cévennes évasion. Enfin, on constate que les partenariats ne se sont pas terminés. Ils s'ajoutent les uns aux autres et se perpétuent, en l'occurrence avec la création après 2015 de deux relations partenariales avec des acteurs cévenols. Tous ces acteurs sont dans le domaine du tourisme et communiquent sur leur localisation dans les Cévennes ou le Parc National des Cévennes.

Dans le tableau 18, nous étudions la hiérarchisation des types de lien et son évolution entre les trois périodes. Il est remarquable que la hiérarchie des liens ne varie quasiment pas entre les périodes. Les quatre premiers types de lien les plus cités n'évoluent pas de place. Le partenariat gagne deux places passant de la septième à la cinquième lors de la création du réseau.

Grâce à une question hypothétique « quels liens votre organisation recherche-t-elle préférentiellement avec d'autres organisations en 2022 », il est possible de comparer cet ordre avec la tendance future. La communication mutualisée est en première position, l'information en deuxième et les projets en troisième. Le top trois reste donc le même. Les organisations cherchent à participer à un projet de territoire en créant des projets entre acteurs privés et souhaitent utiliser la nouvelle attractivité territoriale en communiquant mutuellement. Cela abonde les résultats présentés dans la partie sur le questionnaire. Il est intéressant de voir que le partenariat est le quatrième lien le plus souhaité, ce qui confirme la tendance repérée via les questionnaires sociométriques.

Les liens marchands sont dans les dernières positions. Cela correspond aux objectifs du réseau qui n'a pas pour enjeu de créer un réseau marchand mais un dispositif de communication touristique sur le Bien Causses et Cévennes.

Caractéristiques du lien		Hiérarchie des liens			Souhait de lien
Type de lien	Nom du lien	<2012	2012-2015	>2015	En 2022
Non-marchand	Information	1	1	1	2
Non-marchand	Communication mutualisée	2	2	2	1
Non-marchand	Projet	3	3	3	3
Marchand	Vente	4	4	4	5
Non-marchand	Partenariat	7	5	5	4
Non-marchand	Conseil	5	6	6	6
Marchand	Achat	8	8	7	7
Marchand	Affiliation / actionnariat	6	7	8	

Non-marchand	Prêt de matériel			9	9
Non-marchand	Rapport administratif				
Marchand	Financement				8

Tableau 18 : Evolution de la hiérarchisation des types de lien les plus représentés

Cette section sur la coordination des ambassadeurs était composée de trois parties permettant de visualiser dans le temps le réseau formé par les acteurs privés rencontrés, d'analyser la structure de ce réseau et enfin d'étudier la coordination des acteurs et leur position dans le réseau. La modélisation a fait ressortir que les acteurs forment un seul groupe avec peu d'isolés avant même la création du dispositif des ambassadeurs en 2012. Les quelques isolés restants sont par ailleurs bien intégrés dans le groupe principal dans le temps. Ce groupe contient un noyau dur –clique- composé d'acteurs privés lozériens. Ils se situent sur l'axe Florac – Millau et exercent dans des domaines d'activité différents.

L'analyse structurale a permis de confirmer une augmentation du nombre de relations entre avant 2012 et après 2015 qui a été multiplié par deux. La densité du réseau a ainsi doublé mais reste faible. La réciprocité est quant à elle devenue importante, passant de 23% à 61%. Deux indicateurs n'ont pas donné de résultat significatifs et montrent qu'aucun acteur est en position de pouvoir ou d'influence sur les autres membres du réseau. Cependant certains acteurs peuvent être considérés comme ayant une place importante car ils jouent le rôle d'intermédiaires, par exemple le prieuré Saint Michel de Grandmont qui relie des acteurs des quatre départements. L'intermédiation a été multipliée par neuf en moyenne sur la même période. D'autres sont centraux comme la grotte de l'aven Armand, la ferme Caussenarde d'autrefois ou encore Cévennes évasion. Ces acteurs font partie de ceux ayant créé des partenariats avec les sites voisins, pour les deux premiers sur le Causse Méjean et pour le dernier dans les Cévennes.

Les trois liens les plus entretenus sont le partage d'information, la communication mutualisée et les projets. La hiérarchie des liens n'évolue pas à l'exception des partenariats qui sont en nette augmentation entre avant 2012 et après 2015. Les acteurs interrogés souhaitent pour la suite poursuivre la communication mutualisée à destination des touristes, partager des informations sur le territoire, réaliser des projets communs voire même les conventionner. Cela correspond aux objectifs de création d'un discours touristique commun sur le bien Causses et Cévennes pour le dispositif des ambassadeurs. Cependant, l'étude de la coordination des membres du dispositif montre que ce discours n'est pas commun à tous les acteurs privés du Bien. En effet, les acteurs sont regroupés par proximité géographique et plus particulièrement sont divisés entre les Causses et les Cévennes. La zone centrale est par ailleurs plus active avec des réseaux informels se créant sur le Causse Méjean ainsi que dans hautes Cévennes. Florac, siège de l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes, reste tourné vers les Cévennes. Cela est cohérent avec la proximité géographique entre l'EICC et le PNC, qui fut un temps partageait les mêmes locaux.

VII. Discussions

Grâce aux six entretiens exploratoires, l'étude de la création et de l'animation du dispositif a pu être réalisée. Les entretiens semi-directifs ont permis de comprendre l'ampleur, les raisons et les apports de la participation au dispositif à 23 ambassadeurs du Bien Unesco des Causses et des Cévennes. Enfin le traitement des données récoltées lors des 23 entretiens sociométriques s'est concrétisé en modélisant la coordination des acteurs privés interrogés au sein du dispositif.

Les résultats des trois analyses vont être croisés dans la première section de la discussion. De plus, la méthodologie utilisée dans le cadre de cette étude sera discutée en fonction des difficultés rencontrées, des apports itératifs appliqués pour les surmonter et les perspectives proposées pour celles limitant encore les résultats obtenus. Finalement, cette partie se terminera avec un retour sur chacune des hypothèses posées dans la partie Problématique et hypothèses. Certaines seront validées, niées ou nuancées.

A. Discussion des résultats obtenus

Premièrement, les analyses des entretiens exploratoires et semi-directifs sont croisées afin de comparer la perception du dispositif par les acteurs publics et les acteurs privés. Secondement, les résultats des entretiens semi-directifs et sociométriques sont également hybridés afin de vérifier si les apports relationnels identifiés par les acteurs privés se retrouvent concrètement dans le réseau d'acteurs.

Une ouverture est ensuite faite en comparant les résultats obtenus pour les acteurs privés impliqués dans la valorisation de l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco des Causses et des Cévennes et ceux de la Chaîne des Puys-Faille de Limagne. En effet, notre enquête fait suite au projet tuteuré réalisé par six étudiants de l'IADT de Clermont-Ferrand entre octobre 2021 et mars 2022.

1) Comparaison de l'état des lieux du dispositif entre acteurs privés et publics

Lors des entretiens exploratoires et des entretiens via questionnaires semi-directifs avec les organisations, nous avons demandé aux interrogés de faire un état des lieux du dispositif selon la technique AFOM. Dans le tableau suivant (Tableau 19), nous avons recensé les réponses similaires des acteurs publics et des acteurs privés (pour plus de détails, nous vous renvoyons aux tableaux précédents).

Parmi les atouts du dispositif, les actions de l'Entente et la diversité des domaines d'activités des ambassadeurs sont revenues chez les acteurs publics et privés. Cela peut s'expliquer par la richesse que cela amène au dispositif. Pour ce qui est des opportunités, les acteurs publics et privés se rejoignent dans leur souhait de voir le nombre d'animations augmenter afin de remobiliser les membres. Ils souhaitent également élargir le dispositif à de nouveaux membres tels que les éleveurs et les élus locaux.

Les menaces identifiées par les acteurs publics et privés sont la perte de mobilisation des acteurs, le manque des agriculteurs au dispositif et la multiplication des réseaux et labels entraînant une lassitude ou de la suspicion de la part des acteurs. Pour les faiblesses, c'est la grandeur du territoire qui est revenue de manière incontestable car elle suscite des contraintes dans la mobilisation et un sentiment d'appartenance faible des différents acteurs.

Parmi les quatorze recommandations reçues par tous acteurs confondus, deux se rejoignent dans la volonté que l'animation soit augmentée et renouvelée. Nous pouvons remarquer que malgré les faiblesses et menaces qui ont été mentionnées, les acteurs publics et privés sont mobilisés et souhaitent voir le dispositif des ambassadeurs se renouveler pour perdurer.

ATOUTS	FAIBLESSES
- diversité des domaines d'activité des ambassadeurs - les actions de l'EICC	- territoire trop vaste pour créer un sentiment d'appartenance - manque de mobilisation des acteurs
OPPORTUNITÉS	MENACES
- augmentation des animations pour remobiliser - mobiliser d'autres acteurs (éleveurs, élus, etc)	- multiplication des réseaux - manque les agriculteurs - essoufflement de l'implication
RECOMMANDATIONS	
- renouveler et augmenter l'animation du dispositif	

Tableau 19 : Etat des lieux du dispositif avec les données similaires des acteurs publics et privés

Nous avons pu voir les données similaires entre les acteurs privés et publics. Il est également intéressant de pointer quelques divergences.

En ce qui concerne les atouts du dispositif, les acteurs privés mentionnent le grand nombre de membres impliqués alors que les acteurs publics parlent du lien au territoire fait par ce dispositif. Ces deux remarques sont différentes et pourtant se complètent car c'est ce grand nombre d'ambassadeurs qui font le lien au territoire.

Tandis que pour les faiblesses, les acteurs privés évoquent une participation coûteuse (trajets, repas, voyages) alors que les acteurs publics pointent le manque de suivi et d'évaluation de la part des gestionnaires. Ce coût a rarement été évoqué à l'instar du temps qu'un événement prenait (temps de trajet et temps de participation). Les acteurs publics mettent en évidence un point de la gestion du dispositif et prônent un discours sur la qualité de l'activité labellisé plutôt que sur la quantité de membres.

Pour les opportunités, acteurs publics et privés ont mentionné une ouverture vers d'autres acteurs ou sites. Pour les premiers, il s'agit de sensibiliser les élus locaux à l'inscription et les inviter à rejoindre le dispositif, alors que pour les seconds, un jumelage avec d'autres sites français semble intéressant. Alors que pour les menaces relatives au bon fonctionnement du dispositif, les acteurs privés dénoncent un mauvais maillage territorial et les acteurs publics une inscription par opportunisme au dispositif.

De ces retours ressortent l'envie des acteurs publics et privés de mieux s'impliquer et impliquer. C'est pourquoi dans les opportunités nous pouvons retrouver la création d'antennes départementales pour les acteurs privés et l'implication des élus locaux pour les acteurs publics.

2) Comparaison de la perception de la fonctionnalité du dispositif et de la coordination des organisations⁴⁸

Nous allons croiser les résultats obtenus via les entretiens semi-directifs et les entretiens sociométriques. Les données ont été collectées auprès des mêmes ambassadeurs lors d'un même entretien. Elles sont donc comparables quand elles abordent les mêmes thématiques à savoir, l'implication des membres, l'appartenance au réseau et la fonctionnalité du dispositif. L'implication des membres s'étudie pour chaque acteur privé séparément. L'appartenance au réseau fait le lien entre les organisations et le réseau dans son ensemble tout comme la fonctionnalité.

a) Implication des membres

Les deux tiers des ambassadeurs interrogés avaient eu connaissance de la démarche de candidature pour inscrire les Causses et les Cévennes sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. 11 ambassadeurs avaient soutenu la démarche et 14 ont monté des projets en lien avec l'inscription. Quand le site a été reconnu, 87% des ambassadeurs se sont saisis de l'inscription. Les acteurs ayant à la fois soutenu la candidature, diffusé la nouvelle de l'inscription puis monté un projet en interne avec la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien sont au nombre de cinq (Figure 50). Parmi eux, trois sont des acteurs principaux. Ils font également partie de la clique la plus importante du réseau (grotte de l'aven Armand, la Lozerette et Cévennes évasion) auxquelles s'ajoute la fromagerie de Hylzas.

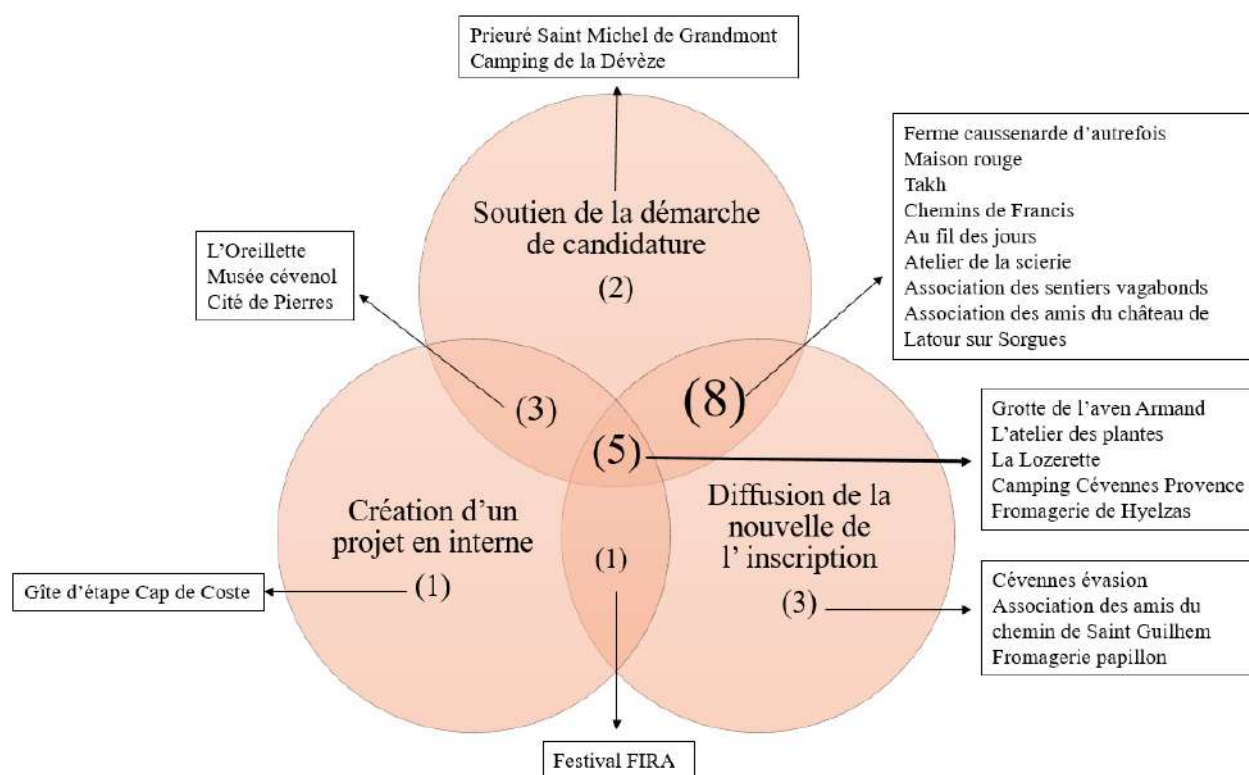
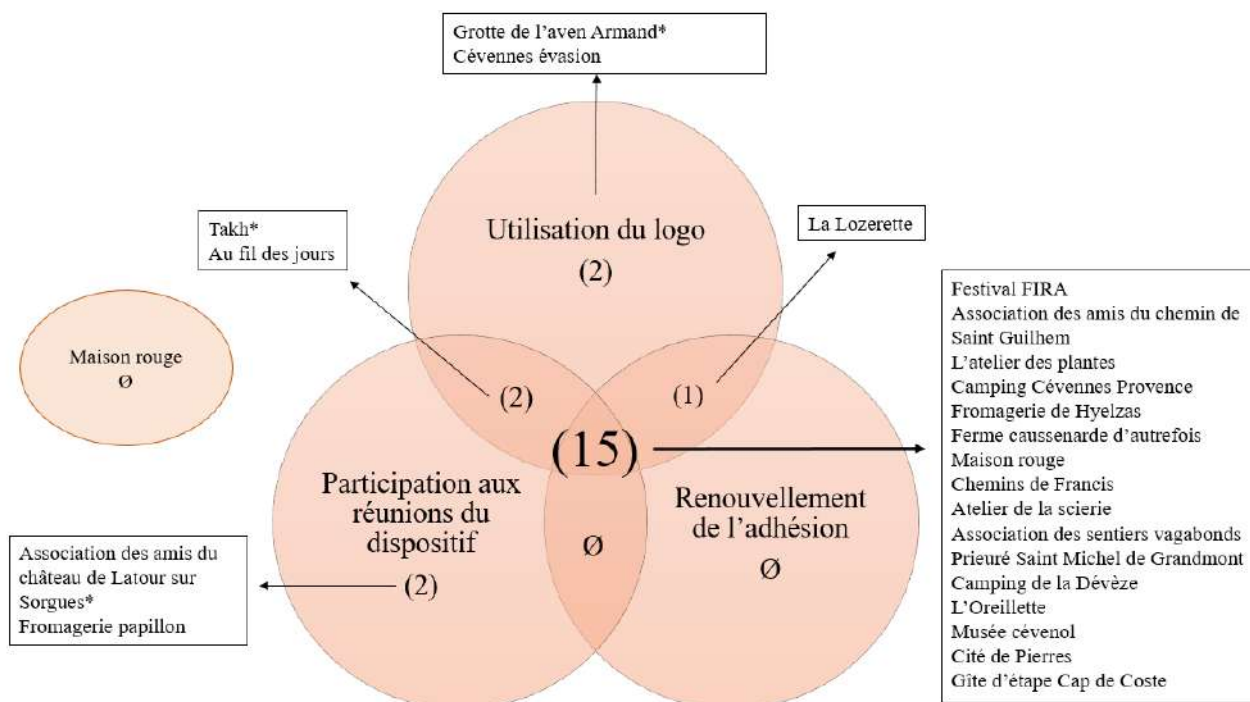


Figure 50 : Schéma de l'implication des ambassadeurs dans la démarche d'inscription et de valorisation des Causses et des Cévennes à l'Unesco

Au-delà de la phase de candidature et de la date de l'inscription en 2011, les acteurs privés interrogés ont pu s'impliquer dans le dispositif des ambassadeurs après leur adhésion. Cette implication passe par

⁴⁸ Cette section a été écrite par C. Castelain qui a réalisé l'analyse de réseaux sociaux complets sur R avec le package igraph à partir des données collectées, vérifiées et formatées par l'autrice. Elle a été discutée, relue et amendée à deux.

l'utilisation du logo du dispositif, la participation aux réunions regroupant les ambassadeurs et enfin par le renouvellement de l'adhésion après trois ans (Figure 50). Quinze ambassadeurs ont réalisé ces trois actions. Il est même possible de dire que 78% des acteurs interrogés sont très impliqués (ils ont soit réalisé les trois actions, soit utilisé le logo et participé aux réunions car ils n'avaient pas encore besoin de se réinscrire). Il est à noter que seul un ambassadeur, la maison rouge, n'est pas impliqué dans le dispositif selon ces critères.



*Adhésion en 2021, pas de nécessité de se réinscrire

Figure 51 : Schéma de l'implication des ambassadeurs dans le dispositif

Selon ces indicateurs, la majorité des acteurs sont très impliqués. Cependant, il est possible d'affiner leur implication en regardant spécifiquement à quelle(s) activité(s) les ambassadeurs ont participé. Ces activités sont :

- Spécifiques au dispositif des ambassadeurs : journées de formation (13 participants), journées d'étude (8), souhait de participer à la visite des acteurs touristiques du bien Unesco jumelé en Andorre (7);
- Mises en place par l'EICC et ouvertes à tous : fête anniversaire des dix ans de l'inscription (3), visites de ferme (1), conférences (5) et causeries (1);
- Proposées par l'EICC mais réalisées par les acteurs privés individuellement : observatoire de l'évolution des paysages avec prise de photographie (0) et repérage de sites patrimoniaux (4).

Grâce au tableau 20, on remarque un acteur particulièrement impliqué qui n'était pas ressorti avec les schémas précédents, l'association Takh. En effet, cette dernière est ambassadrice depuis seulement 2019 et n'a pas monté de projet en interne. Pour autant, cette dernière fait partie des deux acteurs ayant participé aux trois types d'activités proposées par l'Entente avec l'Atelier des plantes et est la seule à avoir participé aux Causeries. Les Causeries sont des espaces de discussion le soir dans des espaces publics entre habitants pour discuter de l'avenir du territoire.

On peut également noter que tous les acteurs qui ne sont pas actifs dans les activités proposées font partie des acteurs principaux identifiés grâce à l'analyse de réseaux sociaux complets (Cévennes évasion, l'aven Armand, la Lozerette et la maison rouge).

Enfin, sur les sept acteurs souhaitant aller en Andorre pour rencontrer des acteurs touristiques impliqués dans la valorisation du Bien Unesco agropastoral de la vallée du Madriu-Perafita-Claror, quatre se trouvent sur la Causse Méjean (Takh, ferme caussenarde d'autrefois, fromagerie de Hyelzas et la Cité de Pierres). Ce site est jumelé avec les Causses et les Cévennes et ce projet d'échanges avait dû être annulé à cause du manque de participants côté français.

Nom	Totaux			TOTAL par acteur
	Ambassadeur s	EIC C	Outils de gestion	
Association TAKH	2	2	1	5
Association L'Atelier des plantes	2	1	1	4
Fromagerie Papillon - Visite des caves	2	1	0	3
Ferme caussenarde d'autrefois	3	0	0	3
Musée Cévenol	2	1	0	3
Camping Cévennes Provence	2	1	0	3
Fromagerie de Hyelzas	1	2	0	3
Camping de la Dèvèze	2	0	0	2
Gîte d'étape Cap de Coste	2	0	0	2
Association des Amis du Chemin de St Guilhem	1	0	1	2
Association Au fil des jours	1	1	0	2
Les Ateliers de la Scierie	0	1	1	2
La Cité de Pierres de Montpellier-le-Vieux	2	0	0	2
Prieuré Saint Michel de Grandmont	1	0	0	1
Festival de randonnées FIRA	1	0	0	1
Sentiers vagabonds	1	0	0	1
Association des Amis du Château de Latour-sur-sorgues	1	0	0	1
Les Chemins de Francis	1	0	0	1
Association Sens Espace Europe	1	0	0	1
Cévennes Evasion	0	0	0	0
Aven Armand	0	0	0	0
La Lozerette	0	0	0	0
Maison rouge - Musée des Vallées cévenoles	0	0	0	0

Tableau 20 : Implication des ambassadeurs dans les activités proposées par l'EICC

L'implication des membres dans le réseau ne s'essouffle pas d'année en année. On remarque que le nombre de lien dans le réseau augmente, que le nombre de projets et de partenariats continue de croître. Les acteurs privés souhaitent même continuer à les développer. Cependant, on peut nuancer l'implication dans le dispositif des ambassadeurs. En effet, les acteurs sont en lien entre eux sans parfois savoir que les autres sont ambassadeurs, le renouvellement de l'adhésion peut se faire de manière tacite.

b) Appartenance au réseau

Afin de différencier les ambassadeurs s'impliquant dans la valorisation des Causses et des Cévennes des autres, il est également possible de se focaliser sur ceux ayant monté des projets en interne et de voir si suite à ça une dynamique de projet s'est créée au niveau local (Figure 52).

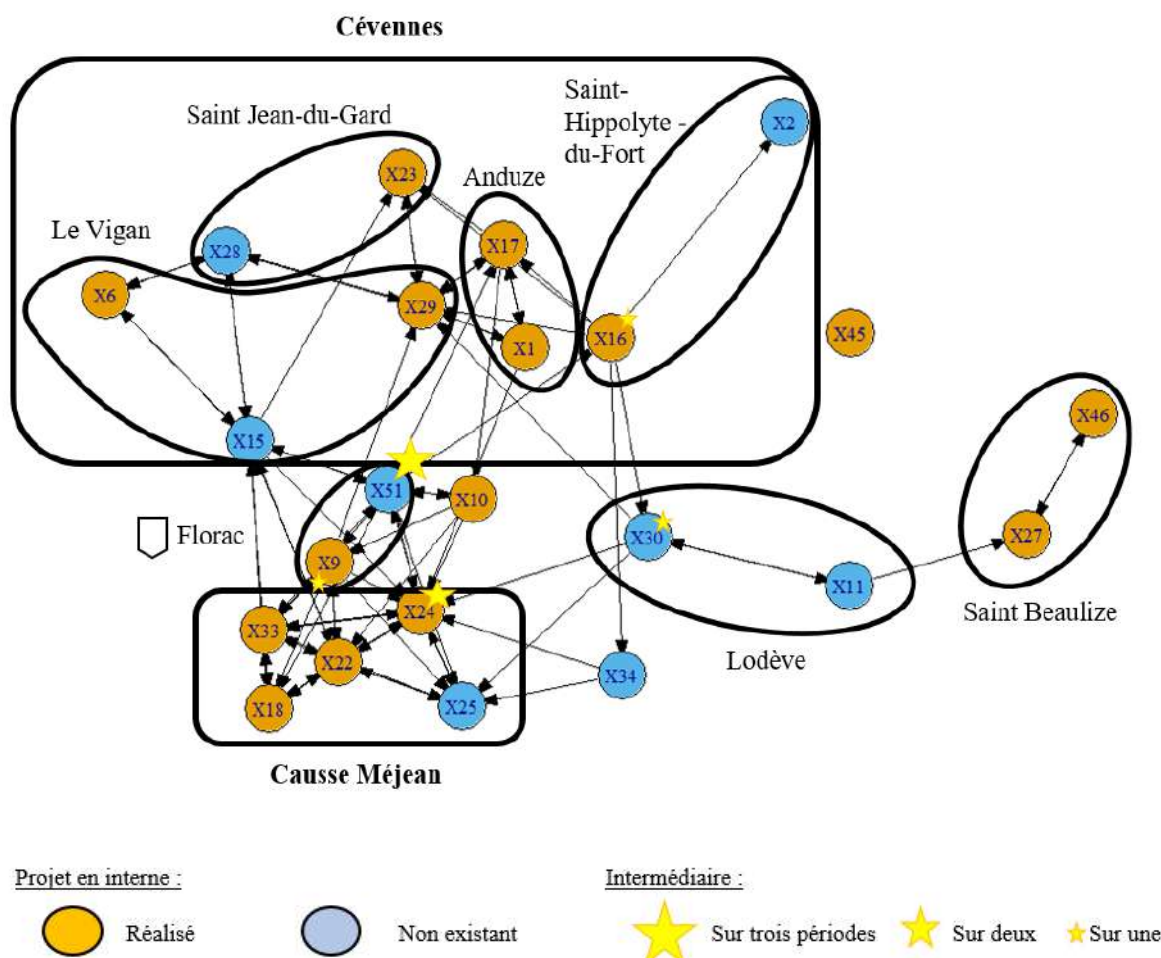


Figure 52 : Réseau modélisé des acteurs privés interrogés après 2015 toutes relations confondues. (En orange : ayant réalisé un projet en interne)

On remarque que les acteurs montant des projets sont en lien de proximité les uns avec les autres. Deux groupes denses se démarquent. L'un se situe sur le Causse Méjean et l'autre dans les basses Cévennes notamment près d'Anduze. Cela n'est pas étonnant car le premier constitue un réseau informel ayant mis en place le festival « Vivre le Méjean » et l'autre est dans le Gard, c'est-à-dire à proximité de l'ADRT ayant créé le dispositif des ambassadeurs. On constate également que les acteurs intermédiaires sont centraux dans ce réseau et font le lien non pas entre des acteurs de domaine différents mais entre des localités différentes.

La valorisation du Bien des Causses et des Cévennes passe par la valorisation de sites accueillant du public (touristes ou locaux) qui communiquent sur les sites à visiter à proximité. Certains îlots de sites créent des projets mettant en valeur un territoire restreint en lien indirect avec la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien qui concerne une zone beaucoup étendue et diversifiée.

Cela correspond aux raisons ayant poussé les acteurs privés à adhérer au dispositif des Ambassadeurs, en premier lieu s'impliquer dans la vie locale et en deuxième par intérêt pour l'agro-sylvo-pastoralisme. L'intérêt pour la démarche Unesco en tant que telle et le souhait de créer un

réseau de professionnels n'apparaissent pas dans le top 5 de leurs motivations. Cela fait écho également à leur opinion concernant l'échelle appropriée pour monter des projets de valorisation patrimoniale qui pour 43% d'entre eux doit se faire au niveau communal ou intercommunal et non pas régional comme c'est le cas pour les Causses et les Cévennes (9%). Enfin cela explique également pourquoi ils considèrent la diffusion d'informations sur le Bien comme un moyen de présenter de manière générale le territoire.

c) Fonctionnalité du dispositif

Il a été demandé pour chacun des ambassadeurs interrogés de dire s'il se sentait appartenir au réseau des ambassadeurs (oui ou non), de donner son opinion sur l'état du dispositif (fonctionnel ou non) et de s'exprimer sur la mobilisation du dispositif par les autres membres (mobilisé ou non utilisé). Les réponses négatives sont en rouge dans le tableau ci-dessous (Tableau 21). Les réponses positives sont additionnées dans la dernière colonne en bleu.

Nom de l'acteur privé interrogé	Opinion sur le dispositif			
	Appartenanc e	Etat	Mobilisatio n	Total
Association L'Atelier des plantes	1	1	1	3
Fromagerie de Hyelzas	1	1	1	3
Camping de la Dèvèze	1	1	1	3
Association Sens Espace Europe	1	1	1	3
Association TAKH	1	1	2	2
Ferme caussenarde d'autrefois	1	2	1	2
Camping Cévennes Provence	1	1	NSP	2
Les Ateliers de la Scierie	1	1	2	2
Sentiers vagabonds	1	1	2	2
Aven Armand	1	1	2	2
Musée Cévenol	1	2	2	1
Les Chemins de Francis	1	2	2	1
Maison rouge - Musée des Vallées cévenoles	1	2	2	1
Cévennes Evasion	1	NSP	2	1
La Lozerette	1	NSP	2	1
Fromagerie Papillon - Visite des caves	2	NSP	1	1
Gîte d'étape Cap de Coste	2	2	2	0
Association des Amis du Chemin de St Guilhem	2	2	2	0
Association Au fil des jours	2	2	2	0
La Cité de Pierres de Montpellier-le-Vieux	2	2	2	0
Prieuré Saint Michel de Grandmont	2	2	2	0
Festival de randonnées FIRA	2	2	2	0
Association des Amis du Château de Latour-sur-sorgues	2	2	2	0

Tableau 21: Opinion sur le dispositif des ambassadeurs

On constate que la quasi-totalité des acteurs, pensant que la mobilisation est bonne, estime que le dispositif est fonctionnel. Seule l'association Takh estime que la mobilisation est mauvaise alors que les deux premiers critères sont positifs. Cela s'explique par le fait qu'elle est le membre le plus

impliqué dans les activités proposées par l'EICC. De même à l'exception d'un acteur, tous les membres jugeant le dispositif comme fonctionnel se sentent appartenir au réseau. La ferme caussenarde, malgré son sentiment d'appartenance, la forte mobilisation du dispositif et sa participation aux trois types d'activité proposées par l'EICC, juge le dispositif comme perfectible. C'est l'un des acteurs ayant proposé d'augmenter la visibilité des ambassadeurs sur les réseaux sociaux. Elle a également partagé l'idée de diffuser plus que des flyers à destination du public, comme un livre portant sur l'agropastoralisme et l'inscription au patrimoine mondial des Causses et des Cévennes. Enfin, elle souhaiterait que le Bien Causses et Cévennes soit un lieu mettant en place des actions concrètes en faveur du maintien de l'agropastoralisme en prenant par exemple position sur la fermeture des paysages et sur la présence du loup sur le territoire.

On remarque que seul un acteur, la fromagerie Papillon estime que le dispositif est bien mobilisé mais ne se sent pas appartenir au réseau alors même qu'elle est un des acteurs participant le plus aux activités proposées. Cela peut s'expliquer par le fait que la fromagerie produisant du roquefort près de Saint Affrique est éloignée de Florac (environ de cent kilomètres) et ne se trouve dans les massifs ni des Causses ni des Cévennes. Cette distance entre le siège de l'EICC et les locaux des organisations expliquent le sentiment de non-appartenance des membres. En effet, les huit ayant répondu négativement à ce critère sont tous à plus d'une heure de route de Florac.

Il est possible de croiser l'avis exprimé sur le dispositif avec l'implication des acteurs dans les activités proposées par l'EICC et avec le nombre de bénéfices identifiés provenant de cette implication (Tableau 22).

Nom des acteurs interrogés	Total avis	Implication	Nombre de bénéfices tirés du dispositif
Association L'Atelier des plantes	3	4	6
Aven Armand	2	0	5
Camping de la Dèvèze	3	2	4
Camping Cévennes Provence	2	3	4
Cévennes Evasion	1	0	3
Association Sens Espace Europe	3	1	3
Musée Cévenol	1	3	3
Association TAKH	2	5	2
Association des Amis du Chemin de St Guilhem	0	2	2
Ferme caussenarde d'autrefois	2	3	2
Les Ateliers de la Scierie	2	2	2
Fromagerie de Hyelzas	3	3	2
Gîte d'étape Cap de Coste	0	2	1
Prieuré Saint Michel de Grandmont	0	1	0
Festival de randonnées FIRA	0	1	0
La Cité de Pierres de Montpellier-le-Vieux	0	2	0
La Lozerette	1	0	0
Sentiers vagabonds	2	1	0
Fromagerie Papillon - Visite des caves	1	3	0
Les Chemins de Francis	1	1	0
Maison rouge - Musée des Vallées cévenoles	1	0	0

Association des Amis du Château de Latour-sur-sorgues	0	1	0
Association Au fil des jours	0	2	0

Tableau 22 : Lien entre les avis sur le dispositif, l'implication au sein du dispositif et les apports du dispositif aux membres

Il n'y a pas de lien notable entre l'avis sur le dispositif et l'implication des acteurs dans le réseau. Ce n'est donc pas le nombre et la diversité des activités proposées actuellement qui influencent leur avis.

Au contraire, il est possible de remarquer que plus le nombre de bénéfices tirés du dispositif est élevé plus les acteurs le trouvent fonctionnel. Sur les sept acteurs ne trouvant pas du tout le dispositif fonctionnel (score avis égal à zéro), cinq ne tire pas de bénéfices, un acteur en tire uniquement un. Ils estiment que l'animation du dispositif manque de dynamisme, en particulier de réunions, d'échanges oraux avec les animateurs et d'actions concrètes identifiées par le gestionnaire du Bien à mettre en œuvre par les acteurs privés. Le territoire est considéré comme trop vaste et difficile à s'approprier. Ils remarquent que les déplacements pour se regrouper sont coûteux et que le Bien dans son ensemble n'a pas une unique dynamique territoriale permettant de regrouper les membres. Un acteur propose de créer des antennes pour répondre à ses difficultés.

Enfin, nous pouvons croiser l'avis sur le dispositif avec les scores de chaque acteur obtenus via l'analyse du réseau social complet comprenant tous les types de lien après 2015 (Tableau 23).

Nom de l'acteur privé interrogé	Avis sur le dispositif (total)	Scores après 2015		
		In	Out	Bet
Gîte d'étape Cap de Coste	0	0,5	0,227	93,9
Cévennes Evasion	1	0,318	0,273	24,9
Prieuré Saint Michel de Grandmont	0	0,318	0,182	53,6
Association TAKH	2	0,273	0,136	0,9
Association des Amis du Chemin de St Guilhem	0	0,227	0,318	67,6
Festival de randonnées FIRA	0	0,227	0,273	8,9
La Cité de Pierres de Montpellier-le-Vieux	0	0,218	0,091	4,3
Camping de la Dèze	3	0,182	0,409	146,1
La Lozerette	1	0,182	0,318	19,3
Association Sens Espace Europe	3	0,182	0,182	22,6
Ferme caussenarde d'autrefois	2	0,182	0,045	0,8
Musée Cévenol	1	0,136	0,136	21,6
Sentiers vagabonds	2	0,091	0,181	71,7
Aven Armand	2	0,091	0,136	14,1
Fromagerie Papillon - Visite des caves	1	0,091	0,091	0,0
Les Ateliers de la Scierie	2	0,091	0,045	19,0
Les Chemins de Francis	1	0,09	0,182	23,5
Association L'Atelier des plantes	3	0,045	0,273	100,1
Maison rouge - Musée des Vallées cévenoles	1	0,045	0,091	36,0
Fromagerie de Hyelzas	3	0,045	0,091	2,7
Association des Amis du Château de Latour-sur-sorgues	0	0,045	0,045	0,0
Camping Cévennes Provence	2	0,045	0	0,0
Association Au fil des jours	0	0	0	0,0

Tableau 23 : Lien entre l'avis sur le fonctionnement du dispositif et les scores individuels après 2015

Premièrement, on remarque que les deux acteurs jouant le rôle d'intermédiaire (Camping de la Dèvezè avec un score d'intermédiation de 146 et l'Atelier des plantes avec 100) trouvent tous les deux le dispositif très fonctionnel.

Secondement, on n'identifie pas de lien entre le nombre de relations reçues et l'avis sur le dispositif. Mais on remarque une corrélation avec les demi-degrés intérieurs. En effet, les acteurs ayant un avis négatif sur le dispositif sont ceux recevant le plus de relations. Cela peut paraître contre-intuitif. Nous supposons que ces acteurs ne sont pas toujours au courant qu'ils ont été cités par d'autres et donc ne le perçoivent pas comme un bénéfice. Si au contraire ils cernent le nombre de relations dont ils sont récepteurs, il est possible qu'ils ne discernent pas celles provenant du dispositif et celles en dehors ou alors que le nombre de relations provenant du dispositif est encore plus faible que celles extérieures.

Pour conclure, les deux tiers des membres interrogés se sentent appartenir au réseau mais seulement 39% le trouve fonctionnel et seulement un quart estiment que les autres acteurs s'impliquent suffisamment. Pourtant seuls quatre ambassadeurs ne participent pas aux activités du dispositif, ce qui ne les impactent pas car ils sont tous de mêmes des acteurs centraux du réseau. Plus de la moitié participent à plusieurs activités proposées par l'EICC. Les ambassadeurs s'impliquent dans toutes les activités à l'exception de l'observatoire des paysages plutôt porté par les co-gestionnaires du Bien. Au fil des années, ils ont renforcé leur réseau qui est devenu de plus en plus dense et ont intégré les acteurs isolés jusqu'alors. Cependant ce développement semble lié indirectement à la reconnaissance sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco des Causses et des Cévennes. Si les actions menées par l'EICC n'influencent pas directement l'avis des ambassadeurs sur le dispositif, le dynamisme de valorisation du patrimoine sur le territoire bénéficie aux acteurs du tourisme.

3) Comparaison de l'implication des acteurs privés dans deux Biens Unesco du Massif central

Les Causses et les Cévennes sont la deuxième zone d'étude sur laquelle nous appliquons cette méthode. Nous avons, dans un premier temps, étudié les dispositifs d'acteurs privés valorisant l'inscription de la Chaîne des Puys-Faille de Limagne sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, avec le même type d'acteurs, la même méthodologie et un questionnaire semi-directif suivant la même trame. Cette première zone d'étude se trouve tout comme les Causses et les Cévennes dans le Massif central. Ces deux territoires ont tous les deux été reconnus sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité dans les années 2010 après plus de dix ans de candidature.

C'est pourquoi, pour clore ces retours comparatifs, nous souhaitons identifier les ressemblances et différences entre le réseau des Ambassadeurs se situant dans les Causses et les Cévennes et celui des Professionnels engagés se trouvant à proximité de la Chaîne des Puys-Faille de Limagne. Ces deux dispositifs sont gérés par des acteurs publics gestionnaires du Bien, à savoir l'EICC pour le premier et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme pour le second. Ils ont été mis en place l'année qui a suivi l'inscription du site. Leur création avait pour but de mobiliser les acteurs privés à proximité du site reconnu dans la valorisation de l'inscription, de faciliter l'appropriation du Bien à l'échelle locale et d'augmenter l'attractivité touristique du secteur. Leur objectif respectif diffère cependant car, même si le but final est de valoriser le Bien inscrit, pour les Ambassadeurs il s'agit de l'appropriation de l'inscription par les prestataires touristiques pour communiquer un discours juste et commun, tandis que pour les Professionnels engagés l'objectif est fédérer en réseau les acteurs économiques du territoire autour de cette valorisation. Pour le premier l'appropriation prime sur la mise en réseau et inversement pour le second.

Ces deux dispositifs sont à destination des acteurs privés. Les entreprises et associations membres ont dû faire une démarche pour adhérer au réseau et ainsi bénéficier d'avantages comme des formations qui leur sont réservées. Ils comptent un nombre similaire d'acteurs en théorie (148 pour les Ambassadeurs et 141 pour les Professionnels engagés). En réalité ce nombre diminue car des acteurs privés ont cessé leur activité, des entreprises ont changé de propriétaire et la faible animation ne permet pas d'impliquer tous les membres. Pour les Causses et les Cévennes, le nombre d'acteur est ainsi passé à 111. 40 membres ont été interrogés dans la Chaîne des Puys-Faille de Limagne et 23 dans les Causses et Cévennes. Cela permet d'avoir le même taux de complétude pour les deux études (51%).

En ce qui concerne les organisations en elles-mêmes (Tableau 24), nous pouvons voir qu'au niveau de l'implication, celle-ci est plus importante chez les ambassadeurs avec une action (obligatoire) en lien avec le Bien (23 ici mais 111 pour la totalité du réseau) contre 13 du côté des Professionnels engagés (action non obligatoire). Pour les attentes vis-à-vis des dispositifs, pour les ambassadeurs il s'agissait en premier de s'impliquer localement, donc du pan animation et projet, tandis que pour les Professionnels engagés c'est l'attachement à la région qui sort en premier, donc un pan relevant des valeurs individuelles. C'est au niveau des apports des dispositifs que les deux se rejoignent, car les plus cités sont les formations et les nouvelles connaissances. Pour finir, un élément souvent relevé par les ambassadeurs, le territoire du Bien C&C est très grand ce qui agrandit et disperse les membres du dispositif en comparaison aux Professionnels engagés.

Dispositifs	Ambassadeurs (C&C)	Professionnels Engagés (CPFL)
Organisations rencontrées	23/111	30/141
Découverte du dispositif	52% via communication de l'EICC 22% via communication OT 4% co-gestionnaires	80% via la communication du CD63, 3 par le bouche à oreille, 2 à l'initiative de l'organisation
Raisons	1) Implication vie locale 2) Intérêt pour l'agro-sylvo-pastoralisme 3) Rapprochement EICC 4) Attachement à la région 5) Reconnaissance vis-à-vis des clients	1) Attachement à la région (ancrage) 2) Intérêt pour la démarche Unesco 3) Reconnaissance vis-à-vis des clients 4) Publicité 5) Fierté / création d'un réseau de professionnels
Bénéfices	La moitié a tiré des bénéfices du dispositif 1) Nouvelles connaissances sur le Bien 2) Accès à des formations 3) Création de nouvelles relations	¼ ont tiré des bénéfices du dispositif 1) Formation et visibilité 2) Création de nouvelles relations (acteurs privés) 3) Renforcement relations (acteurs privés)
Projets / Evénements	87% utilisent le logo 23 actions en lien avec l'inscription (1 par ambassadeur obligatoire)	37% utilisent le logo 20% utilisent la marque CPFL Une dizaine de projets

Tableau 24 : Comparatif du réseau des Ambassadeurs et des Professionnels engagés

Il est intéressant de croiser les données de l'inscription de la CPFL avec l'analyse bibliographique réalisée et présentée en amont. La démarche d'inscription de la CPFL a débuté en 2010 (pour une inscription en 2018) et a impliqué des acteurs publics et privés. Cela confirme nos hypothèses précédemment évoquées sur l'implication des privés dans les projets d'inscription au PMU : cette implication des privés s'est fait en même temps que les acteurs publics, comme pour le projet d'inscription des Ponts à arches, et validant que cette double implication se fait généralement à partir des années 2010 à aujourd'hui. Nous pouvons également ajouter que les acteurs privés impliqués sont regroupés par filière, celle touristique.

B. Apports successifs

Afin d'aboutir aux résultats qui ont été présentés dans la partie précédente, plusieurs modifications ont été menées sur notre méthodologie, cette dernière ayant été reprise et adaptée pour Causses et Cévennes, mais au départ réalisée pour la Chaîne des Puys - Faille de Limagne.

Cette méthode itérative met facilement en avant les choses à améliorer ou à modifier, ce pourquoi quelques amendements ont été fait pour Causses et Cévennes. En effet, pour le guide des relations, nous avons ajouté deux choses :

- La question de si la relation de l'organisation se fait par un intermédiaire (un réseau, une institution ou une organisation) ;
- La question de savoir si la relation a un rapport avec le Bien Unesco (directement ou indirectement).

Quant au questionnaire semi-directif, au-delà des adaptations à la zone d'étude, nous avons ajouté une section sur les démarches d'inscription au patrimoine mondial et au patrimoine culturel immatériel. Il s'agit ici de faire rendre compte aux acteurs interrogés du nombre important de démarche sur le périmètre C&C et de savoir s'ils étaient impliqués dans l'une d'elle.

Au sujet du guide d'entretien, celui-ci s'est révélé utile, comme pour la précédente enquête, au niveau de la définition des liens, mais également pour la question Q22e : "Pour vous, à quelle échelle doivent se faire les projets de territoire autour de la valorisation de patrimoine ?". A cette question, certains ambassadeurs ont associé la notion d'échelle non pas à une institution, mais à une temporalité. C'est là où le guide a servi afin de bien définir et limiter les termes employés.

A l'issue de notre travail, nous avons pu répondre à certaines de nos hypothèses énoncées en début de rapport. L'analyse statistique et l'interprétation des résultats des questionnaires semi-directifs et sociométriques mettent en lumière certains éléments de réponses, ouvrant parfois également à d'autres réflexions.

C. Retours sur les hypothèses

Suite à notre analyse bibliographique et la formulation de notre problématique, nous avons émis plusieurs hypothèses. Nous allons y répondre dans cette section.

Sur la création du dispositif :

- Le réseau des ambassadeurs a été créé par un acteur public, l'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes.
→ **NON** : L'idée et le début du réseau a été initié par le département du Gard, ce qui explique le grand nombre d'acteurs gardois membres du dispositif. Ce n'est qu'ensuite que les autres départements du Bien se sont ajoutés au projet, notamment la Lozère où le gestionnaire du Bien, l'EICC, est implanté et a repris la gestion du dispositif.
- L'Entente met en lien les quatre départements (Aveyron, Gard, Hérault, Lozère).
→ **OUI** : Le dispositif est géré par l'Entente interdépartementale et comme son nom l'indique, il s'agit de mettre en lien les quatre départements, inclus dans l'animation du dispositif notamment lors des réunions annuelles pour l'inscription des nouveaux ambassadeurs.
- La création du dispositif permet de centraliser les quatre départements et de les représenter (nombre égal d'ambassadeurs entre les départements).
→ **A NUANCER** : Nous avons vu précédemment que ce dispositif permet de centraliser les quatre départements (acteurs publics) au sein de son animation mais que, même s'il y a des

acteurs privés de chaque département, le nombre n'est pas égal entre eux (Hérault et Aveyron peu ou moins présents).

Sur l'animation du dispositif :

- Le réseau des ambassadeurs propose une animation très planifiée, régulière.
→ **NON** : Si l'EICC possède une programmation annuelle étoffée relative à la valorisation du Bien, l'animation même du réseau est plus restreinte. Les rencontres entre ambassadeurs se font une à deux fois par an, une animation jugée trop faible par les membres du dispositif.
- L'animation du réseau se fait par l'Entente à Florac.
→ **A NUANCER** : L'animation du dispositif est gérée par l'Entente et réalisée majoritairement par ses partenaires (conférences, visites de sites, etc). Elle se fait principalement à Florac et aux alentours, même si lors des visites de sites ces dernières peuvent se trouver dans tous les départements du Bien.
- L'inscription au dispositif est renouvelée tous les trois ans, moment où l'action labellisée est vérifiée.
→ **A NUANCER** : Dans la théorie (charte des valeurs), l'inscription des ambassadeurs est renouvelée tous les trois ans, mais dans la pratique, c'est un point en questionnement car il demande un gros travail de suivi. L'EICC nous a informé qu'il s'agissait d'un renouvellement explicite de la part des membres du dispositif, tandis que sur les 16 des 23 organisations interrogées ayant renouvelé leur adhésion, la majorité ignorait l'avoir fait (cette méthode semble devenir implicite).

Sur la participation des ambassadeurs au dispositif :

- Les ambassadeurs participent de manière active (viennent nombreux et de manière régulière aux réunions).
→ **A NUANCER** : 83% des organisations interrogées ont déjà participé à un ou plusieurs événements organisés par l'EICC, ce qui peut aller dans le sens d'une participation active. Toutefois, cette participation ne semble pas être régulière (événements non réguliers et territoire vaste rendant difficile de se rendre sur place).
- Le dispositif met en lien les ambassadeurs.
→ **A NUANCER** : Le dispositif met en lien les ambassadeurs car dans les 57% des organisations ayant répondu obtenir des avantages à être membre, parmi ces avantages se trouvent "nouvelles relations". Toutefois, la plupart des ambassadeurs en lien ne savent pas qu'ils sont ambassadeurs.
- Les ambassadeurs communiquent via leur site internet et leur documentation sur le Bien et le dispositif.
→ **OUI** : 87% des ambassadeurs arborent le logo du dispositif sur leur site internet, dans leur documents de communication et parfois même dans leurs locaux en signe d'appartenance et pour la visibilité de leur implication. Également 87% des organisations interrogées diffusent des informations sur le Bien.

Sur la valorisation de la démarche d'inscription :

- Chaque ambassadeur valorise l'inscription via l'action labellisée au moment de leur inscription au dispositif (action obligatoire et en lien avec l'inscription).
→ **OUI** : Toutes les organisations ont une action labellisée (23), qui est soit leur activité principale (11), soit leur activité secondaire (12).

- L'action labellisée doit être en lien avec l'objet de l'inscription donc l'agropastoralisme méditerranéen ou les paysages culturels.
→ **OUI** : Toutes les actions menées sont en lien avec l'agropastoralisme (12) ou les paysages culturels (11).
- Des actions de valorisation sont mises en place entre ambassadeurs d'un même périmètre (même département, même commune, etc).
→ **OUI** : Il existe quelques initiatives de valorisation du Bien dans un même périmètre, celui du Causse Méjean où six acteurs se concertent pour créer des actions (exemple du festival "Vivre le Méjean") mais via un réseau informel.

Sur l'intérêt de participer au dispositif :

- Le dispositif met en réseau les acteurs privés pour monter des projets ensemble et mutualiser les actions comme la communication à destination des touristes (par filière).
→ **NON** : Les acteurs privés interrogés ont vu leur communication mutualisée se multiplier par deux entre avant 2012 et après 2015, mais cela n'est pas dû au dispositif car la plupart ne sait pas identifier les autres ambassadeurs.
- Faire partie du dispositif certifie l'activité de l'ambassadeur (démarche qualité obligatoire pour être ambassadeur).
→ **OUI** : Faire partie du réseau c'est avoir une démarche qualité et être adhérent d'un Office du tourisme certifiant l'activité touristique de l'organisation.
- Le dispositif permet un partenariat avec le gestionnaire des C&C pour être mis en avant dans le territoire en tant que site touristique et pour avoir des informations et expertise sur le territoire reconnu.
→ **A NUANCER** : Même si les organisations membres du dispositif sont en lien avec l'EICC via l'animation du dispositif et en cas de questions relatives au lien, nous pouvons voir qu'un partenariat avec l'Entente ainsi que son expertise sur des projets sont des attentes des organisations.

Sur les apports du dispositif :

- Le dispositif apporte de la visibilité aux organisations grâce au logo (vu comme un label).
→ **OUI** : 87% des organisations utilisent le logo et disent que cela leur apporte de la visibilité.
- Être membre permet une relation privilégiée avec l'Entente (l'EICC est vu comme un acteur ressource, comme un expert sur la thématique du Bien).
→ **A NUANCER** : Faire partie du dispositif apporte aux organisations une relation privilégiée avec l'EICC, elles sont connues et reconnues par le gestionnaire. Toutefois, comme nous avons déjà pu le voir, les organisations souhaitent plus de liens (conseils, expertises).
- Le dispositif permet de créer du lien entre les ambassadeurs grâce aux animations proposées.
→ **A NUANCER** : Si le dispositif crée du lien entre les ambassadeurs grâce aux animations proposées, ces dernières sont considérées trop peu nombreuses (cf. tableau AFOM).

Sur les liens créés entre ambassadeurs :

- Les ambassadeurs s'identifient entre eux. Ils se sentent appartenir au réseau.
→ **A NUANCER** : Non, les ambassadeurs ne s'identifient pas entre eux. Toutefois, 65% disent se sentir appartenir au réseau.
- Les ambassadeurs communiquent sur les autres ambassadeurs (leurs actions ou comme autres destinations touristiques).
→ **A NUANCER** : Seulement 35% des organisations communiquent sur les autres

ambassadeurs. Cette communication se fait uniquement à cause de la proximité géographique (par exemple le même département) ou du partage d'une même activité (par exemple entre activités de loisirs).

D. Difficultés rencontrées et perspectives

1) Difficultés rencontrées

La première étape de notre travail a été de confectionner une liste préalable d'acteurs et de personnes ressources. Il faut être vigilant car les personnes déclarées comme ressources peuvent présenter une connaissance limitée des relations de sa structure. Pour cela, une deuxième rencontre avec une deuxième personne ressource permettrait de croiser et compléter les informations reçues lors d'un premier entretien. De plus, certains acteurs, par leur statut dans l'organisation par exemple, n'avaient pas connaissance de l'entièreté des relations qu'entretenait leur structure avec les organisations présentes sur notre liste. La réalisation d'un entretien avec plusieurs membres de l'organisation interrogée faciliterait le travail de réflexion autour des liens entretenus et permettrait la retranscription complète du réseau.

Il existe quelques particularités dans notre enquête qui induisent des biais dans l'analyse statistique et l'objectivité des résultats. Dans un premier temps, les relations individuelles se sont parfois mélangées avec les relations professionnelles. Dans le cas, par exemple, où l'acteur s'exprime pour lui et non pour son entreprise ou association. Dès lors, il devient difficile pour l'enquêteur et pour la personne enquêtée de dissocier l'individu de la structure, notamment chez les petites organisations.

Un autre biais ressort lors de certains entretiens, notamment lorsque la personne rencontrée succédait à la personne à l'initiative de l'inscription au réseau des Ambassadeurs. Ces erreurs ou absences de réponses impliquent donc une potentielle inexactitude de nos résultats.

Une autre difficulté a pu être notée dans la collecte des données, puisqu'il a fallu rentrer manuellement ces dernières dans des tableaux : cela a pris du temps et des erreurs de traitement ont pu être commises.

D'autres aléas sont intervenus pendant l'enquête, notamment lors du questionnaire sociométrique, il est apparu que certaines organisations voyaient les communes comme des localisations plus que des institutions, ce pourquoi parfois elles avaient une relation au territoire et non pas avec l'institution gestionnaire de ce territoire. Par exemple, un ambassadeur qui se rend sur une commune pour y pratiquer son activité sans pour autant être en lien direct avec la mairie de la commune.

Nous avons également relevé que les ambassadeurs peuvent avoir des actions unilatérales et pour autant y voir une relation/un lien avec une autre structure. C'est le cas par exemple lorsque l'organisation communique sur une autre sans être directement en lien avec cette dernière et en n'obtenant aucun avantage en retour.

Nous avons choisi des pas de temps pour analyser le réseau des ambassadeurs, de sa création en 2012 à aujourd'hui en 2022, en prenant en compte des organisations créées avant 2012. Toutefois, nous avons interrogé un ambassadeur dont l'organisation a été vendue en décembre 2021, et qui souhaite toujours faire partie du réseau via sa nouvelle entreprise (qui est une partie de son ancienne entreprise).

Nous l'avons interrogé sur son ancienne activité puisque ce qui nous intéressait était d'analyser ses relations et sa participation à la démarche d'inscription des Causses et des Cévennes jusqu'en 2021.

2) Perspectives

Notre enquête s'étant concentrée sur le cas des entreprises et associations, il serait intéressant de réaliser une analyse des réseaux sociaux des auto entrepreneurs et organisations dont le statut juridique n'était pas renseigné, tout aussi impliqués sur le territoire Causses et Cévennes.

Notre étude présente cependant quelques avantages non négligeables quant à sa réutilisation à l'avenir. En effet, il s'agit de la deuxième utilisation de cette méthode, utilisée une première fois dans la Chaîne des Puys - Faille de Limagne. Ce travail prouve l'adaptabilité et la reproductibilité de cette méthode d'enquête.

Ce travail se situant dans une thèse de doctorat, et plus largement du projet Valo-Sites, nous pouvons observer ces résultats dans un cadre plus général afin d'en comprendre pleinement l'intérêt. En effet, notre travail pourra être approfondi par la suite dans le cadre du travail de thèse de Camille Castelain, qui offrira une analyse plus complète de ces réseaux sociaux des entreprises impliquées dans une démarche de valorisation du territoire. En effet, nous avons recueilli des données sur les relations des acteurs privés avec les acteurs publics, qui seront traités ultérieurement.

Conclusion

La démarche d'inscription des Causses et des Cévennes au titre de paysage culturel vivant de l'agropastoralisme méditerranéen a été une opportunité et fût à l'origine d'une grande mobilisation d'acteurs publics des quatre départements concernés. Compte tenu de l'important rayonnement et la possibilité accrue de retombées économiques résultant de cette inscription, un dispositif a été mis en place par les gestionnaires du Bien Unesco, celui des Ambassadeurs, afin que les acteurs privés des domaines touristique et agrotouristique regroupés en son sein, s'approprient l'inscription du Bien Causses et Cévennes.

Nous nous sommes questionnés au cours de cette étude sur l'implication des acteurs privés, via un dispositif formel, dans la valorisation de l'inscription des Causses et Cévennes au patrimoine mondial de l'Unesco. Depuis 2011, l'impact général de l'inscription est positif et 40% des 23 organisations interrogées font un lien entre l'inscription et les changements économiques dans leur activité, ce qui n'était pas le cas dans notre autre zone d'étude, la Chaîne des Puys - Faille de Limagne. Il reste cependant à nuancer certains aspects, notamment dû aux effets peu observables et quantifiables par les 23 organisations interrogées. Cependant, l'effervescence suscitée par l'inscription ne semble pas s'être essoufflée pour les organisations mobilisées au sein du dispositif des Ambassadeurs, qui pour nombre d'entre eux continuent de valoriser l'inscription et de créer des projets en interne directement en lien avec le Bien.

L'analyse sociométrique révèle que le réseau a vu les relations augmenter et se densifier entre avant 2012 et après 2015. Les acteurs isolés au départ ne le sont plus aujourd'hui. Les liens non marchands ont également augmenté, montrant une volonté d'implication des acteurs privés pour valoriser le Bien avec des relations réciproques. Le bilan du dispositif par les acteurs publics et privés permet également de mettre en avant cette volonté.

De manière générale, les acteurs sont en lien avec des acteurs proches géographiquement. Ils créent même des réseaux informels de proximité et ne sont pas spécialement au courant que leurs voisins sont aussi ambassadeurs. Cela répond à leur souhait de s'impliquer dans la vie locale et de créer une dynamique territoriale. On remarque que l'échelle pertinente pour valoriser le patrimoine aux yeux des organisations interrogées est l'échelle locale, en l'occurrence les Causses pour certains et les Cévennes pour d'autres. Une division géographique forte existe entre les acteurs qui se trouvent dans le nom du Bien Unesco : Causses et Cévennes, avec Florac, siège du gestionnaire principal entre les deux zones géologiques. Pour la majorité d'entre eux, ils ne connaissent pas les anciens projets de candidature sur la liste du PMU, précédant l'inscription Unesco des Causses et Cévennes. Ils ne regrettent pas, de fait, ces anciens projets et sont fiers que le territoire soit reconnu pour l'agropastoralisme.

Ils souhaitent ainsi développer un sentiment d'appartenance pour ce Bien Unesco et valoriser son inscription via des actions en interne et des échanges entre eux. Pour ce faire, les acteurs privés, mais aussi les acteurs publics, disent vouloir continuer leur implication dans le dispositif des ambassadeurs et proposent des pistes d'amélioration. En l'occurrence, ils souhaiteraient une animation plus rapprochée, quitte à ce qu'elle soit répartie dans les différents départements du Bien. Ils aimeraient enfin ouvrir le dispositif à d'autres acteurs importants pour le maintien, la gestion et la valorisation du paysage culturel agropastoral des Causses et des Cévennes : les élus locaux, mais surtout les éleveurs.

Bibliographie & Webographie

A. Bibliographie

Association Demain la Terre !. 2019. Vers un Géoparc en Centre Hérault – Phase 1 : 2019-2021, version 9, octobre 2019. 24 p.
https://demainlaterre.fr/sites/default/files/pages/191029_geoparc-herault-presentation_phase1_v9_com.pdf

Barnes J. A. 1979. Network analysis : orienting notion, rigorous technique or substantive field of study ? In perspectives on Social Network Research, Holland P. W. and Leinhardt S. (Eds), New York Academic Press.

Blanchet A. et Gotman O. 2010. L'enquête et ses méthodes. L'entretien. Armand Colin, 125p.

Bosredon A. 2008. « Comment concilier patrimonialisation et projet urbain ? Le classement au Patrimoine mondial de l'Unesco de la vieille ville de Harar (Éthiopie) ». *Autrepart*, vol. 3, n° 47, pp. 125-147.

Burt R. S. 1995. Le capital social, les trous structuraux et l'entrepreneur. *Revue française de sociologie*, 36 :4, p. (çç-628. <https://doi.org/10.2307/3322448>

Carillet J.-B. et al. Lot, Aveyron et Vallée du Tarn. Lonely Planet Publications, 166p.

Combessie J.-C. 2003. La méthode en sociologie. Repères 194. La Découverte, 123p.

Communauté de communes Gorges Causses Cévennes. 2020. COPIL Grand Site des Gorges du Tarn, 8 septembre 2020, Le Massegros. 74 p. <https://fr.calameo.com/books/00303466756c29076eb6d>

Communauté de communes Vallée de l'Hérault. 2010. Dossier de Candidature Grand Site de Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault, Label Grand Site de France. 72 p.
<https://grandsitedefrance.com/images/stories/pdf/St%20Guilhem%202010.pdf>

Communauté de communes Vallée de l'Hérault. 2016. Dossier de candidature au renouvellement du label Grand Site de France Gorges de l'Hérault. 82 p.
https://grandsitedefrance.com/images/stories/Label/dossier_label_gorges_herault_vf_ok.pdf

Conseil Départemental de la Lozère. 2020. Couleurs Lozère Magazine, n°53, juillet/ août/septembre 2020. « La transhumance reconnue au Patrimoine de l'Unesco, p.19.
<https://fr.calameo.com/read/000357500c23f0d9f36e4>

Degenne A., Forsé M. 1994. Les réseaux sociaux : une analyse structurale en sociologie. Armand Colin, Paris, 263p.

Dossier de candidature. Les Causses et les Cévennes, Paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen, 2011, 3347p.

Kaufmann J.-C. 2007. L'enquête et ses méthodes. L'entretien compréhensif. Armand Colin, 125p.

Laumann et al., 1983. The Boundary Specification Problem in Network Analysis. In applied network analysis. Burt R. and Minor M. (Eds), Sage Publications.

Lenoir A. 2020. Trésors de l'Unesco en France. Belles Balades éditions, 221p.

Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture, 1996. Réserves de Biosphère : La stratégie de Séville et le cadre statutaire du réseau mondial, Paris, 20p.

Parc National des Cévennes. 2013. Charte Parc National des Cévennes, Réserve de Biosphère des Cévennes, Paysage Culturel des Causses et des Cévennes. Charte approuvée par décret n°2013-995 du 8 novembre 2013. 200 p.
<https://www.cevennes-parcnational.fr/fr/le-parc-national-des-cevennes/la-charte>

Réseau des Grands Sites de France. 2022. Le Réseau des Grands Sites de France, Dossier de presse 2022. 25 p. https://www.grandsitedefrance.com/images/stories/cp/dp-rgsf-2022_web.pdf

Ruch J. « Patrimoine et mémoire protestants », *Revue d'Alsace* [En ligne], 143 | 2017, mis en ligne le 01 septembre 2019, consulté le 26 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/alsace/2597> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/alsace.2597>

Syndicat Mixte d'étude et de pilotage du Grand Site du Cirque de Navacelles. 2016. Dossier de candidature. Label Grand Site de France. Grand Site du Cirque de Navacelles, Territoire des Causses et des Cévennes, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen. 124 p.
https://grandsitedefrance.com/images/stories/Label/Dossier_Candidature_Navacelles_PARTIE-A_et_B-Juin_2016-BD.pdf

UNESCO. 2007. Décisions adoptées lors de la 31^e session du Comité du Patrimoine mondial, Christchurch, 2007. 234 p. <https://whc.unesco.org/archive/2007/whc07-31com-24f.pdf>

UNESCO. 2007. Point 8B de l'ordre du jour provisoire : Propositions d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial. 38 p. <https://whc.unesco.org/archive/2007/whc07-31com-8bf.pdf>

Vicente J. et al. 2018. Les fondements micro du changement structurel régional : Que nous enseignent vingt-cinq ans de proximités ? *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, 5 :5-6, p. 1013-1040. <https://doi.org/10.3917/rru.185.1013>

Vilatte J.-C. (2007). L'entretien comme outil d'évaluation. Formation « Evaluation » 1-4 décembre 2007 à Lyon.
<https://docplayer.fr/17385217-Formation-evaluation-1-4-decembre-2007-a-lyon-l-entretien-comme-outil-d-evaluation.html>

B. Webographie

Actu. Fr. Occitanie. Métropolitain. (2021). Hérault, le pays cœur d'Hérault candidat pour être géoparc mondial Unesco. [Consulté le 01/06/22]
https://actu.fr/occitanie/gignac_34114/herault-le-pays-coeur-d-herault-candidat-pour-etre-un-geoparc-mondial-unesco_45790087.html

Agriculture.gouv. (2020). [consulté le 20/04/2022]
<https://agriculture.gouv.fr/la-transhumance-reconnue-au-patrimoine-culturel-immateriel-en-france-premiere-etape-vers-une>

Aguillaume, Courvoisier. (2011) L'inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco : un instrument de marketing territorial. [consulté le 21/08/22]
http://urbanisme-horloger.ch/wp-content/uploads/2018/02/Linscription-au-patrimoine-mondial-de-l-UNESCO-un-instrument-de-marketing-territorial_Congr%C3%A8s-Marketing-trends_2011-01-1.pdf

Aguillaume, Courvoisier. (2021). Labellisation Unesco... et après ? Les cas suisses de l'urbanisme horloger et des vignobles en terrasses. [consulté le 21/08/22] <https://journals.openedition.org/teoros/10719>

Artisans bâtisseurs en pierres sèches. [consulté le 25/04/2022] <http://www.pierreseche.fr/abps/>

Atlantico. [consulté le 20/04/2022] <https://atlantico.fr/article/atlantico-light/la-transhumance-des-cevennes-veut-son-inscription-au-patrimoine-mondial-de-l-humanite>

Aveyron environnement. [consulté le 01/06/22] <http://www.aveyron-environnement.com/index.php/syndicat-mixte-conservatoire-larzac-templiers-et-hospitaliers>

Aveyron. [consulté le 19/04/22] <https://aveyron.com/art-de-vivre/sainte-anne-mobilisee-pour-la-reconnaissance-des-gants-de-millau-pa-r-lunesco>

Chemins de Compostelle. [consulté le 13/04/2022] <http://www.cheminscompostelle-patrimoinemondial.fr/fr>

Cirque de Navacelles. [consulté le 09/05/22] <https://www.cirquenavacelles.com/>

Cœur Hérault. Demain la terre ! Vers un géoparc centre hérault. [Consulté le 01/06/22] <https://www.coeur-herault.fr/leader/les-projets/demain-la-terre-vers-un-geoparc-en-centre-herault>

CPIE Causses méridionaux. [consulté le 03/05/22] <http://www.cpie-causses.org/web/spip.php?rubrique138>

Culture. Gouv. Communiqué de presse. L'art de la construction en pierre sèche. [consulté le 25/04/2022] <https://www.culture.gouv.fr/Presse/Communiqués-de-presse/L-art-de-la-construction-en-pierre-seche-savoir-faire-et-techniques-reconnu-patrimoine-culturel-immateriel-de-l-humanite-par-l-UNESCO>

Duval et al. (2020). Un label qui ne dit pas son nom : l'inscription au patrimoine mondial. Examen critique et enjeux territoriaux d'une terminologie. [consulté le 21/08/22] <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02969553/>

Duvivier. (2021). La création d'espaces naturels protégés stimule-t-elle le développement économique local ? Une revue de la littérature. [consulté le 21/08/22] https://www.cairn.info/revue-d-economie-politique-2021-6-page-849.htm?casa_token=qehBrbwFEUAAAAA:AI GOQLSjf4aYavMu5nwqtBRhGyiH7XnX7d0RggYozA_cUVkQSR51DF3L7IGcdnQFBzMAR EE7ElgrNg

Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes. Gouvernance. [consulté le 06/04/22] <http://www.causses-et-cevennes.fr/qui-sommes-nous/gouvernance/entente-interdepartementale-causses-cevennes/>

Fédération française des professionnels de la pierre sèche. [consulté le 25/04/2022] <http://www.professionnels-pierre-seche.com/unesco.html>

Florent. (2012). L'utilisation du label Unesco dans la communication touristique. Entre choix et contrainte. [consulté le 21/08/22] <https://www.erudit.org/en/journals/teoros/1900-v1-n1-teoros0270/1012238ar/abstract/>

France 3 régions. (2015). [consulté le 01/06/22] <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/larzac/aveyron/viaducs-garabit-millau-seront-ils-jour-c-lasses-au-patrimoine-unesco-747887.html>

France bleu. La transhumance désormais inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco. [consulté le 25/04/22] <https://www.francebleu.fr/infos/agriculture-peche/la-transhumance-desormais-inscrite-au-patrimoine-culturel-immateriel-de-l-unesco-1591199942>

Géoparc Hérault. Etat d'avancement. [Consulté le 01/06/22] <https://geoparc-herault.fr/?EtatAvancement>

Gorges de l'Hérault. Opération Grand Site. [consulté le 09/05/22] <https://gorgesdelherault.fr/>

Grand Site de France. Les sites membres : Les gorges du Tarn de la Jonte et des Causses. [consulté le 09/05/22] <https://www.grandsitedefrance.com/component/content/article/18-les-sites-membres/73-gorges-du-tarn-de-la-jonte-et-des-causses.html>

Grand Site de France. Présentation générale. [consulté le 09/05/22] <https://www.grandsitedefrance.com/>

Honore Magazine. (2020). La ganterie française en route vers l'Unesco. [consulté le 19/04/22] <https://lhonoremagazine.com/2020/06/26/la-ganterie-francaise-en-route-vers-lunesco/>

Journal de Millau. (2021). <https://www.journaldemillau.fr/2021/06/27/le-gant-a-lunesco-un-projet-denvergure-et-de-travail-sur-le-long-terme/>

Journal de Millau. (2022). Larzac : les patrimoines culturels s'exposent à la légion. [consulté le 19/04/22] <https://www.journaldemillau.fr/2022/04/02/larzac-les-patrimoines-culturels-sexposent-a-la-legion/>

Journal de Millau. (2022). Unesco, l'appel du pied de la ganterie du pays de Millau. [consulté le 19/04/22] <https://www.journaldemillau.fr/2022/02/24/unesco-lappel-du-pied-de-la-ganterie-du-pays-de-millau/>

La Dépêche. (1998) Le Larzac en héritage. [consulté le 01/06/22] <https://www.ladepeche.fr/article/1998/11/21/121749-le-larzac-en-heritage.html> - consulté le 01/06/2022

La Dépêche. (2006). Unesco : Dix-huit grottes sortent de l'ombre. [consulté le 01/06/22] <https://www.ladepeche.fr/article/2006/04/20/70768-unesco-dix-huit-grottes-sortent-de-l-ombre.html>

La Dépêche. (2012) [consulté le 01/06/22] [Millau. Les viaducs de l'extrême militent pour l'Unesco - ladepeche.fr](https://www.ladepeche.fr/article/2012/01/25/1269383-millau-et-garabit-les-viaducs-de-l-extreme-candidats-a-l-unesco.html)

La Dépêche. (2012). Millau et Garabit, les viaducs de l'extrême candidats à l'Unesco. [consulté le 01/06/22] <https://www.ladepeche.fr/article/2012/01/25/1269383-millau-et-garabit-les-viaducs-de-l-extreme-candidats-a-l-unesco.html>

La Gazette des Communes. (2006). 18 grottes françaises candidates au patrimoine mondial. [consulté le 01/06/22] <https://www.lagazettedescommunes.com/17582/18-grottes-francaises-candidates-au-patrimoine-mondial/>

Le Monde. (2011). [Consulté le 01/06/22] https://www.lemonde.fr/politique/article/2011/10/05/nicolas-sarkozy-rend-hommage-au-protestantisme-cevenol_1582472_823448.html

Le Progrès. (2015). [consulté le 01/06/22] <https://www.leprogres.fr/haute-loire/2015/10/19/garabit-et-millau-bientot-l-unesco-pour-les-viaducs-d-e-l-extreme>

Louvalat. [consulté le 25/04/2022] <https://www.louvalat.fr/>

MAB France. Construire un réseau d'acteurs. [consulté le 13/04/2022] <https://www.mab-france.org/fr/nos-ambassadeurs/construire-un-reseau-deco-acteurs/>

MAB France. Réserve de biosphère. [consulté le 13/04/2022] <https://www.mab-france.org/fr/reserve-de-biosphere/cevennes/>

Magazine Aveyron. [consulté le 01/06/22] https://aveyron.fr/sites/default/files/documents/MagazineAveyron/aveyron_166.pdf

Media 12. (2015) [consulté le 19/04/22] <https://www.media12.fr/la-ganterie-de-millau-sur-le-chemin-de-lunesco/>

Midi Libre. (2012). [consulté le 01/06/22] [Le Viaduc vise l'Unesco - midilibre.fr](http://www.midilibre.fr)

Midi Libre. (2020). Millau : la fête de la sainte anne de retour pour valoriser la ganterie. [consulté le 19/04/22] <https://www.midilibre.fr/2020/07/24/millau-la-fete-de-la-sainte-anne-de-retour-a-millau-pour-valoriser-la-ganterie-8993224.php>

Midi Libre. (2021). Comment la ganterie du pays de Millau file sa route vers l'Unesco. [consulté le 20/04/22] <https://www.midilibre.fr/2021/11/13/aveyron-comment-la-ganterie-du-pays-de-millau-file-sa-route-vers-lunesco-9924309.php>

Midi Libre. (2021). Le gant à l'Unesco. L'ambassadeur de Chine à Millau pour trois jours. [consulté le 19/04/22] <https://www.midilibre.fr/2021/09/23/le-gant-a-lunesco-lambassadeur-de-chine-a-millau-pour-trois-jours-9807470.php>

Millavois. (2020). Millau un pas de plus vers le graal pour la filière de la ganterie traditionnelle. [consulté le 19/04/22] <https://www.millavois.com/2020/05/03/millau-un-pas-de-plus-vers-le-graal-pour-la-filiere-de-la-ganterie-traditionnelle/>

Musée protestant. [Consulté le 01/06/22] <https://museeprotestant.org/>

My provence. [consulté le 20/04/2022] <https://www.myprovence.fr/les-guides/culture/musee/salon-de-provence/maison-de-la-transhumance>

Occitanie Sud de France. [consulté le 13/04/2022] <https://www.tourisme-occitanie.com/destinations/sites-unesco/chemins-de-saint-jacques-de-compostelle/>

Parc National des Cévennes. (2022°). Le renouveau de la pierre sèche. [consulté le 25/04/2022] <http://www.cevennes-parcnational.fr/fr/actualites/le-renouveau-de-la-pierre-seche>

Parc national des Cévennes. [consulté le 09/05/22] <http://www.cevennes-parcnational.fr/fr>

Parc National des Cévennes. Un territoire reconnu. [consulté le 13/04/2022] <https://www.cevennes-parcnational.fr/fr/le-parc-national-des-cevennes/un-territoire-reconnu/une-reserve-de-biosphere>

Parc naturel régional des Grands Causses. [consulté le 03/05/22] <https://www.parc-grands-causses.fr/>

Parcs naturels régionaux. [consulté le 03/05/22] <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/>

Patrimoine Environnement. (2020). Pierre sèche : Collecte d'infos pour l'Unesco. [consulté le 25/04/2022] <http://www.patrimoine-environnement.fr/pierre-seche-collecte-dinfos-pour-lunesco/> - consulté le 25/04/2022

Prigent. (2013). L'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, les promesses d'un label ? [consulté le 21/08/22] <https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2013-2-page-127.htm>

Prud'homme. (2008). Les impacts socio-économiques de l'inscription d'un site sur la liste du patrimoine mondial. [consulté le 21/08/22] <http://docplayer.fr/15236757-Les-impacts-socio-economiques-de-l-inscription-d-un-site-sur-la-liste-du-patrimoine-mondial-trois-etudes-1-remy-prud-homme-2.html>

Races Montagnes. (2020). Communiqué de presse. [consulté le 20/04/2022] <https://www.races-montagnes.com/fr/projet-pci-unesco/documents/communiqu-e-de-presse-coram-2020-06-02.pdf>

Races Montagnes. Transhumance. [consulté le 20/04/2022] <https://www.races-montagnes.com/fr/projet-pci-unesco/transhumance.php>

Réseau rural. (2020) [consulté le 20/04/2022] <https://www.reseaurural.fr/centre-de-ressources/actualites/la-transhumance-francaise-en-route-vers-le-patrimoine-mondial-de>

Site de l'Association Française de Pastoralisme. [consulté de 25/04/22] <http://www.pastoralisme.net/>

Société de l'Histoire du Protestantisme français. [Consulté le 01/06/22] <https://www.shpf.fr/>

Sud Ouest. (2019). Il y a 40 ans la Grotte de Lascaux. [consulté le 01/06/22] <https://www.sudouest.fr/dordogne/montignac/il-y-a-40-ans-la-grotte-de-lascaux-entrait-au-patrimoine-mondial-de-l-unesco-2380774.php#:~:text=Avec%20le%20Mont%2DSaint%2DMichel,patrimoine%20mondial%20de%20l'Unesco%20>

Sur les pas de Saint Jacques. Présentation. [consulté le 13/04/2022] <https://www.sur-les-pas-de-saint-jacques.fr/association/presentation/>

Tour Mag. (2006). [consulté le 01/06/22] https://www.tourmag.com/Les-concretions-des-grottes-francaises-bientot-classees-au-Patrimoine-Mondial_a13586.html

Unesco. (2011). Critères d'inscription à l'Unesco. [consulté le 03/05/22] <https://whc.unesco.org/fr/criteres/>

Unesco. (2011). Description du Bien des Causses et des Cévennes. [consulté le 10/04/22] <https://whc.unesco.org/fr/list/1153/>

Unesco. (2021). Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. [consulté le 26/07/22] <https://whc.unesco.org/fr/orientations/>

Unesco. [consulté le 20/04/2022]
<https://unesco.delegfrance.org/Les-savoir-faire-verrier-et-la-transhumance-candidats-a-l-inscription-sur-la>

Unesco. L'art de la construction en pierre sèche : savoir-faire et techniques. [consulté le 25/04/2022]
<https://ich.unesco.org/fr/RL/l-art-de-la-construction-en-pierre-seche-savoir-faire-et-techniques-01393>

Unesco. La transhumance déplacement saisonnier de troupeaux le long des routes migratoires en méditerranée et dans les alpes. [consulté de 25/04/22]
<https://ich.unesco.org/fr/RL/la-transhumance-deplacement-saisonnier-de-troupeaux-le-long-des-routes-migratoires-en-mediterranee-et-dans-les-alpes-01470>

World heritage. Experience switzerland. [consulté le 17/05/22]
<http://www.whes.ch/fr/association/748/1260/?oid=2324&lang=fr>

Table des annexes

Annexe 1 : Liste des initiatives agropastorales

Annexe 2 : Questionnaire pour les entretiens exploratoires

Annexe 3 : Questionnaire pour les entretiens semi-directifs

Annexe 4 : Guide d'accompagnement du questionnaire sociométrique

Annexe 5 : Guide d'entretien

Annexe 6 : Tableau de traitement des données du questionnaire semi-directif

Annexe 7 : Matrice formatée

Annexe 8 : Liste des organisations de notre échantillon

Annexe 9 : Liste des institutions

Annexe 10 : Liste des entretiens réalisés

Annexe 11 : Tableau des distinctions des organisations rencontrées

Annexe 12 : Tableau des dispositifs des organisations rencontrées

Annexe 13 : Tableau des projets entrepris dans le cadre de l'inscription des Causses et Cévennes

Annexe 14 : Tableau des labels qualités des organisations rencontrées

Annexe 15 : Engagement de non plagiat

Annexe 1 : Liste des initiatives agropastorales

	Département	Date	Projet	Acteurs impliqués
Initiative n°1	Gard	2015-2019	Installation d'un éleveur	Acteur public
Initiative n°2	Gard	2006-2008	Création d'une chèvrerie communale	Acteur public
Initiative n°3	Lozère	2012-2019	Création d'une maison du pastoralisme	Acteur public
Initiative n°4	Lozère	2016-2018	Restauration de la lavogne de Fretma	Acteur privé
Initiative n°5	Lozère	2015-2016	Restauration de cazelles	Acteur public
Initiative n°6	Lozère	2010-2012	Restauration de la lavogne de Drigas	Acteur privé
Initiative n°7	Gard	2017-2020	Installation d'un éleveur à Dourbies	Acteur public
Initiative n°8	Aveyron	2009	Restauration de la lavogne « Porte Sud »	Acteur privé
Initiative n°9	Aveyron	2018-2020	Réhabilitation d'une estive délaissée	Acteur public
Initiative n°10	Hérault	2012-EC	Réintroduction de l'élevage	Acteur public

Annexe 2 : Questionnaire pour les entretiens exploratoires

Entretien exploratoire

Profil de la personne interrogée

- 1) Nom et Prénom :
- 2) Intitulé du poste :
- 3) Ancienneté dans la structure :
 - a) Si absent au moment de la création du dispositif des Ambassadeurs, est-ce que quelqu'un d'autre était en charge ? Sinon, êtes-vous à l'origine de cette implication ?

Inscription des Causses et des Cévennes à l'Unesco

- 4) Quel a été le rôle de votre structure dans cette démarche d'inscription ? et une fois le bien inscrit ?
- 5) Votre organisation entreprend-elle des projets en lien avec l'inscription ?
- 6) Votre organisation participe-t-elle aux instances de gestion et/ou de gouvernance du bien Unesco ?
- 7) Votre organisation est-elle en lien avec les OT/ADT/CDT des autres départements concernés par le Bien ?
 - a) Si oui, lesquelles ?
 - b) Si oui, avez-vous créé des projets en lien avec l'inscription à l'Unesco ?

Dispositif des Ambassadeurs des Causses et des Cévennes

- 8) Votre organisation fait-elle partie du « réseau des Ambassadeurs » ?
 - a) si oui, depuis quand ?
 - b) si oui, comment votre structure s'est impliquée et s'implique dans ce dispositif ?
- 9) Pourquoi votre structure fait-elle-même partie des ambassadeurs « publics » ?
- 10) Quelles attentes votre structure avait de ce dispositif à l'origine et aujourd'hui ?
- 11) Quels sont, d'après vous, les objectifs de ce dispositif à l'origine et aujourd'hui (pour le territoire et pour les ambassadeurs) ?
 - a. *Demandez (si non divulgué) de quel territoire la personne parle*
- 12) Avez-vous remarqué un changement dans le dispositif depuis sa création ?
 - a. Si oui, quand ?
 - b. Si oui, lequel ?
- 13) SWOT 2013 (*si possible à hiérarchiser ?*)

Forces	Faiblesses
Opportunités	Menaces

14) SWOT aujourd'hui

Forces	Faiblesses
Opportunités	Menaces

- 15) Quelles recommandations pouvez-vous faire pour la suite de ce dispositif ?
- 16) Qui gère ce réseau ? Pourquoi les ADT et les CDT ? Pourquoi l'entente ? Les ADT et les CDT travaillent-ils ensemble ou séparément ? Pourquoi ? Si vous travaillez ensemble, comment le faites-vous ? Si vous travaillez séparément, faites-vous la même chose ? Quels sont vos rôles ?
- 17) Pourquoi les ambassadeurs doivent-ils être reliés à un OT ? Tous les OT sont-ils au courant du dispositif ? Les ambassadeurs sont-ils en lien avec les OT et/ou les ADT/CDT ? Pourquoi / comment ?
- 18) Qui peut s'inscrire au réseau ? Comment ont-été choisis les critères ? Qui souhaitez-vous avoir au sein du réseau ? Est-ce que ces critères et ces organisations ont changé depuis la création du dispositif (réduction ou élargissement) ?
- 19) Comment se déroule l'adhésion d'un ambassadeur à ce dispositif ?
 - a. Adhésion à l'initiative de :
 - b. Démarche qualité tourisme :
 - c. Acteurs du tourisme :
- 20) Comment se déroule le renouvellement de cette adhésion ?
 - d. Renouvellement à l'initiative de :
 - e. Délai de renouvellement :
 - f. Nombre de renouvellement jusqu'ici :
- 21) Comment se retrouvent les ambassadeurs ? Fréquence / localisation / organisation
- 22) Comment sont formés les ambassadeurs sont formés ?
- 23) Pouvez-vous me citer les ambassadeurs actifs dans le réseau (d'après vous) ?
- 24) D'après-vous qui dois-je absolument rencontrer parmi les ambassadeurs ? Pourquoi eux ?
- 25) Connaissez-vous un réseau similaire à celui des Ambassadeurs en lien avec l'inscription à l'Unesco ?

Espaces naturels protégés

- 26) Votre structure entreprend-elle des projets en lien avec d'autres biens inscrits à l'Unesco situés sur le Bien des Causses et des Cévennes ?
 - g. Si oui, quels biens ?
 - h. Si oui, quels projets ?
- 27) Votre structure entreprend-elle des projets en lien avec des Grands Sites de France et/ou Opération Grands Sites situés sur le Bien des Causses et des Cévennes ?
 - i. Si oui, quels GSF/OGS ?
 - j. Si oui, quels projets ?
- 28) Votre structure entreprend-elle des démarches de reconnaissance/d'inscription à l'Unesco actuellement ?
 - k. Si oui, lesquelles ?
 - l. Si oui, dans quel objectif ?
 - m. Si oui, avec d'autres acteurs ?

Marques et labels

29) Que pouvez-vous me dire du label Grand Site Occitanie ?

- a. Date de création :
- b. Créateurs :
- c. Objectifs :
- d. Critères pour être GSO :

Annexe 3 : Questionnaire pour les entretiens semi-directifs

Date : _____ Lieu : _____

Questionnaire des organisations impliquées

Vous

1/ Nom : _____

2/ Prénom : _____

3/ Intitulé du poste : _____

4/ Statut dans l'organisation : _____

5/ Ancienneté dans la structure : _____

Votre organisation

6/ Quel est le nom de votre organisation ? _____

7/ Quel est le statut juridique de votre organisation ? ☐ SA ☐ SAS ☐ SARL ☐ Association ☐ Autre :

8/ Dans quel domaine se situe votre organisation (toutes les activités de l'organisation en précisant l'activité principale et les activités secondaires) ?

- ☐ Hébergement ☐ Hôtels ☐ Campings ☐ Chambres d'hôtes ☐ Autre
- ☐ Activités de loisirs ☐ Culturelles ☐ Sportives ☐ Educatives ☐ Autre
- ☐ Restauration ☐ Tables ☐ Restaurants ☐ Restaurants gastronomiques ☐ Autre
- ☐ Production ☐ Artisanale ☐ Industrielle ☐ Agricole ☐ Autre
- ☐ Services ☐ Communication ☐ Point de vente ☐ Administratif ☐ Autre
- ☐ Autre : _____

9/ Diriez-vous que l'activité de votre organisation est en lien avec l'agropastoralisme ?

☐ Oui, directement ☐ Oui, indirectement ☐ Non (*si non évident, demander pourquoi*)

10/ Quelle est la date de création de votre organisation ? _____

11/ Votre organisation a-t-elle été rachetée ou fusionnée avec d'autres organisations ? ☐ Oui ☐ Non

a/ Si oui, de quand date la transaction ? _____

b/ Si oui, avec quel(s) autre(s) organisation(s) ? _____

12/ Où se trouvent les locaux de votre organisation ? _____

13/ Où se trouve le siège de votre organisation ? _____

14/ Cette organisation a-t-elle été créée dans la région Occitanie ? ☐ Oui ☐ Non

a/ Si oui, dans quel département ?

☐ Aveyron (12) ☐ Gard (30) ☐ Hérault (34) ☐ Lozère (48)

b/ Si vous deviez délimiter le territoire dans lequel vous vivez et travaillez au quotidien, lequel me diriez-vous ? _____

c/ A quel territoire vous sentez-vous appartenir ?

☐ Les Causses ☐ Les Cévennes ☐ Commune : _____

☐ Département : _____ ☐ Autre : _____

15/ Combien d'employés votre organisation emploie-t-elle (en ETP) ? _____

16/ Combien de bénévoles votre organisation compte-t-elle ? _____

17/ Quel est le chiffre d'affaires annuel moyen de votre organisation en euro ? (Possibilité si besoin de donner une fourchette)

2018 : _____ 2019 : _____ 2020 : _____ 2021 : _____

18/ Votre organisation a-t-elle déjà reçu des distinctions (labels, récompenses, prix) ? ☐ Oui ☐ Non

a/ Si oui, lesquelles ?

Nom de la distinction	Année d'obtention	Année de retrait	Renouvellement (Oui ou non)	Catégorie	Echelle

*Catégorie : environnementale / qualité du produit-production / sociale / patrimoniale / autre

* Echelle : locale / régionale / nationale / internationale

19/ Votre organisation fait-elle partie d'autres réseaux / syndicats / associations / regroupements d'organisation / incubateurs d'organisations ? ☐ Oui ☐ Non

a/ Si oui,

Nom du réseau	Année d'entrée	Participation (active ou non)	Type de réseau (formel ou non)	Thématique	Critères d'entrée	Echelle

20/ Avez-vous remarqué un changement dans l'activité de votre organisation depuis 2011 ?

☐ Oui ☐ Non

a/ Si oui, quel type de changement et de quelle importance ? (1) Importante baisse (2) Légère baisse (3) Pas d'évolution (4) Hausse (5) Importante Hausse

☐ Variation de la clientèle : note : __

☐ Variation de la production : note : __

☐ Variation du chiffre d'affaires : note : __

☐ Autre changement : _____ note : __

b/ Si oui, faites-vous un lien avec l'inscription des Causses et des Cévennes au patrimoine mondial de l'Unesco ? ☐ Oui ☐ Non

i/ Si oui, de quelle manière ? ☐ Directe ☐ Indirecte

ii/ Si oui, quel type de lien ?

☐ Augmentation de la visibilité de l'organisation

☐ Augmentation du nombre de clients

☐ Augmentation de la qualité perçue de l'organisation

☐ Autre : _____

iii/ Si oui, depuis quelle année ? _____

21/ Quel serait l'impact de la perte de la reconnaissance Unesco des Causses et des Cévennes sur votre activité ?

☐ Impact économique très négatif ☐ Impact économique moyennement négatif ☐ Pas d'impact économique ☐ Impact économique moyennement positif ☐ Impact économique très positif

Inscription des Causses et des Cévennes à l'Unesco

22/ Connaissez-vous des démarches d'inscription à l'Unesco dans le périmètre des Causses et des Cévennes (réalisée, non aboutie, en cours) ? ☐ Oui ☐ Non (si non, leur montrer la liste)

a/ si oui, lesquelles ?

	Patrimoine mondial de l'Unesco	Patrimoine culturel immatériel
Inscrit	☐ Causses et Cévennes, agropastoralisme méditerranéen ☐ Réserve de Biosphère des Cévennes ☐ Chemins de St-Jacques de Compostelle	☐ Construction en pierre sèche
Démarche en cours	☐ Géoparc Hérault	☐ Filière de la ganterie ☐ Transhumance
Démarche non aboutie	☐ Monuments Templiers Hospitaliers ☐ Protestantisme Cévenol ☐ Ponts de Garabit et Millau ☐ Grottes karstiques	

b/ Si oui, qu'avez-vous pensé de ce(s) projet(s) ?

c/ Si oui, avez-vous participé au(x) projet(s) ? ☐ Oui ☐ Non

i/ Si oui, comment ?

d/ Si oui, que pensez-vous du nombre de projets ?

e/ Pour vous, à quelle échelle doivent se faire les projets de territoire autour de la valorisation de patrimoine ?

☐ Commune : _____ ☐ Communauté de communes : _____
☐ Département : _____ ☐ Autre : _____ ☐ Ne sait pas

23/ Avez-vous eu connaissance de la démarche d'inscription des Causses et des Cévennes avant l'inscription en 2011 à l'Unesco ? ☐ Oui ☐ Non

a/ Si oui, en quelle année ?

b/ Si oui, comment ?

c/ (si connaissance de projets antérieurs : protestantisme, templiers hospitaliers), qu'avez-vous pensé du changement de projet ?

24/ Que pensez-vous de l'intitulé « Causses et Cévennes » ?

25/ Que pensez-vous de l'intitulé « paysage de l'agropastoralisme méditerranéen » ?

26/ L'organisation a-t-elle soutenu la démarche d'inscription à l'Unesco ? ☐ Oui ☐ Non

a/ Si oui, comment ? _____

- ☐ En communiquant sur la démarche
- ☐ En participant à des événements (colloque sur l'agropastoralisme)
- ☐ En participant à des réunions de l'AVECC (Association de Valorisation de l'Espace Causses et Cévennes)
- ☐ En la soutenant ouvertement par oral ou écrit
- ☐ Autre : _____

b/ Si oui, pourquoi ? _____

c/ Si oui, depuis quand ? _____

27/ L'organisation diffuse-t-elle des informations sur l'inscription des Causses et des Cévennes au patrimoine mondial de l'Unesco ? ☐ Oui ☐ Non

a/ Si oui, quels moyens utilisez-vous pour communiquer sur ce sujet ?

- ☐ Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, etc.)
- ☐ Sites internet
- ☐ Flyers
- ☐ Communication informelle (bouche à oreille)
- ☐ Autre(s) : _____

b/ Si oui, auprès de quel(s) public(s) communiquez-vous sur le bien Unesco ?

- ☐ Habitants (locaux)
- ☐ Entreprises
- ☐ Associations
- ☐ Touristes
- ☐ Scolaires
- ☐ Autre : _____

c/Si oui, depuis quand ? _____

d/ Si oui, pourquoi ? _____

- ☐ Présentation générale du territoire
- ☐ Fierté de travailler dans le territoire reconnu
- ☐ Souhait d'utiliser l'aura de l'inscription Unesco comme reconnaissance internationale
- ☐ Souhait d'augmenter l'attractivité de l'organisation
- ☐ Présentation de l'implication de l'organisation dans le territoire et sa gestion
- ☐ Présentation de l'implication de l'organisation dans le réseau d'organisation du territoire
- ☐ Autre : _____

28/ L'organisation entreprend-t-elle des projets en lien avec l'inscription des Causses et des Cévennes au patrimoine mondial de l'Unesco ? ☐ Oui ☐ Non

a/ Si oui, pouvez-vous décrire ce(s) projet(s) (date de début, durée, partenaires, objectifs) ?

29/ L'organisation participe t'elle aux instances de gestion et/ou de gouvernance du bien Unesco ?

☐ Oui ☐ Non

a/ Si oui, auxquelles ?

☐ Conférence territoriale ☐ Groupe de travail ☐ Conseil scientifique ☐ AVECC

☐ Autre : _____

Réseau des Ambassadeurs Unesco Causses et Cévennes

30/ Depuis quand votre organisation fait-elle partie du réseau des Ambassadeurs ? _____

a/ Si depuis plus de 3 ans, avez-vous renouvelé votre adhésion ? _____

i/ si oui, pourquoi ? _____

ii/ si non, pourquoi ? _____

b/ Comment avez-vous connu le réseau des Ambassadeurs ? _____

☐ Initiative de l'organisation

☐ Communication par l'Entente interdépartementale

☐ Communication par un co-gestionnaire (PNC, PNR-GC, GSF CN, GSF GT, CPIE CM)

☐ Communication par l'Office de Tourisme : _____

☐ Lien avec une organisation déjà membre

☐ Bouche à oreille

☐ Autre : _____

c/ Comment vous êtes-vous inscrit ?

☐ Office de Tourisme ☐ Entente Interdépartementale ☐ Autre : _____

d/ A quel Office de Tourisme êtes-vous rattaché ? _____

e/ Quelle activité avez-vous labellisé en tant qu'Ambassadeur ? _____

i/ Depuis quand pratiquez-vous cette activité ? _____

ii/ Est-ce votre activité principale ? _____

iii/ Souhaiteriez-vous labelliser des activités supplémentaires ? ☐ Oui ☐ Non

iv/ Si oui, lesquelles ? _____

f/ Pratiquez-vous d'autres activités en lien avec le Bien Unesco ? ☐ Oui ☐ Non

i/ Si oui, lesquelles ?

☐ Agropastoralisme ☐ Tourisme ☐ Autre : _____

h/ Lors de votre inscription au réseau des Ambassadeurs, vous a-t-on demandé si vous aviez une démarche qualité ? ☐ Oui ☐ Non

i/ Si oui, quelle(s) démarche(s) ? _____

ii/ Sont-elles toujours d'actualité ? ☐ Oui ☐ Non

iii/ Depuis, avez-vous d'autres démarches qualité ? ☐ Oui ☐ Non

I/ Si oui, lesquelles ? _____

II/ Si oui, depuis quand ? _____

i/ Quelles raisons aviez-vous d'adhérer au réseau des Ambassadeurs ?

(3 maximum à classer dans l'ordre)

- ☐ Acquérir une reconnaissance vis-à-vis des partenaires
- ☐ Acquérir une reconnaissance vis-à-vis des clients
- ☐ Réaliser de la publicité pour l'organisation
- ☐ Obtenir une ouverture internationale
- ☐ Par fierté de travailler dans le territoire reconnu
- ☐ Participer à un réseau d'organisations
- ☐ Créer un partenariat / rapprochement avec l'Entente interdépartementale des C&C
- ☐ Participer à des réunions thématiques
- ☐ Montrer un intérêt pour la démarche Unesco en tant que telle (patrimoine)
- ☐ S'impliquer dans la vie locale
- ☐ S'impliquer dans la gestion du bien Unesco en tant qu'espace naturel protégé
- ☐ Montrer un attachement à la région / au département / au territoire
- ☐ Montrer un intérêt à l'agro-sylvo-pastoralisme
- ☐ Autre : _____

j/ Cet engagement apporte-il à votre organisation des avantages ? ☐ Oui ☐ Non

i/ Si oui, quels éléments vous apportent-ils (à hiérarchiser) ?

- ☐ Accès à de nouvelles connaissances/événements envoyés sur le Bien
- ☐ Accès à des formations
- ☐ Visibilité (communication privilégiée : logo, charte graphique)
- ☐ Popularité
- ☐ Avantages financiers
- ☐ Avantages matériels (ex : documentation pour les visiteurs)
- ☐ Mise en avant des valeurs de l'organisation
- ☐ Relations avec de nouvelles organisations
- ☐ Renforcement des relations déjà existantes avec d'autres organisations
- ☐ Création d'une relation avec les institutions locales (commune, OT, Entente)
- ☐ Renforcement d'une relation avec les institutions locales (commune, OT, Entente)
- ☐ Autre : _____

ii/ Si oui, ces avantages ont-ils variés depuis votre adhésion ? ☐ Oui ☐ Non

iii/ Si oui, de quelle(s) manière(s) et pourquoi ? _____

k/ L'organisation utilise-t-elle le logo des ambassadeurs ? ☐ Oui ☐ Non

i/ si oui, pourquoi ? _____

ii/ si non, pourquoi ? _____

l/ Sur quel support est utilisé le logo ?

- ☐ Site internet ☐ Réseaux sociaux ☐ Flyers
☐ Documents officiels ☐ Dans les locaux ☐ Autre : _____

m/ L'organisation a-t-elle participé à des événements organisés dans le cadre des ambassadeurs et/ou par l'Entente ? ☐ Oui ☐ Non

i/ Si oui, lesquels ?

- ☐ Journées d'étude ☐ Fête anniversaire ☐ Visite de fermes
☐ Conférence ☐ Causeries ☐ Formation
☐ Observatoire paysage ☐ Repérage des sites patrimoniaux ☐ Autre : _____

ii/ Si oui, aviez-vous eu connaissance du projet de partir en Andorre rencontrer vos homologues (2021 ?) ? ☐ Oui ☐ Non

iii/ Si oui, auriez-vous souhaitez y participer ? ☐ Oui ☐ Non

iv/ Si non, pourquoi ? _____

v/ D'après vous, serait-ce un projet à refaire/à envisager à nouveau ? ☐ Oui ☐ Non

n/ L'organisation a-t-elle déjà fait labelliser un événement par l'Entente ? ☐ Oui ☐ Non

i/ si oui, lequel ? _____

ii/ si oui, en quelle année ? _____

iii/ si oui, pourquoi ? _____

iv/ si oui, à quoi cette labellisation a-t-elle servi ? _____

v/ si oui, serait-ce à refaire ? ☐ Oui ☐ Non

o/ L'organisation diffuse-t-elle des informations sur les autres membres du réseau des ambassadeurs ? ☐ Oui ☐ Non

i/ si oui, sur quel(s) thème(s) ?

- ☐ Visite de fermes et rencontres agricoles ☐ Evénements sportifs (trail, randonnée)
☐ Transhumance ☐ Evénements culturels (exposition, ciné-débat)
☐ Autre : _____

p/ Si oui, avez-vous proposé à d'autres organisations de rejoindre ce réseau ?

☐ Oui ☐ Non

i/ Si oui, lesquelles : _____

q/ Avez-vous l'impression que ce réseau est fonctionnel ? ☐ Oui ☐ Non

i/ Si oui, avez-vous l'impression que votre organisation en fait partie ? ☐ Oui ☐ Non

ii/ Si oui, avez-vous l'impression que ce réseau est mobilisé par les organisations qui en font partie ? ☐ Oui ☐ Non

r/ Quels engagements avez-vous pris concrètement en tant qu'ambassadeurs ?

- ☐ Informer et faire la promotion d'autres biens du pastoralisme
- ☐ Relayer l'action des partenaires institutionnels et acteurs engagés
- ☐ Promouvoir auprès des locaux et visiteurs les paysages de l'agropastoralisme méditerranéen
- ☐ Avoir des actions concrètes pour protéger et valoriser les éléments du Bien
- ☐ Autre

31/ Dans le cadre du réseau des Ambassadeurs, des projets ont-ils été réfléchis, financés et/ou mis en place en lien avec cette inscription ? Si oui, lesquels ? Votre organisation y participe-t-elle ?

32/ SWOT du réseau des Ambassadeurs

Forces	Faiblesses
Opportunités	Menaces

33/ Avez-vous des recommandations à faire pour la suite de ce réseau ? ☐ Oui ☐ Non

a/ Si oui, lesquelles ?

- Localisation des réunions : _____
- Fréquence des réunions : _____
- Diversité des ambassadeurs : _____
- Communication avec l'Entente : _____
- Autre : _____

34/ Connaissez-vous d'autres dispositifs / réseaux (en cours ou potentiels) avec le même objectif de réunir et de mettre en contact des organisations ancrées et/ou attachées aux Causses et Cévennes qui souhaitent valoriser l'inscription de ce territoire sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 2011 ? Votre organisation y participe-t-elle ?

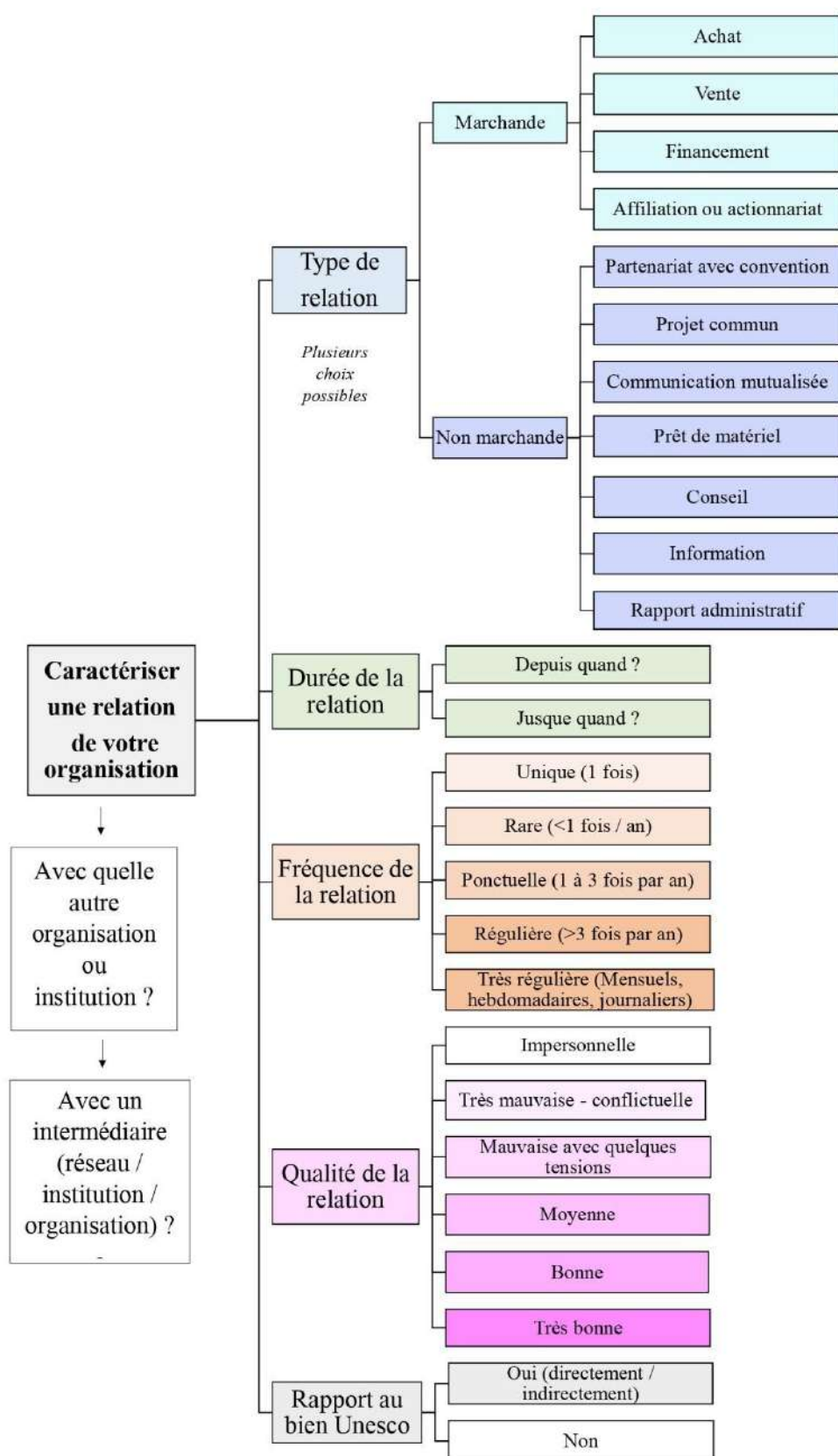
a/ Si oui, connaissez-vous **d'autres projets (en cours ou potentiels)** qui souhaitent valoriser la reconnaissance de ce territoire ? Votre organisation y a-t-elle participé ?

35/ Quelle(s) différence(s) identifiez-vous entre le réseau des ambassadeurs et les autres réseaux/dispositifs auxquels vous appartenez ?

36/ En tant qu'organisation, quels liens recherchez-vous avec d'autres organisations (à hiérarchiser) ?

- ☐ Client
- ☐ Fournisseur
- ☐ Financements
- ☐ Projet commun
- ☐ Communication mutualisée
- ☐ Partage d'information
- ☐ Partage de conseils
- ☐ Prêt de matériel
- ☐ Affiliation
- ☐ Partenariat
- ☐ Autre : _____

Annexe 4 : Guide d'accompagnement du questionnaire sociométrique



Guide d'entretien

Introduction

Cette enquête est réalisée dans le cadre d'un stage consacré au réseau des Ambassadeurs, regroupant des entreprises et les associations, créé suite à l'inscription des Causses et des Cévennes au titre de paysage culturel vivant de l'agropastoralisme méditerranéen sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Cette étude vise à mieux comprendre l'environnement relationnel des organisations souhaitant s'impliquer dans cette reconnaissance internationale.

Ce travail contribuera aux recherches menées au sein du laboratoire Territoires (INRAE/Université Clermont-Auvergne) et en partenariat avec l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes sur les effets des politiques de gestion de sites patrimoniaux. Les données recueillies sont strictement confidentielles au plan individuel et feront l'objet d'un traitement statistique global.

→ Faire signer la fiche de consentement

Questionnaire

La première partie de cet entretien se présente sous la forme d'un questionnaire. Je vous invite à répondre à toutes mes questions et à me signaler si l'une vous paraît peu claire. Les questions portent sur votre organisation, l'implication de votre organisation dans la démarche d'inscription et de valorisation des Causses et des Cévennes à l'Unesco ainsi que les relations que votre organisation a entretenues ou entretient avec d'autres organisations, elles aussi impliquées vis-à-vis de l'inscription à l'Unesco.

Certaines réponses ont été pré-complétées, nous vous demandons de vérifier la justesse des données que nous avons collectées à partir des données SIREN.

→ Remplir la fiche questionnaire

Tableau des relations entre organisations

Nous allons maintenant commencer la deuxième partie de l'enquête. Je vais vous fournir pour la durée de l'entretien un tableau contenant des noms d'organisations, le nom de leur dirigeant ainsi que leur localisation. Ce tableau a été constitué à partir de la liste des Ambassadeurs.

Ce dispositif a pour objectif de réunir des organisations ancrées et/ou attachées aux Causses et Cévennes qui souhaitent valoriser l'inscription de ce territoire sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 2011.

Consignes :

Nous allons passer en revue la liste des organisations et vous allez nous indiquer avec quelles organisations votre organisation est en relation et nous expliciter ces liens. Par lien, nous entendons « tout rapport entre acteurs qui s'échangent de manière réciproque ou non, gratuite ou payante, des ressources, comme des biens matériels ou des services immatériels ».

- Donner la liste des organisations à l'interviewé et la lui présenter
- Compléter le tableau des relations entre organisations

Définitions des types de lien :

A titre d'exemple, nous vous proposons plusieurs types de liens possibles :

- Marchands :
 - Achat : Acquisition de tous biens et services par l'organisation afin qu'elle puisse maintenir ou développer son activité

- Vente : Transaction de tous biens et services contre un montant financier par l'organisation afin qu'elle puisse maintenir ou développer son activité
- Financement : Don ou prêt d'un montant financier à une autre organisation sans acquisition de bien ou de service en échange
- Affiliation : Appartenance de l'organisation au même acquéreur possédant et/ou gérant une autre organisation ou actionnariat
- Non marchands :
 - Projet commun : Création et animation d'un projet entre au moins deux organisations dans un but spécifié et partagé à l'exception de la communication. Le projet peut être formel ou informel, financier ou sans finalité lucrative
 - Partenariat avec convention Etroite collaboration entre au moins deux organisations pouvant porter sur n'importe quelle thématique à l'exception de la communication. Le partenariat est formalisé dans le cadre d'une convention signée
 - Communication mutualisée : Projet publicitaire entre au moins deux organisations ayant pour but de faire connaître leurs marques, d'inciter le public à acheter un produit, à utiliser tel service
 - Information : Action de fournir à une autre organisation des connaissances (par exemple sur l'état du marché, sur les prochaines politiques publiques, etc.) sans compensation financière
 - Conseil : Action de donner à une autre organisation un avis ou une indication sur une action à mettre en œuvre (par exemple sur un employé potentiel, sur un logiciel de gestion, etc.) sans compensation financière
 - Prêt de matériel : prêt de matériel de production, de véhicules et/ou de locaux sans compensation financière
 - Rapport administratif : Action de fournir à une autre organisation une documentation lui permettant de gérer et diriger des biens ou des affaires. Souvent employé pour l'administration publique.

➔ Pour chaque lien identifié, poser les questions suivantes correspondantes :

Quels types de liens entretenez-vous avec les membres de la liste ? (Choix multiple)

- ☐ Achat ➔ Pouvez-vous préciser, depuis quand et si ce bien ou service est essentiel au fonctionnement à votre organisation ?
- ☐ Vente ➔ Pouvez-vous préciser, depuis quand et si ce bien ou service est essentiel au chiffre d'affaire de votre organisation ?
- ☐ Affiliation ➔
 - Votre organisation appartient-elle ou est-elle gérée par une même entité qu'une autre organisation de la liste ? Si oui, quelle organisation et quelle entité sont en jeu ?
 - Votre organisation est-elle une filiale d'une autre organisation de la liste ? Si oui, depuis quand ? Si oui, votre organisation a-t-elle été créée ou reprise ?
 - Votre organisation a-t-elle une filiale ou plus qui se trouvent dans la liste ? Si oui, depuis quand ? Si oui, la filiale a-t-elle été créée ou reprise ?

- Financement →
 - a) A quelle(s) organisation de la liste, votre organisation donne ou prête des sommes financières ? Pouvez-vous précisez, depuis quand et si cette somme est essentielle au fonctionnement de(s) l'organisation(s) financée(s) ?
 - b) Votre organisation reçoit-elle sous forme de don ou de prêt des sommes financières d'une autre organisation de la liste ? Pouvez-vous précisez, depuis quand et si cette somme est essentielle au fonctionnement de votre organisation ?
- Projet en commun → Quand ce projet a-t'il été créé ? Pouvez-vous décrire ce projet, ses objectifs, sa durée, les membres fondateurs et ceux qui se sont ajoutés ? D'autres projets ont-ils découlés de ce premier projet ? Si oui, pouvez-vous également les décrire ? Ce projet est-il important pour le maintien ou le développement futur de votre organisation ?
- Partenariat → Depuis quand ce partenariat a-t'il été mis en place ? A-t'il une durée définie ? Ce partenariat est-il important pour le fonctionnement/ le développement de votre organisation ?
 - a) Ce partenariat est-il formalisé avec une convention ? (Sinon, voir projet commun)
 - b) Ce partenariat implique-t-il un financement des activités des organisations partenaires ? (Si oui, voir financement)
 - c) Ce partenariat a-t'il résulté en un projet commun spécifique et défini ? (Si oui, également voir projet commun)
- Communication mutualisée : Quand cette communication commune a-t'elle été réfléchi puis mise en place ? Pouvez-vous décrire cette communication, l'objectif de cette mutualisation et les bienfaits résultants pour chaque partie ? Cette communication mutualisée concerne t'elle la totalité ou une partie de la communication de votre organisation ? Des projets ont-ils découlés des échanges autour de la mutualisation de la totalité ou d'une partie de la communication de votre organisation avec une autre ? Si oui, pouvez-vous également les décrire ?
- Information :
 - a) A quelle(s) organisation(s) votre organisation fournie t'elle des connaissances (par exemple sur l'état du marché, sur les prochaines politiques publiques, etc.) sans compensation financière ?
 - Si oui, pouvez-vous précisez, depuis quand et de quel type est cette information ?
 - Si oui, était-ce sous la forme d'un échange réciproque d'information ?
 - b) De quelle(s) organisation(s) votre organisation reçoit-elle des connaissances (par exemple sur l'état du marché, sur les prochaines politiques publiques, etc.) sans compensation financière ?
 - Si oui, pouvez-vous précisez, depuis quand et de quel type est cette information ?
 - Si oui, était-ce sous la forme d'un échange réciproque d'information ?
- Conseil
 - a) A quelle(s) organisation(s) votre organisation donne-t-elle des conseils et/ou avis sans compensation financière ?
 - Si oui, pouvez-vous précisez, depuis quand et de quel type est-ce conseil ?
 - Si oui, était-ce sous la forme d'un échange réciproque de conseil ?
 - b) De quelle(s) organisation(s) votre organisation reçoit-elle des conseils et/ou avis sans compensation financière ?
 - Si oui, pouvez-vous précisez, depuis quand et de quel type est-ce conseil ?
 - Si oui, était-ce sous la forme d'un échange réciproque de conseil ?

- ☐ Prêt de matériel ou de salle :
- a) A quelle(s) organisation(s) votre organisation prête-elle du matériel ou des locaux sans compensation financière ?
 - Si oui, pouvez-vous précisez, depuis quand et de quel matériel / salle ?
 - Si oui, était-ce sous la forme d'un échange réciproque ? Si oui, contre quoi ?
 - b) Votre organisation se fait-elle prêter du matériel ou des locaux par d'autres organisations sans compensation financière ?
 - Si oui, pouvez-vous précisez, depuis quand et de quel matériel / salle ?
 - Si oui, était-ce sous la forme d'un échange réciproque ? Si oui, contre quoi ?
- ☐ Autre : _____

➔ Pour chaque lien identifié, poser les questions suivantes :

Pouvez-vous estimer depuis combien de temps ce lien existe ? _____ ans

☐ <6 mois ☐ 6 mois - 1 an ☐ 1 - 2 ans ☐ 2 - 5 ans ☐ 5 ans et plus ☐ Je ne sais pas

☐ Avant 2012 ☐ Entre 2012 et 2015 ☐ Après 2016

Pouvez-vous dire si cette relation n'est plus d'actualité ? ☐ Relation en cours ☐ Relation terminée

Si la relation est terminée, depuis quand votre organisation n'est plus en lien avec cette autre organisation ? _____

Pouvez-vous estimer la fréquence des échanges ?

☐ Unique (1 fois) ☐ Rare (<1 fois par an) ☐ Ponctuel (1 à 3 fois par an) ☐ Régulière (> 3 fois/an)

☐ Très régulière (Mensuels, hebdomadaires, journaliers)

Pour chaque relation entretenue avec une organisation, comment estimez-vous la qualité de la relation sur une échelle de 1 à 5 ?

☐ 1 (très bonne) ☐ 2 (bonne) ☐ 3 (moyenne) ☐ 4 (mauvaise) ☐ 5 (très mauvaise) ☐ 6 (NSP)

Pour chaque relation entretenue avec une organisation, se fait-elle par un intermédiaire (réseau/institution/organisation) ?

Pour chaque relation entretenue avec une organisation, est-elle en rapport au Bien Unesco ?

☐ Oui directement ☐ Oui indirectement ☐ Non

Tableau des relations entre organisations et les institutions impliquées

Nous commençons la troisième et dernière partie de l'enquête. Nous allons vous fournir pour la durée de l'entretien un tableau contenant les noms et vocations des institutions du territoire ayant porté ou participé à la démarche d'inscription des Causses et des Cévennes au patrimoine mondial de l'Unesco et/ou celles portant ou participant à la gestion du site.

Consignes : Les consignes sont les mêmes que pour la section précédente. Seule les acteurs cités dans la liste sont différents. Les types de liens et leurs caractéristiques sont identiques tout comme les pas de temps.

- ➔ Donner la liste des institutions à l'interviewé et la lui présenter
- ➔ Compléter le tableau des relations entre organisations et institutions

Maintenant que cette liste est terminée, nous allons prendre un moment pour que vous me citiez vos autres relations avec des organisations et/ou institutions par rapport au Bien Unesco, qui ne seraient pas dans les listes précédentes.

Fin du questionnaire

Le questionnaire est fini. Nous vous remercions pour votre concentration, temps et implication. Nous tenons à vous rappeler que les données recueillies sont strictement confidentielles au plan individuel et feront l'objet d'un traitement statistique global. Suite à notre analyse, un rapport de stage sera écrit. Une restitution de l'étude vous sera faite lors de la prochaine réunion des ambassadeurs organisée par l'Entente.

Annexe 6 : Tableau de traitement des données du questionnaire semi-directif

N° question	Sujet de la question	Traitement	1	2	3
Vous					
Q1	Nom	Texte			
Q2	Prénom	Texte			
Q3	Intitulé du poste	Texte			
Q4	Statut dans l'organisation	Texte			
Q5	Ancienneté dans la structure	Nombre en année (date)			
Votre organisation					
Q6	Nom de l'organisation	Texte			
Q7	Statut juridique dans l'organisation	Choix	SA	SAS	SARL
Q8	Domaine d'activité	Choix	Hébergement	Activités de loisirs	Restauration
Q8a	Activité principale	Choix	Hôtel	Camping	Chambre d'hôte
Q8b	Activité secondaire 1	Choix	Hôtel	Camping	Chambre d'hôte
Q8c	Activité secondaire 2	Choix	Hôtel	Camping	Chambre d'hôte
Q9	Lien avec l'agropastoralisme	Choix	Oui directement	Oui indirectement	Non
Q10	Date de création de l'organisation	Nombre en année			
Q11	Fusion et/ou rachat de l'organisation	Choix	Oui	Non	
Q11a	Date de la transaction	Nombre en année			
Q11b	Nom autre organisation	Texte			
Q12	Localisation locaux	Texte			
Q13	Localisation siège	Texte			
Q14	Création dans la région	Choix	Oui	Non	
Q14a	Création dans le département	Choix	Aveyron	Gard	Hérault
Q14b	Délimitation du territoire	Texte			
Q14c	Appartenance territoire	Texte			
Q15	Nombre d'employés	Nombre de personne			
Q16	Nombre de bénévoles	Nombre de personne			
Q17	Chiffre d'affaire annuel moyen	Nombre en euro			
Q17a	Chiffre d'affaire annuel moyen pour 2018	Nombre en euro			
Q17b	Chiffre d'affaire annuel moyen pour 2019	Nombre en euro			
Q17c	Chiffre d'affaire annuel moyen pour 2020	Nombre en euro			
Q17d	Chiffre d'affaire annuel moyen pour 2021	Nombre en euro			
Q18	Obtention d'une distinction	Choix	Oui	Non	
Q18a	Nom de la distinction 1	Texte			
Q18ai	Année d'obtention	Nombre en année			
Q18aii	Année de retrait	Nombre en année			
Q18aiii	Renouvellement	Choix	Oui	Non	
Q18aiv	Catégorie	Choix	Environnementale	Qualité	Social
Q18av	Echelle	Choix	Local	Régional	National
Q18b	Nom de la distinction 2	Texte			
Q18bi	Année d'obtention	Nombre en année			
Q18bii	Année de retrait	Nombre en année			
Q18biii	Renouvellement	Choix	Oui	Non	
Q18biv	Catégorie	Choix	Environnementale	Qualité	Social
Q18bv	Echelle	Choix	Local	Régional	National
Q18c	Nom de la distinction 3	Texte			
Q18ci	Année d'obtention	Nombre en année			
Q18cii	Année de retrait	Nombre en année			
Q18ciii	Renouvellement	Choix	Oui	Non	
Q18civ	Catégorie	Choix	Environnementale	Qualité	Social
Q18cv	Echelle	Choix	Local	Régional	National
Q18d	Nom de la distinction 4	Texte			
Q18di	Année d'obtention	Nombre en année			
Q18dii	Année de retrait	Nombre en année			
Q18diii	Renouvellement	Choix	Oui	Non	
Q18div	Catégorie	Choix	Environnementale	Qualité	Social
Q18dv	Echelle	Choix	Local	Régional	National
Q19	Appartenance à des réseaux	Choix	Oui	Non	
Q19a	Nom du réseau 1	Texte			
Q19ai	Année d'entrée	Nombre en année			
Q19aii	Participation active	Choix	Oui	Non	
Q19aiii	Type de réseau	Choix	Formel	Informel	
Q19aiv	Thématique	Texte			
Q19av	Critères d'entrée	Texte			
Q19avi	Echelle	Choix	Local	Régional	National
Q19b	Nom du réseau 2	Texte			
Q19bi	Année d'entrée	Nombre en année			
Q19bii	Participation active	Choix	Oui	Non	
Q19biii	Type de réseau	Choix	Formel	Informel	
Q19biv	Thématique	Texte			
Q19bv	Critères d'entrée	Texte			
Q19bvi	Echelle	Choix	Local	Régional	National
Q19c	Nom du réseau 3	Texte			
Q19ci	Année d'entrée	Nombre en année			
Q19cii	Participation active	Choix	Oui	Non	
Q19ciii	Type de réseau	Choix	Formel	Informel	

Q19civ	Thématique	Texte			
Q19cv	Critères d'entrée	Texte			
Q19cvi	Echelle	Choix	Local	Régional	National
Q19d	Nom du réseau 4	Texte			
Q19di	Année d'entrée	Nombre en année			
Q19dii	Participation active	Choix	Oui	Non	
Q19diii	Type de réseau	Choix	Formel	Informel	
Q19div	Thématique	Texte			
Q19dv	Critères d'entrée	Texte			
Q19dvi	Echelle	Choix	Local	Régional	National
Q20	Changement activité organisation	Choix	Oui	Non	
Q20a	Type de changement				
Q20ai	Variation clientèle	Choix	Importante baisse	Légère baisse	Pas d'évolution
Q20aii	Variation production	Choix	Importante baisse	Légère baisse	Pas d'évolution
Q20aiii	Variation chiffre d'affaire	Choix	Importante baisse	Légère baisse	Pas d'évolution
Q20aiv	Type autre changement	Texte			
Q20aivI	Autre changement note	Choix	Importante baisse	Légère baisse	Pas d'évolution
Q20b	Changement en lien avec Unesco	Choix	Oui	Non	
Q20bi	Causalité	Choix	Direct	Indirect	
Q20biI	Type(s) de lien				
Q20biII	Lien 1	Choix	Visibilité	Clients	Qualité
Q20biIII	Lien 2	Choix	Visibilité	Clients	Qualité
Q20biIII	Lien 3	Choix	Visibilité	Clients	Qualité
Q20biII	Année changement	Nombre en année			
Q21	Impact perte reconnaissance	Choix	Très négatif	Moyennement négatif	Pas d'impact
Inscription des Causses et des Cévennes à l'Unesco					
Q22	Connaissance démarches d'inscription	Choix	Oui	Non	
Q22a	Nom des démarches				
Q22ai	Causses et Cévennes	Choix	Oui	Non	
Q22aII	Réserve de Biosphère	Choix	Oui	Non	
Q22aIII	Chemin de Compostelle	Choix	Oui	Non	
Q22aiv	Construction en pierre sèche	Choix	Oui	Non	
Q22av	Grottes karstiques	Choix	Oui	Non	
Q22avi	Géoparc Hérault	Choix	Oui	Non	
Q22avii	Filière garçerie	Choix	Oui	Non	
Q22avii	Transhumance	Choix	Oui	Non	
Q22aix	Monuments Templiers Hospitaliers	Choix	Oui	Non	
Q22ax	Protestantisme cévenol	Choix	Oui	Non	
Q22axi	Ponts de Garabit et Millau	Choix	Oui	Non	
Q22b	Avis sur les projets	Texte			
Q22c	Participation aux projets	Choix	Oui	Non	
Q22ci	Explication participation	Texte			
Q22d	Avis nombre projets	Texte			
Q22e	Echelle projet de territoire	Choix	Commune	Communauté de commu	Département
Q23	Connaissance démarche avant inscription	Choix	Oui	Non	
Q23a	Année	Nombre en année			
Q23b	Explication	Texte			
Q23c	Avis changement de projet	Texte			
Q24	Avis intitulé "Causses et Cévennes"	Texte			
Q25	Avis intitulé "paysage de l'agropastoralisme m	Texte			
Q26	Soutien de la démarche Unesco	Choix	Oui	Non	
Q26a	Forme de soutien	Choix	Communiquant	Participant	AVECC
Q26ai	Forme de soutien	Choix	Communiquant	Participant	AVECC
Q26b	Raison du soutien	Texte			
Q26c	Date du soutien	Nombre en année			
Q27	Diffusion d'information inscription	Choix	Oui	Non	
Q27a	Canaux de diffusion				
Q27ai	Canal 1	Choix	Réseaux sociaux	Site internet	Flyers
Q27aii	Canal 2	Choix	Réseaux sociaux	Site internet	Flyers
Q27aiii	Canal 3	Choix	Réseaux sociaux	Site internet	Flyers
Q27aiv	Canal 4	Choix	Réseaux sociaux	Site internet	Flyers
Q27b	Public cible				
Q27bi	Public 1	Choix	Habitants	Entreprise	Association
Q27bii	Public 2	Choix	Habitants	Entreprise	Association
Q27biii	Public 3	Choix	Habitants	Entreprise	Association
Q27c	Date de diffusion	Nombre en année			
Q27d	Raison de la diffusion				
Q27di	Raison 1	Choix	Présentation du territoire	Fierté	Aura
Q27dii	Raison 2	Choix	Présentation du territoire	Fierté	Aura
Q27diii	Raison 3	Choix	Présentation du territoire	Fierté	Aura
Q28	Projet en lien avec Unesco en interne	Choix	Oui	Non	
Q28a	Projet 1	Texte			
Q28ai	Date de début du projet	Nombre en année			
Q28aii	Durée du projet	Nombre d'année			
Q28aiii	Partenaire du projet	Texte			

Q28aiv	Objectif du projet	Texte				
Q28b	Projet 2	Texte				
Q28bi	Date de début du projet	Nombre en année				
Q28bii	Durée du projet	Nombre d'année				
Q28biii	Partenaire du projet	Texte				
Q28biv	Objectif du projet	Texte				
Q29	Participation aux instances de gestion	Choix	Oui	Non		
Q29a	Nom des instances	Choix	Conférence territoriale	Groupe de travail	Conseil scientifique	
Réseau des Ambassadeurs						
Q30	Date d'adhésion au réseau	Nombre en année				
Q30a	Renouvellement	Choix	Oui	Non		
Q30ai	Raison renouvellement	Texte				
Q30aii	Raison non renouvellement	Texte				
Q30b	Connaissance du dispositif	Choix	Initiative	Communication E1	Communication coge	
Q30c	Inscription via	Choix	Office de tourisme	Entente interdépartementaire	Autre	
Q30d	Rattachement OT	Choix	Larzac et Vallées	Pays de Roquefort et du	Des Causses à l'Aubrac	
Q30e	Labellisation activité	Texte				
Q30ei	Date début d'activité labellisée	Nombre en année				
Q30eii	Activité principale	Choix	Oui	Non		
Q30eiii	Labellisation activité supplémentaire	Choix	Oui	Non		
Q30eiv	Activités à labelliser	Texte				
Q30f	Pratique autres activités en lien avec Bien	Choix	Oui	Non		
Q30fi	Type d'activités	Choix	Agropastoralisme	Tourisme	Autre	
Q30h	Démarche qualité	Choix	Oui	Non		
Q30hi	Démarches	Texte				
Q30hii	Actualité	Choix	Oui	Non		
Q30hiii	Nouvelles démarches	Choix	Oui	Non		
Q30hiiii	Démarche qualité nouvelle	Texte				
Q30hiiii	Date	Nombre en année				
Q30i	Attentes du dispositif					
Q30ii	Attente 1	Choix	Reconnaissance partenaire	Reconnaissance client	Publicité	
Q30iii	Attente 2	Choix	Reconnaissance partenaire	Reconnaissance client	Publicité	
Q30iv	Attente 3	Choix	Reconnaissance partenaire	Reconnaissance client	Publicité	
Q30j	Apports du dispositif	Choix	Oui	Non		
Q30ji	Apport 1	Choix	Accès nouvelles connaissance	Formation	Visibilité	
Q30jii	Apport 2	Choix	Accès nouvelles connaissance	Formation	Visibilité	
Q30jiii	Apport 3	Choix	Accès nouvelles connaissance	Formation	Visibilité	
Q30jiv	Apport 4	Choix	Accès nouvelles connaissance	Formation	Visibilité	
Q30jv	Apport 5	Choix	Accès nouvelles connaissance	Formation	Visibilité	
Q30jvi	Apport 6	Choix	Accès nouvelles connaissance	Formation	Visibilité	
Q30jI	Variation avantages	Choix	Oui	Non		
Q30jII	Explication variation	Texte				
Q30k	Utilisation logo du dispositif	Choix	Oui	Non		
Q30ki	Explication utilisation	Texte				
Q30kii	Explication non utilisation	Texte				
Q30l	Support 1	Choix	Site internet	Réseaux sociaux	Flyers	
Q30li	Support 2	Choix	Site internet	Réseaux sociaux	Flyers	
Q30lii	Support 3	Choix	Site internet	Réseaux sociaux	Flyers	
Q30liv	Support 4	Choix	Site internet	Réseaux sociaux	Flyers	
Q30m	Participation événement dispositif	Choix	Oui	Non		
Q30mi	Journées d'étude	Choix	Oui	Non		
Q30mii	Fête anniversaire	Choix	Oui	Non		
Q30miii	Visite de fermes	Choix	Oui	Non		
Q30miv	Conférences	Choix	Oui	Non		
Q30mv	Causeries	Choix	Oui	Non		
Q30mvi	Formation	Choix	Oui	Non		
Q30mvii	Observatoire paysage	Choix	Oui	Non		
Q30mviii	Repérage des sites patrimoniaux	Choix	Oui	Non		
Q30mix	Autres	Choix	Oui	Non		
Q30mx	Connaissance projet Andorre	Choix	Oui	Non		
Q30mxi	Souhait de participer	Choix	Oui	Non		
Q30mxii	Raison de ne pas participer	Texte				
Q30mxiii	Projet à envisager à nouveau	Choix	Oui	Non		
Q30n	Labellisation événement	Choix	Oui	Non		
Q30ni	Type d'événement	Texte				
Q30nii	Date événement	Nombre en année				
Q30niii	Raison de la labellisation	Texte				
Q30niv	Avantages de la labellisation	Texte				
Q30nv	Envie de refaire	Choix	Oui	Non		
Q30o	Diffusion d'information dispositif	Choix	Oui	Non		
Q30oi	Thème information diffusée	Choix	Visite de ferme	Evenement sportif	Transhumance	
Q30p	Invitation à rejoindre dispositif	Choix	Oui	Non		
Q30pi	Nom des organisations invitées	Texte				
Q30q	Etat du dispositif	Choix	Oui	Non		
Q30qi	Appartenance relative au dispositif	Choix	Oui	Non		

Q30qii	Mobilisation relative du dispositif	Choix	Oui	Non		
Q30r	Engagement 1	Choix	Information pastoralisme	Relais actions partenaire	Promotion pastoral	
Q30ri	Engagement 2	Choix	Information pastoralisme	Relais actions partenaire	Promotion pastoral	
Q30rii	Engagement 3	Choix	Information pastoralisme	Relais actions partenaire	Promotion pastoral	
Q30riii	Engagement 4	Choix	Information pastoralisme	Relais actions partenaire	Promotion pastoral	
Q31	Projets dans le cadre du dispositif	Choix	Oui	Non		
Q31a	Projet 1	Texte				
Q31ai	Date de début du projet	Nombre en année				
Q31aii	Durée du projet	Nombre d'année				
Q31aiii	Partenaire du projet	Texte				
Q31aiv	Initiateur du projet	Texte				
Q31av	Objectif du projet	Texte				
Q31avi	Financier du projet	Texte				
Q31avii	Participation au projet	Choix	Oui	Non		
Q31b	Projet 2	Texte				
Q31bi	Date de début du projet	Nombre en année				
Q31bii	Durée du projet	Nombre d'année				
Q31biii	Partenaire du projet	Texte				
Q31biv	Initiateur du projet	Texte				
Q31bv	Objectif du projet	Texte				
Q31bvi	Financier du projet	Texte				
Q31bvii	Participation au projet	Choix	Oui	Non		
Q32a	Force 1	Texte				
Q32ai	Force 2	Texte				
Q32b	Faiblesse 1	Texte				
Q32bi	Faiblesse 2	Texte				
Q32c	Opportunité 1	Texte				
Q32ci	Opportunité 2	Texte				
Q32d	Menace 1	Texte				
Q32di	Menace 2	Texte				
Q33	Recommandation	Choix	Oui	Non		
Q33a	Recommandation 1	Texte				
Q33b	Recommandation 2	Texte				
Q34	Autres dispositifs	Choix	Oui	Non		
Q34a	Dispositif 1	Texte				
Q34ai	Dispositif déjà existant	Choix	Oui	Non		
Q34aii	Date de création du dispositif	année en nombre				
Q34aiii	Objectif du dispositif	Texte				
Q34aiv	Membres connus du dispositif	Texte				
Q34av	Participation au dispositif	Choix	Oui	Non		
Q34b	Dispositif 2	Texte				
Q34bi	Dispositif déjà existant	Choix	Oui	Non		
Q34bil	Date de création du dispositif	année en nombre				
Q34biii	Objectif du dispositif	Texte				
Q34biv	Membres connus du dispositif	Texte				
Q34bv	Participation au dispositif	Choix	Oui	Non		
Q35	Projets dans le cadre d'autres dispositifs	Choix	Oui	Non		
Q35a	Projet 1	Texte				
Q35ai	Date de début du projet	année en nombre				
Q35aii	Durée du projet	Nombre d'année				
Q35aiii	Partenaire du projet	Texte				
Q35aiv	Initiateur du projet	Texte				
Q35av	Objectif du projet	Texte				
Q35avi	Financier du projet	Texte				
Q35avii	Participation au projet	Choix	Oui	Non		
Q35b	Projet 2	Texte				
Q35bi	Date de début du projet	Nombre en année				
Q35bii	Durée du projet	Nombre d'année				
Q35biii	Partenaire du projet	Texte				
Q35biv	Initiateur du projet	Texte				
Q35bv	Objectif du projet	Texte				
Q35bvi	Financier du projet	Texte				
Q35bvii	Participation au projet	Choix	Oui	Non		
Q36	Différence entre ambassadeur et autres réseaux	Texte				
Q37	Recherche de lien avec organisations					
Q37a	Lien 1	Choix	Client	Fournisseur	Financement	
Q37b	Lien 2	Choix	Client	Fournisseur	Financement	
Q37c	Lien 3	Choix	Client	Fournisseur	Financement	
Q37d	Lien 4	Choix	Client	Fournisseur	Financement	
Q37e	Lien 5	Choix	Client	Fournisseur	Financement	
Q37f	Lien 6	Choix	Client	Fournisseur	Financement	
Q37g	Lien 7	Choix	Client	Fournisseur	Financement	
Q37h	Lien 8	Choix	Client	Fournisseur	Financement	
Q37i	Lien 9	Choix	Client	Fournisseur	Financement	
Q37j	Lien 10	Choix	Client	Fournisseur	Financement	

Annexe 7 : Matrice formatée

	X10	X9	X11	X16	X17	X29	X15	X28	X46	X51	X45	X25	X1	X18	X30	X24	X2	X27	X33	X23	X6	X22	X34
X10	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
X9	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2	0	2	0	2	0	2	0	0	2	0	0	2	0
X11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0
X16	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	0	1
X17	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
X29	0	0	0	0	1	0	0	2	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0
X15	0	0	0	0	0	0	0	2	0	3	0	0	0	1	0	1	0	0	0	2	3	3	0
X28	0	0	0	0	0	2	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
X46	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0
X51	1	1	0	1	2	0	2	0	0	0	0	2	0	1	0	2	0	0	1	0	0	0	0
X45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
X25	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0
X1	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
X18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	0	0	2	0
X30	0	0	2	0	0	3	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0
X24	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	4	0	0	0	0	3	0	0	3	0
X2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
X27	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
X33	0	1	0	0	0	0	3	0	0	0	0	3	0	3	0	3	0	0	0	0	0	2	0
X23	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
X6	0	0	0	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
X22	0	2	0	0	0	0	3	0	0	0	0	3	0	3	0	3	0	0	5	0	0	0	0
X34	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0

En ligne : le nombre de liens cités par un acteur (relations qu'il donne)

En colonne : le nombre de liens reçus par un acteur (relations qu'il reçoit)

Annexe 8 : Liste des organisations de notre échantillon

Liste des ambassadeurs

Type	Activité	N°	Nom de la structure	Commune	Département	Nom de l'ambassadeur	Prénom de l'ambassadeur
ECHANTILLON	Hébergement	1	Camping Cévennes Provence	Thoiras	30	MARAIS	Nathalie
		2	Camping de la Devèze	Montoulieu	30	DAMAIS	Laurent
		3	Camping Isis en Cévennes	Saint-Julien-de-la-Nef	30	FAIDHERBE	Florence
		4	Camping le Terondel	Camprieu - Saint Sauveur Camprieu	30	ADES	Tom
		5	Château de la Roque	Saint-Etienne de Gourgas	34	VINITZKY	Michel
		6	Gîte d'étape de Cap de Coste	Mandagout	30	CLEMENCON	Rébecca
		7	Gîte le Revel	Rognes	30	DECAMPS	Stéphanie
		8	La Ferme des Cévennes	La Salle-Prunet Florac Trois Rivières	48	BARTHES	Jean-Christophe
		9	La lozerette	Coeures Bedoucs-Coeures	48	AGULHON	Pierrette
		10	Les chemins de Francis	Bagnols-les-Bains Mont-Lozere-et-Goulet	48	DIET	Laurent
		11	L'Oreillette – Association Sens Espace Europe	La-Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	34	LOMBARDET	Annick
	Hébergement et restauration	12	Hôtel Restaurant du Lac	Villefort	48	HANI	Karim
		13	Hôtel Restaurant Les Norias	Cazilhac	30	THIERCELIN	Nathalie
	Activités culturelles et de loisirs	14	Association des amis de la bibliothèque de Lasalle	Lasalle	30	GUINSBOURGER	Marianne
		15	Association des Amis du Chemin de Saint Guilhem	Le Vigan	30	MISS	Jean-Marie
		16	Association l'atelier des plantes	Saint-Hippolyte-du-Fort	30	DE-ROYER	Corine
		17	Association Sentiers Vagabonds	Saint-Jean-du-Gard	30	CASTELLY	Magali
		18	Association TAKH	Hures-la-Parade	48	PERRIN	Jean-Louis
		19	Canoe aigue vive	Mostuejous	12	PANAFIEU	Audrey
		20	Cavalquinta	Blandas	30	BEUCHER	Robin
		21	Château de Portes	Portes	30		
		22	Ferme Caussenarde d'Autrefois	Hures-la-Parade	48	PRATLONG-BARET	Hélène
		23	Festival Randonnée FIRA	Saint-Jean-du-Gard	30	SABOYA	Marie-Ange
		24	Grotte de l'Aven Armand	Hures-la-Parade	48	CARUSO	Christel
		25	La Cité de Pierres à Montpellier-le-Vieux	Millau	12	DUFFAU	Serge
		26	Le Soulio	La Malène	48	BONICEL	Brigitte-Isabelle
		27	Les Ateliers de la scierie	Fondamente	12	VIGNEAU	Sophie
		28	Musée Cévenol	Le Vigan	30	BOUGETTE	Estelle

RESERVE		29	Musée des vallées cévenoles – Maison Rouge	Saint-Jean-du-Gard	30	CHAMPETIER	Claire
		30	Prieuré St Michel de Grandmont	Soumont	34	COCHERET	Camille
		31	Sarl Transcévenol	Aulas	30	MONTET	Bruno
		32	Semelles au vent	Molieres-Cavaillac	30	POUJOL	Serge
	Producteur	33	Fromagerie de Hyelzas	Hures-la-Parade	48	PRATLONG	Florence
		34	Fromageries Papillon	Roquefort-sur-Soulzon	12	RUELLAN	Thaïs
	Service	35	Azimet Voyage	Le Vigan	30	CHAUX	Gaëlle
		36	Auberge de Blandas	Blandas	30	DEGOIS	Virginie
	Hébergement	37	Camping des sources	Saint-Jean-du-Gard	30	MOULINET	Françoise
		38	Causse et Lamas	Montdardier	30	HYNEK	Christine
		39	Domaine lou cévenol	Aulas	30	MONTET	Sabine
		40	Le Mimentois	Cassagnas	48	SCHIRMER	Stéphanie
	Restauration	41	La Pépîne	Ponteils-et-Breis	30	FABREGUE	Martine
		42	Le moulin du Mazel	Notre-Dame-de-la-Rouviere	30	MATHON	Jean-Philippe
	Hébergement et restauration	43	Hôtel des Gorges du Tam – Restaurant l'Adonis	Florac-Trois-Rivieres	48	PAULET	Martial
	Activités culturelles et de loisirs	44	Association « L'Arbre aux Abeilles »	Le Pont de Montvert Sud Mont-Lozere	48	LAURENT	Yves Elie
		45	Association Au fil des jours	La couvertorade	12	PINET	Christiane
		46	Association des Amis du Château de Latour sur Sorgues	Marnhagues et Latour	12	SOBIE	Guilhemette
		47	Association En Chemin...	Florac Trois Rivières	48	GIRAULT	Marie-Laure
		48	Association KERMIT	La-Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries	34	HANULA	Gilles
		49	Association Rencontres et Diversité	La Salle-Prunet Florac Trois Rivières	48	LAINE	Frantz
		50	Centre nature OSCA	La Canourgue	48	GUENROC	Olivier
		51	Cévennes Evasion	Florac Trois Rivières	48	LELOUP	Bertrand
	Producteur	52	Le train à vapeur des cévennes	Anduze	30	ZIELINGER	François
		53	Aromatiques d'Homs	Nant	12	DE-BOISSIEU	Pierre-Yves
		54	GAEC de Hyelzas	Hures-la-Parade	48	PRATLONG	Hugues

Annexe 9 : Liste des institutions

Liste des institutions		
Etat	55	Etat français
	56	Préfecture de la région Occitanie (anciennement Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées)
	57	Préfectures départementales
	58	Aveyron
	59	Gard
	60	Hérault
	61	Lozère
	62	Sous-préfectures
	63	Sous-préfecture de Florac
	64	Sous-préfecture de Lodève
	65	Sous-préfecture de Millau
	66	Sous-préfecture du Vigan
	67	CGAAER (Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux)
	68	Commissariat du Massif Central
Services déconcentrés	69	DDT (Direction départementale des Territoires)
	70	Aveyron
	71	Gard
	72	Hérault
	73	Lozère
	74	DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)
	75	Tarn - Aveyron
	76	Gard - Lozère
	77	Hérault
	78	Lozère
	79	DRAAF (Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)
	80	DRAC (Direction régionale des Affaires culturelles)
	81	Aveyron
	82	Gard
	83	Hérault
	84	Lozère
	85	ABF (Architecte des Bâtiments de France)
	86	Commissions régionales du patrimoine et de l'architecture (CRPA anciennement CRPS)
	87	CA régionale d'Occitanie (Chambre d'Agriculture)
	88	Aveyron
	89	Gard
	90	Hérault
	91	Lozère
	92	Organisme inter-établissements du réseau des chambres d'agriculture - Service d'utilité agricole montagne méditerranéenne élevage. Languedoc-Roussillon (fermé en 2018)
	93	CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie)
	94	Aveyron
	95	Gard
	96	Hérault
	97	Lozère
	98	Conseil Régional Occitanie (anciennement Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées)
	99	Conseil Départemental
	100	Aveyron
	101	Gard
	102	Hérault
	103	Lozère
	104	Communautés de communes :
	105	Dans l'Aveyron

106	du Saint Affricain (Roquefort, Sept Vallons depuis 2017 fusion avec ComCom des Sept Vallons)
107	Larzac et Vallées (créée en 2004)
108	Dans le Gard
109	Alès Agglomération (créée en 2013 fusion Autour d'Anduze)
110	Causses Aigoual Cévennes (créée en 2013)
111	du Pays Viganais (créée en 1993)
112	du Piémont Cévenol (créée en 2013)
113	Dans l'Hérault
114	Lodévois et Larzac (créée en 2008)
115	du Grand Pic Saint-Loup (créée en 2010)
116	Vallée de l'Hérault (créée en 1993)
117	En Lozère
118	Aubrac Lot Causse (Tarn depuis 2017 fusion avec ComCom Causse de Massegras et Pays de Chanac)
119	Cœur de Lozère (créée en 2001 ComCom de la Haute Vallée d'Olt, renommée en 2009)
120	des Cévennes au Mont-Lozère (depuis 2017 fusion avec ComCom de la Cévenne des Hauts-Gardons et ComCom de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes)
121	Gorges Causses Cévennes (depuis 2017 fusion entre ComCom de la Vallée de la Jonte, ComCom Florac- Sud Lozère et ComCom des Gorges du Tarn et des Grands Causses)
122	Entre deux départements
123	Mont-Lozère (depuis 2017 fusion du Goulet - Mont Lozère et ComCom de Villefort, en partie de la ComCom du Valdognes et de la ComCom des Hautes Cévennes) - Gard et Lozère
124	Millau Grands Causses (créée en 1999) - Aveyron et Lozère
125	des Cévennes Gangeoises et Suménoises (créée en 1999) - Gard et Hérault
126	Autre
127	Pays :
128	Cévennes (créé en 2004) SM Gard - Ardèche (Communauté Alès Agglomération et ComCom de Cèze Cévennes)
129	Cœur de l'Hérault (créé en 2001, reconnu en 2005) - SM (ComCom Vallée de l'Hérault et ComCom Lodévois et Larzac)
130	Terres de vie en Lozère (créée en 2008) Association territoriale / GAL (ComCom du Haut-Allier, ComCom Randon Margeride, ComCom Cœur de Lozère, ComCom Mont Lozère)
131	Pays d'art et d'histoire Mende et Lot en Gévaudan
132	Autre
133	PETR (pôles d'équilibre territoriaux et ruraux) :
134	Sud Lozère (créé en 2017) Association territoriale/ GAL (Groupes d'Action Locale) Causses et Cévennes (ComCom Causses Cévennes, Cévennes Mont-Lozère)
135	Causses Cévennes (créé en 2017) SM (ComCom Causses Aigoual Cévennes "Terres solidaires" et ComCom pays Viganais)
136	Pays du Gévaudan Lozère (créé en 2017) (ComCom Aubrac Lot Causses et Tarn et 3 autres ComCom)
137	Autre
138	Syndicats intercommunaux
139	Hautes Cévennes (SIVOM depuis 1966 puis SIVU depuis 2020) (Ponteils-et-Brésis, Concoules, Génolhac et Sénéchas, Aujac, Malons, Elze et Bonnevaux)
140	Hautes Vallées Cévenoles (16 communes dont Cendras, SM 1992-2018 puis SIVU)
141	SM pour l'aménagement du Mont Lozère (CA Alès, ComCom des Cévennes au Mont Lozère, ComCom Mont Lozère) depuis 1967
142	Communes :
143	En Aveyron
144	La Bastide-Pradines
145	Comus

Collectivités du Bien	146	La Couvertirade
	147	La Cresse
	148	L'Hospitalet-du-Larzac
	149	Lapanouse-de-Cernon
	150	Millau
	151	Fondamente
	152	Mostuéjols
	153	Nant
	154	Peyreleau
	155	Roquefort-sur-Soulzon
	156	La Roque-Sainte-Marguerite
	157	Saint-André-de-Vézines
	158	Saint-Beaulize
	159	Sainte-Eulalie-de-Cernon
	160	Saint-Félix-de-Sorgues
	161	Saint-Jean-d'Alcapiès
	162	Saint-Jean-du-Bruel
	163	Saint-Jean-et-Saint-Paul
	164	Saint-Rome-de-Cernon
	165	Sauchières
	166	Tournemire
	167	Veyreau
	168	Viala-du-Pas-de-Jaux
	169	Autre
	170	Dans le Gard
	171	Alzon
	172	Arphy
	173	Arre
	174	Arrigas
	175	Aumessas
	176	Bez-et-Esparon
	177	Blandas
	178	Bréau-Mars
	179	La Cadière-et-Cambo
	180	Campestre-et-Luc
	181	Causse-Bégon
	182	Chamborigaud
	183	Cognac
	184	Concoules
	185	Cros
	186	Dourbies
	187	L'Estréchure
	188	Génolhac
	189	Lanuéjols (même nom qu'une commune de Lozère)
	190	Lasalle
	191	Mandagout
	192	Molières-Cavaillac
	193	Monoblet
	194	Montdardier
	195	Les Plantiers
	196	Ponteils-et-Brésis
	197	Revens
	198	Rogues
	199	Saint-André-de-Majencoules

200	Saint-André-de-Valborgne
201	Saint-Julien-de-la-Nef
202	Saint-Laurent-le-Minier
203	Saint-Martial
204	Saint-Roman-de-Codières
205	Saint-Sauveur-Camprieu
206	Saumane
207	Soudorgues
208	Sumène
209	Trèves
210	Val-d'Aigoual
211	Vissec
212	Autre
213	Dans l'Hérault
214	Le Caylar
215	Le Cros
216	Gornières
217	Montpeyroux
218	Moulès-et-Baucels
219	Pégairolles-de-Buèges
220	Pégairolles-de-l'Escalette
221	Saint-Étienne-de-Gourgas
222	Saint-Félix-de-l'Héras
223	Saint-Guilhem-le-Désert
224	Saint-Maurice-Navacelles
225	Saint-Michel
226	Saint-Pierre-de-la-Fage
227	Saint-Privat
228	Sorbs
229	Soubès
230	La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries
231	Autre
232	En Lozère
233	Altier
234	Pied-de-Borne (regroupement de trois communes en 1964)
235	Balsièges
236	Barre-des-Cévennes
237	Bassurels
238	Mont Lozère et Goulet
239	Les Bondons
240	Cassagnas
241	Chadenet
242	Chanac
243	Bédouès-Cocurès (regroupement de deux communes en 2016)
244	Cubières
245	Cubièrettes
246	Florac Trois Rivières
247	Fraissinet-de-Fourques
248	Gabriac
249	Gatuzières
250	Hures-la-Parade
251	Ispagnac
252	Lanuéjols (même nom qu'une commune du Gard)
253	Laval-du-Tarn

254	La Malène
255	Massegros Causses Gorges (depuis 2017) fusion Saint-Georges-de-Lévêjac, Le Massegros, Le Recoux, Saint-Rome-de-Dolan et Les Vignes
256	Meyrueis
257	Moissac-Vallée-Française
258	Molezon
259	Le Pompidou
260	Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère (depuis 2016) fusion de Fraissinet-de-Lozère, du Pont-de-Montvert et de Saint-Maurice-de-Ventalon.
261	Pourcharesses
262	Prévenchères
263	Rousses
264	Le Rozier
265	Saint-André-Capcèze
266	Saint-André-de-Lancize
267	Saint-Bauzile (même nom qu'une commune en Ardèche)
268	Mas-Saint-Chély
269	Sainte-Croix-Vallée-Française
270	Gorges du Tarn Causses (depuis 2017) fusion de Montbrun, Quézac et Sainte-Enimie
271	Saint-Étienne-du-Valdonnez
272	Ventalon-en-Cévennes
273	Saint-Germain-de-Calberte
274	Sainte-Hélène
275	Saint-Hilaire-de-Lavit
276	Cans et Cévennes (depuis 2016) fusion de Saint-Julien-d'Arpaon et Saint-Laurent-de-Trèves
277	Saint-Martin-de-Lansuscle
278	Saint-Pierre-des-Tripiers
279	Saint-Privat-de-Vallongue
280	Vébron
281	Vialas
282	Villefort
283	Autre
284	Villes-portes
285	Alès Agglomération (créée en 2013 fusion Autour d'Anduze)
286	Ganges
287	Lodève
288	Millau
289	Mende
290	Communautés de communes :
291	Aveyron
292	Des Causses à l'Aubrac
293	Gard
294	Cèze-Cévennes
295	PETR (pôles d'équilibres territoriaux et ruraux)
296	Aveyron
297	Haut Rouergue
298	Du Lévêzou
299	Communes
300	Aveyron
301	Aguessac
302	Campagnac
303	La Cavalerie
304	Le Clapier

Collectivités zone tampon	305	Compeyre
	306	Creissels
	307	Paulhe
	308	Rivière-sur-Tarn
	309	Saint-Georges-de-Luzençon
	310	Sévérac-d'Aveyron (regroupement en 2016 de Buzains, Lapanouse, Lavernhe, Recoules-Prévinquières et Sévérac-le-Château)
	311	Gard
	312	Anduze
	313	Aujac
	314	Aulas
	315	Avèze
	316	Bessèges
	317	Bonnevaux
	318	Bordezac
	319	Branoux-les-Taillades
	320	Cendras
	321	Chambon
	322	Corbès
	323	Fressac
	324	Gagnières
	325	Générargues
	326	La Grand-Combe
	327	Lamelouze
	328	Laval-Pradel
	329	Malons-et-Elze
	330	Le Martinet
	331	Mialet
	332	Peyremale
	333	Peyrolles
	334	Pommiers
	335	Portes
	336	Robiac-Rochessadoule
	337	Roquedur
	338	Saint-Bonnet-de-Salendrinque
	339	Saint-Bresson
	340	Sainte-Cécile-d'Andorge
	341	Sainte-Croix-de-Caderle
	342	Saint-Florent-sur-Auzonnet
	343	Saint-Jean-du-Gard
	344	Saint-Jean-du-Pin
	345	Saint-Julien-les-Rosiers
	346	Saint-Martin-de-Valgagues
	347	Saint-Paul-la-Coste
	348	Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille
	349	Les Salles-du-Gardon
	350	Sénéchas
	351	Soustelle
	352	Thoiras
	353	La Vernarède
	354	Le Vigan
	355	Hérault
	356	Arboras
	357	Fozières

	358	Lauroux
	359	Poujols
	360	Les Rives
	361	Romiguières
	362	Roqueredonde
	363	Saint-Jean-de-Buèges
	364	Saint-Jean-de-la-Blaquière
	365	Saint-Saturnin-de-Lucian
	366	Lozère
	367	Badaroux
	368	Banassac-Canilhac
	369	Barjac
	370	Brenoux
	371	La Canourgue
	372	Le Collet-de-Dèze
	373	Cultures
	374	Esclanèdes
	375	Saint-Etienne-Vallée-Française
	376	Saint-Julien-des-Points
	377	Saint-Martin-de-Boubaux
	378	Saint-Michel-de-Dèze
	379	Saint-Saturnin
Services des collectivités	380	Les Salelles
	381	La Tieule
	382	CRT (Comité Régional du Tourisme) anciennement du Languedoc-Roussillon et du Midi-Pyrénées
	383	ADT (Agence Départementale du Tourisme)
	384	Tourisme Aveyron / ADT (Agence de Développement Touristique) de l'Aveyron
	385	ADRT (Agence de Développement et de Réservation Touristiques) du Gard
	386	CDT (Comité Départemental du Tourisme) de l'Hérault
	387	Lozère Tourisme / ADT (Agence Départementale du Tourisme) de la Lozère
	388	Offices du tourisme :
	389	Larzac et Vallées (C.C. Larzac et Vallées) : Nant, Saint-Jean du Bruel, La Cavalerie, La Couvertorade, Le Caylar, Saint Jean d'Alcas, Sainte Eulalie de Cernon, Viala du Pas de Jaux
	390	Pays de Roquefort et du Saint-Affricain (C.C. Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons) : Roquefort sur Souzou, St Affrique
	391	Des Causses à l'Aubrac (C.C. Des Causses à l'Aubrac) : Sévérac le Château, St Geniez d'Olt, Ste Eulalie d'Olt, Laissac
	392	Millau Grands Causses (C.C. De Millau Grands Causses) : Le Rozier, Millau, Aire du Viaduc, Rivière sur Tarn
	393	Cévennes Tourisme (C.A. Alès Agglomération) : Alès, Anduze, Génolhac, la Grand Combe, St Jean du Gard, Vézénobres
	394	Mont Aigoual Causses Cévennes (C.C. Causses Aigoual Cévennes) : Col de la Serreyrède, Lasalle, St André de Valborgne, Valleraugue
	395	Cévennes & Navacelles (C.C. Du Pays Viganais) : Le Vigan, belvédère de Blandas
	396	Piémont Cévenol (C.C. Du Piémont Cévenol) : Sauve, Quissac, St Hyppolyte du Fort
	397	Cèze-Cévennes (C.C. de Cèze Cévennes) : Bessèges, St Amboix, Allègre les Fumades, Barjac, St Privat Chamclos
	398	Cévennes Méditerranée (C.C. Des Cévennes Gangeoises et Suménoises) : Ganges
	399	Mont Lozère (C.C. Mont-Lozère) : Villefort, Le Beynard, La Bastide Puy-Laurent, Lanuéjols, Bagnols les Bains
	400	Grand Pic St Loup (C.C. Du Grand Pic Saint-Loup) : St Mathieu de Trévier, St Martin de Londres, St Clément de Rivière
	401	Lodévois et Larzac (C.C. Lodévois et Larzac) : Lodève

	402	St Guilhem le Désert - Vallée de l'Hérault (C.C. Vallée de l'Hérault) : Saint Guilhem le Désert, Gignac, Pont du Diable
	403	De l'Aubrac aux gorges du Tarn (C.C. Aubrac Lot Causse dont Pays de Chanac) : Chanac, La Canourgue, Les Vignes, le Point Sublime, Massegros, St Germain du Teil
	404	Mende (C.C. Cœur de Lozère) : Mende
	405	Cévennes au Mont Lozère (C.C. Des Cévennes au Mont-Lozère) : Le Pont de Montvert, St Etienne Vallée Française, St Germain Calberte, Ste Croix Vallée Française, Vialas, Collet de Dèze
	406	Gorges du Tarn Causses et Cévennes (C.C. Gorges Causses Cévennes) : Florac, Ispagnac, La Malène, Meyrueis, Ste Enimie
	407	Autre
Gestionnaires	408	AVECC (Association de Valorisation de l'Espace Causses et Cévennes)
	409	Equipe Interdépartementale du Bien Unesco des Causses et des Cévennes
	410	Grand Site de Navacelles (SM)
	116	Grand Sites des Gorges de l'Hérault (ComCom Vallée de l'Hérault)
	411	Opération Grand Site des gorges du Tarn et de la Jonte (ComCom Gorges Causses Cévennes, anciennement SM du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses (2012-2018), originellement SIVOM du Grand Site National (1982-2011))
	412	Parc National des Cévennes
	413	Parc Naturel Régional des Grands Causses (SM)
	414	Syndicat Mixte Conservatoire Larzac Templiers et Hospitaliers (fermé depuis 2021)
	415	Conseil Scientifique du Bien Unesco des Causses et des Cévennes
	416	Conseil Scientifique du Parc National des Cévennes
	417	Conseil Scientifique du Parc Naturel Régional des Grands Causses
	418	LPO Occitanie
	419	LPO Aveyron
	420	LPO Gard
	421	LPO Hérault
	422	LPO Lozère
	423	CPIE (Centre Permanent d'Initiatives Pour l'Environnement)
	424	Des Causses Méridionaux (association regroupant 8 communes, CRPF Occitanie, Syndicat des éleveurs du 34, Fédération de Chasse du 30, Groupement de Vulgarisation Agricole des Causse du 30, Groupement d'Intérêt Cynégétique et Faunistique du Larzac Méridional 34, CEN 30 et 34)
	425	Du Rouergue (sur tout le département de l'Aveyron depuis 1995, avant CPIE des Grands Causses depuis 1986)
	426	CEN Occitanie (Conservatoire d'Espaces Naturels) gestion du domaine de Montcalm
	427	Antenne Gard
	428	Antenne Lozère - gestion du camp de rose
	429	COGard (Centre Ornithologique du Gard) - gestion Gorges de Rieutord, Fage et Cagnasse
	119	ComCom Cœur de Lozère - gestion Valdonnez (anciennement ComCom du Valdonnez)
	115	ComCom du Grand Pic Saint-Loup - gestion Hautes Garrigues du Montpelliérans
	110	ComCom Causses Aigoual Cévennes - gestion Vallée du Gardon de Saint-Jean (anciennement SM Pays d'Aigoual Cévennes Vidourle)
	120	ComCom des Cévennes au Mont-Lozère - gestion Vallée du Gardon et du Mialet (anciennement ComCom Cévennes des Hauts Gardons)
	430	SM d'aménagement des bassins versants de la Cèze et des affluents du Rhône - gestion Hautes vallées de la Cèze et du Luech
	431	ONF (Office National des Forêts) - gestion de quatre réserves biologiques
Etablissements publics (éducation et recherche)	432	Education national et rectorat
	433	Lycée agrocampus Rodez
	434	SupAgroFlorac
	435	AgroParisTech
	436	Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)
	437	Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse (ENVT)
	438	Université d'Aix Marseille

	439	Université de Toulouse
	440	Ecole du paysage de Versailles
	441	La Sorbonne Université
	442	CIHEAM - IAMM
	443	INRAE
Etablissements publics	444	OFB (Office Français de la Biodiversité)
	445	ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage)
	446	CPRF (Centre National de la Propriété Forestière)
	447	CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)
	448	CAUE de l'Aveyron
	449	CAUE du Gard
	450	CAUE de l'Hérault
	451	CAUE de la Lozère
	452	SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) Occitanie
	453	CIVAM (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural)
	454	APABA -Aveyron bio
	455	La farine du Méjean - association
	456	FD CIVAM du Gard
	457	CIVAM Empreinte (Hérault)
Musées	458	Centre d'Interprétation du bien Unesco Causses et Cévennes (Florac)
	459	Domaine de Boissets (Gorges du Tarn Causses)
	460	Belvédère de Blandas (Blandas)
	461	Ecomusée du Mont Lozère (Pont de Montvert - fermé depuis 2018)
	28	Musée Cévenol (Le Vigan)
	462	Observatoire Météorologique du Mont Aigoual (Val d'Aigoual)
	29	Maison rouge -musée des Vallées Cévenoles (Saint Jean du Gard)
Groupements d'individus	463	Muséum National d'Histoire Naturelle
	464	CPIE de Lozère (Réel)
	465	ALEPE (Association Protection Environnement Lozère)
	466	COPAGE (agri-environnement et gestion de l'espace en Lozère)
	47	Association en chemin
	467	AFP (Association Française de Pastoralisme)
	468	CORAM (Collectif des Races locales de Massif)
	469	Inn'ovin (Association des Eleveurs de Brebis de races Raïole)
	470	Association des Paysans, Eleveurs, Bergers Causses et Cévennes
	471	Pacte Pastoral Intercommunal (ComCom Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires)
	472	ABPS (association des Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches)
	473	ALC (association des Artisans Lauziers Couvreur)
	474	CAPEB (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment Lozère)
	475	Association Camprieu Découverte
	15	Association des amis du Chemin de Saint Guilhem
	476	Club Cévenol
	477	Association Concordia
	478	Association Cultures et Territoire rural
	479	Fédération française des paysages
	480	ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites)
	481	Association des maires
	482	Association des maires de l'Aveyron
	483	Association des maires du Gard
	484	Association des maires d'Hérault
	485	Association des maires de Lozère
	486	Fédération de Chasse d'Occitanie
	487	Fédération de Chasse d'Aveyron
	488	Fédération de Chasse du Gard
	489	Fédération de Chasse de l'Hérault

490	Fédération de Chasse de la Lozère
491	Autre

Annexe 10 : Liste des entretiens réalisés

Entretiens réalisés <i>par ordre chronologique</i>				
N°	Nom de l'organisation / Nom de l'interviewé	Lieu / Date	Durée	Enregistrement
1	Association L'Atelier des Plantes / Corine De Royer	Saint-Hyppolite-du-Fort / 7 juin 2022	2h	Oui
2	Association Sens Espace Europe / Annick Lombardet	La Vacquerie / 7 juin 2022	1h30	Oui
3	La Cité de Pierres à Montpellier-le-Vieux / Serge Duffau	Millau / 9 juin 2022	1h30	Oui
4	Association des Amis du Chemin de Saint Guilhem / Hélène Normand	Visioconférence / 10 juin 2022	2h	Oui
5	Camping de la Devèze / Laurent Damais	Montoulieu / 13 juin 2022	1h45	Oui
6	Musée Cévenol / Estelle Bougette	Le Vigan / 17 juin 2022	1h40	Oui
7	Gîte d'étape de Cap de Coste / Rébecca Cléménçon	Mandagout / 21 juin 2022	2h	Oui
8	Prieuré St Michel de Grandmont / Camille Cocheret	Saint Privat / 21 juin 2022	1h40	Oui
9	Camping Cévennes Provence / Nathalie Marais	Anduze / 23 juin 2022	1h40	Oui
10	La Lozerette / Pierrette Agulhon	Bédouès-Cocurès / 24 juin 2022	1h	Non
11	Association Sentiers Vagabonds / Magali Castelly	Anduze / 27 juin 2022	1h30	Oui
12	Aven Armand / Cristel Caruso	Hures-la-Parade / 4 juillet 2022	2h	Oui
13	TAKH / Jean-Louis Perrin	Le Villaret / 5 juillet	1h30	Oui
14	Maison rouge / Claire Champetier	Saint-Jean-du-Gard / 6 juillet	1h05	Oui
15	Cévennes évasion / Laurent Chalvet	Florac / 6 juillet	1h	Oui
16	Fromagerie papillon / Thaïs Ruellan	Roquefort-sur-Soulzon / 7 juillet	1h	Oui
17	Château de Latour-sur-Sorgues / Guilhemette Sobie	Latour-sur-Sorgues / 7 juillet	1h10	Oui
18	La Ferme caussenarde d'autrefois / Hélène Pratlong	Hyelzas / 12 juillet	1h30	Oui
19	Les chemins de Francis / Laurent Diet	Bagnols les Bains / 13 juillet	1h10	Non
20	FIRA / Marie-Ange Saboya	Saint-Jean-du-Gard / 20 juillet	1h20	Oui
21	Les Ateliers de la Scierie / Sophie Vigneau	Fondamente / 25 juillet	1h30	Non
22	Au fil des jours / Christiane Pinet	La Couvertorade / 25 juillet	1h	Non
23	Fromagerie Fédou / Florence Pratlong	Hyelzas / 27 juillet	1h	Oui

Annexe 11 : Tableau des distinctions des organisations rencontrées

Nom de la distinction	Domaine	Nombre de citation
Sud de France	Qualité	5
Esprit parc	Environnement	4
Qualité tourisme	Qualité	3
Musée de France	Patrimoine	2
AOP	Qualité	2
Médaille de bronze du Tourisme	Qualité	1
Gîte Clé Verte	Qualité	1
Site Dog Friendly	Qualité	1
Gîtes de France	Qualité	1
Travellers'Choice TripAdvisor	Qualité	1
Ruban du Patrimoine	Patrimoine	1
1er prix du patrimoine départemental	Patrimoine	1
Maison de pays	Patrimoine	1
Label bio	Qualité	1
Labellisé PNR-GC	Environnement	1
IGP Vins de pays d'Oc	Qualité	1
Ambassadeur Unesco Causses et Cévennes	Environnement	1
Monument historique	Patrimoine	1
Charte européenne du tourisme durable		1
Atout France	Qualité	1
Prix du CAUE	Qualité	1
Agrément jeunesse éducation populaire	Social	1
Agriculture biologique	Qualité	1
Appellation production montagne	Qualité	1
AOP Languedoc	Qualité	1
Monument historique	Patrimoine	1
Demeure de Lozère	Qualité	1
Marque Brebis rouge	Qualité	1
Accueil moto lozère	Qualité	1
Prix stratégie de la bienveillance	Social	1
AOC Terrasse du Larzac	Qualité	1
Vignoble et découverte	Qualité	1

Annexe 12 : Tableau des dispositifs des organisations rencontrées

Nom du réseau	Thème	Nombre de citation
Cévennes Tourisme	Tourisme	1
Réseau gestionnaires d'espaces naturels	Environnement	1
Cévennes côté soleil	Tourisme	2
Ambassadeur Unesco Causses et Cévennes	Tourisme	1
Site d'exception en Languedoc	Tourisme	3
Esprit parc	Environnement	3
REEL 48	Environnement	1
Cévennes écotourisme	Environnement	3
Union REMPART	Social	1
Confrérie du Taste fromage	Qualité	1
Réseau Causse Méjean	Tourisme	2
Tourisme gourmand occitanie	Tourisme	1
Club cévenol	Patrimoine	1
Réseau Vignoble et Découverte	Qualité	1
Vert calme	Environnement	1
Fédération française du patrimoine du tourisme souterrain	Tourisme	1
IUCN	Environnement	1
FEMS	Patrimoine	2
Association arts plastiques et compagnie	Social	1
Club des sites de l'Aveyron	Tourisme	1
Les incontournables	Tourisme	2
Hôtel randonneur	Tourisme	1
Association régionale alimentaire d'Occitanie	Qualité	1
Réseau COOPERE 34	Environnement	1
Musées occitanie	Patrimoine	1
EcoScience Provence	Environnement	1
MOMART	Patrimoine	1
Association objectif tourisme	Tourisme	1
Club des Sites du Gard	Tourisme	1

Annexe 13 : Tableau des projets entrepris dans le cadre de l'inscription des Causses et Cévennes

Projet	Valorisation	Localisation
Organisation d'ateliers créatifs et de balades botaniques	Paysages	Gard
Présentation des attributs de l'agropastoralisme	Paysages	Hérault
Itinéraires pédestres promouvant le patrimoine en grande partie dans le Bien	Paysages	Gard
Visites du site (mise en avant du patrimoine et des éléments géologiques)	Paysages	Gard
Exposition liée à l'agropastoralisme des C&C dans le caveau du domaine	Paysages	Gard
Collection permanente sur l'agropastoralisme méditerranée	Paysages	Gard
Accueil de troupeaux transhumants sur la grande draille du languedoc à l'aubrac	Paysages	Gard
Découverte du patrimoine sur site et visites thématiques	Paysages	Hérault
Randonnées thématiques avec découverte du patrimoine	Paysages	Gard
Visite de la grotte avec notions sur le Bien + valorisation des produits locaux dans la boutique	Paysages	Lozère
Valorisation de la production locale au menu et dans la construction de l'hôtel	Produits	Lozère
Espace réservé aux produits issus de l'agropastoralisme + sensibilisation du public au bien C&C	Produits	Gard
Tourisme scientifique et responsable en lien avec le Bien	Paysages	Lozère
Salle d'exposition sur l'inscription + animation sur l'agropastoralisme	Paysages	Gard
Découverte des paysages et des produits locaux	Paysages et produits	Lozère
Exposition et animation sur les thématiques de l'agropastoralisme du larzac	Paysages	Aveyron
Fabrication et promotion du fromage de roquefort	Produits	Aveyron
Visite d'une ferme caussenarde authentique	Produits	Lozère
Séjours accompagnés sur le mont lozère avec clés de compréhension du territoire	Paysages	Lozère
Festival de randonnée pédestre valorisant les paysages	Paysages	Gard
Fabrication du fromage au lait de brebis valorisation filière ovine lait sur le causse méjean	Produits	Lozère
Animation et démonstration du filage de toison du mouton au rouet et au fuseau	Produits	Aveyron
Découverte artistique via atelier des cagets (transport du fromage de brebis)	Produits	Aveyron

Annexe 14 : Tableau des labels qualités des organisations rencontrées

Démarche qualité	Thème	Citation
Qualité Sud de France	Tourisme	3
Qualité Tourisme	Tourisme	2
Utilisation des produits locaux et mise en avant des Causses et des Cévennes pour le gîte	Alimentaire	1
ISO 9000	Alimentaire	1
Musée de France	Patrimoine	1
Qualité Occitanie	Tourisme	1
Démarche de tourisme responsable + réintroduction d'une espèce + réhabilitation du hameau en pierre sèche	Tourisme	1
Produits locaux	Alimentaire	1
Préservation du patrimoine	Patrimoine	1
AOP et agriculture biologique	Alimentaire	1
Atout France	Tourisme	1
Tourisme gourmand	Tourisme	1

Annexe 15 : Engagement de non plagiat

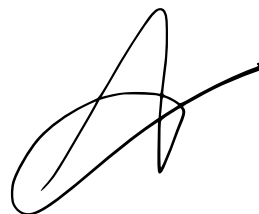
Je, soussignée, Illona Boucourt Bataille

étudiante en Master 1 Gestion des Territoires et Développement local,

déclare être pleinement consciente que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publiés sur toutes formes de support, y compris internet, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée. En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce rapport ou ce mémoire.

Date : 30/08/2022

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' shape with a horizontal line crossing it, and a long, sweeping stroke extending to the right.